



**MINISTÈRE
DE LA SANTÉ
ET DE LA PRÉVENTION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DES FAMILLES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bulletin officiel

Santé

Protection sociale

Solidarité

N° 24

29 décembre 2023

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : FRANCIS LE GALLOU, DIRECTEUR DES FINANCES, DES ACHATS ET DES SERVICES

RÉDACTEUR EN CHEF : PATRICE LORIOT, ADJOINT AU CHEF DU SERVICE DES PATRIMOINES

RÉALISATION : SGMCAS - DFAS - BUREAU DE LA POLITIQUE DOCUMENTAIRE

14 AVENUE DUQUESNE - 75350 PARIS 07 SP - MÉL. : DFAS-SPAT-DOC-BO@SG.SOCIAL.GOUV.FR

Sommaire chronologique

11 juillet 2023

Arrêté du 11 juillet 2023 portant agrément de la convention collective de l'Agence de santé du territoire des îles Wallis et Futuna.

30 novembre 2023

Décision du 30 novembre 2023 de la directrice générale de l'Agence de la biomédecine portant agrément pour la pratique des examens des caractéristiques génétiques d'une personne ou son identification par empreintes génétiques à des fins médicales en application des dispositions de l'article L. 1131-3 du code de la santé publique.

Décision du 30 novembre 2023 de la directrice générale de l'Agence de la biomédecine portant agrément pour la pratique des examens des caractéristiques génétiques d'une personne ou son identification par empreintes génétiques à des fins médicales en application des dispositions de l'article L. 1131-3 du code de la santé publique.

Arrêté du 30 novembre 2023 portant nomination des représentants du personnel à la commission ministérielle d'action sociale instituée auprès de la directrice des ressources humaines des ministres chargés du travail, du plein emploi et de l'insertion, de la santé et de la prévention, des solidarités et des familles.

1^{er} décembre 2023

Décision du 1^{er} décembre 2023 de la directrice générale de l'Agence de la biomédecine portant refus d'agrément pour la pratique des examens des caractéristiques génétiques d'une personne ou son identification par empreintes génétiques à des fins médicales en application des dispositions de l'article L. 1131-3 du code de la santé publique.

6 décembre 2023

Décision du 6 décembre 2023 de la directrice générale de l'Agence de la biomédecine portant agrément pour la pratique des examens des caractéristiques génétiques d'une personne ou son identification par empreintes génétiques à des fins médicales en application des dispositions de l'article L. 1131-3 du code de la santé publique.

7 décembre 2023

Décision du 7 décembre 2023 de la directrice générale de l'Agence de la biomédecine portant agrément pour la pratique des examens des caractéristiques génétiques d'une personne ou son identification par empreintes génétiques à des fins médicales en application des dispositions de l'article L. 1131-3 du code de la santé publique.

14 décembre 2023

Arrêté du 14 décembre 2023 portant inscription sur le tableau d'avancement au grade de professeur d'enseignement général hors classe au titre de l'année 2023.

Arrêté du 14 décembre 2023 portant inscription sur le tableau d'avancement au grade de professeur d'enseignement technique hors classe au titre de l'année 2023.

Arrêté du 14 décembre 2023 portant inscription sur le tableau d'avancement au grade de professeur d'enseignement général hors classe au titre de l'année 2023.

Arrêté du 14 décembre 2023 modifiant l'arrêté du 15 septembre 2023 portant ouverture des concours d'entrée à l'École nationale supérieure de sécurité sociale en 2024 (64^{ème} promotion).

15 décembre 2023

Décision du 15 décembre 2023 de la directrice générale de l'Agence de la biomédecine portant agrément pour la pratique des examens des caractéristiques génétiques d'une personne ou son identification par empreintes génétiques à des fins médicales en application des dispositions de l'article L. 1131-3 du code de la santé publique.

Décision du 15 décembre 2023 de la directrice générale de l'Agence de la biomédecine portant agrément pour la pratique des examens des caractéristiques génétiques d'une personne ou son identification par empreintes génétiques à des fins médicales en application des dispositions de l'article L. 1131-3 du code de la santé publique.

Décision du 15 décembre 2023 de la directrice générale de l'Agence de la biomédecine portant agrément pour la pratique des examens des caractéristiques génétiques d'une personne ou son identification par empreintes génétiques à des fins médicales en application des dispositions de l'article L. 1131-3 du code de la santé publique.

Décision du 15 décembre 2023 de la directrice générale de l'Agence de la biomédecine portant agrément pour la pratique des examens des caractéristiques génétiques d'une personne ou son identification par empreintes génétiques à des fins médicales en application des dispositions de l'article L. 1131-3 du code de la santé publique.

Décision du 15 décembre 2023 de la directrice générale de l'Agence de la biomédecine portant agrément pour la pratique des examens des caractéristiques génétiques d'une personne ou son identification par empreintes génétiques à des fins médicales en application des dispositions de l'article L. 1131-3 du code de la santé publique.

Décision du 15 décembre 2023 de la directrice générale de l'Agence de la biomédecine portant agrément pour la pratique des examens des caractéristiques génétiques d'une personne ou son identification par empreintes génétiques à des fins médicales en application des dispositions de l'article L. 1131-3 du code de la santé publique.

Décision du 15 décembre 2023 de la directrice générale de l'Agence de la biomédecine portant agrément pour la pratique des examens des caractéristiques génétiques d'une personne ou son identification par empreintes génétiques à des fins médicales en application des dispositions de l'article L. 1131-3 du code de la santé publique.

Arrêté du 15 décembre 2023 établissant la liste des élèves-directeurs et des élèves-directrices d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux inscrits sur la liste d'aptitude à compter du 1^{er} janvier 2024.

Arrêté du 15 décembre 2023 portant inscription au titre de l'année 2024 au tableau d'avancement à la hors classe du corps des directeurs des soins.

Arrêté du 15 décembre 2023 portant composition de la commission de titularisation des pharmaciens inspecteurs de santé publique - Promotion 2023.

18 décembre 2023

Décision du 18 décembre 2023 de la directrice générale de l'Agence de la biomédecine portant agrément pour la pratique des examens des caractéristiques génétiques d'une personne ou son identification par empreintes génétiques à des fins médicales en application des dispositions de l'article L. 1131-3 du code de la santé publique.

Décision du 18 décembre 2023 de la directrice générale de l'Agence de la biomédecine portant agrément pour la pratique des examens des caractéristiques génétiques d'une personne ou son identification par empreintes génétiques à des fins médicales en application des dispositions de l'article L. 1131-3 du code de la santé publique.

Décision du 18 décembre 2023 de la directrice générale de l'Agence de la biomédecine portant agrément pour la pratique des examens des caractéristiques génétiques d'une personne ou son identification par empreintes génétiques à des fins médicales en application des dispositions de l'article L. 1131-3 du code de la santé publique.

Arrêté du 18 décembre 2023 établissant la liste des élèves-directeurs et élèves-directrices d'hôpital inscrits sur la liste d'aptitude à compter du 1^{er} janvier 2024.

Arrêté du 18 décembre 2023 établissant la liste des élèves-directeurs et élèves-directrices des soins inscrits sur la liste d'aptitude à compter du 1^{er} janvier 2024.

Arrêté du 18 décembre 2023 portant composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des corps de fonctionnaires de catégorie B.

21 décembre 2023

Arrêté du 21 décembre 2023 portant fixation du montant de valorisation d'activité et celui alloué relevant du périmètre du mécanisme de sécurisation pour 2023 au titre des soins à partir de la période janvier 2023 et le montant du versement à effectuer au titre du rattrapage sur l'exercice antérieur (activité 2022 transmise en LAMDA) dû au Service de santé des armées.

INSTRUCTION N° DGOS/R4/2023/196 du 21 décembre 2023 relative au déploiement de deux exosquelettes par département, destinés à la réadaptation des patients atteints de troubles neurologiques.

Décision du 21 décembre 2023 portant établissement de la liste des organismes complémentaires participant à la complémentaire santé solidaire au titre de l'année 2024.

INSTRUCTION INTERMINISTÉRIELLE N° DSS/2B/2023/205 du 21 décembre 2023 relative à la revalorisation, au 1^{er} janvier 2024, des plafonds de ressources d'attribution de certaines prestations familiales servies en métropole, en Guadeloupe, en Guyane, en Martinique, à la Réunion, à Saint-Barthélemy, à Saint-Martin et à Mayotte.

22 décembre 2023

INSTRUCTION INTERMINISTÉRIELLE N° DSS/SD2A/2023/98 du 22 décembre 2023 fixant les montants de l'abattement mentionné à l'article L. 861-2 du Code de la sécurité sociale.

26 décembre 2023

INSTRUCTION N° DGCS/SD1C/2023/207 du 26 décembre 2023 relative à la mise en œuvre de l'expérimentation « Territoires zéro non-recours ».

Arrêté du 26 décembre 2023 portant labellisation des réseaux des centres de référence prenant en charge les maladies rares.

Non daté

Décisions portant délégation de signature et délégation de pouvoir du directeur général de la Caisse nationale de l'assurance maladie.

Liste des agents de contrôle de la branche maladie ayant reçu l'autorisation provisoire ainsi que l'agrément définitif d'exercer leurs fonctions en application des dispositions de l'arrêté du 5 mai 2014 fixant les conditions d'agrément des agents et des praticiens-conseils chargés du contrôle de l'application des législations de sécurité sociale.

Décisions portant délégation de signature du directeur général de la Caisse nationale de l'assurance maladie.

Liste des agents de contrôle de la branche vieillesse ayant reçu l'agrément définitif d'exercer leurs fonctions en application des dispositions de l'arrêté du 5 mai 2014 fixant les conditions d'agrément des agents et des praticiens-conseils chargés du contrôle de l'application des législations de sécurité sociale.

Ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique
Ministère de l'Intérieur et des Outre-mer
Ministère de la santé et de la prévention

**Arrêté du 11 juillet 2023 portant agrément de la convention collective
de l'Agence de santé du territoire des îles Wallis et Futuna**

NOR : SPRH2330587A

Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, le ministre de l'Intérieur et des Outre-mer, le ministre de la santé et de la prévention,

Vu l'article L. 6431-12 du code de la santé publique,

Arrêtent :

Article 1^{er}

La convention collective de l'Agence de santé du territoire des îles Wallis-et-Futuna du 24 janvier 2023 prévue à l'article L. 6431-12 du code de la santé publique est agréée. Elle remplace et annule la convention de 2014, sous réserve des stipulations relatives au personnel médical (chapitre III de la convention de 2014 et grilles indiciaires correspondantes).

La nouvelle convention collective prend effet à compter du 1^{er} janvier 2023 pour une durée indéterminée.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au Bulletin officiel Santé - Protection sociale - Solidarité.

Fait le 11 juillet 2023.

Pour le ministre de l'économie, des finances
et de la souveraineté industrielle et numérique,
par délégation :
La sous-directrice chargée de la 6^{ème} sous-direction
de la Direction du budget,
Marie CHANCHOLE

Pour le ministre de l'Intérieur et des Outre-mer,
par délégation :
La directrice générale des Outre-mer,
Sophie BROCAS

Pour le ministre de la santé et de la prévention,
par délégation :
La cheffe de service, adjointe à la directrice
générale de l'offre de soins,
Cécile LAMBERT

Agence de la biomédecine

Décision du 30 novembre 2023 de la directrice générale de l'Agence de la biomédecine portant agrément pour la pratique des examens des caractéristiques génétiques d'une personne ou son identification par empreintes génétiques à des fins médicales en application des dispositions de l'article L. 1131-3 du code de la santé publique

NOR : SPRB2330588S

La directrice générale de l'Agence de la biomédecine,

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 1131-3, R. 1131-2, et R. 1131-6 à R. 1131-12 ;

Vu la décision de la directrice générale de l'Agence de la biomédecine n° 2021-19 du 8 décembre 2021 fixant la composition du dossier prévu à l'article R. 1131-9 du code de la santé publique à produire à l'appui d'une demande d'agrément de praticien pour la pratique des examens des caractéristiques génétiques d'une personne ou son identification par empreintes génétiques à des fins médicales ;

Vu la délibération n° 2013-CO-45 du conseil d'orientation de l'Agence de la biomédecine en date du 21 novembre 2013 fixant les critères d'agrément des praticiens pour la pratique des examens des caractéristiques génétiques d'une personne à des fins médicales en application de l'article L. 1418-4 du code de la santé publique ;

Vu la délibération n° 2021-CO-44 du conseil d'orientation de l'Agence de la biomédecine en date du 18 novembre 2021 modifiant les critères d'agrément des praticiens ;

Vu la demande présentée le 4 septembre 2023 par Madame Thi Khanh Tien NGUYEN-LEJARRE aux fins d'obtenir un agrément pour pratiquer les analyses de génétique moléculaire en vue d'une utilisation limitée aux typages HLA et au génotypage HPA ;

Vu le dossier déclaré complet le 5 septembre 2023 ;

Vu la demande d'informations complémentaires du 27 octobre 2023 ;

Considérant que Madame Thi Khanh Tien NGUYEN-LEJARRE, pharmacienne biologiste, est notamment titulaire d'un diplôme d'études spécialisées de biologie médicale, qu'elle exerce les activités de génétique au sein du laboratoire d'Immunogénétique de l'EFS de Besançon depuis 2016 ; qu'elle a effectué un stage pour réaliser les activités de génotypage HLA, phénotypage HLA, génotypage HPA, dépistage et identification des anticorps anti-HLA et cross-matches lymphocytaires au sein du service d'immunogénétique de l'EFS Bourgogne-Franche-Comté ; qu'elle justifie donc de la formation et de l'expérience requises,

Décide :

Article 1^{er}

Madame Thi Khanh Tien NGUYEN-LEJARRE est agréée au titre de l'article R. 1131-6 du code de la santé publique pour pratiquer les analyses de génétique moléculaire en vue d'une utilisation limitée aux typages HLA et au génotypage HPA.

Article 2

Le présent agrément est délivré pour une durée de cinq ans. En cas d'urgence, il peut être suspendu à titre conservatoire, pour une durée maximale de trois mois, par la directrice générale de l'Agence de la biomédecine. L'agrément peut également être retiré, selon les modalités prévues par les dispositions des articles du code de la santé publique susvisés, en cas de violation des dispositions législatives ou réglementaires applicables à l'examen des caractéristiques génétiques d'une personne ou à son identification par empreintes génétiques à des fins médicales, ou de violation des conditions fixées par l'agrément.

Article 3

Le directeur général adjoint chargé des ressources de l'Agence de la biomédecine est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au Bulletin officiel Santé - Protection sociale - Solidarité.

Fait le 30 novembre 2023.

Pour la directrice générale et par délégation :
La directrice juridique,
Anne DEBEAUMONT

Agence de la biomédecine

Décision du 30 novembre 2023 de la directrice générale de l'Agence de la biomédecine portant agrément pour la pratique des examens des caractéristiques génétiques d'une personne ou son identification par empreintes génétiques à des fins médicales en application des dispositions de l'article L. 1131-3 du code de la santé publique

NOR : SPRB2330589S

La directrice générale de l'Agence de la biomédecine,

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 1131-3, R. 1131-2, et R. 1131-6 à R. 1131-12 ;

Vu la décision de la directrice générale de l'Agence de la biomédecine n° 2021-19 du 8 décembre 2021 fixant la composition du dossier prévu à l'article R. 1131-9 du code de la santé publique à produire à l'appui d'une demande d'agrément de praticien pour la pratique des examens des caractéristiques génétiques d'une personne ou son identification par empreintes génétiques à des fins médicales ;

Vu la délibération n° 2013-CO-45 du conseil d'orientation de l'Agence de la biomédecine en date du 21 novembre 2013 fixant les critères d'agrément des praticiens pour la pratique des examens des caractéristiques génétiques d'une personne à des fins médicales en application de l'article L. 1418-4 du code de la santé publique ;

Vu la délibération n° 2021-CO-44 du conseil d'orientation de l'Agence de la biomédecine en date du 18 novembre 2021 modifiant les critères d'agrément des praticiens ;

Vu la demande présentée le 19 octobre 2023 par Monsieur Pierre FOURNIER aux fins d'obtenir un agrément pour pratiquer les analyses de génétique moléculaire en vue d'une utilisation limitée aux typages HLA ;

Vu le dossier déclaré complet le 7 novembre 2023 ;

Considérant que Monsieur Pierre FOURNIER, pharmacien biologiste, est notamment titulaire d'un diplôme d'études spécialisées de biologie médicale ; qu'il exerce les activités de génétique au sein du laboratoire d'histocompatibilité et d'immunogénétique de l'EFS Auvergne-Rhône-Alpes depuis juin 2022 ; qu'il a effectué un stage au sein du laboratoire HLA de l'EFS Auvergne-Rhône-Alpes en 2023 ; qu'il justifie donc de la formation et de l'expérience requises,

Décide :

Article 1^{er}

Monsieur Pierre FOURNIER est agréé au titre de l'article R. 1131-6 du code de la santé publique pour pratiquer les analyses de génétique moléculaire en vue d'une utilisation limitée aux typages HLA.

Article 2

Le présent agrément est délivré pour une durée de cinq ans. En cas d'urgence, il peut être suspendu à titre conservatoire, pour une durée maximale de trois mois, par la directrice générale de l'Agence de la biomédecine. L'agrément peut également être retiré, selon les modalités prévues par les dispositions des articles du code de la santé publique susvisés, en cas de violation des dispositions législatives ou réglementaires applicables à l'examen des caractéristiques génétiques d'une personne ou à son identification par empreintes génétiques à des fins médicales, ou de violation des conditions fixées par l'agrément.

Article 3

Le directeur général adjoint chargé des ressources de l'Agence de la biomédecine est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au Bulletin officiel Santé - Protection sociale - Solidarité.

Fait le 30 novembre 2023.

Pour la directrice générale et par délégation :
La directrice juridique,
Anne DEBEAUMONT

Ministère du travail, du plein emploi et de l'insertion
Ministère de la santé et de la prévention
Ministère des solidarités et des familles

**Arrêté du 30 novembre 2023 portant nomination des représentants du personnel
à la commission ministérielle d'action sociale instituée auprès de la directrice
des ressources humaines des ministres chargés du travail, du plein emploi
et de l'insertion, de la santé et de la prévention, des solidarités et des familles**

NOR : MTRR2330609A

Le ministre du travail, du plein emploi et de l'insertion, le ministre de la santé et de la prévention,
la ministre des solidarités et des familles,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 26 avril 2022 portant création de commissions d'action sociale au sein des ministères
chargés des affaires sociales ;

Vu l'arrêté du 19 décembre 2022 fixant la composition de la commission ministérielle d'action
sociale instituée auprès des ministres chargés du travail, du plein emploi et de l'insertion, de la
santé et de la prévention, des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées ;

Vu l'arrêté du 3 avril 2023 portant nomination à la commission ministérielle d'action sociale
instituée auprès de la directrice des ressources humaines des ministres chargés du travail, du
plein emploi et de l'insertion, de la santé et de la prévention, des solidarités, de l'autonomie et
des personnes handicapées,

Arrêtent :

Article 1^{er}

Est nommée membre à la commission d'attribution des aides financières et des prêts au titre
des représentants des personnels :

Union nationale des syndicats autonomes (UNSA) :

Membre titulaire :

- Sylvie ROUMEGOU, en remplacement de Sylvie MALINGREY.

Article 2

La directrice des ressources humaines est chargée de l'exécution de la présente décision.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au Bulletin officiel Travail - Emploi - Formation professionnelle
et au Bulletin officiel Santé - Protection sociale - Solidarité.

Fait le 30 novembre 2023.

Pour les ministres et par délégation :

La directrice des ressources humaines,
Caroline GARDETTE-HUMEZ

Agence de la biomédecine

Décision du 1^{er} décembre 2023 de la directrice générale de l'Agence de la biomédecine portant refus d'agrément pour la pratique des examens des caractéristiques génétiques d'une personne ou son identification par empreintes génétiques à des fins médicales en application des dispositions de l'article L. 1131-3 du code de la santé publique

NOR : SPRB2330590S

La directrice générale de l'Agence de la biomédecine,

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 1131-3, L. 6211-7, L. 6213-1 et suivants, R. 1131-2, et R. 1131-6 à R. 1131-12 ;

Vu la décision de la directrice générale de l'Agence de la biomédecine n° 2021-19 du 8 décembre 2021 fixant la composition du dossier prévu à l'article R. 1131-9 du code de la santé publique à produire à l'appui d'une demande d'agrément de praticien pour la pratique des examens des caractéristiques génétiques d'une personne ou son identification par empreintes génétiques à des fins médicales ;

Vu la délibération n° 2013-CO-45 du conseil d'orientation de l'Agence de la biomédecine en date du 21 novembre 2013 fixant les critères d'agrément des praticiens pour la pratique des examens des caractéristiques génétiques d'une personne à des fins médicales en application de l'article L. 1418-4 du code de la santé publique ;

Vu la délibération n° 2021-CO-44 du conseil d'orientation de l'Agence de la biomédecine en date du 18 novembre 2021 modifiant les critères d'agrément des praticiens ;

Vu la demande présentée le 14 septembre 2023 par Monsieur Philippe FROGUEL aux fins d'obtenir un agrément pour pratiquer les analyses de génétique moléculaire.

Vu le dossier déclaré complet le 22 septembre 2023 ;

Vu la demande d'informations complémentaires du 30 octobre 2023 ;

Considérant que Monsieur Philippe FROGUEL, médecin non biologiste, est notamment titulaire d'une thèse de doctorat en science, spécialité biologie de l'humain, option physiologie et physio-pathologie ; qu'il a été Maître de conférence des universités en génétique humaine, et directeur de recherche du CNRS en section de génétique ; qu'il est actuellement Professeur de médecine génomique et directeur du département de *Genomics of Common Disease* à l'Hôpital Hammersmith de l'*Imperial College of London* (Royaume-Uni) et Professeur d'Endocrinologie au Centre hospitalier régional universitaire de Lille ;

Considérant cependant qu'il ne satisfait pas aux conditions d'exercice fixées par l'article L. 6213-1 et suivants du code de la santé publique ; que la formation et l'expérience du demandeur en ce qui concerne la pratique des analyses de génétique moléculaire ne répondent pas aux critères définis par le conseil d'orientation de l'Agence de la biomédecine en application de l'article R. 1131-7 du code de la santé ; qu'il ne présente pas en annexe à sa demande d'éléments permettant de justifier d'une expérience d'au moins 12 mois au cours des cinq dernières années dans un établissement autorisé pour la pratique des analyses de génétique moléculaire,

Décide :

Article 1^{er}

L'agrément de Monsieur Philippe FROGUEL pour pratiquer les analyses de génétique moléculaire en application des articles R. 1131-6 et L. 6213-2 et suivants du code de la santé publique est refusé.

Article 2

Le directeur général adjoint chargé des ressources de l'Agence de la biomédecine est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au Bulletin officiel Santé - Protection sociale - Solidarité.

Fait le 1^{er} décembre 2023.

Pour la directrice générale et par délégation :
La directrice juridique,
Anne DEBEAUMONT

Agence de la biomédecine

Décision du 6 décembre 2023 de la directrice générale de l'Agence de la biomédecine portant agrément pour la pratique des examens des caractéristiques génétiques d'une personne ou son identification par empreintes génétiques à des fins médicales en application des dispositions de l'article L. 1131-3 du code de la santé publique

NOR : SPRB2330591S

La directrice générale de l'Agence de la biomédecine,

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 1131-3, R. 1131-2, et R. 1131-6 à R. 1131-12 ;

Vu la décision de la directrice générale de l'Agence de la biomédecine n° 2021-19 du 8 décembre 2021 fixant la composition du dossier prévu à l'article R. 1131-9 du code de la santé publique à produire à l'appui d'une demande d'agrément de praticien pour la pratique des examens des caractéristiques génétiques d'une personne ou son identification par empreintes génétiques à des fins médicales ;

Vu la délibération n° 2013-CO-45 du conseil d'orientation de l'Agence de la biomédecine en date du 21 novembre 2013 fixant les critères d'agrément des praticiens pour la pratique des examens des caractéristiques génétiques d'une personne à des fins médicales en application de l'article L. 1418-4 du code de la santé publique ;

Vu la délibération n° 2021-CO-44 du conseil d'orientation de l'Agence de la biomédecine en date du 18 novembre 2021 modifiant les critères d'agrément des praticiens ;

Vu la demande présentée le 27 novembre 2023 par Monsieur Guillaume DAUTIN aux fins d'obtenir le renouvellement de son agrément pour pratiquer les analyses de génétique moléculaire en vue d'une utilisation limitée aux typages HLA ;

Vu le dossier déclaré complet le 6 décembre 2023 ;

Considérant que Monsieur Guillaume DAUTIN, pharmacien biologiste, est notamment titulaire d'un diplôme d'études spécialisées de biologie médicale ; qu'il exerce les activités de génétique au sein du laboratoire d'immunogénétique de l'Établissement français du sang Bourgogne-Franche-Comté site de Dijon depuis 2006 et en tant que praticien agréé depuis 2014 ; que les résultats de son activité sont jugés satisfaisants et qu'il justifie donc de la formation et de l'expérience requises,

Décide :

Article 1^{er}

Monsieur Guillaume DAUTIN est agréé au titre de l'article R. 1131-6 du code de la santé publique pour pratiquer les analyses de génétique moléculaire en vue d'une utilisation limitée aux typages HLA.

Article 2

Le présent agrément est délivré pour une durée de cinq ans. En cas d'urgence, il peut être suspendu à titre conservatoire, pour une durée maximale de trois mois, par la directrice générale de l'Agence de la biomédecine. L'agrément peut également être retiré, selon les modalités prévues par les dispositions des articles du code de la santé publique susvisés, en cas de violation des dispositions législatives ou réglementaires applicables à l'examen des caractéristiques génétiques d'une personne ou à son identification par empreintes génétiques à des fins médicales, ou de violation des conditions fixées par l'agrément.

Article 3

Le directeur général adjoint chargé des ressources de l'Agence de la biomédecine est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au Bulletin officiel Santé - Protection sociale - Solidarité.

Fait le 6 décembre 2023.

Pour la directrice générale et par délégation :
La directrice juridique,
Anne DEBEAUMONT

Agence de la biomédecine

Décision du 7 décembre 2023 de la directrice générale de l'Agence de la biomédecine portant agrément pour la pratique des examens des caractéristiques génétiques d'une personne ou son identification par empreintes génétiques à des fins médicales en application des dispositions de l'article L. 1131-3 du code de la santé publique

NOR : SPRB2330592S

La directrice générale de l'Agence de la biomédecine,

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 1131-3, R. 1131-2, et R. 1131-6 à R. 1131-12 ;

Vu la décision de la directrice générale de l'Agence de la biomédecine n° 2021-19 du 8 décembre 2021 fixant la composition du dossier prévu à l'article R. 1131-9 du code de la santé publique à produire à l'appui d'une demande d'agrément de praticien pour la pratique des examens des caractéristiques génétiques d'une personne ou son identification par empreintes génétiques à des fins médicales ;

Vu la délibération n° 2013-CO-45 du conseil d'orientation de l'Agence de la biomédecine en date du 21 novembre 2013 fixant les critères d'agrément des praticiens pour la pratique des examens des caractéristiques génétiques d'une personne à des fins médicales en application de l'article L. 1418-4 du code de la santé publique ;

Vu la délibération n° 2021-CO-44 du conseil d'orientation de l'Agence de la biomédecine en date du 18 novembre 2021 modifiant les critères d'agrément des praticiens ;

Vu la demande présentée le 29 novembre 2023 par Madame Amandine GANON aux fins d'obtenir le renouvellement de son agrément pour pratiquer les analyses de génétique moléculaire en vue d'une utilisation limitée aux facteurs II et V et MTHFR, à l'hémochromatose et aux typages HLA ;

Vu le dossier déclaré complet le 7 décembre 2023 ;

Considérant que Madame Amandine GANON, médecin qualifiée, est notamment titulaire d'un diplôme d'études spécialisées de biologie médicale et d'un diplôme de maîtrise de sciences biologiques et médicales en biochimie/biologie moléculaire ; qu'elle exerce les activités de génétique au sein du pôle hématologie-oncologie du laboratoire de biologie médicale CERBA (Cergy Pontoise) depuis février 2015 et en tant que praticienne agréée depuis 2019 ; que les résultats de son activité sont jugés satisfaisants et qu'elle justifie donc de la formation et de l'expérience requises,

Décide :

Article 1^{er}

Madame Amandine GANON est agréée au titre de l'article R. 1131-6 du code de la santé publique pour pratiquer les analyses de génétique moléculaire en vue d'une utilisation limitée aux facteurs II et V et MTHFR, à l'hémochromatose et aux typages HLA.

Article 2

Le présent agrément est délivré pour une durée de cinq ans. En cas d'urgence, il peut être suspendu à titre conservatoire, pour une durée maximale de trois mois, par la directrice générale de l'Agence de la biomédecine. L'agrément peut également être retiré, selon les modalités prévues par les dispositions des articles du code de la santé publique susvisés, en cas de violation des dispositions législatives ou réglementaires applicables à l'examen des caractéristiques génétiques d'une personne ou à son identification par empreintes génétiques à des fins médicales, ou de violation des conditions fixées par l'agrément.

Article 3

Le directeur général adjoint chargé des ressources de l'Agence de la biomédecine est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au Bulletin officiel Santé - Protection sociale - Solidarité.

Fait le 7 décembre 2023.

Pour la directrice générale et par délégation :
La directrice juridique,
Anne DEBEAUMONT

Ministère de la santé et de la prévention
Ministère des solidarités et de familles

Arrêté du 14 décembre 2023 portant inscription sur le tableau d'avancement au grade de professeur d'enseignement général hors classe au titre de l'année 2023

NOR : SPRR2330580A

Le ministre de la santé et de la prévention et la ministre des solidarités et des familles,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

Vu le décret n° 93-293 du 8 mars 1993 portant statut particulier du corps des professeurs d'enseignement général des instituts nationaux de jeunes sourds ;

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires ;

Vu l'arrêté du 29 août 2023 modifiant l'arrêté du 9 mars 2023 fixant les taux de promotion de grade dans les corps gérés par le ministre du travail, du plein emploi et de l'insertion, le ministre de la santé et de la prévention et le ministre des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées pour les années 2023, 2024 et 2025 ;

Vu les lignes directrices de gestion de promotion et de valorisation des parcours professionnels des agents des ministères chargés des affaires sociales ;

Sur proposition de la directrice des ressources humaines,

Arrêtent :

Article 1^{er}

Sont inscrits au tableau d'avancement pour l'accès au grade de professeur d'enseignement général hors classe, au titre de l'année 2023, les professeurs d'enseignement général suivants :

Nom	Prénom	Affectation
BEYRET	Laure	DTAS
CAZES	Marie-Anne	INJS Bordeaux
CHAUVOT	Céline	INJS Paris
COLLIGNON	Marjorie	INJS Metz
DE LABARRIERE	Estelle	INJS Bordeaux
ELIE	Jean-Marc	INJS Chambéry
FABBRI	Audrey	INJS Chambéry
FOUET	Karine	INJS Paris
LAURENT	Laëtitia	INJS Chambéry
RAMBAUD	Valérie	INJS Chambéry

Soit 9 femmes promues pour 35 femmes promouvables et 1 homme promu pour 9 hommes promouvables.

Article 2

La directrice des ressources humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 14 décembre 2023.

Pour les ministres et par délégation :
La sous-directrice de la gestion
des ressources humaines,
Marie-Pierre POIRIER

Ministère de la santé et de la prévention
Ministère des solidarités et de familles

Arrêté du 14 décembre 2023 portant inscription sur le tableau d'avancement au grade de professeur d'enseignement technique hors classe au titre de l'année 2023

NOR : SPRR2330581A

Le ministre de la santé et de la prévention et la ministre des solidarités et des familles,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

Vu le décret n° 93-294 du 8 mars 1993 portant statut particulier du corps des professeurs d'enseignement technique des instituts nationaux de jeunes sourds et de l'Institut national des jeunes aveugles ;

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires ;

Vu l'arrêté du 29 août 2023 modifiant l'arrêté du 9 mars 2023 fixant les taux de promotion de grade dans les corps gérés par le ministre du travail, du plein emploi et de l'insertion, le ministre de la santé et de la prévention et le ministre des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées pour les années 2023, 2024 et 2025 ;

Vu les lignes directrices de gestion de promotion et de valorisation des parcours professionnels des agents des ministères chargés des affaires sociales ;

Sur proposition de la directrice des ressources humaines,

Arrêtent :

Article 1^{er}

Est inscrit au tableau d'avancement pour l'accès au grade de professeur d'enseignement technique hors classe, au titre de l'année 2023, le professeur d'enseignement technique suivant :

Nom	Prénom	Affectation
BERTHOLLIER	Jérôme	INJS Chambéry

Soit 1 homme promu pour 2 femmes et 2 hommes promouvables.

Article 2

La directrice des ressources humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 14 décembre 2023.

Pour les ministres et par délégation :
La sous-directrice de la gestion
des ressources humaines,
Marie-Pierre POIRIER

Ministère de la santé et de la prévention
Ministère des solidarités et de familles

Arrêté du 14 décembre 2023 portant inscription sur le tableau d'avancement au grade de professeur d'enseignement général hors classe au titre de l'année 2023

NOR : SPRR2330582A

Le ministre de la santé et de la prévention et la ministre des solidarités et des familles,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

Vu le décret n° 93-292 du 8 mars 1993 portant statut particulier du corps des professeurs d'enseignement général de l'Institut national des jeunes aveugles ;

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires ;

Vu l'arrêté du 29 août 2023 modifiant l'arrêté du 9 mars 2023 fixant les taux de promotion de grade dans les corps gérés par le ministre du travail, du plein emploi et de l'insertion, le ministre de la santé et de la prévention et le ministre des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées pour les années 2023, 2024 et 2025 ;

Vu les lignes directrices de gestion de promotion et de valorisation des parcours professionnels des agents des ministères chargés des affaires sociales ;

Sur proposition de la directrice des ressources humaines,

Arrêtent :

Article 1^{er}

Est inscrit au tableau d'avancement pour l'accès au grade de professeur d'enseignement général hors classe, au titre de l'année 2023, le professeur d'enseignement général suivant :

Nom	Prénom	Affectation
JOINOVICI	Isabelle	INJA Paris

Soit 1 femme promue pour 3 femmes et 2 hommes promouvables.

Article 2

La directrice des ressources humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 14 décembre 2023.

Pour les ministres et par délégation :
La sous-directrice de la gestion
des ressources humaines,
Marie-Pierre POIRIER

Ministère du travail, du plein emploi et de l'insertion
Ministère de la santé et de la prévention
Ministère des solidarités et des familles

Arrêté du 14 décembre 2023 modifiant l'arrêté du 15 septembre 2023 portant ouverture des concours d'entrée à l'École nationale supérieure de sécurité sociale en 2024 (64^{ème} promotion)

NOR : MTRS2330578A

Le ministre du travail, du plein emploi et de l'insertion, le ministre de la santé et de la prévention et la ministre des solidarités et des familles,

Vu le code de la sécurité sociale, notamment son article R. 123-28 ;

Vu l'arrêté du 15 octobre 2019 modifié relatif à l'organisation des concours, aux modalités d'inscription, à la nature et l'organisation des épreuves, au contenu des programmes, à la composition et à l'organisation des jurys et aux règles de discipline des concours d'entrée à l'École nationale supérieure de sécurité sociale ;

Vu l'arrêté du 15 septembre 2023 portant ouverture des concours d'entrée à l'École nationale supérieure de sécurité sociale en 2024 (64^{ème} promotion) ;

Vu l'avis du conseil d'administration de l'École nationale supérieure de sécurité sociale en date du 23 novembre 2023,

Arrêtent :

Article 1^{er}

À l'article 2 de l'arrêté du 15 septembre 2023 susvisé, les mots : « du lundi 3 au mercredi 5 juin 2024 » sont remplacés par les mots : « du lundi 17 au mercredi 19 juin 2024 ».

Article 2

Le directeur de l'École nationale supérieure de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin officiel Travail - Emploi - Formation professionnelle et au Bulletin officiel Santé - Protection sociale - Solidarité.

Fait le 14 décembre 2023.

Pour les ministres et par délégation :
La sous-directrice du pilotage
du service public de la sécurité sociale,
Claire VINCENTI

Agence de la biomédecine

Décision du 15 décembre 2023 de la directrice générale de l'Agence de la biomédecine portant agrément pour la pratique des examens des caractéristiques génétiques d'une personne ou son identification par empreintes génétiques à des fins médicales en application des dispositions de l'article L. 1131-3 du code de la santé publique

NOR : SPRB2330593S

La directrice générale de l'Agence de la biomédecine,

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 1131-3, R. 1131-2, et R. 1131-6 à R. 1131-12 ;

Vu la décision de la directrice générale de l'Agence de la biomédecine n° 2021-19 du 8 décembre 2021 fixant la composition du dossier prévu à l'article R. 1131-9 du code de la santé publique à produire à l'appui d'une demande d'agrément de praticien pour la pratique des examens des caractéristiques génétiques d'une personne ou son identification par empreintes génétiques à des fins médicales ;

Vu la délibération n° 2013-CO-45 du conseil d'orientation de l'Agence de la biomédecine en date du 21 novembre 2013 fixant les critères d'agrément des praticiens pour la pratique des examens des caractéristiques génétiques d'une personne à des fins médicales en application de l'article L. 1418-4 du code de la santé publique ;

Vu la délibération n° 2021-CO-44 du conseil d'orientation de l'Agence de la biomédecine en date du 18 novembre 2021 modifiant les critères d'agrément des praticiens ;

Vu la demande présentée le 21 novembre 2023 par Madame Valérie KOUBI aux fins d'obtenir le renouvellement de son agrément pour pratiquer :

- Les analyses de cytogénétique, y compris les analyses de cytogénétique moléculaire ;
- Les analyses de génétique moléculaire en vue d'une utilisation limitée à l'X fragile, au CFTR, à la microdélétion de l'Y et aux facteurs II et V et MTHFR ;

Vu le dossier déclaré complet le 15 décembre 2023 ;

Considérant que Madame Valérie KOUBI, médecin qualifiée, est notamment titulaire d'un diplôme d'études spécialisées de biologie médicale, d'un diplôme d'études spécialisées complémentaires de cytogénétique humaine et d'un certificat de maîtrise de sciences biologiques et médicales de cytogénétique germinale et somatique ; qu'elle a exercé les activités de génétique au sein du service de génétique du laboratoire de biologie médicale EYLAU à Neuilly-sur-Seine entre septembre 2014 et juin 2023 et au sein du laboratoire de génétique du CHU de Reims entre septembre 2019 et août 2022; qu'elle exerce les activités de génétique au sein du laboratoire Atoutbio (Nancy), du laboratoire de génétique du CHRU de Tours ainsi qu'au sein du laboratoire de génétique du CHU de Nantes depuis 2023; qu'elle dispose d'un agrément pour la pratique des analyses de génétique moléculaire en vue d'une utilisation limitée à l'X fragile, à la mucoviscidose (principales mutations) et à la microdélétion de l'Y depuis 2011 et d'un agrément pour la pratique des analyses de cytogénétique y compris moléculaire depuis 2008 ; que les résultats de son activité sont jugés satisfaisants et qu'elle justifie donc de la formation et de l'expérience requises,

Décide :

Article 1^{er}

Madame Valérie KOUBI est agréée au titre de l'article R. 1131-6 du code de la santé publique pour pratiquer :

- Les analyses de cytogénétique, y compris les analyses de cytogénétique moléculaire ;
- Les analyses de génétique moléculaire en vue d'une utilisation limitée à l'X fragile, au CFTR, à la microdélétion de l'Y et aux facteurs II et V et MTHFR.

Article 2

Le présent agrément est délivré pour une durée de cinq ans. En cas d'urgence, il peut être suspendu à titre conservatoire, pour une durée maximale de trois mois, par la directrice générale de l'Agence de la biomédecine. L'agrément peut également être retiré, selon les modalités prévues par les dispositions des articles du code de la santé publique susvisés, en cas de violation des dispositions législatives ou réglementaires applicables à l'examen des caractéristiques génétiques d'une personne ou à son identification par empreintes génétiques à des fins médicales, ou de violation des conditions fixées par l'agrément.

Article 3

Le directeur général adjoint chargé des ressources de l'Agence de la biomédecine est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au Bulletin officiel Santé - Protection sociale - Solidarité.

Fait le 15 décembre 2023.

Pour la directrice générale et par délégation :
La directrice juridique,
Anne DEBEAUMONT

Agence de la biomédecine

Décision du 15 décembre 2023 de la directrice générale de l'Agence de la biomédecine portant agrément pour la pratique des examens des caractéristiques génétiques d'une personne ou son identification par empreintes génétiques à des fins médicales en application des dispositions de l'article L. 1131-3 du code de la santé publique

NOR : SPRB2330594S

La directrice générale de l'Agence de la biomédecine,

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 1131-3, R. 1131-2, et R. 1131-6 à R. 1131-12 ;

Vu la décision de la directrice générale de l'Agence de la biomédecine n° 2021-19 du 8 décembre 2021 fixant la composition du dossier prévu à l'article R. 1131-9 du code de la santé publique à produire à l'appui d'une demande d'agrément de praticien pour la pratique des examens des caractéristiques génétiques d'une personne ou son identification par empreintes génétiques à des fins médicales ;

Vu la délibération n° 2013-CO-45 du conseil d'orientation de l'Agence de la biomédecine en date du 21 novembre 2013 fixant les critères d'agrément des praticiens pour la pratique des examens des caractéristiques génétiques d'une personne à des fins médicales en application de l'article L. 1418-4 du code de la santé publique ;

Vu la délibération n° 2021-CO-44 du conseil d'orientation de l'Agence de la biomédecine en date du 18 novembre 2021 modifiant les critères d'agrément des praticiens ;

Vu la demande présentée le 24 novembre 2023 par Monsieur Zine Eddine-KHERRAF aux fins d'obtenir le renouvellement de son agrément pour pratiquer les analyses de génétique moléculaire ;

Vu le dossier déclaré complet le 15 décembre 2023 ;

Considérant que Monsieur Zine-Eddine KHERRAF, médecin qualifié, est notamment titulaire d'un diplôme d'études spécialisées de biologie médicale et d'un doctorat en biotechnologie, instrumentation, signal et imagerie pour la biologie, la médecine et l'environnement ; qu'il exerce les activités de génétique au sein du laboratoire de génétique du Centre hospitalier universitaire de Grenoble Alpes depuis 2018 et en tant que praticien agréé depuis 2019 ; que les résultats de son activité sont jugés satisfaisants et qu'il justifie donc de la formation et de l'expérience requises,

Décide :

Article 1^{er}

Monsieur Zine-Eddine KHERRAF est agréé au titre de l'article R. 1131-6 du code de la santé publique pour pratiquer les analyses de génétique moléculaire.

Article 2

Le présent agrément est délivré pour une durée de cinq ans. En cas d'urgence, il peut être suspendu à titre conservatoire, pour une durée maximale de trois mois, par la directrice générale de l'Agence de la biomédecine. L'agrément peut également être retiré, selon les modalités prévues par les dispositions des articles du code de la santé publique susvisés, en cas de violation des dispositions législatives ou réglementaires applicables à l'examen des caractéristiques génétiques d'une personne ou à son identification par empreintes génétiques à des fins médicales, ou de violation des conditions fixées par l'agrément.

Article 3

Le directeur général adjoint chargé des ressources de l'Agence de la biomédecine est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au Bulletin officiel Santé - Protection sociale - Solidarité.

Fait le 15 décembre 2023.

Pour la directrice générale et par délégation :
La directrice juridique,
Anne DEBEAUMONT

Agence de la biomédecine

Décision du 15 décembre 2023 de la directrice générale de l'Agence de la biomédecine portant agrément pour la pratique des examens des caractéristiques génétiques d'une personne ou son identification par empreintes génétiques à des fins médicales en application des dispositions de l'article L. 1131-3 du code de la santé publique

NOR : SPRB2330595S

La directrice générale de l'Agence de la biomédecine,

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 1131-3, R. 1131-2, et R. 1131-6 à R. 1131-12 ;

Vu la décision de la directrice générale de l'Agence de la biomédecine n° 2021-19 du 8 décembre 2021 fixant la composition du dossier prévu à l'article R. 1131-9 du code de la santé publique à produire à l'appui d'une demande d'agrément de praticien pour la pratique des examens des caractéristiques génétiques d'une personne ou son identification par empreintes génétiques à des fins médicales ;

Vu la délibération n° 2013-CO-45 du conseil d'orientation de l'Agence de la biomédecine en date du 21 novembre 2013 fixant les critères d'agrément des praticiens pour la pratique des examens des caractéristiques génétiques d'une personne à des fins médicales en application de l'article L. 1418-4 du code de la santé publique ;

Vu la délibération n° 2021-CO-44 du conseil d'orientation de l'Agence de la biomédecine en date du 18 novembre 2021 modifiant les critères d'agrément des praticiens ;

Vu la demande présentée le 5 décembre 2023 par Madame Marie-Pascale BEAUMONT-EPINETTE aux fins d'obtenir le renouvellement de son agrément pour pratiquer les analyses de génétique moléculaire ;

Vu le dossier déclaré complet le 15 décembre 2023 ;

Considérant que Madame Marie-Pascale BEAUMONT-EPINETTE, pharmacienne biologiste, est notamment titulaire d'un diplôme d'études spécialisées de biologie médicale, d'un master en sciences cellulaires et moléculaires du vivant ; qu'elle exerce les activités de génétique au sein du laboratoire de génétique moléculaire du centre hospitalier universitaire de Rennes (hôpital Pontchaillou) depuis 2011 et en tant que praticienne agréée depuis 2014 ; que les résultats de son activité sont jugés satisfaisants et qu'elle justifie donc de la formation et de l'expérience requises,

Décide :

Article 1^{er}

Madame Marie-Pascale BEAUMONT-EPINETTE est agréée au titre de l'article R. 1131-6 du code de la santé publique pour pratiquer les analyses de génétique moléculaire.

Article 2

Le présent agrément est délivré pour une durée de cinq ans. En cas d'urgence, il peut être suspendu à titre conservatoire, pour une durée maximale de trois mois, par la directrice générale de l'Agence de la biomédecine. L'agrément peut également être retiré, selon les modalités prévues par les dispositions des articles du code de la santé publique susvisés, en cas de violation des dispositions législatives ou réglementaires applicables à l'examen des caractéristiques génétiques d'une personne ou à son identification par empreintes génétiques à des fins médicales, ou de violation des conditions fixées par l'agrément.

Article 3

Le directeur général adjoint chargé des ressources de l'Agence de la biomédecine est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au Bulletin officiel Santé - Protection sociale - Solidarité.

Fait le 15 décembre 2023.

Pour la directrice générale et par délégation :
La directrice juridique,
Anne DEBEAUMONT

Agence de la biomédecine

Décision du 15 décembre 2023 de la directrice générale de l'Agence de la biomédecine portant agrément pour la pratique des examens des caractéristiques génétiques d'une personne ou son identification par empreintes génétiques à des fins médicales en application des dispositions de l'article L. 1131-3 du code de la santé publique

NOR : SPRB2330596S

La directrice générale de l'Agence de la biomédecine,

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 1131-3, L. 6211-7, L. 6213-1 et suivants, R. 1131-2, et R. 1131-6 à R. 1131-12 ;

Vu la décision de la directrice générale de l'Agence de la biomédecine n° 2021-19 du 8 décembre 2021 fixant la composition du dossier prévu à l'article R. 1131-9 du code de la santé publique à produire à l'appui d'une demande d'agrément de praticien pour la pratique des examens des caractéristiques génétiques d'une personne ou son identification par empreintes génétiques à des fins médicales ;

Vu la délibération n° 2013-CO-45 du conseil d'orientation de l'Agence de la biomédecine en date du 21 novembre 2013 fixant les critères d'agrément des praticiens pour la pratique des examens des caractéristiques génétiques d'une personne à des fins médicales en application de l'article L. 1418-4 du code de la santé publique ;

Vu la délibération n° 2021-CO-44 du conseil d'orientation de l'Agence de la biomédecine en date du 18 novembre 2021 modifiant les critères d'agrément des praticiens ;

Vu la demande présentée le 7 décembre 2023 par Madame Fabienne DUFERNEZ aux fins d'obtenir le renouvellement de son agrément pour pratiquer :

- Les analyses de cytogénétique, y compris les analyses de cytogénétique moléculaire ;
- Les analyses de génétique moléculaire ;

Vu le dossier déclaré complet le 15 décembre 2023 ;

Considérant que Madame Fabienne DUFERNEZ, pharmacienne, est notamment titulaire d'un diplôme d'études spécialisées de pharmacie spécialisée, d'un diplôme de maîtrise de sciences biologiques et médicales, d'un doctorat en sciences biologiques ainsi que d'un diplôme interuniversitaire de cytogénétique moléculaire ; qu'elle a exercé les activités de génétique au sein du laboratoire commun de biologie et génétique moléculaire de l'Hôpital Saint-Antoine (AP-HP) de 2008 à 2016 ; qu'elle exerce au sein du service de génétique du Centre hospitalier universitaire de Poitiers depuis 2016 ; qu'elle dispose d'un agrément pour la pratique des analyses de génétique moléculaire depuis 2009 et d'un agrément pour la pratique des analyses de cytogénétique, y compris les analyses de cytogénétique moléculaire depuis 2019 ; que les résultats de son activité sont jugés satisfaisants et qu'elle justifie donc de la formation et de l'expérience requises,

Décide :

Article 1^{er}

Madame Fabienne DUFERNEZ est agréée au titre des articles R. 1131-6 et L. 6213-2 du code de la santé publique pour pratiquer :

- Les analyses de cytogénétique, y compris les analyses de cytogénétique moléculaire ;
- Les analyses de génétique moléculaire.

Article 2

Le présent agrément est délivré pour une durée de cinq ans. En cas d'urgence, il peut être suspendu à titre conservatoire, pour une durée maximale de trois mois, par la directrice générale de l'Agence de la biomédecine. L'agrément peut également être retiré, selon les modalités prévues par les dispositions des articles du code de la santé publique susvisés, en cas de violation des dispositions législatives ou réglementaires applicables à l'examen des caractéristiques génétiques d'une personne ou à son identification par empreintes génétiques à des fins médicales, ou de violation des conditions fixées par l'agrément.

Article 3

Le directeur général adjoint chargé des ressources de l'Agence de la biomédecine est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au Bulletin officiel Santé - Protection sociale - Solidarité.

Fait le 15 décembre 2023.

Pour la directrice générale et par délégation :
La directrice juridique,
Anne DEBEAUMONT

Agence de la biomédecine

Décision du 15 décembre 2023 de la directrice générale de l'Agence de la biomédecine portant agrément pour la pratique des examens des caractéristiques génétiques d'une personne ou son identification par empreintes génétiques à des fins médicales en application des dispositions de l'article L. 1131-3 du code de la santé publique

NOR : SPRB2330597S

La directrice générale de l'Agence de la biomédecine,

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 1131-3, R. 1131-2, et R. 1131-6 à R. 1131-12 ;

Vu la décision de la directrice générale de l'Agence de la biomédecine n° 2021-19 du 8 décembre 2021 fixant la composition du dossier prévu à l'article R. 1131-9 du code de la santé publique à produire à l'appui d'une demande d'agrément de praticien pour la pratique des examens des caractéristiques génétiques d'une personne ou son identification par empreintes génétiques à des fins médicales ;

Vu la délibération n° 2013-CO-45 du conseil d'orientation de l'Agence de la biomédecine en date du 21 novembre 2013 fixant les critères d'agrément des praticiens pour la pratique des examens des caractéristiques génétiques d'une personne à des fins médicales en application de l'article L. 1418-4 du code de la santé publique ;

Vu la délibération n° 2021-CO-44 du conseil d'orientation de l'Agence de la biomédecine en date du 18 novembre 2021 modifiant les critères d'agrément des praticiens ;

Vu la demande présentée le 8 décembre 2023 par Monsieur Adrien PAGIN aux fins d'obtenir le renouvellement de son agrément pour pratiquer les analyses de génétique moléculaire ;

Vu le dossier déclaré complet le 15 décembre 2023 ;

Considérant que Monsieur Adrien PAGIN, pharmacien biologiste, est notamment titulaire d'un diplôme d'études spécialisées de biologie médicale, d'un diplôme d'études spécialisées complémentaires de biologie moléculaire et d'un master recherche en biologie-santé ; qu'il exerce les activités de génétique au sein du centre de biologie et pathologie génétique, laboratoire toxicologie et génophathies du Centre hospitalier régional universitaire de Lille depuis 2011 et en tant que praticien agréé depuis 2013 ; que les résultats de son activité sont jugés satisfaisants et qu'il justifie donc de la formation et de l'expérience requises,

Décide :

Article 1^{er}

Monsieur Adrien PAGIN est agréé au titre de l'article R. 1131-6 du code de la santé publique pour pratiquer les analyses de génétique moléculaire.

Article 2

Le présent agrément est délivré pour une durée de cinq ans. En cas d'urgence, il peut être suspendu à titre conservatoire, pour une durée maximale de trois mois, par la directrice générale de l'Agence de la biomédecine. L'agrément peut également être retiré, selon les modalités prévues par les dispositions des articles du code de la santé publique susvisés, en cas de violation des dispositions législatives ou réglementaires applicables à l'examen des caractéristiques génétiques d'une personne ou à son identification par empreintes génétiques à des fins médicales, ou de violation des conditions fixées par l'agrément.

Article 3

Le directeur général adjoint chargé des ressources de l'Agence de la biomédecine est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au Bulletin officiel Santé - Protection sociale - Solidarité.

Fait le 15 décembre 2023.

Pour la directrice générale et par délégation :
La directrice juridique,
Anne DEBEAUMONT

Agence de la biomédecine

Décision du 15 décembre 2023 de la directrice générale de l'Agence de la biomédecine portant agrément pour la pratique des examens des caractéristiques génétiques d'une personne ou son identification par empreintes génétiques à des fins médicales en application des dispositions de l'article L. 1131-3 du code de la santé publique

NOR : SPRB2330598S

La directrice générale de l'Agence de la biomédecine,

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 1131-3, R. 1131-2, et R. 1131-6 à R. 1131-12 ;

Vu la décision de la directrice générale de l'Agence de la biomédecine n° 2021-19 du 8 décembre 2021 fixant la composition du dossier prévu à l'article R. 1131-9 du code de la santé publique à produire à l'appui d'une demande d'agrément de praticien pour la pratique des examens des caractéristiques génétiques d'une personne ou son identification par empreintes génétiques à des fins médicales ;

Vu la délibération n° 2013-CO-45 du conseil d'orientation de l'Agence de la biomédecine en date du 21 novembre 2013 fixant les critères d'agrément des praticiens pour la pratique des examens des caractéristiques génétiques d'une personne à des fins médicales en application de l'article L. 1418-4 du code de la santé publique ;

Vu la délibération n° 2021-CO-44 du conseil d'orientation de l'Agence de la biomédecine en date du 18 novembre 2021 modifiant les critères d'agrément des praticiens ;

Vu la demande présentée le 8 décembre 2023 par Madame Mireille COSSEE aux fins d'obtenir le renouvellement de son agrément pour pratiquer les analyses de génétique moléculaire ;

Vu le dossier déclaré complet le 15 décembre 2023 ;

Considérant que Madame Mireille COSSEE, médecin qualifiée, est notamment titulaire d'un diplôme d'études spécialisées de biologie médicale et d'un diplôme interuniversitaire de génétique médicale ; qu'elle exerce les activités de génétique au sein du laboratoire de génétique moléculaire du Centre hospitalier universitaire de Montpellier depuis septembre 2011 ; qu'elle dispose d'un agrément pour la pratique des analyses de génétique moléculaire depuis 2001 ; que les résultats de son activité sont jugés satisfaisants et qu'elle justifie donc de la formation et de l'expérience requises,

Décide :

Article 1^{er}

Madame Mireille COSSEE est agréée au titre de l'article R. 1131-6 du code de la santé publique pour pratiquer les analyses de génétique moléculaire.

Article 2

Le présent agrément est délivré pour une durée de cinq ans. En cas d'urgence, il peut être suspendu à titre conservatoire, pour une durée maximale de trois mois, par la directrice générale de l'Agence de la biomédecine. L'agrément peut également être retiré, selon les modalités prévues par les dispositions des articles du code de la santé publique susvisés, en cas de violation des dispositions législatives ou réglementaires applicables à l'examen des caractéristiques génétiques d'une personne ou à son identification par empreintes génétiques à des fins médicales, ou de violation des conditions fixées par l'agrément.

Article 3

Le directeur général adjoint chargé des ressources de l'Agence de la biomédecine est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au Bulletin officiel Santé - Protection sociale - Solidarité.

Fait le 15 décembre 2023.

Pour la directrice générale et par délégation :
La directrice juridique,
Anne DEBEAUMONT

Agence de la biomédecine

Décision du 15 décembre 2023 de la directrice générale de l'Agence de la biomédecine portant agrément pour la pratique des examens des caractéristiques génétiques d'une personne ou son identification par empreintes génétiques à des fins médicales en application des dispositions de l'article L. 1131-3 du code de la santé publique

NOR : SPRB2330599S

La directrice générale de l'Agence de la biomédecine,

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 1131-3, R. 1131-2, et R. 1131-6 à R. 1131-12 ;

Vu la décision de la directrice générale de l'Agence de la biomédecine n° 2021-19 du 8 décembre 2021 fixant la composition du dossier prévu à l'article R. 1131-9 du code de la santé publique à produire à l'appui d'une demande d'agrément de praticien pour la pratique des examens des caractéristiques génétiques d'une personne ou son identification par empreintes génétiques à des fins médicales ;

Vu la délibération n° 2013-CO-45 du conseil d'orientation de l'Agence de la biomédecine en date du 21 novembre 2013 fixant les critères d'agrément des praticiens pour la pratique des examens des caractéristiques génétiques d'une personne à des fins médicales en application de l'article L. 1418-4 du code de la santé publique ;

Vu la délibération n° 2021-CO-44 du conseil d'orientation de l'Agence de la biomédecine en date du 18 novembre 2021 modifiant les critères d'agrément des praticiens ;

Vu la demande présentée le 12 décembre 2023 par Madame Nadège CARELLE CALMELS aux fins d'obtenir le renouvellement de son agrément pour pratiquer les analyses de génétique moléculaire ;

Vu le dossier déclaré complet le 15 décembre 2023 ;

Considérant que Madame Nadège CARELLE CALMELS, pharmacienne biologiste, est notamment titulaire d'un diplôme d'études spécialisées de biologie médicale, d'un diplôme d'études spécialisées complémentaires de cytogénétique humaine, d'un diplôme de maîtrise de sciences biologiques et médicales ainsi que d'un diplôme d'études approfondies de génétique moléculaire des maladies du développement et de l'oncogenèse ; qu'elle exerce les activités de génétique au sein du laboratoire de diagnostic génétique des Hôpitaux universitaires de Strasbourg (Nouvel Hôpital Civil) depuis 2004 et au sein du laboratoire Auragen (PFMG) depuis 2023 ; qu'elle exerce en tant que praticienne agréée depuis 2008 ; que les résultats de son activité sont jugés satisfaisants et qu'elle justifie donc de la formation et de l'expérience requises,

Décide :

Article 1^{er}

Madame Nadège CARELLE CALMELS est agréée au titre de l'article R. 1131-6 du code de la santé publique pour pratiquer les analyses de génétique moléculaire.

Article 2

Le présent agrément est délivré pour une durée de cinq ans. En cas d'urgence, il peut être suspendu à titre conservatoire, pour une durée maximale de trois mois, par la directrice générale de l'Agence de la biomédecine. L'agrément peut également être retiré, selon les modalités prévues par les dispositions des articles du code de la santé publique susvisés, en cas de violation des dispositions législatives ou réglementaires applicables à l'examen des caractéristiques génétiques d'une personne ou à son identification par empreintes génétiques à des fins médicales, ou de violation des conditions fixées par l'agrément.

Article 3

Le directeur général adjoint chargé des ressources de l'Agence de la biomédecine est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au Bulletin officiel Santé - Protection sociale - Solidarité.

Fait le 15 décembre 2023.

Pour la directrice générale et par délégation :
La directrice juridique,
Anne DEBEAUMONT

Centre national de gestion

Arrêté du 15 décembre 2023 établissant la liste des élèves-directeurs et des élèves-directrices d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux inscrits sur la liste d'aptitude à compter du 1^{er} janvier 2024

NOR : SPRN2330604A

La directrice générale du Centre national de gestion,

Vu le code de la santé publique ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2007-1930 du 26 décembre 2007 modifié portant statut particulier du corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux de la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 2007-1937 du 26 décembre 2007 modifié relatif au classement indiciaire applicable au corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux de la fonction publique hospitalière ;

Vu l'arrêté interministériel du 26 décembre 2007 modifié relatif à l'échelonnement indiciaire applicable au corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux de la fonction publique hospitalière ;

Vu les résultats proclamés par le jury de fin de formation qui s'est réuni à l'École des hautes études en santé publique en séance le 15 décembre 2023,

Arrête :

Article 1^{er}

À compter du 1^{er} janvier 2024, en application de l'article 5 du décret n° 2007-1930 du 26 décembre 2007 modifié susvisé, les élèves-directeurs et les élèves-directrices mentionnés ci-dessous, ayant satisfait aux épreuves de fin de formation du corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux, sont inscrits sur la liste d'aptitude aux emplois dudit corps par ordre alphabétique :

- Monsieur AINARDI Quentin ;
- Monsieur ANDRES Ilan ;
- Madame BARBANCON Florence ;
- Monsieur BARRAUD Valentin ;
- Madame BAUDIER COUDERC Léa ;
- Madame BERGERON Charlotte ;
- Madame BOISDON Camille ;
- Monsieur BOUDJEMA Ellias ;
- Madame BRIAND Julie ;
- Monsieur CHEVALIER Sébastien ;
- Monsieur CLAIRET Guillaume ;
- Monsieur CORNU Gabriel ;
- Monsieur COURTOIS Sylvain ;
- Madame CROISIER Marie ;

- Madame DALFREDDO Magali ;
- Madame DELURET Léa ;
- Madame DUBOIS-CONSTANT Pauline ;
- Monsieur DURGUEIL Jérôme ;
- Monsieur ELLAYA Didier ;
- Madame ELOY Lucille ;
- Madame FERREIRA DA SILVA Élisabeth ;
- Monsieur FRANCONI Axel ;
- Madame GOUVERNEUR Maureen ;
- Monsieur GREGOIRE Sébastien ;
- Madame GUESDON Inès ;
- Madame GUICHETEAU Sandrine ;
- Madame HACHET Aurélie ;
- Madame HUÉ Hélène ;
- Madame ITTY Hanta ;
- Monsieur JOUENNE Clément ;
- Madame KEROMNES Célyne ;
- Madame KHOBEIZI Aicha ;
- Madame LATY Anne-Sophie ;
- Madame LAVALLEE Laetitia ;
- Monsieur LEMAIRE Damien ;
- Madame LONCLE DUDA Lucie ;
- Madame LOUAPRE Béatrice ;
- Madame MASSENGO Josiane ;
- Monsieur MATEOS Philippe ;
- Madame MOISSONNIER Carole ;
- Monsieur MOREL Ilan ;
- Madame MOURY Pauline ;
- Monsieur NAJAFALY Mounir ;
- Madame NOUR Fatouma ;
- Madame PAISANT Océane ;
- Monsieur PÉGÉ Baptiste ;
- Madame POIRIER Élise ;
- Madame RICAUD Dorine ;
- Monsieur ROUSSEL Jordane ;
- Monsieur SADRIN Simon ;
- Monsieur SALAMEH Hamed ;
- Monsieur SIKORA Julien ;
- Madame SOURDAINE Marie ;
- Madame SOURON COSSON Mahaut ;
- Madame TACHON Juliette ;
- Madame TANGUY Muriel ;
- Madame THOMAS-VALIER Guylaine ;
- Madame TOMMASINI Léna ;
- Madame VALTAUD Anna ;
- Madame VANAI Marine ;
- Madame VARLIN Véronique ;
- Madame VENANT Margaux ;
- Monsieur VULCAIN Paul ;
- Madame WYBRECHT Tiana ;
- Madame ZACCARON Élodie.

Article 2

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, soit d'un recours gracieux auprès de l'administration auteure de la décision, soit d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorial compétent.

Article 3

La directrice générale du Centre national de gestion est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel Santé - Protection sociale -Solidarité.

Fait le 15 décembre 2023.

La directrice générale du
Centre national de gestion,
Marie-Noëlle GÉRAIN-BREUZARD

Centre national de gestion

**Arrêté du 15 décembre 2023 portant inscription au titre de l'année 2024
au tableau d'avancement à la hors classe du corps des directeurs des soins**

NOR : SPRN2330607A

La directrice générale du Centre national de gestion,

Vu le code de la santé publique ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2002-550 du 19 avril 2002 modifié portant statut particulier du corps des directeurs des soins de la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 2022-464 du 31 mars 2022 fixant l'échelonnement indiciaire applicable au corps des directeurs des soins de la fonction publique hospitalière,

Arrête :

Article 1^{er}

Les directeurs des soins dont les noms suivent sont inscrits au titre de l'année 2024 au tableau d'avancement à la hors classe du corps des directeurs des soins :

Sont nommés à compter du 01/01/2024 :

1. ABARGHAZ Châou
2. AKRONG Odile
3. BIDEAU Christiane
4. BISSON Nathalie
5. BOUILLON Muriel
6. BOURDUGE Maurice
7. BUISSON Anne
8. BULTEAU Francis
9. CAMIUL Anne-Lise
10. CHAUVEL Sandrine
11. COULEE Olivier
12. DALBY Chrystèle
13. DEHMOUCHE Véronique
14. DINET Christophe
15. DRAY Sandrine
16. FOMOA Mylène
17. GANDRE Hedwige
18. GENES Isabelle
19. GRANDVALET Anne
20. GRELLIER Frédéric
21. HENNIART Delphine
22. HERAIL Bérangère
23. HERVE-GRILLOT Agnès

24. HEZARD Géraldine
25. JACQUIN Sylvie
26. KLEIN Claudie
27. LABOUROT Patrick
28. LAMARGOT Laurent
29. LECLAND Christelle
30. LECOMTE Catherine
31. MALAVAUX Christophe
32. MOUCHON Frédéric
33. NERZIC Christelle
34. PAULIN Fabienne
35. PECOUL Myriam
36. PINEAU-CARIE Stéphanie
37. PINHEIRO Hélène
38. QUINVILLE Anne
39. RAFFIOT Agnès
40. RENKES Jacqueline
41. RIBOUCHON Franck
42. RODRIGUEZ Cécile
43. ROLLAND Aurélia
44. SALIME Aynoudine
45. RONAT Karine
46. SAUGIS Christine
47. SAVALLE Christelle
48. SMOLIK Pascale
49. SORIN Catherine
50. STEPHENSON SIGUIER Tadéa
51. TOITOT Blandine
52. TOUZZALI Saliha
53. TRAVAILLARD Stéphanie
54. TRAVERS Anne
55. VIAN Christelle

Est nommée à une date ultérieure :

56. BERNARD Aurélie au 01/04/2024.

Article 2

La présente décision peut être contestée dans les deux mois qui suivent sa notification soit en déposant un recours gracieux devant l'administration auteure de la décision, soit un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au Bulletin officiel Santé - Protection sociale - Solidarité.

Fait le 15 décembre 2023.

La directrice générale du
Centre national de gestion,
Marie-Noëlle GÉRAIN-BREUZARD

Ministère de la santé et de la prévention

Arrêté du 15 décembre 2023 portant composition de la commission de titularisation des pharmaciens inspecteurs de santé publique - Promotion 2023

NOR : SPRR2330579A

Le ministre de la santé et de la prévention,

Vu le décret n° 92-1432 modifié du 30 décembre 1992 relatif au statut particulier des pharmaciens inspecteurs de santé publique ;

Vu l'arrêté du 1^{er} octobre 1993 modifié relatif à la formation des pharmaciens inspecteurs de santé publique,

Arrête :

Article 1^{er}

La composition de la commission de titularisation des pharmaciens inspecteurs de santé publique de la promotion 2023, est fixée comme suit :

- Madame Paule KUJAS, représentant le chef de l'Inspection générale des affaires sociales, présidente ;
- Madame Line LEGRAND, représentant le directeur général de la santé ;
- Madame Anne-Cécile PONS, représentant le directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;
- Madame Carole LAMORILLE, représentant le directeur général de l'Agence régionale de santé des Hauts-de-France ;
- Monsieur Walid MOKNI, pharmacien inspecteur de santé publique.

Article 2

Le secrétariat de la commission est assuré par l'École des hautes études en santé publique.

Article 3

La directrice des ressources humaines et la directrice de l'École des hautes études en santé publique sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel Santé - Protection sociale - Solidarité.

Fait le 15 décembre 2023.

Pour le ministre et par délégation :
La cheffe du Bureau de la formation,
par intérim,
Sandrine GAMA

Agence de la biomédecine

Décision du 18 décembre 2023 de la directrice générale de l'Agence de la biomédecine portant agrément pour la pratique des examens des caractéristiques génétiques d'une personne ou son identification par empreintes génétiques à des fins médicales en application des dispositions de l'article L. 1131-3 du code de la santé publique

NOR : SPRB2330600S

La directrice générale de l'Agence de la biomédecine,

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 1131-3, L. 6211-7, L. 6213-1 et suivants, R. 1131-2, et R. 1131-6 à R. 1131-12 ;

Vu la décision de la directrice générale de l'Agence de la biomédecine n° 2021-19 du 8 décembre 2021 fixant la composition du dossier prévu à l'article R. 1131-9 du code de la santé publique à produire à l'appui d'une demande d'agrément de praticien pour la pratique des examens des caractéristiques génétiques d'une personne ou son identification par empreintes génétiques à des fins médicales ;

Vu la délibération n° 2013-CO-45 du conseil d'orientation de l'Agence de la biomédecine en date du 21 novembre 2013 fixant les critères d'agrément des praticiens pour la pratique des examens des caractéristiques génétiques d'une personne à des fins médicales en application de l'article L. 1418-4 du code de la santé publique ;

Vu la délibération n° 2021-CO-44 du conseil d'orientation de l'Agence de la biomédecine en date du 18 novembre 2021 modifiant les critères d'agrément des praticiens ;

Vu la demande présentée le 11 décembre 2023 par Monsieur Detlef TROST aux fins d'obtenir le renouvellement de son agrément pour pratiquer les analyses de cytogénétique, y compris les analyses de cytogénétique moléculaire ;

Vu le dossier déclaré complet le 18 décembre 2023 ;

Considérant que Monsieur Detlef TROST, spécialisé en génétique humaine (spécialité reconnue par la société allemande de génétique humaine), est notamment titulaire d'un diplôme d'études de biologie de l'Université de Bonn (Allemagne) et d'un doctorat en sciences naturelles ; qu'il exerce les activités de génétique au sein du département de génétique du laboratoire de biologie médicale CERBA à Cergy-Pontoise depuis 2007 et en tant que praticien agréé depuis 2008 ; que les résultats de son activité sont jugés satisfaisants et qu'il justifie donc de la formation et de l'expérience requises,

Décide :

Article 1^{er}

Monsieur Detlef TROST est agréé au titre des articles R. 1131-6 et L. 6213-2 du code de la santé publique pour pratiquer les analyses de cytogénétique, y compris les analyses de cytogénétique moléculaire.

Article 2

Le présent agrément est délivré pour une durée de cinq ans. En cas d'urgence, il peut être suspendu à titre conservatoire, pour une durée maximale de trois mois, par la directrice générale de l'Agence de la biomédecine. L'agrément peut également être retiré, selon les modalités prévues par les dispositions des articles du code de la santé publique susvisés, en cas de violation des dispositions législatives ou réglementaires applicables à l'examen des caractéristiques génétiques d'une personne ou à son identification par empreintes génétiques à des fins médicales, ou de violation des conditions fixées par l'agrément.

Article 3

Le directeur général adjoint chargé des ressources de l'Agence de la biomédecine est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au Bulletin officiel Santé - Protection sociale - Solidarité.

Fait le 18 décembre 2023.

Pour la directrice générale et par délégation :
La directrice juridique,
Anne DEBEAUMONT

Agence de la biomédecine

Décision du 18 décembre 2023 de la directrice générale de l'Agence de la biomédecine portant agrément pour la pratique des examens des caractéristiques génétiques d'une personne ou son identification par empreintes génétiques à des fins médicales en application des dispositions de l'article L. 1131-3 du code de la santé publique

NOR : SPRB2330601S

La directrice générale de l'Agence de la biomédecine,

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 1131-3, R. 1131-2, et R. 1131-6 à R. 1131-12 ;

Vu la décision de la directrice générale de l'Agence de la biomédecine n° 2021-19 du 8 décembre 2021 fixant la composition du dossier prévu à l'article R. 1131-9 du code de la santé publique à produire à l'appui d'une demande d'agrément de praticien pour la pratique des examens des caractéristiques génétiques d'une personne ou son identification par empreintes génétiques à des fins médicales ;

Vu la délibération n° 2013-CO-45 du conseil d'orientation de l'Agence de la biomédecine en date du 21 novembre 2013 fixant les critères d'agrément des praticiens pour la pratique des examens des caractéristiques génétiques d'une personne à des fins médicales en application de l'article L. 1418-4 du code de la santé publique ;

Vu la délibération n° 2021-CO-44 du conseil d'orientation de l'Agence de la biomédecine en date du 18 novembre 2021 modifiant les critères d'agrément des praticiens ;

Vu la demande présentée le 14 décembre 2023 par Monsieur Damien STERNBERG aux fins d'obtenir le renouvellement de son agrément pour pratiquer les analyses de génétique moléculaire ;

Vu le dossier déclaré complet le 18 décembre 2023 ;

Considérant que Monsieur Damien STERNBERG, médecin qualifié, est notamment titulaire d'un diplôme d'études spécialisées de biologie médicale et d'un diplôme d'études approfondies en génétique moléculaire des maladies du développement et de l'oncogenèse ; qu'il exerce les activités de génétique au sein de l'unité fonctionnelle de cardiogénétique et myogénétique moléculaire et cellulaire du groupe hospitalier Pitié-Salpêtrière Charles Foix (AP-HP) en tant que praticien agréé depuis 2001 ; que les résultats de son activité sont jugés satisfaisants et qu'il justifie donc de la formation et de l'expérience requises,

Décide :

Article 1^{er}

Monsieur Damien STERNBERG est agréé au titre de l'article R. 1131-6 du code de la santé publique pour pratiquer les analyses de génétique moléculaire.

Article 2

Le présent agrément est délivré pour une durée de cinq ans. En cas d'urgence, il peut être suspendu à titre conservatoire, pour une durée maximale de trois mois, par la directrice générale de l'Agence de la biomédecine. L'agrément peut également être retiré, selon les modalités prévues par les dispositions des articles du code de la santé publique susvisés, en cas de violation des dispositions législatives ou réglementaires applicables à l'examen des caractéristiques génétiques d'une personne ou à son identification par empreintes génétiques à des fins médicales, ou de violation des conditions fixées par l'agrément.

Article 3

Le directeur général adjoint chargé des ressources de l'Agence de la biomédecine est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au Bulletin officiel Santé - Protection sociale - Solidarité.

Fait le 18 décembre 2023.

Pour la directrice générale et par délégation :
La directrice juridique,
Anne DEBEAUMONT

Agence de la biomédecine

Décision du 18 décembre 2023 de la directrice générale de l'Agence de la biomédecine portant agrément pour la pratique des examens des caractéristiques génétiques d'une personne ou son identification par empreintes génétiques à des fins médicales en application des dispositions de l'article L. 1131-3 du code de la santé publique

NOR : SPRB2330602S

La directrice générale de l'Agence de la biomédecine,

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 1131-3, L. 6211-7, L. 6213-1 et suivants, R. 1131-2, et R. 1131-6 à R. 1131-12 ;

Vu la décision de la directrice générale de l'Agence de la biomédecine n° 2021-19 du 8 décembre 2021 fixant la composition du dossier prévu à l'article R. 1131-9 du code de la santé publique à produire à l'appui d'une demande d'agrément de praticien pour la pratique des examens des caractéristiques génétiques d'une personne ou son identification par empreintes génétiques à des fins médicales ;

Vu la délibération n° 2013-CO-45 du conseil d'orientation de l'Agence de la biomédecine en date du 21 novembre 2013 fixant les critères d'agrément des praticiens pour la pratique des examens des caractéristiques génétiques d'une personne à des fins médicales en application de l'article L. 1418-4 du code de la santé publique ;

Vu la délibération n° 2021-CO-44 du conseil d'orientation de l'Agence de la biomédecine en date du 18 novembre 2021 modifiant les critères d'agrément des praticiens ;

Vu la demande présentée le 11 décembre 2023 par Madame Mélanie EYRIES aux fins d'obtenir le renouvellement de son agrément pour pratiquer les analyses de génétique moléculaire ;

Vu le dossier déclaré complet le 18 décembre 2023 ;

Considérant que Madame Mélanie EYRIES, personnalité scientifique, est notamment titulaire d'un doctorat en biologie cellulaire et moléculaire ainsi que d'un magistère de génétique ; qu'elle a exercé les activités de génétique au sein du laboratoire d'oncogénétique et angiogénétique moléculaire du groupe hospitalier Pitié-Salpêtrière (AP-HP) de 2009 à 2023 et au sein du service de génétique du laboratoire Eurofins-Biomnis depuis août 2023 ; qu'elle exerce en tant que praticienne agréée depuis 2014 ; que les résultats de son activité sont jugés satisfaisants et qu'elle justifie donc de la formation et de l'expérience requises,

Décide :

Article 1^{er}

Madame Mélanie EYRIES est agréée au titre des articles R. 1131-6 et L. 6213-2 du code de la santé publique pour pratiquer les analyses de génétique moléculaire.

Article 2

Le présent agrément est délivré pour une durée de cinq ans. En cas d'urgence, il peut être suspendu à titre conservatoire, pour une durée maximale de trois mois, par la directrice générale de l'Agence de la biomédecine. L'agrément peut également être retiré, selon les modalités prévues par les dispositions des articles du code de la santé publique susvisés, en cas de violation des dispositions législatives ou réglementaires applicables à l'examen des caractéristiques génétiques d'une personne ou à son identification par empreintes génétiques à des fins médicales, ou de violation des conditions fixées par l'agrément.

Article 3

Le directeur général adjoint chargé des ressources de l'Agence de la biomédecine est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au Bulletin officiel Santé - Protection sociale - Solidarité.

Fait le 18 décembre 2023.

Pour la directrice générale et par délégation :
La directrice juridique,
Anne DEBEAUMONT

Centre national de gestion

Arrêté du 18 décembre 2023 établissant la liste des élèves-directeurs et élèves-directrices d'hôpital inscrits sur la liste d'aptitude à compter du 1^{er} janvier 2024

NOR : SPRN2330605A

La directrice générale du Centre national de gestion,

Vu le code de la santé publique ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 modifié portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1° et 2°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu les résultats proclamés par le jury de fin de formation qui s'est réuni en séance le 15 décembre 2023,

Arrête :

Article 1^{er}

À compter du 1^{er} janvier 2024, en application de l'article 5 du décret n° 2005-921 du 2 août 2005 modifié susvisé, les élèves-directeurs et élèves-directrices d'hôpital mentionnés ci-dessous, ayant satisfait aux épreuves de fin de formation du corps des directeurs et directrices d'hôpital, sont inscrits sur la liste d'aptitude aux emplois dudit corps, par ordre alphabétique :

- Monsieur ALARY Antoine ;
- Madame ALBAGNAC-RICARD Lucie ;
- Madame AMET-GULVIN Alixe ;
- Madame AUFRAY Maëlle ;
- Monsieur BALLUAIS Corentin ;
- Monsieur BARRICAULT Clément ;
- Monsieur BASSIGNANI Gautier ;
- Madame BENZIMRA Alice ;
- Monsieur BLANC Gaël ;
- Monsieur BRANDO Tony ;
- Monsieur BRUYAS Benjamin ;
- Madame CADRONNET Rafaëla ;
- Madame CERISAY Émilie ;
- Madame CICERI-NEDELEC Anne-Claire ;
- Madame CLANCHÉ Marguerite ;
- Madame DANIEL Erell ;
- Madame DEBISSCHOP (JEGARD) Clara ;
- Madame DESSET Caroline ;
- Monsieur DREYFUS Florian ;

- Madame DUBUC Julia ;
- Madame DUCONGET Claire ;
- Monsieur DUPEYRAS Hugo ;
- Madame ELCHINGER Juliette ;
- Madame EVRAN Esen ;
- Monsieur FEBVAY Nicolas ;
- Monsieur FOULON Lucas ;
- Monsieur GILLOIS Arnaud ;
- Monsieur GIRARD Clément ;
- Madame GLADIEUX Camille ;
- Madame GRATIEN Marion ;
- Monsieur GUILBAULT Valentin ;
- Monsieur GUILLEMANT Maxime ;
- Monsieur GUIOT Benjamin ;
- Madame HAVAS Pauline ;
- Madame HELFT Anouk ;
- Madame HERMANGE Morgane ;
- Madame HEURTIN Laura ;
- Monsieur HIBERT Hadrien ;
- Madame HIGELIN Audrey ;
- Monsieur JUDAIS Nathan ;
- Monsieur KHALID Umair ;
- Monsieur KLEIN Carl-Stéphane ;
- Monsieur LASNIER Remi ;
- Madame LE GRILL Alix ;
- Madame LE LOSQ Léna ;
- Monsieur LECLERCQ Laurent
- Madame LEGALLAIS Cannelle ;
- Monsieur LINALE Thomas ;
- Madame LOIGNON Emma ;
- Madame LOISEL Christelle ;
- Monsieur MATIC Arno ;
- Monsieur MONGEVILLE Arnaud ;
- Madame MONTEAU Pauline ;
- Madame MUSSOL Coline ;
- Madame NAPIERALA Léa ;
- Madame NKONTCHO DJAMKEBA Sandra ;
- Monsieur NOLIBOIS Vincent ;
- Monsieur PACZKOWSKI Maxence ;
- Madame PATE Justine ;
- Madame PAVIZA Aurélie ;
- Monsieur PERRET Florestan ;
- Madame PERRO Anouk ;
- Madame PETIT Valentine ;
- Madame PIETRUCCI Margot ;
- Madame POTIER Claire ;
- Madame PUJOS SAINT-GENEZ Blanche ;
- Madame QUESNE Julie ;
- Madame REMIET Mathilde ;

- Monsieur RENAUD Matthieu ;
- Monsieur REYBARD Théo ;
- Madame ROYER Mathilde ;
- Madame SALMON Eva ;
- Monsieur SAOUT David ;
- Madame SAUPIN Jeanne ;
- Madame SEUROT Mouna ;
- Madame SION Victoire ;
- Monsieur THARRAULT Adrien ;
- Madame THOMASSET Lucie ;
- Madame TOUMELIN Andréa ;
- Monsieur VARAINE Jean ;
- Madame VERES Diane ;
- Monsieur VERMERSCH Nicolas ;
- Madame VIENNET Pauline ;
- Monsieur VIEUX-ROCHAS Yann.

Article 2

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, soit d'un recours gracieux auprès de l'administration auteure de la décision, soit d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorial compétent.

Article 3

La directrice générale du Centre national de gestion est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel Santé - Protection sociale - Solidarité.

Fait le 18 décembre 2023.

La directrice générale du
Centre national de gestion,
Marie-Noëlle GÉRAIN-BREUZARD

Centre national de gestion

Arrêté du 18 décembre 2023 établissant la liste des élèves-directeurs et élèves-directrices des soins inscrits sur la liste d'aptitude à compter du 1^{er} janvier 2024

NOR : SPRN2330606A

La directrice générale du Centre national de gestion,

Vu le code de la santé publique ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2002-550 du 19 avril 2002 modifié portant statut particulier du corps des directeurs des soins de la fonction publique hospitalière ;

Vu les résultats proclamés par le jury de fin de formation qui s'est réuni en séance le 15 décembre 2023,

Arrête :

Article 1^{er}

À compter du 1^{er} janvier 2024, en application de l'article 16 du décret n° 2002-550 du 19 avril 2002 modifié portant statut particulier du corps des directeurs des soins de la fonction publique hospitalière, les élèves-directeurs et élèves-directrices des soins mentionnés ci-dessous, ayant satisfait aux épreuves de fin de formation du corps des directeurs et directrices des soins, sont inscrits sur la liste d'aptitude aux emplois dudit corps, par ordre alphabétique :

- Madame ALEXANDRE Armelle ;
- Madame BAUX Stéphanie ;
- Madame BIOUICHI Mariame ;
- Madame BOURDIER Stéphanie ;
- Madame CHARRE Hélène ;
- Madame DEPROST Séverine ;
- Monsieur D'HONT Xavier ;
- Madame DI FRANCESCO Houria ;
- Monsieur DUCHARME Pierre-Hubert ;
- Monsieur FANGUIN Alexandre ;
- Madame FERRÉ Sophie ;
- Madame FRAYTAG Juliette ;
- Madame FROGER Sabine ;
- Madame GANDON Laurence ;
- Madame GINER Véronique ;
- Madame GOUTAUDIER Isabelle ;
- Madame GUERINEAU Laurence ;
- Madame KLEISS Anne ;
- Madame LANCIEN Cécile ;

- Monsieur LEFEBVRE Nicolas ;
- Madame LEON Laure ;
- Madame MICHON Florence ;
- Madame MUGNIER Christel ;
- Madame PAVADÉPOULLÉ Annie-Pierre ;
- Madame PELERIN Patricia ;
- Madame POUGET-VACHER Katia ;
- Madame ROUY Priscillia ;
- Madame RUBIERE Corinne ;
- Madame SOUFFLET Cécile ;
- Madame STURDIK Magali ;
- Madame THEVENET Myriam ;
- Madame TRAMCOURT Élisabeth.

Article 2

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, soit d'un recours gracieux auprès de l'administration auteure de la décision, soit d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorial compétent.

Article 3

La directrice générale du Centre national de gestion est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel Santé - Protection sociale - Solidarité.

Fait le 18 décembre 2023.

La directrice générale du
Centre national de gestion,
Marie-Noëlle GÉRAIN-BREUZARD

Ministère du travail, du plein emploi et de l'insertion
Ministère de la santé et de la prévention
Ministère des solidarités et des familles

**Arrêté du 18 décembre 2023 portant composition de la commission administrative
paritaire compétente à l'égard des corps de fonctionnaires de catégorie B**

NOR : MTRR2330583A

Le ministre du travail, du plein emploi et de l'insertion, le ministre de la santé et de la prévention
et la ministre des solidarités et des familles,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu le décret n° 94-1020 du 23 novembre 1994 fixant les dispositions statutaires communes
applicables aux corps des infirmières et infirmiers des services médicaux des administrations
de l'État ;

Vu le décret n° 2012-482 du 13 avril 2012 portant statut particulier des techniciens de
physiothérapie relevant du ministre chargé de la santé ;

Vu le décret n° 2012-483 du 13 avril 2012 portant statut particulier du corps des secrétaires
administratifs relevant des ministres chargés des affaires sociales ;

Vu le décret n° 2013-176 du 27 février 2013 portant statut particulier du corps des techniciens
sanitaires et de sécurité sanitaire ;

Vu l'arrêté du 22 juin 2022 relatif aux commissions administratives paritaires compétentes à
l'égard de certains corps de fonctionnaires relevant des ministres chargés du travail, de
l'emploi, de l'insertion, de la santé et des solidarités ;

Vu l'arrêté du 6 octobre 2023 fixant la composition de la commission administrative paritaire
compétente à l'égard des corps de fonctionnaires de catégorie B ;

Sur proposition de la directrice des ressources humaines,

Arrêtent :

Article 1^{er}

Sont nommés représentants du personnel à la commission administrative paritaire compétente
à l'égard des corps de fonctionnaires de catégorie B :

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLÉANTS	LISTE
Mme Corinne DUPOUX Mme Béatrice CLOUTIER	Mme Marie-Hélène LIARD M. Philippe HONTHAAS	CGT
Mme Sylvie ROUMEGOU M. Samuel MOOTHEN	Mme Ildy JEAN-LOUIS Mme Emmanuelle SANGNIER	UNSA
Mme Sylvie BERTAUT	M. Philippe ALI MOUSTOIFFA	CFDT
Mme Agnès CORDIER	M. Julien DO SOUTO	FO

Article 2

Sont nommés représentants de l'administration à la commission administrative paritaire compétente à l'égard des corps de fonctionnaires de catégorie B :

Membres titulaires :

Mme Caroline GARDETTE-HUMEZ	Directrice des ressources humaines des ministères chargés des affaires sociales
Mme Géraldine BOFILL	Cheffe du Service des politiques sociales et des parcours Direction des ressources humaines des ministères chargés des affaires sociales
Mme Nadine ROYER	Cheffe de Bureau des personnels administratifs et techniques de catégorie B et de catégorie C Direction des ressources humaines des ministères chargés des affaires sociales
Mme Myriam LEMAIRE	Cheffe du Bureau des ressources humaines et des affaires générales Direction générale de la cohésion sociale
Mme Pascale CHARBOIS-BUFFAUT	Responsable de l'Unité territoriale santé environnement de l'Yonne Agence régionale de santé Bourgogne-Franche-Comté
Mme Naima HOUITAR ASSAOUI	Responsable des ressources humaines Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités Centre-Val de Loire

Membres suppléants :

M. Benoît GERMAIN	Sous-directeur du dialogue social, politiques sociales et conditions de travail Direction des ressources humaines des ministères chargés des affaires sociales
Mme Juliette CAHEN	Cheffe du Bureau procédures individuelles et précontentieux Direction des ressources humaines des ministères chargés des affaires sociales
M. Laurent ROSSI	Chef de la Mission accidents maladies professionnelles et instances médicales Direction des ressources humaines des ministères chargés des affaires sociales
Mme Pauline CASADIO-LORETI	Adjointe au chef du Bureau des agents de la filière santé/social Direction des ressources humaines des ministères chargés des affaires sociales
Mme Christine ROMANO	Cheffe de section des personnels de catégorie B Direction des ressources humaines des ministères chargés des affaires sociales
Mme Sandrine PROSPER-BONNEAU	Chargée de recrutement et gestion RH Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités du Centre-Val de Loire

Article 3

L'arrêté du 6 octobre 2023 fixant la composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des corps de fonctionnaires de catégorie B est abrogé.

Article 4

La directrice des ressources humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel Travail - Emploi - Formation professionnelle et au Bulletin officiel Santé - Protection sociale - Solidarité.

Fait le 18 décembre 2023.

Pour les ministres et par délégation :
La cheffe du Bureau procédures individuelles et précontentieux,
Juliette CAHEN

Ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique
Ministère de la santé et de la prévention

Arrêté du 21 décembre 2023 portant fixation du montant de valorisation d'activité et celui alloué relevant du périmètre du mécanisme de sécurisation pour 2023 au titre des soins à partir de la période janvier 2023 et le montant du versement à effectuer au titre du rattrapage sur l'exercice antérieur (activité 2022 transmise en LAMDA) dû au Service de santé des armées

NOR : SPRH2330611A

Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique et la ministre de la santé et de la prévention,

Vu le code de la sécurité sociale, notamment les articles L. 162-22-6, L. 162-22-7, L. 162-22-10 et L. 162-26 et L. 174-15 ;

Vu le code de la santé publique, notamment les articles L. 6145-1 à L. 6145-17, R. 6145-1 à R. 6145-61 et L. 6147-7 ;

Vu la loi n° 2003-1199 du 18 décembre 2003 de financement de la sécurité sociale pour 2004 modifiée, notamment l'article 33 ;

Vu la loi n° 2022-1616 du 23 décembre 2022 de financement de la sécurité sociale pour 2023, notamment son article 44 ;

Vu le décret n° 2009-213 du 23 février 2009 relatif aux objectifs de dépenses d'assurance maladie et portant diverses dispositions financières relatives aux établissements de santé ;

Vu l'arrêté du 19 février 2015 relatif aux forfaits alloués aux établissements de santé mentionnés à l'article L.162-22-6 du code de la sécurité sociale ayant des activités de médecine, chirurgie, obstétrique et odontologie ou ayant une activité d'hospitalisation à domicile ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2016 relatif au recueil et au traitement des données d'activité médicale et des données de facturation correspondantes, produites par les établissements de santé publics ou privés ayant une activité de médecine, chirurgie, obstétrique et odontologie, et à la transmission des informations issues de ce traitement dans les conditions définies à l'article L. 6113-8 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 31 décembre 2022 relatif aux modalités de versement des ressources des établissements de santé par les caisses d'assurance maladie ou par la Caisse nationale militaire de sécurité sociale ;

Vu l'arrêté du 24 août 2022 relatif à la garantie de financement des établissements de santé pour faire face à l'épidémie du covid-19 pour l'année 2022 ;

Vu l'arrêté du 28 mars 2023 fixant pour l'année 2023 l'objectif des dépenses d'assurance maladie commun aux activités de médecine, chirurgie, obstétrique et odontologie mentionné à l'article L. 162-22-9 du code de la sécurité sociale ;

Vu l'arrêté du 30 mars fixant pour l'année 2023 les éléments tarifaires mentionnés aux I et IV de l'article L. 162-22-10 du code de la sécurité sociale ;

Vu l'arrêté du 3 juin 2023 relatif au mécanisme transitoire de soutien financier aux établissements de santé mentionné à l'article 44 de la LFSS pour 2023 au titre de leurs activités mentionnées au 1° de l'article L. 162-22 du code de la sécurité sociale ;

Vu les relevés d'activité transmis au titre du mois d'octobre 2023 par le Service de santé des armées,

Arrêtent :

TITRE I – Valorisation d'activité et SMA au titre de l'année en cours

Article 1^{er}

Le montant dû au titre des prestations de soins MCO couvertes par le mécanisme de sécurisation :
Le montant dû au titre de la période issue de la comparaison prévue par l'article 1^{er} de l'arrêté relatif au mécanisme transitoire de soutien financier aux établissements de santé mentionné à l'article 44 de la LFSS pour 2023 au titre de leurs activités mentionnées au 1° de l'article L. 162-22 du code de la sécurité sociale est de :

Libellé	Montant de référence annuel (pour information)	Montant dû pour la période*	Montant à verser ou à reprendre pour le mois**
Forfaits « groupes homogènes de séjours » (GHS y compris alternatives à la dialyse) et leurs éventuels suppléments (y compris transports et PO)	262 950 701,00 €	204 928 025,18 €	20 538 884,87 €
Prestations relevant de l'aide médicale de l'État (AME)	629 107,00 €	460 536,00 €	49 809,59 €
Prestations relevant des soins urgents (SU)	82 411,00 €	146 290,95 €	48 779,99 €
Reste à charge Détenus (RAC - séjour)	78 220,00 €	50 541,37 €	4 631,11 €

* soit 70 % de x/12e du montant de référence annuel + 30 % valorisation cumulée pour la période, soit 100 % valorisation cumulée pour la période.

** est égal au montant dû - montants déjà versés jusqu'au mois précédent.

Article 2

Le montant alloué aux établissements de santé au titre de la valorisation d'activité de MCO (hors périmètres SMA) :

Au titre des prestations de soins mentionnées aux 2°, 4°, 5° et 6° de l'article R. 162-33-1 du code de la sécurité sociale le montant dû ou à reprendre par la caisse désignée en application des dispositions de l'article L. 174-2 du code de la sécurité sociale est de :

a) Au titre de la part tarifée à l'activité :

Libellé	Montant à verser ou à reprendre pour le mois*
Activité externe (des actes et consultations externes) y compris IVG, ATU gynéco, FU, FFM, SE et forfaits techniques non facturés dans les conditions définies aux articles R. 174-2-1 et suivants du code de la sécurité sociale	3 245 906,15 €
RAC détenu ACE y compris ATU, FFM, SE, etc.	51,33 €

* est égal au montant dû - montants déjà versés jusqu'au mois précédent.

b) Au titre des produits et prestations et des spécialités pharmaceutiques mentionnées à l'article L. 162-22-7 et L.1 62-22-7-3 du code de la sécurité sociale :

Libellé	Montant à verser ou à reprendre pour le mois*
Montant dû ou à reprendre ce mois-ci au titre de la liste en sus pour les soins MCO hors AME/SU (fourniture de spécialités pharmaceutiques type médicaments lors d'un séjour ou d'une activité externe, y compris dispositifs médicaux implantables liés aux séjours et les médicaments sous AAP/AAC)	4 391 221,83 €
Montant dû ou à reprendre ce mois-ci au titre de la liste en sus pour les prestations relevant de l'aide médicale d'État (AME) (fourniture de spécialités pharmaceutiques type médicaments, y compris dispositifs médicaux implantables et les médicaments sous AAP/AAC)	4 075,08 €
Montant dû ou à reprendre ce mois-ci au titre de la liste en sus pour les prestations relevant des soins urgents (SU) (fourniture de spécialités pharmaceutiques type médicaments, y compris dispositifs médicaux implantables et les médicaments sous AAP/AAC)	0,00 €

* est égal au montant dû - montants déjà versés jusqu'au mois précédent.

TITRE II – LAMDA 2022

Article 3

Montants complémentaires à verser ou à reprendre suite aux transmissions LAMDA 2022 au cours de l'année 2023 :

1) Au titre de l'activité de MCO soumise à garantie de financement 2022 :

Pour la période M12 2022, incluant les LAMDA 2022, la régularisation porte sur les prestations soumises à garantie de financement MCO pour les soins de la période de janvier à décembre 2022.

Le montant dû ou à reprendre sur la même période par la caisse désignée en application des dispositions de l'article L.174-2 du code de la sécurité sociale est de :

Libellé	Montant à verser ou à reprendre pour le mois*
Montant complémentaire MCO compte-tenu du mécanisme de financement de l'établissement au titre de la valorisation de l'activité hors aide médicale de l'État (AME), soins urgents (SU) et soins aux détenus	0,00 €
⇒ dont forfaits « groupes homogènes de séjours » (GHS) et leurs éventuels suppléments (y compris transports et PO)	0,00 €
⇒ dont forfaits D (alternative à dialyse en centre), IVG, ATU gynéco/FU/FFM, SE, des actes et consultations externes (ACE) y compris forfaits techniques non facturés dans les conditions définies aux articles R. 174-2-1 et suivants du code de la sécurité sociale	0,00 €
Montant complémentaire MCO compte-tenu du mécanisme de financement de l'établissement au titre de la valorisation de l'activité aide médicale de l'État (AME)	0,00 €
Montant complémentaire MCO compte-tenu du mécanisme de financement de l'établissement au titre de la valorisation de l'activité Soins urgents (SU)	0,00 €
Montant complémentaire MCO compte-tenu du mécanisme de financement de l'établissement au titre de la valorisation du RAC détenus	0,00 €
⇒ Dont séjours	0,00 €
⇒ Dont ACE y compris ATU/FFM, SE, etc.	0,00 €

* est égal au montant dû - montants déjà versés jusqu'au mois précédent.

2) Au titre des produits et prestations et des spécialités pharmaceutiques mentionnées à l'article L. 162-22-7 et L. 162-22-7-3 du code de la sécurité sociale :

La régularisation porte sur les prestations au titre des spécialités pharmaceutiques, produits et prestations mentionnés à l'article L. 162-22-7 du code de la sécurité sociale et des spécialités pharmaceutiques et médicaments mentionnés à l'article L. 162-22-7-3 du même code et n'ayant pas fait l'objet d'une régularisation précédente.

Le montant dû ou à reprendre sur la même période par la caisse désignée en application des dispositions de l'article L.174-2 du code de la sécurité sociale est de :

Libellé	Montant à verser ou à reprendre pour le mois*
Montant dû ou à reprendre ce mois-ci au titre de la liste en sus pour les soins MCO hors AME/SU (fourniture de spécialités pharmaceutiques type médicaments lors d'un séjour ou d'une activité externe, y compris dispositifs médicaux implantables liés aux séjours et les médicaments sous AAP/AAC)	0,00 €
Montant dû ou à reprendre ce mois-ci au titre de la liste en sus pour les prestations relevant de l'aide médicale d'État (AME) (fourniture de spécialités pharmaceutiques type médicaments, y compris dispositifs médicaux implantables et les médicaments sous AAP/AAC)	0,00 €

Montant dû ou à reprendre ce mois-ci au titre de la liste en sus pour les prestations relevant des soins urgents (SU) (fourniture de spécialités pharmaceutiques type médicaments, y compris dispositifs médicaux implantables et les médicaments sous AAP/AAC)	0,00 €
---	--------

* est égal au montant dû - montants déjà versés jusqu'au mois précédent.

Article 4

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal inter régional de la tarification sanitaire et sociale compétent dans un délai d'un mois à compter de sa notification.

Article 5

Le présent arrêté est notifié au Ministère des armées et à la Caisse nationale militaire de sécurité sociale, pour exécution.

Article 6

La directrice générale de l'offre de soins et le directeur de la sécurité sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel Santé - Protection sociale - Solidarité.

Fait le 21 décembre 2023.

Pour le ministre de l'économie, des finances
et de la souveraineté industrielle et numérique,
par délégation :

La sous-directrice du financement
du système de soins,
Clélia DELPECH

Pour la ministre de la santé et de la prévention,
par délégation :

La sous-directrice de la régulation
de l'offre de soins,
Anne HEGOBURU



**MINISTÈRE
DE LA SANTÉ
ET DE LA PRÉVENTION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

INSTRUCTION N° DGOS/R4/2023/196 du 21 décembre 2023 relative au déploiement de deux exosquelettes par département, destinés à la réadaptation des patients atteints de troubles neurologiques

La ministre de la santé et de la prévention

à

Mesdames et Messieurs les directeurs généraux
des agences régionales de santé (ARS)

Référence	NOR : SPRH2333602J (numéro interne : 2023/196)
Date de signature	21/12/2023
Emetteur	Ministère de la santé et de la prévention Direction générale de l'offre de soins (DGOS)
Objet	Déploiement de deux exosquelettes par département, destinés à la réadaptation des patients atteints de troubles neurologiques
Actions à réaliser	Identifier et communiquer à la DGOS les établissements de soins médicaux et de réadaptation à équiper pour assurer le maillage territorial en exosquelettes.
Résultat attendu	Il est attendu des ARS qu'elles remontent à la DGOS les établissements identifiés pour être équipés d'exosquelettes supplémentaires, afin d'atteindre l'objectif moyen de deux exosquelettes par département.
Echéance	Immédiate
Contacts utiles	Sous-direction de la régulation de l'offre de soins Bureau Prises en charge post-aigües, pathologies chroniques et santé mentale (R4) Yacine LACHKHEM Tél. : 07 61 44 82 56 Mél. : yacine.lachkhem@sante.gouv.fr
Nombre de pages et annexe	3 pages et aucune annexe.
Résumé	L'instruction vise à rappeler l'objectif de maillage territorial en exosquelettes au sein des établissements de soins médicaux et de réadaptation - 2 par département. Les ARS doivent identifier les établissements éligibles afin d'atteindre cet objectif de couverture territoriale.
Mention Outre-mer	Ces dispositions s'appliquent aux Outre-mer.
Mots-clés	Soins médicaux et de réadaptation ; exosquelette, plateau technique spécialisé.
Classement thématique	Établissements de santé : organisation

Textes de référence	- Arrêté du 26 mai 2023 fixant la liste des plateaux techniques spécialisés mentionnée à l'article L. 162-23-7 du Code de la sécurité sociale ; - Note d'information n° DGOS/R4/2023/172 du 3 novembre 2023 relative à la définition des plateaux techniques spécialisés (PTS) de soins médicaux et de réadaptation listés par l'arrêté du 26 mai 2023 fixant la liste des plateaux techniques spécialisés mentionnée à l'article L. 162-23-7 du Code de la sécurité sociale.
Circulaire / instruction abrogée	Néant
Circulaire / instruction modifiée	Néant
Rediffusion locale	Néant
Validée par le CNP le 8 décembre 2023 - Visa CNP 2023-93	
Document opposable	Non
Déposée sur le site Légifrance	Non
Publiée au BO	Oui
Date d'application	Immédiate

Cette instruction doit permettre la mise en œuvre opérationnelle de l'engagement du président de la République de doter tous les départements français de deux exosquelettes destinés à la rééducation des patients atteints de troubles neurologiques.

Ces exosquelettes seront déployés au sein des établissements de santé autorisés à la mention « système nerveux de l'activité de soins médicaux et de réadaptation » (anciennement mention « affections du système nerveux des soins de suite et de réadaptation »).

Les équipements éligibles sont décrits dans l'annexe 5 de la note d'information n° DGOS/R4/2023/172 du 3 novembre 2023 relative à la définition des plateaux techniques spécialisés (PTS) de soins médicaux et de réadaptation, relative au **plateau de rééducation intensive des membres inférieurs**. La présente instruction vise spécifiquement les exosquelettes de marche.

De nombreux établissements sont d'ores et déjà équipés : lors du dernier recensement effectué en novembre 2023 conduit dans le cadre de la préparation du nouveau modèle de financement des soins médicaux et de réadaptation, 163 plateaux techniques d'assistance robotisée des membres inférieurs étaient déployés au sein de 110 établissements. En complément des équipements déjà existants, chaque agence régionale de santé doit identifier les établissements qui pourront être équipés au cours du premier semestre 2024 **afin d'atteindre l'objectif de maillage fixé à au moins deux équipements par département**. Cet objectif minimal par département peut faire l'objet d'adaptations en fonction des spécificités territoriales quant aux besoins de la population et à la répartition des ressources de prises en charge. Cette sélection s'appuiera sur le travail récent d'identification des plateaux techniques spécialisés conduit par vos services, en lien avec la DGOS, et doit permettre de cibler les établissements des départements qui ne sont pas encore équipés. S'il devait persister des départements n'atteignant pas la cible, il peut être envisagé par l'ARS de retenir un établissement d'un autre département éventuellement déjà doté. Les établissements recevant un nombre important de patients venant d'autres départements seront ciblés dans ce cas.

Les établissements ainsi identifiés seront éligibles dès 2024 au compartiment de financement dédié aux plateaux techniques spécialisés. Pour rappel, celui-ci prend la forme d'un forfait, décrit à l'article L. 162-23-7 du Code de la santé publique, visant à couvrir les charges non prises en compte par les tarifs, liées à l'utilisation de plateaux techniques spécialisés qui, par leur nature, nécessitent la mobilisation de moyens importants.

Pour être éligible, un établissement doit :

- Être autorisé à la mention « système nerveux » de l'activité de soins médicaux et de réadaptation » (ou à la mention « affections du système nerveux de l'activité de soins de suite et de réadaptation » pour les établissements qui ne sont pas encore autorisés dans le cadre du nouveau régime d'autorisation) ou la modalité « pédiatrie » ;
- Être en capacité de procéder à l'acquisition de l'équipement dans les six premiers mois de l'année 2024 ;
- Disposer d'un espace ou d'une pièce dédiée dans les conditions prévues dans l'annexe 5 de la note d'information n° DGOS/R4/2023/172 du 3 novembre 2023 ;
- Disposer d'un projet médical en cohérence avec la mobilisation de ce type d'équipement ;
- Disposer du personnel compétent, formé pour utiliser l'équipement et assurer la supervision du patient pendant son utilisation - ou formaliser le plan de formation des personnels non compétents.

Un établissement qui disposerait déjà d'un exosquelette est éligible pour l'acquisition d'un deuxième appareil.

Chaque ARS est autonome pour conduire l'identification des établissements éligibles et assurer la communication auprès des établissements. Il est attendu de chaque agence une remontée à la DGOS au plus tard le 31 janvier 2024 de la liste des établissements identifiés (FINESS et raison sociale), le nombre d'exosquelettes prévus par établissement, la file active en nombre de patients pris en charge au titre l'activité « système nerveux » ou « pédiatrie » et la date prévisionnelle d'installation, afin de déclencher le financement pour l'année 2024.

Les services de la DGOS se tiennent à la disposition de vos équipes pour répondre à leurs questions.

Vu au titre du CNP par le secrétaire général
des ministères chargés des affaires sociales,



Pierre PRIBILE

Pour la ministre et par délégation :
La directrice générale de l'offre de soins,



Marie DAUDÉ

Ministère de la santé et de la prévention

Décision du 21 décembre 2023 portant établissement de la liste des organismes complémentaires participant à la complémentaire santé solidaire au titre de l'année 2024

NOR : SPRS2330610S

La ministre de la santé et de la prévention,

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 861-1 à L.862-8 et R. 861-1 et suivants ;

Vu l'arrêté du 9 février 2021 modifiant la déclaration figurant à l'annexe de l'arrêté du 20 octobre 2010 fixant le modèle de la déclaration de participation à la protection complémentaire en matière de santé ;

Vu les demandes de participation et de retrait présentées par les organismes complémentaires au titre de l'année 2024 ;

Vu les décisions rendues par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution,

Décide :

Article 1^{er}

La liste des organismes de protection sociale complémentaire habilités à participer à la gestion de la protection complémentaire en matière de santé au titre de la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 est annexée à la présente décision.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel Santé - Protection sociale - Solidarité et prend effet à compter du 1^{er} janvier 2024.

Fait le 21 décembre 2023.

Pour la ministre et par délégation :
Le directeur de la sécurité sociale,
Franck VON LENNEP

Annexe

NUMERO SIREN	DÉNOMINATION	ADRESSE DU SIÈGE SOCIAL	CODE POSTAL	VILLE
302476536	LA MUTUELLE CATALANE	20 avenue de Grande-Bretagne	66029	PERPIGNAN CEDEX
304580228	Mutuelle familiale de Normandie	1 avenue du 6 juin	14100	LISIEUX
308708650	MCLR	37 Boulevard Vivier Merle	69003	LYON
309244648	Mutuelle ENTRENOUS	27 allée Albert Sylvestre	73000	CHAMBÉRY
314357047	Mutuelle familiale de l'Indre	2 avenue André le Notre BP 294	36000	CHATEAUROUX
314765546	MCRN - MUTUELLE CHEMINOTS NANTES	4 place des Jacobins	44000	NANTES
315519231	MLC Mutuelle	1 rue de la Sarthe CS 60605	49306	CHOLET CEDEX
325697258	Mutuelle d'Argenson et des fonctionnaires de l'enseignement public	7-9 villa de Lourcine	75014	PARIS
329678205	Mutuelle des assurés sociaux	393 avenue du Prado	13008	MARSEILLE
340359900	Mutuelle Intégrance	89 rue Damrémont	75882	PARIS CEDEX 18
538518473	Harmonie Mutuelle	143 rue Blomet	75015	PARIS
775659923	uMEn	5 rue de Palestro	75002	PARIS
784301475	MGAS - Mutuelle générale des affaires sociales	96 avenue de Suffren	75730	PARIS CEDEX 15
784338618	MCEN - Mutuelle des clerks et employés de notaire	22 rue de l'Arcade	75397	PARIS CEDEX 08
343142659	Survénir assurances	2 rue Vasco de Gama Saint-Herblain	44931	NANTES CEDEX 9
350873287	Mutuelle des Territoriaux et Hospitaliers (MTH)	30 rue Servient	69003	LYON
352291561	MUTUELLE MEUSREC	3bis rue du Stade - BP 24 Belleville sur Vie	85170	BELLEVIGNY
352358865	Pacifica	8-10 Boulevard de Vaugirard	75724	PARIS CEDEX 15
352502546	Mutuelle du Val de Sèvre	6 rue du Puy Pelé	85130	TIFFAUGES
379655541	Identités Mutuelle	24 boulevard de Courcelles	75017	PARIS
380155929	Mutuelle des Pays de Vilaine	13 rue des Doves BP 90646	35600	REDON

382046464	Mutuelle nationale du personnel des établissements Michelin (MNPEM)	2 rue de Bien-Assis Cs 50405	63005	CLERMONT-FERRAND CEDEX 1
383143617	Solimut Mutuelle de France	Castel Office, 7 quai de la Joliette	13002	MARSEILLE
784442899	MNFCT - Mutuelle Nationale des Fonctionnaires des Collectivités Territoriales	3 rue Franklin CS 30036	93108	MONTREUIL CEDEX
784442915	La Mutuelle familiale	52 rue d'Hauteville	75010	PARIS
784442923	La solidarité mutualiste	32 rue de Cambrai	75019	PARIS
390730893	Mutuelle d'Ouest-France	TSA 40001	35058	RENNES CEDEX 09
394117824	Mutuelle des pères et mères de famille	Chemin La Michèle - Morne-Pitault	97232	LAMENTIN
397742958	Mutuelles de France des hospitaliers, MFH	CHU Grenoble - CS 10217	38043	GRENOBLE CEDEX 9
401285309	Mutualia Grand Ouest	6 rue Anita Conti - CS 82320 Parc d'activité de Laroiseau	56008	VANNES CEDEX
403596265	Mutualia Alliance Santé	1 Boulevard Vladimir - CS 60003	17112	SAINTES CEDEX
405390238	Mutuelles de France Loire-Forez	44 rue de la Chaux	42130	BOEN
430181123	Mutuelle des personnels maritimes	32 rue Mazenod	13002	MARSEILLE 2
431282581	SOMUPOS - Solimut Mutuelle Personnels Organismes Sociaux	146A avenue de Toulon	13010	MARSEILLE
783005655	Mutuelle de la Corse	8/10 Avenue du Maréchal Sebastiani CS 80277	20296	BASTIA CEDEX
783332448	MGEL - Mutuelle générale des étudiants de l'Est	44 cours Léopold - BP 4208	54042	NANCY CEDEX
432162113	Mutuelle des anciens des chantiers de La Rochelle-Pallice	11 rue Léo Lagrange	17139	DOMPIERRE-SUR-MER
434243085	Mutuelle Ociane	35 rue Claude Bonnier	33054	BORDEAUX CEDEX
442978086	Pavillon prévoyance	90 avenue Thiers CS 21004	33072	BORDEAUX CEDEX
449571256	Mutualia Territoires Solidaires	75 avenue Gabriel Péri	38400	SAINT MARTIN D'HERES
499982098	MGEFI - Mutuelle générale de l'économie, des finances et de l'industrie	6 rue Bouchardon CS 50070	75481	PARIS CEDEX 10

503380081	Mutuelle UNEO	48-56 rue Barbés	92120	MONTROUGE
529168007	Klesia Mut'	4 rue Georges Picquart	75017	PARIS
775369887	Mutuale, la Mutuelle familiale	6 rue de Galilée - Parc A10 Sud	41260	LA CHAUSSÉE SAINT VICTOR
775558778	Mutuelle Entrain	5 boulevard Camille-Flammarion	13001	MARSEILLE
775597768	AMELLIS mutuelles	8/12 rue de la Poyat	39200	SAINT-CLAUDE
775641681	Mut'Est	11 boulevard du Président-Wilson	67082	STRASBOURG CEDEX
775657521	MMJ - Mutuelle du Ministère de la Justice	53 rue de Rivoli	75038	PARIS CEDEX 01
775659378	MPI	45/47 rue Victor Baloché - Boîte Postale 13	91320	WISSOUS
775678550	MGC - Mutuelle générale des cheminots	2-4 place de l'Abbé-Henocque	75013	PARIS
775678584	MNT - La mutuelle nationale territoriale	4 rue d'Athènes	75009	PARIS
775685365	Mutuelle Intérieure	32 rue Blanche	75009	PARIS
775685399	MGEN - Mutuelle Générale de l'Éducation Nationale	3 square Max-Hymans	75748	PARIS CEDEX 15
775715683	Mutuelle de Poitiers assurances	Bois du Fief-Clairet BP 80000	86066	POITIERS CEDEX 9
776346462	Santé Mut Roanne	14 rue Roger Salengro	42300	ROANNE
776531642	Mutuelle de France Unie	39 rue du Jourdil - CS 59029	74960	CRAN GEVRIER
776720724	Le refuge mutualiste aveyronnais	Rue Clausel de Coussergues	12103	MILLAU
776950537	Mutuelle du rempart	1 rue d'Austerlitz CS 27261	31072	TOULOUSE CEDEX 6
776950677	Mutami	70 boulevard Matabiau - BP 7051	31069	TOULOUSE CEDEX 07
777927120	VIASANTE Mutuelle	14-16 Boulevard Malesherbes	75008	PARIS
778542852	MMC - Mutuelle Médico Chirurgicale	6 rue Paul Morel - BP 80283	70000	VESOUL
778847301	SORJAL - Solidarité rurale et urbaine d'Alsace	7 place des Halles	67000	STRASBOURG
779445436	Mutuelle de France SAMIR	7 rue Pasteur	26000	VALENCE
779558501	Apivia Macif Mutuelle	17-21 Place Etienne Pernet	75015	PARIS
779827054	Mutuelle interprofessionnelle du personnel des organismes sociaux (MIPOS)	86 rue Massena	69006	LYON

779846849	So'Lyon Mutuelle	18 rue Gabriel Péri - CS 30094	69623	VILLEURBANNE CEDEX
780004099	ACORIS Mutuelles	6-8 viaduc Kennedy	54042	NANCY CEDEX
780349924	Aubéane Mutuelle de France	59 boulevard Blanqui CS 23013	10012	TROYES CEDEX
780508073	CCMO Mutuelle	6 avenue du Beauvaisis PAE du Haut-Villé CS 50993	60014	BEAUVAIS CEDEX
780716197	COMPLEVIE	6 rue Saint-Nicolas CS 85047	14050	CAEN CEDEX 04
781017108	Mutuelle UDT - Mutuelle Union des Travailleurs de Dieppe	34 boulevard Général de Gaulle BP 138	76204	DIEPPE
781123450	SMENO - Société mutualiste des étudiants du Nord et du Nord- Ouest	43 boulevard de la Liberté	59400	LILLE
781166210	Mutuelle 403	16 rue de René Goscinny CS 20000	16013	ANGOULEME CEDEX
782416127	MFAS - Mutuelle de France Alpes du Sud	16 avenue des Arcades - BP 2	04201	SISTERON CEDEX
783747793	Mutuelle Le libre choix	Boulevard de l'Europe CS 30143	59602	MAUBEUGE CEDEX
783864150	Mutuelle Just'	53 avenue de Verdun CS 30259	59306	VALENCIENNES CEDEX
784227894	MCPVAP - Mutuelle Complémentaire de la Ville de Paris, de l'Assistance Publique et des administrations annexes	52 rue de Sévigné	75003	PARIS
950396911	MUTUALP	144 rue Garibaldi	69006	LYON
391951357	Mutuelle du Personnel des Collectivités Territoriales de la Réunion (M.P.C.T.R)	112 Ter Avenue Pierre Mendès France	97441	SAINTE-SUZANNE
388213712	Mutuelle familiale de la Réunion	112 ter avenue Pierre Mendès France	97441	SAINTE-SUZANNE
343030037	Mutuelle autonome générale éducation (MAGE)	43 rue Jaboulay	69349	LYON CEDEX 07
775648256	SMERRA - Mutuelle étudiante	43 rue Jaboulay	69349	LYON CEDEX 07



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

INSTRUCTION INTERMINISTÉRIELLE N° DSS/2B/2023/205 du 21 décembre 2023 relative à la revalorisation, au 1^{er} janvier 2024, des plafonds de ressources d'attribution de certaines prestations familiales servies en métropole, en Guadeloupe, en Guyane, en Martinique, à la Réunion, à Saint-Barthélemy, à Saint-Martin et à Mayotte

La ministre des solidarités et des familles
Le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances
et de la souveraineté industrielle et numérique,
chargé des comptes publics

à

Monsieur le directeur de la Caisse nationale
des allocations familiales (CNAF)

Monsieur le directeur de la Caisse centrale
de mutualité sociale agricole (CCMSA)

Référence	NOR : FAMS2335370J (numéro interne : 2023/205)
Date de signature	21/12/2023
Emetteurs	Ministère des solidarités et des familles Ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique Direction de la sécurité sociale (DSS)
Objet	Revalorisation, au 1 ^{er} janvier 2024, des plafonds de ressources d'attribution de certaines prestations familiales servies en métropole, en Guadeloupe, en Guyane, en Martinique, à la Réunion, à Saint-Barthélemy, à Saint- Martin et à Mayotte.
Action à réaliser	Mise à jour des plafonds de ressources par les organismes débiteurs des prestations familiales.
Résultat attendu	Les organismes débiteurs de prestations familiales doivent appliquer les montants prévus dans l'annexe jointe à cette instruction à compter du 1 ^{er} janvier 2024.
Echéance	La présente instruction doit être mise en œuvre au 1 ^{er} janvier 2024.
Contact utile	Sous-direction de l'accès aux droits, des prestations familiales et des accidents du travail Bureau Prestations familiales et aides au logement (2B) Evora CAPRON Tél. : 01 40 56 78 61 Mél. : evora.capron@sante.gouv.fr
Nombre de pages et annexe	3 pages + 1 annexe (7 pages) Annexe : Montants

Résumé	Barèmes de plafonds de ressources applicables au 1 ^{er} janvier 2024 aux montants modulés des allocations familiales, de la majoration pour âge, de l'allocation forfaitaire, du complément de libre choix du mode de garde, de l'allocation forfaitaire versée en cas de décès d'un enfant, ainsi qu'au complément familial, au montant majoré du complément familial, à la prime à la naissance, à la prime à l'adoption et à l'allocation de base de la prestation d'accueil du jeune enfant, à l'allocation de rentrée scolaire et au complément pour frais de l'allocation journalière de présence parentale. Montants des tranches du barème de recouvrement des indus et de saisie des prestations versées par les caisses d'allocations familiales (CAF) ou les caisses de mutualité sociale agricole (MSA).
Mention Outre-mer	Ce texte s'applique en l'état en Guadeloupe, en Guyane, en Martinique, à la Réunion, à Saint-Barthélemy, à Saint-Martin. Il comporte des adaptations spécifiques à Mayotte.
Mots-clés	Barème des plafonds de ressources ; allocations familiales ; majoration pour âge ; allocation forfaitaire ; complément familial, complément de libre choix du mode de garde ; prime à la naissance ou à l'adoption ; allocation de base ; allocation de rentrée scolaire ; complément pour frais de l'allocation journalière de présence parentale ; allocation forfaitaire versée en cas de décès d'un enfant ; barème de recouvrement des indus.
Classement thématique	Prestations familiales
Texte(s) de référence	<ul style="list-style-type: none"> - Articles L. 381-1, L. 545-1, R. 522-2, R. 522-4, R. 531-1, R. 543-5, R. 755-2, R. 755-4, R. 755-14, D. 521-1, D. 521-2, D. 521-3, D. 531-17, D. 531-18-1, D. 531-20, D. 531-23, D. 544-7, D. 545-3, D. 545-4 et D. 553-1 du Code de la sécurité sociale ; - Arrêté relatif aux plafonds de ressources de certaines prestations familiales (<i>en cours de publication</i>) ; - Ordonnance n° 2002-149 du 7 février 2002 relative à l'extension et la généralisation des prestations familiales et à la protection sociale dans la collectivité départementale de Mayotte ; - Décret n° 2002-423 du 29 mars 2002 relatif aux prestations familiales à Mayotte.
Circulaire / instruction abrogée	Néant
Circulaire / instruction modifiée	Instruction interministérielle n° DSS/SD2B/2022/283 du 21 décembre 2022 relative à la revalorisation, au 1 ^{er} janvier 2023, des plafonds de ressources d'attribution de certaines prestations familiales servies en métropole, en Guadeloupe, en Guyane, en Martinique, à la Réunion, à Saint-Barthélemy, à Saint-Martin et à Mayotte.
Rediffusion locale	Néant
Document opposable	Oui
Déposée sur le site Légifrance	Non
Publiée au BO	Oui
Date d'application	1 ^{er} janvier 2024

Les plafonds de ressources retenus pour le barème de modulation des allocations familiales et de ses deux composantes (majoration pour âge et allocation forfaitaire), celui du complément de libre choix du mode de garde, et pour l'attribution des prestations familiales sous conditions de ressources (complément familial, montant majoré du complément familial, allocation de rentrée scolaire, prime à la naissance, prime à l'adoption et allocation de base de la prestation d'accueil du jeune enfant) ainsi que pour les tranches du barème applicable au recouvrement des indus et à la saisie des prestations, sont revalorisés au 1^{er} janvier de chaque année, conformément à l'évolution en moyenne annuelle des prix à la consommation hors tabac de l'avant-dernière année précédant la période de paiement.

Ces différents plafonds et montants, pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, sont revalorisés de 5,3 % correspondant à l'évolution en moyenne annuelle des prix hors tabac de l'année 2021.

Ils sont applicables en métropole et dans les collectivités de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique, de la Réunion, de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy.

Dans le département de Mayotte, les plafonds de ressources de l'allocation de rentrée scolaire, du complément familial, du complément familial majoré ainsi que les tranches du barème applicable au recouvrement des indus sont, comme en métropole, revalorisés conformément à l'évolution en moyenne annuelle des prix à la consommation hors tabac de l'avant dernière année civile (soit 5,3 %). Le barème de modulation du complément de libre choix du mode de garde versé en cas de recours à une structure (prestataires de garde d'enfants à domicile, certaines micro-crèches et certaines crèches familiales) est établi à Mayotte en référence à celui applicable en métropole et dans les collectivités de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique, de la Réunion, de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy.

L'instruction présente également les tarifs applicables à la prestation d'aide à la restauration scolaire (PARS) en Outre-mer pour l'année 2024, revalorisés également de 5,3 %, mais dans les conditions de l'article L. 161-25 du Code de la sécurité sociale.

Les tableaux annexés ont pour objet de porter à la connaissance des organismes débiteurs les montants applicables à compter du 1^{er} janvier 2024.

Je vous demande de bien vouloir transmettre à la connaissance des organismes débiteurs les présentes instructions.

Pour les ministres et par délégation :
Le chef de service, adjoint au directeur
de la sécurité sociale,



Morgan DELAYE

ANNEXE - Montants

I - LA MÉTROPOLE, LA GUADELOUPE, LA GUYANE, LA MARTINIQUE, LA RÉUNION, SAINT-BARTHÉLEMY ET SAINT-MARTIN**1 - LES ALLOCATIONS FAMILIALES, LA MAJORATION POUR ÂGE ET L'ALLOCATION FORFAITAIRE**

Plafonds de ressources applicables pour l'attribution du montant modulé des allocations familiales, de la majoration pour âge et de l'allocation forfaitaire, du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 (à comparer au revenu net catégoriel de l'année 2022).

Nombre d'enfants à charge	Tranche 1 (en euros)	Tranche 2 (en euros)	Tranche 3 (en euros)
2 enfants	≤ 74 966	≤ 99 922	> 99 922
3 enfants	≤ 81 212	≤ 106 168	> 106 168
4 enfants	≤ 87 458	≤ 112 414	> 112 414
5 enfants	≤ 93 704	≤ 118 660	> 118 660
Par enfant supplémentaire	+ 6 246	+ 6 246	+ 6 246

NB : la première tranche est celle dont les revenus sont inférieurs ou égaux à un plafond de base de 62 474 euros, majoré de 6 246 euros par enfant à charge. La deuxième tranche est celle dont les revenus sont supérieurs à un plafond de base de 62 474 euros, majoré de 6 246 euros par enfant à charge mais inférieurs ou égaux au plafond de base de 87 430 euros, majoré de 6 246 euros par enfant à charge. La troisième tranche est celle dont les revenus sont supérieurs au plafond de base de 87 430, majoré de 6 246 euros par enfant à charge.

NOTA : l'enfant qui atteint l'âge de 20 ans n'ouvre plus droit aux allocations familiales et à la majoration pour âge. Il est considéré à la charge du foyer allocataire uniquement pour la détermination du plafond de ressources applicable à ce foyer pour l'allocation forfaitaire.

2 - LE COMPLÉMENT FAMILIAL

2.1 Plafonds de ressources applicables pour l'attribution du complément familial et du complément pour frais de l'allocation journalière de présence parentale, du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 (à comparer au revenu net catégoriel de l'année 2022).

Plafond de base : 23 296 €.

Majorations :

- 25 % par enfant à charge	5 824 €
- 30 % par enfant à charge à partir du 3 ^{ème}	6 989 €
- pour double activité ou pour isolement	9 363 €

Nombre d'enfants à charge	Plafond (en euros)	Plafond biactivité ou isolement (en euros)
1 enfant	29 120	38 483
2 enfants	34 944	44 307
3 enfants	41 933	51 296
4 enfants	48 922	58 285
par enfant supplémentaire	6 989	6 989

NOTA : ces plafonds sont applicables pour l'affiliation à l'assurance vieillesse du membre du couple bénéficiaire du complément familial en métropole et de la prestation partagée d'éducation de l'enfant en métropole, dans les départements de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion et dans les collectivités de Saint-Barthélemy et Saint-Martin.

2.2 Plafonds de ressources applicables pour l'attribution du montant majoré du complément familial, du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 (à comparer au revenu net catégoriel de l'année 2022).

Plafond de base : 11 650 €.

Majorations :

- 25 % par enfant à charge	2 913 €
- 30 % par enfant à charge à partir du 3 ^{ème}	3 495 €
- pour double activité ou pour isolement	4 682 €

Nombre d'enfants à charge	Plafond (en euros)	Plafond biactivité ou isolement (en euros)
1 enfant	14 563	19 245
2 enfants	17 476	22 158
3 enfants	20 971	25 653
4 enfants	24 466	29 148
par enfant supplémentaire	3 495	3 495

3 - LA PRESTATION D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

3.1 Plafonds de ressources applicables pour l'attribution de la prime à la naissance ou à l'adoption et de l'allocation de base à taux partiel pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 (à comparer au revenu net catégoriel de l'année 2022).

Plafond de base : 27 833 €.

Majorations :

- 25 % par enfant à charge	6 958 €
- 30 % par enfant à charge à partir du 3 ^{ème}	8 350 €
- pour double activité ou pour isolement	11 188 €

Nombre d'enfants à charge*	Plafond (en €)	Plafond biactivité ou isolement (en €)
1 enfant	34 791	45 979
2 enfants	41 749	52 937
3 enfants	50 099	61 287
4 enfants	58 449	69 637
Par enfant supplémentaire	8 350	8 350

* Il s'agit des enfants à charge ou à naître.

3.2 Plafonds de ressources applicables pour l'attribution de l'allocation de base à taux plein pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 (à comparer au revenu net catégoriel de l'année 2022).

Le plafond de ressources est identique à celui du complément familial.

Nombre d'enfants à charge*	Plafond (en euros)	Plafond biactivité ou isolement (en euros)
1 enfant	29 120	38 483
2 enfants	34 944	44 307
3 enfants	41 933	51 296
4 enfants	48 922	58 285
par enfant supplémentaire	6 989	6 989

* Il s'agit des enfants à charge ou à naître.

3.3 Plafonds de ressources applicables au complément de libre choix du mode de garde pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 (à comparer au revenu net catégoriel de l'année 2022).

3.3.1 Les montants de la prise en charge partielle de la rémunération visée au b) du I de l'article L. 531-5 du Code de la sécurité sociale varient selon les ressources.

Sont définies trois tranches de revenus :

Nombre d'enfants à charge	Tranche 1 (Montant maximum de l'aide en €)	Tranche 2 (Montant médian de l'aide en €)	Tranche 3 (Montant minimum de l'aide en €)
1 enfant	≤ 22 809	≤ 50 686	> 50 686
2 enfants	≤ 26 046	≤ 57 881	> 57 881
3 enfants	≤ 29 283	≤ 65 076	> 65 076
4 enfants	≤ 32 520	≤ 72 271	> 72 271
Par enfant supplémentaire	+ 3 237	+ 7 195	+ 7 195

NB : la première tranche est celle dont les revenus sont inférieurs ou égaux à un plafond de base de 19 572 euros, majoré de 3 237 euros par enfant à charge. La deuxième tranche est celle dont les revenus sont supérieurs à un plafond de base de 19 572 euros, majoré de 3 237 euros par enfant à charge mais inférieurs ou égaux au plafond de base de 43 491 euros, majoré de 7 195 euros par enfant à charge. La troisième tranche est celle dont les revenus sont supérieurs au plafond de base de 43 491 euros, majoré de 7 195 euros par enfant à charge.

3.3.2 Majoration pour isolement

Les plafonds de ressources de base du complément de libre choix du mode de garde et leur majoration par enfant à charge, qui déterminent le montant plafond dont peut bénéficier l'allocataire, sont majorés de 40 % pour les familles monoparentales.

Nombre d'enfants à charge	Tranche 1 (Montant maximum de l'aide en €)	Tranche 2 (Montant médian de l'aide en €)	Tranche 3 (Montant minimum de l'aide en €)
1 enfant	≤ 31 933	≤ 70 960	> 70 960
2 enfants	≤ 36 465	≤ 81 033	> 81 033
3 enfants	≤ 40 997	≤ 91 106	> 91 106
4 enfants	≤ 45 529	≤ 101 179	> 101 179
Par enfant supplémentaire	4 532	10 073	10 073

NB : la première tranche est celle dont les revenus sont inférieurs ou égaux à un plafond de base de 27 401 euros, majoré de 4 532 euros par enfant à charge. La deuxième tranche est celle dont les revenus sont supérieurs à un plafond de base de 27 401 euros, majoré de 4 532 euros par enfant à charge mais inférieurs ou égaux au plafond de base de 60 887 euros, majoré de 10 073 euros par enfant à charge. La troisième tranche est celle dont les revenus sont supérieurs au plafond de base de 60 887 euros, majoré de 10 073 euros par enfant à charge.

3.3.3 Pour la garde à domicile d'un enfant de trois ans et moins, le complément de libre choix du mode de garde prend en charge 50 % des cotisations et contributions sociales dues pour l'emploi, dans la limite de 496 € par mois, pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Pour la garde à domicile d'un enfant âgé de trois à six ans, le complément de libre choix du mode de garde prend en charge 50 % des cotisations et contributions sociales dues pour l'emploi dans la limite de 249 € par mois, pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024.

4 - L'ALLOCATION DE RENTRÉE SCOLAIRE

Plafonds de ressources applicables pour l'attribution de l'allocation de rentrée scolaire en 2024 (à comparer au revenu net catégoriel de l'année 2022).

Plafond de base : 20 878 €.

Majoration (30 % par enfant à charge) : 6 263 €.

Nombre d'enfants à charge	Plafond (en euros)
1 enfant	27 141
2 enfants	33 404
3 enfants	39 667
4 enfants	45 930
par enfant supplémentaire	6 263

NOTA : ces plafonds sont applicables en métropole pour l'affiliation à l'assurance vieillesse des personnes isolées et, pour les couples, de l'un ou l'autre de ses membres, bénéficiaires de l'allocation de base. Ces plafonds sont également applicables pour l'affiliation à l'assurance vieillesse des personnes isolées percevant le complément familial en métropole et la prestation partagée d'éducation de l'enfant en métropole, dans les départements de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion et dans les collectivités de Saint-Barthélemy et Saint-Martin.

5 - L'ALLOCATION FORFAITAIRE VERSÉE EN CAS DE DÉCÈS D'UN ENFANT

Plafonds de ressources applicables pour l'attribution du montant forfaitaire de l'allocation en cas de décès d'un enfant du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Plafond de base : 87 430 €.

Majoration par enfant à charge : 6 246 €.

Nombre d'enfants à charge*	Tranche 1 Plafond (en euros)	Tranche 2 Plafond (en euros)
1 enfant	≤ 93 676	≤ 93 676
2 enfants	≤ 99 922	≤ 99 922
3 enfants	≤ 106 168	≤ 106 168
4 enfants	≤ 112 414	≤ 112 414
Par enfant supplémentaire	6 246	6 246

* L'enfant décédé est pris en compte dans la composition familiale.

6 - RECOUVREMENT DES INDUS ET SAISIE DES PRESTATIONS¹, RECOUVREMENT DES INDUS D'AIDE PERSONNALISÉE AU LOGEMENT

a) Tranches du barème de recouvrement des indus et de saisie des prestations :

- 25 % sur la tranche de revenus comprise entre 287 euros et 429 euros ;
- 35 % sur la tranche de revenus comprise entre 430 euros et 641 euros ;
- 45 % sur la tranche de revenus comprise entre 642 euros et 857 euros ;
- 60 % sur la tranche de revenus supérieure à 858 euros.

b) Retenue forfaitaire opérée sur la tranche de revenus inférieure à 287 euros : 53 euros.

c) Le revenu mensuel pondéré est réputé être égal à 1283 euros lorsque les informations relatives aux revenus de l'allocataire, de son conjoint, de son partenaire d'un pacte civil de solidarité ou de son concubin ne sont pas en possession de l'organisme débiteur de prestations familiales.

II - LE DÉPARTEMENT DE MAYOTTE

1 - L'ALLOCATION DE RENTRÉE SCOLAIRE ET LE COMPLÉMENT FAMILIAL

1.1 Plafonds de ressources applicables pour l'attribution de l'allocation de rentrée scolaire et du complément familial en 2024 (à comparer au revenu net catégoriel de l'année 2022).

Plafond de base : 30 364 €.

Majoration par enfant à charge (10 %) : 3 037 €.

Nombre d'enfants à charge	Plafond (en euros)
1 enfant	33 401
2 enfants	36 438
3 enfants	39 475
4 enfants	42 512
par enfant supplémentaire	3 037

1.2 Plafonds de ressources applicables pour l'attribution du montant majoré du complément familial pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 (à comparer au revenu net catégoriel de l'année 2022).

Plafond de base : 15 273 €.

Majoration par enfant à charge (10 %) : 1 527 €.

Nombre d'enfants à charge	Plafond (en euros)
1 enfant	16 800
2 enfants	18 327
3 enfants	19 854
4 enfants	21 381
par enfant supplémentaire	1 527

¹ Il s'agit des prestations versées par les caisses d'allocations familiales et les caisses de mutualité sociale agricole : prestations familiales, allocation de logement sociale, allocation de logement familiale, revenu de solidarité active, prime d'activité, allocation aux adultes handicapés.

2 - RECOUVREMENT DES INDUS ET SAISIE DES PRESTATIONS²

- a) Tranches du barème de recouvrement des indus et de saisie des prestations :
- 25 % sur la tranche de revenus comprise entre 113 euros et 166 euros ;
 - 35 % sur la tranche de revenus supérieure à 167 euros.
- b) Retenue forfaitaire opérée sur la tranche de revenus inférieure à 113 euros : 11 euros.
- c) Le revenu mensuel pondéré est réputé être égal à 472 euros lorsque les informations relatives aux revenus de l'allocataire, de son conjoint, de son partenaire d'un pacte civil de solidarité ou de son concubin ne sont pas en possession de l'organisme débiteur de prestations familiales.

3 - Plafonds de ressources applicables au complément de libre choix du mode de garde versé pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 (à comparer au revenu net catégoriel de l'année 2022).

3.1 Les montants de la prise en charge partielle du coût de la garde visée au b du I de l'article L. 531-5 et au premier alinéa de l'article L. 531-6 du Code de la sécurité sociale varient selon les ressources.

Sont définies trois tranches de revenus :

Nombre d'enfants à charge	Tranche 1 (Montant maximum de l'aide en €)	Tranche 2 (Montant médian de l'aide en €)	Tranche 3 (Montant minimum de l'aide en €)
1 enfant	≤ 19 715	≤ 43 810	> 43 810
2 enfants	≤ 22 513	≤ 50 029	> 50 029
3 enfants	≤ 25 311	≤ 56 248	> 56 248
4 enfants	≤ 28 109	≤ 62 467	> 62 467
Par enfant supplémentaire	+ 2 798	+ 6 219	+ 6 219

NB : la première tranche est celle dont les revenus sont inférieurs ou égaux à un plafond de base de 16 917 euros, majoré de 2 798 euros par enfant à charge. La deuxième tranche est celle dont les revenus sont supérieurs à un plafond de base de 16 917 euros, majoré de 2 798 euros par enfant à charge mais inférieurs ou égaux au plafond de base de 37 591 euros, majoré de 6 219 euros par enfant à charge. La troisième tranche est celle dont les revenus sont supérieurs au plafond de base de 37 591 euros, majoré de 6 219 euros par enfant à charge.

3.2 Majoration pour isolement

Les plafonds de ressources de base du complément de libre choix du mode de garde et leur majoration par enfant à charge, qui déterminent le montant plafond dont peut bénéficier l'allocataire, sont majorés de 40 % pour les familles monoparentales.

Nombre d'enfants à charge	Tranche 1 (Montant maximum de l'aide en €)	Tranche 2 (Montant médian de l'aide en €)	Tranche 3 (Montant minimum de l'aide en €)
1 enfant	≤ 27 601	≤ 61 334	> 61 334
2 enfants	≤ 31 519	≤ 70 041	> 70 041
3 enfants	≤ 35 436	≤ 78 747	> 78 747
4 enfants	≤ 39 353	≤ 87 454	> 87 454
Par enfant supplémentaire	3 917	8 707	8 707

² Il s'agit des prestations versées par la Caisse de sécurité sociale de Mayotte suivantes : prestations familiales, allocation de logement sociale, allocation pour adulte handicapé, revenu de solidarité active, prime d'activité.

NB : la première tranche est celle dont les revenus sont inférieurs ou égaux à un plafond de base de 23 684 euros, majoré de 3 917 euros par enfant à charge. La deuxième tranche est celle dont les revenus sont supérieurs à un plafond de base de 23 684 euros, majoré de 3 917 euros par enfant à charge mais inférieurs ou égaux au plafond de base de 52 628 euros, majoré de 8 707 euros par enfant à charge. La troisième tranche est celle dont les revenus sont supérieurs au plafond de base de 62 628 euros majoré de 8 707 euros par enfant à charge.

3.3 Pour la garde à domicile d'un enfant de trois ans et moins, le complément de libre choix du mode de garde prend en charge 50 % des cotisations et contributions sociales dues pour l'emploi, dans la limite de 261 € par mois, pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Pour la garde à domicile d'un enfant âgé de trois à six ans, le complément de libre choix du mode de garde prend en charge 50 % des cotisations et contributions sociales dues pour l'emploi dans la limite de 131 € par mois, pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024.

III - PRESTATION D'AIDE À LA RESTAURATION SCOLAIRE SERVIS EN GUADELOUPE, GUYANE, MARTINIQUE, LA RÉUNION, SAINT-BARTHÉLEMY, SAINT-MARTIN ET MAYOTTE

Tarifs applicables aux repas et, s'agissant de la Guyane et de Mayotte aux collations servies à compter du 1^{er} janvier 2024.

Type de prestation et territoire	Tarif (en euros)
Repas dans le premier degré (hors Mayotte) et dans les collèges	2,15
Repas dans le premier degré à Mayotte	3,31
Repas dans les lycées (hors Mayotte)	0,33
Repas dans les lycées à Mayotte	2,15
Collations dans le premier degré en Guyane et à Mayotte	1,70
Collations dans les collèges de Guyane et les collèges et lycées de Mayotte	1,46

**GOVERNEMENT**

Liberté
Égalité
Fraternité

INSTRUCTION INTERMINISTÉRIELLE N° DSS/SD2A/2023/98 du 22 décembre 2023 fixant les montants de l'abattement mentionné à l'article L. 861-2 du Code de la sécurité sociale

La ministre de la santé et de la prévention
Le ministre de l'économie, des finances
et de la souveraineté industrielle et numérique

à

Monsieur le directeur général de la Caisse nationale
de l'assurance maladie (CNAM)

Monsieur le directeur général de la Caisse centrale
de la mutualité sociale agricole (CCMSA)

Mesdames et Messieurs les directeurs des caisses nationales ou
services gestionnaires des régimes spéciaux d'assurance maladie
(Caisse d'assurance vieillesse, invalidité et maladie des cultes [CAVIMAC],
Caisse nationale militaire de sécurité sociale [CNMSS],
Caisse de retraite et de prévoyance des clercs et employés de notaires [CRPCEN],
Établissement national des invalides de la marine [ENIM]
Régie autonome des transports parisiens [RATP],
Société nationale des chemins de fer français [SNCF])

Référence	NOR : SPRS2316152J (numéro interne : 2023/98)
Date de signature	22/12/2023
Emetteurs	Ministère de la santé et de la prévention Ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique Direction de la sécurité sociale (DSS)
Objet	Montants de l'abattement mentionné à l'article L. 861-2 du Code de la sécurité sociale.
Action à réaliser	Décliner la présente instruction dans les organismes des réseaux des caisses nationales compétentes.
Résultat attendu	Information aux caisses nationales compétentes des montants de l'abattement mentionné à l'article L. 861-2 du Code de la sécurité sociale.
Echéance	Immédiate
Contact utile	Sous-direction de l'accès aux soins, des prestations familiales et des accidents du travail Bureau Accès aux soins et prestations de santé (2A) Fairouze ALOUI Tél. : 01 40 56 49 26 Mél. : fairouze.aloui@sante.gouv.fr
Nombre de pages et annexe	4 pages et aucune annexe.

Résumé	Afin que les revalorisations exceptionnelles de l'allocation aux adultes handicapés (AAH), de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) de l'allocation supplémentaire vieillesse (ASV) et de l'allocation supplémentaire d'invalidité (ASI) ne conduisent à rendre inéligibles certains de leurs allocataires à la complémentaire santé solidaire (C2S), l'article 40 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2018 a introduit un abattement sur le montant de ces allocations pris en compte dans l'éligibilité à la C2S. La présente instruction reprend, sans les modifier, les montants de l'abattement en euros fixés par l'instruction interministérielle n° DSS/SD2A/2021/71 du 30 mars 2021 fixant les montants de l'abattement mentionné à l'article L. 861-2 du Code de la sécurité sociale à compter des allocations versées au titre du mois d'avril 2021 et ajoute à leur liste le montant de l'abattement applicable aux allocataires de l'allocation d'adulte handicapé en couple, ainsi que les abattements sur l'AAH, l'ASV et l'ASPA qui seront applicables à Mayotte.
Mention Outre-mer	Le texte s'applique en l'état dans tous les départements d'Outre-mer.
Mots-clés	Sécurité sociale ; abattement ; AAH ; ASPA ; ASV ; ASI ; CSS ; C2S.
Classement thématique	Assurance maladie, maternité, décès
Textes de référence	<ul style="list-style-type: none"> - Article L. 861-2 du Code de la sécurité sociale ; - Décret n° 2018-227 du 30 mars 2018 portant revalorisation de l'allocation de solidarité aux personnes âgées ; - Arrêté du 20 avril 2018 portant mise en œuvre de l'abattement mentionné à l'article 40 de la Loi de financement de la sécurité sociale pour 2018 dans la prise en compte des ressources pour l'attribution de la complémentaire santé solidaire.
Circulaire / instruction abrogée	Instruction interministérielle n° DSS/SD2A/2021/71 du 30 mars 2021 fixant les montants de l'abattement mentionné à l'article L. 861-2 du Code de la sécurité sociale à compter des allocations versées au titre du mois d'avril 2021.
Circulaire / instruction modifiée	Néant
Rediffusion locale	Transmission aux organismes des réseaux des caisses nationales compétentes.
Document opposable	Oui
Déposée sur le site Légifrance	Non
Publiée au BO	Oui
Date d'application	1 ^{er} janvier 2024

La présente instruction a pour objectif de préciser que, en raison de la déconjugalisation de l'allocation aux adultes handicapés (AAH), le montant d'abattement applicable à cette allocation se cumule lorsque plusieurs personnes perçoivent l'AAH au sein d'un même foyer. Elle prévoit également le montant des abattements pour l'AAH, l'allocation spéciale pour les personnes âgées (ASPA) et l'allocation supplémentaire vieillesse (ASV) applicables à Mayotte. Ces nouvelles dispositions entrent en vigueur au 1^{er} janvier 2024.

Pour des raisons de clareté, l'instruction interministérielle n° DSS/SD2A/2021/71 du 30 mars 2021 fixant les montants de l'abattement mentionné à l'article L. 861-2 du Code de la sécurité sociale à compter des allocations versées au titre du mois d'avril 2021 est supprimée, mais son contenu est intégralement repris dans la présente instruction, complété en gras par les éléments présentés supra.

Les bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés (AAH), de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) et de l'allocation supplémentaire vieillesse (ASV), ainsi que de l'allocation supplémentaire d'invalidité (ASI) peuvent, en fonction de leurs ressources et de la composition de leur foyer, compter parmi les bénéficiaires de la complémentaire santé solidaire (C2S), dispositif essentiel en matière d'accès aux soins des personnes en situation de précarité.

Afin que les revalorisations exceptionnelles de l'AAH, de l'ASPA, de l'ASV et de l'ASI ne conduisent pas à rendre inéligibles certains de leurs allocataires à la C2S, l'article 40 de la Loi de financement de la sécurité sociale pour 2018 a introduit un abattement sur le montant de ces allocations pris en compte pour apprécier l'éligibilité à la C2S. Aussi, l'article L. 861-2 du Code de la sécurité sociale prévoit que ces allocations perçues pendant la période de référence « *sont prises en compte, selon des modalités fixées par arrêté des ministres chargés de la sécurité sociale et du budget, après application d'un abattement dont le niveau est fixé pour chacune d'entre elles, dans la limite de 15 % de leurs montants maximaux* ». Cette mesure vise à neutraliser strictement l'effet de revalorisations exceptionnelles, l'objectif étant de permettre aux allocataires concernés de pouvoir continuer à bénéficier de la C2S dans les mêmes conditions que si celles-ci n'avaient pas eu lieu.

L'arrêté du 20 avril 2018 a défini la formule de calcul de l'abattement qui s'appliquera de manière pérenne à l'ensemble des allocations concernées. Le montant de l'abattement est égal, pour chaque mois, à la différence entre le montant de l'allocation due pour le mois et le montant de l'allocation due le même mois de l'année précédente affecté du coefficient de revalorisation de droit commun appliqué à la dernière revalorisation du plafond C2S.

Le montant de cet abattement est forfaitaire : il est identique si l'allocation est servie à son montant maximum ou si elle est servie à un montant différentiel.

En application de ces dispositions, les montants de l'abattement appliqués par les caisses de sécurité sociale à compter des allocations versées au titre du mois d'avril 2021 sont les suivants :

- Le montant de l'abattement sur l'ASPA et l'ASV est fixé, pour les personnes seules ou lorsque seul un des conjoints, concubins ou partenaires liés par un pacte civil de solidarité (PACS) bénéficie de l'une de ces allocations, à 71 € à compter des prestations versées au titre du mois d'avril 2021 (inchangé par rapport à l'année 2020).
- Le montant de l'abattement sur l'ASPA et l'ASV est fixé, lorsque les deux conjoints, concubins ou partenaires liés par un PACS bénéficient de l'une de ces deux allocations, à 110 € à compter des prestations versées au titre du mois d'avril 2021 (inchangé par rapport à l'année 2020).

- Le montant de l'abattement sur l'ASI est fixé, pour les personnes seules ou lorsque seul un des conjoints, concubins ou partenaires liés par PACS bénéficie de l'ASI, à 49 € à compter des prestations versées au titre du mois d'avril 2021.
- Le montant de l'abattement sur l'ASI est fixé, lorsque les deux conjoints bénéficient de cette allocation, à 86 € à compter des prestations versées au titre du mois d'avril 2021.

Pour rappel, le montant de l'abattement sur l'AAH est fixé, pour les personnes seules ou lorsque seul un des conjoints, concubins ou partenaires liés par un PACS bénéficie de l'AAH, à 68 € (inchangé par rapport à l'année 2020). Dans le cas où une personne perçoit les allocations AAH et ASI, seul l'abattement AAH doit être appliqué.

Ce montant de 68 € se cumule lorsque plusieurs personnes au sein du même foyer perçoivent l'AAH.

À Mayotte, le montant de l'abattement sur l'AAH, l'ASPA et l'AVS est fixé, pour les personnes seules ou lorsque seul un des conjoints, concubins ou partenaires liés par un PACS bénéficie de l'une de ces allocations, à 95 €.

Le montant de l'abattement appliqué à l'AAH se cumule lorsque plusieurs personnes au sein du même foyer perçoivent cette allocation.

Le montant de l'abattement sur l'ASPA et l'ASV est fixé, lorsque les deux conjoints, concubins ou partenaires liés par un PACS bénéficient de l'une de ces deux allocations, à 138 €.

Nous vous demandons de transmettre les présentes instructions aux organismes de votre ressort débiteurs des prestations mentionnées ci-dessus.

Pour les ministres et par délégation :
Le directeur de la sécurité sociale,



Franck VON LENNEP



**MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DES FAMILLES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

INSTRUCTION N° DGCS/SD1C/2023/207 du 26 décembre 2023 relative à la mise en œuvre de l'expérimentation « Territoires zéro non-recours »

La ministre des solidarités et des familles

à

Mesdames et Messieurs les préfets de région

Copie à :

Mesdames et Messieurs les préfets de département

Mesdames et Messieurs les directeurs régionaux de l'économie,
de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS)

Monsieur le directeur régional et interdépartemental de l'économie,
de l'emploi, du travail et des solidarités (DRIEETS)

Mesdames et Messieurs les directeurs de l'économie,
de l'emploi, du travail et des solidarités (DEETS)

Madame la directrice de la Direction régionale et interdépartementale
de l'hébergement et du logement (DRIHL)

Mesdames et Messieurs les directeurs des directions départementales
de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS)

Mesdames et Messieurs les directeurs des directions départementales
de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection de la population (DDETSPP)

Référence	NOR : FAMA2335671J (numéro interne : 2023/207)
Date de signature	26/12/2023
Emetteur	Ministère des solidarités et des familles Direction générale de la cohésion sociale (DGCS)
Objet	Mise en œuvre de l'expérimentation « Territoires zéro non-recours ».
Actions à réaliser	Selon les modalités décrites dans cette instruction : - attribuer le financement et assurer le suivi des expérimentations via un conventionnement avec les porteurs de projet ; - assurer la représentation de l'État au sein des comités locaux mis en place pour piloter et suivre la mise en œuvre de l'expérimentation par les porteurs de projet ; - garantir la mise en place et le recueil des indicateurs nécessaires à l'évaluation de l'expérimentation ; - organiser la remontée d'informations et de données pertinentes.

Résultats attendus	Mise en œuvre et suivi de l'expérimentation « Territoires zéro non-recours ».
Echéance	Immédiate
Contact utile	Service des politiques sociales et médico-sociales Sous-direction Inclusion sociale, insertion et de lutte contre la pauvreté Bureau Minima sociaux (SD1C) Mél. : dgcs-tznr@social.gouv.fr
Nombre de pages et annexes	8 pages + 5 annexes (28 pages) Annexe 1 - Sélection des territoires participant à l'expérimentation « Territoires zéro non-recours » Annexe 2 - Objectifs et attendus de l'expérimentation « Territoires zéro non-recours » Annexe 3 - Contacts des porteurs de projet Annexe 4 - Crédits 2024 délégués par région et département Annexe 5 - Modèle de convention financière
Résumé	L'instruction présente les attendus de l'expérimentation, les modalités de pilotage et d'évaluation de l'expérimentation et précise le rôle des services dans les territoires.
Mention Outre-mer	La présente instruction s'applique uniquement aux territoires mentionnés à l'article 73 de la Constitution.
Mots-clés	Non-recours ; accès aux droits ; lutte contre la pauvreté ; pacte des solidarités ; expérimentation.
Classement thématique	Action sociale
Textes de référence	<ul style="list-style-type: none"> - Article 133 de la Loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale ; - Décret n° 2023-602 du 13 juillet 2023 relatif à la mise en œuvre d'une expérimentation territoriale visant à réduire le non-recours aux droits sociaux ; - Arrêté du 1^{er} août 2023 portant nomination au comité d'évaluation d'une expérimentation visant à réduire le non-recours aux droits sociaux ; - Arrêté du 4 août 2023 établissant la liste des territoires sélectionnés participant à une expérimentation territoriale visant à réduire le non-recours aux droits sociaux.
Circulaire / instruction abrogée	Néant
Circulaire / instruction modifiée	Néant
Rediffusion locale	Néant
Document opposable	Oui
Déposée sur le site Légifrance	Non
Publiée au BO	Oui
Date d'application	Immédiate

L'expérimentation « Territoires zéro non-recours » est prévue à l'article 133 de la Loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, dite « 3DS ». L'expérimentation est financée par les crédits 2023 de la Stratégie de lutte contre la pauvreté, puis dans le cadre de l'axe 3 du Pacte national des solidarités à compter de 2024.

Le décret n° 2023-602 du 13 juillet 2023 relatif à la mise en œuvre d'une expérimentation territoriale visant à réduire le non-recours aux droits sociaux définit ses modalités de mise en œuvre et d'évaluation.

Sélectionnés par un arrêté du 4 août 2023, les 39 territoires retenus pour prendre part à l'expérimentation « Territoires zéro non-recours » ont été annoncés, lors de la deuxième réunion du Comité de coordination pour l'accès aux droits (COCOAD) le 6 juillet 2023, une instance réunissant les différentes parties prenantes de l'accès aux droits.

Sur les 39 lauréats, 11 territoires ont démarré l'expérimentation prévue par la loi en 2023. Pour les 28 territoires restants, financés par le Pacte national des solidarités, ils mèneront l'expérimentation à compter de 2024. Une journée de lancement des « Territoires zéro non-recours » a été organisée le 20 décembre 2023, en présence de la ministre des solidarités et des familles, Aurore BERGÉ.

Pour les 28 territoires démarrant l'expérimentation en 2024, la présente instruction précise les missions dévolues aux services de l'État dans les territoires en matière de financement et de suivi des expérimentations locales, tant dans la phase de démarrage de l'expérimentation que pour la phase d'animation et de suivi. Pour contexte, un rappel de la procédure de sélection des territoires et la présentation des objectifs et attendus de l'expérimentation sont proposés en annexes 1 et 2.

I. Phase de démarrage de l'expérimentation

Les services de l'État dans les territoires devront prendre l'attache des porteurs de projet dans les territoires concernés pour garantir le démarrage effectif de l'expérimentation dans les meilleurs délais (voir contacts des 39 porteurs de projet en annexe 3).

A. La signature des conventions financières avec les porteurs de projet

La présente instruction liste les missions essentielles pour assurer le bon déroulement de l'expérimentation attribuées aux services de l'État. Outre ces missions, les services sont libres de définir des modalités de suivi ou de pilotage approfondies en fonction des besoins des territoires et des moyens dont ils disposent.

L'article 3 du Décret n° 2023-602 du 13 juillet 2023 prévoit une contribution de l'État au financement des expérimentations, qui doit se traduire par la conclusion d'une convention entre le représentant de l'État dans le département et la collectivité territoriale ou l'établissement public de coopération intercommunale porteur de projet ou chef de file de l'expérimentation, tel que défini à l'article 2 du même décret.

Les préfets de région, en lien avec les commissaires à la lutte contre la pauvreté sont chargés du pilotage budgétaire des expérimentations se déroulant sur leur territoire. Une coordination régionale de l'expérimentation pourra être mise en place si les services le jugent opportun, notamment dans les régions comportant plusieurs expérimentations.

Les préfets de département sont responsables du versement des subventions, de la conclusion des conventions et du suivi opérationnel des expérimentations. Ils sont le contact des porteurs de projet au sein de l'administration.

Le décret précise que le porteur de projet ou chef de file remet un bilan annuel aux représentants de l'État dans le territoire, permettant à ces derniers de suivre la mise en œuvre du plan d'action et de contrôler la consommation de la subvention. Ces bilans sont composés des annexes de la convention financière, proposée en annexe 5 à la présente instruction, complétées chaque année des informations sur la réalisation ou non des actions prévues et sur les dépenses réalisées pour la mise en œuvre du projet. Les indicateurs de suivi des conventions seront établis par comparaison entre prévisionnel et réalisé. Les bilans seront remplis par les porteurs de projet via un formulaire « démarches simplifiées ». Pour assurer le suivi et le pilotage de l'expérimentation, les informations complétées sur ce formulaire seront accessibles à l'ensemble des services de l'État (DGCS, DREETS, DDETS/PP, commissaires à la lutte contre la pauvreté-CLP). Il est cependant demandé de respecter les consignes suivantes pour garantir la fiabilité des informations renseignées :

- Modifications des informations complétées par les porteurs de projet par les services départementaux uniquement ;
- Modifications des informations par les services régionaux en accord avec les services départementaux.

La préparation et la signature des conventions et de leurs avenants financiers annuels sont assurées par les préfets de département, en lien avec les commissaires à la lutte contre la pauvreté. Les conventions financières des 28 territoires démarrant l'expérimentation en 2024 doivent être conclues dans les meilleurs délais afin d'engager les dépenses.

Les préfets de région s'assurent notamment que les conventions et leurs avenants sont signés dans un délai permettant d'engager les crédits alloués annuellement au financement de l'expérimentation et d'assurer le suivi des demandes de report de crédits de paiement lorsque nécessaire.

Les préfets de région sont en lien avec les contrôleurs régionaux budgétaires et comptables pour tout sujet de leur compétence relatif à l'expérimentation. Il leur est recommandé d'informer et de sensibiliser les contrôleurs budgétaires et comptables régionaux concernés dès que possible.

Les préfets de département peuvent, au moment de la conclusion de la convention ou au moment de la signature des avenants annuels, proposer des modifications du projet initial (budgets insuffisants ou surévalués, montant de la subvention injustifié, organisation ou actions à préciser, partenariats à compléter...). Par exemple, l'évaluation étant financée et pilotée par le comité d'évaluation et la DGCS, les financements prévus pour l'évaluation dans les projets doivent être supprimés ou redéployés. Les crédits délégués chaque année aux services représentent un tiers de la subvention totale (sur trois années) demandée par les porteurs de projet dans leur dossier de candidature (voir annexe 4). Une évolution à la hausse de la subvention attribuée peut être autorisée sous réserve du respect de l'enveloppe budgétaire nationale attribuée à l'expérimentation ou en cas d'excédents en fin d'exercice. Dans ce cas, les services de l'État dans les territoires doivent transmettre cette demande à la DGCS, via dgcs-tznr@social.gouv.fr qui pourra les renseigner sur les marges budgétaires éventuellement mobilisables. Dans les régions comportant plusieurs expérimentations « Territoires zéro non-recours », les préfets de région peuvent coordonner la remontée des modifications apportées aux projets initiaux. À défaut, les services départementaux sont invités à faire remonter cette information à la DGCS.

Un modèle de convention financière est proposé en annexe 5. Ce modèle est susceptible de modifications et d'ajouts par les services départementaux lorsque nécessaire. Devra figurer, en annexe, une description du projet d'expérimentation, la présentation du plan de financement et le calendrier et budget prévisionnel du projet. Comme mentionné ci-avant, ces annexes constituent la trame obligatoire du bilan annuel à compléter chaque année via « Démarches simplifiées ». Si opportun, d'autres documents de bilan peuvent être sollicités par les services de l'État dans les territoires. Le cas échéant, il est recommandé de préciser ces ajouts dans les annexes de la convention.

La délégation des crédits 2024 de la DGCS aux services régionaux interviendra à compter de janvier 2024. Les modalités de délégation vous seront précisées chaque année par courriel au moment de la délégation des crédits par la DGCS.

Le montant de l'enveloppe allouée en 2024 pour les 28 territoires qui commencent l'expérimentation en 2024 est de 3 711 049 €. La répartition des crédits entre les porteurs de projet de la vague 2024 (28 territoires) est déclinée à l'annexe 4. Pour ces territoires, les conventions et leurs avenants seront conclus pour l'année civile. Pour assurer le suivi harmonisé de l'expérimentation et une exécution budgétaire homogène, les conventions débuteront ainsi le 1^{er} janvier 2024 et prendront fin au 31 décembre 2026, indépendamment de leur date de signature.

Le montant de l'enveloppe allouée pour les prochaines années de l'expérimentation sera précisé par courriel au moment de la délégation des crédits au niveau régional.

La subvention annuelle sera versée en deux temps, une première partie, représentant 80 % du montant total, à la signature de la convention ou de l'avenant, le solde à la fin de l'année au vu du bilan de l'année en cours. La production d'un bilan conditionne ainsi le versement des 20 % de crédits annuels restants.

B. La mise en place d'un comité local au sein de chaque territoire d'expérimentation

La loi prévoit la mise en place d'un comité local chargé de conduire l'expérimentation dans chaque territoire. Le comité local définit le plan d'action de l'expérimentation et en assure la bonne mise en œuvre.

La collectivité ou l'établissement public de coopération intercommunale porteur d'un projet « Territoire zéro non-recours » ou chef de file est chargé de la mise en place de ce comité local. Selon le Décret n° 2023-602 du 13 juillet 2023, la convention passée entre l'État et le porteur de projet ou chef de file de l'expérimentation fixe la composition du comité local, la fréquence des réunions de celui-ci (une réunion par trimestre est a minima recommandée) et les modalités de validation de ces éléments par les instances décisionnelles des collectivités ou établissement public de coopération intercommunale porteurs de projet.

Le comité local peut être une émanation d'un comité préexistant. Les services de l'État sont fortement invités à proposer ces mutualisations, afin de garantir la cohérence de l'intervention de l'État dans les territoires en matière d'accès aux droits et de lutte contre la pauvreté. Pour rappel, les cofinancements « Territoires zéro non-recours » et contrats locaux de solidarités sont autorisés.

Le comité local comprend obligatoirement a minima, conformément aux dispositions de la Loi 3DS et ses textes d'application, le porteur de projet/chef de file de l'expérimentation, les représentants du ou des conseils départementaux concernés, les représentants des services déconcentrés de l'État concernés, les représentants du Service public de l'emploi, les représentants des organismes de protection sociale intéressés, les services portant le label « France Services » présents sur le territoire et les personnes qui bénéficient ou sont éligibles aux droits sociaux sur lesquels porte l'expérimentation.

Le périmètre des territoires sélectionnés étant départemental ou infra-départemental, les DDETS(PP) désignent un référent « Territoires zéro non-recours » qui siège au sein du comité local afin d'assurer localement le suivi des projets et de garantir la meilleure coordination et communication avec la DGCS et les différentes instances de la comitologie « Territoires zéro non-recours » (communauté apprenante, comité d'évaluation, comité national de suivi).

Il est également demandé de désigner un référent « Territoires zéro non-recours » au niveau régional, tout particulièrement dans le cas des régions comportant plusieurs expérimentations. Les commissaires à la lutte contre la pauvreté pourront également participer à ces comités locaux.

Si ce n'est pas encore effectué, les noms, prénoms et contacts des référents doivent être communiqués à la DGCS via la boîte dgcs-tznr@social.gouv.fr.

L'attention des services est également appelée sur la nécessité de garantir la bonne implication des conseils départementaux ou territoriaux dans la gouvernance des projets. Compte tenu de leur rôle de chefs de file de l'insertion et de l'action sociale et leur implication dans divers programmes nationaux (contrats locaux du Pacte des solidarités, mise en œuvre de « France Travail »...), leur participation apparaît comme une condition de réussite de l'expérimentation.

Conformément à l'article 4 du Décret n° 2023-602 du 13 juillet 2023, les membres du comité désignent en leur sein un président, chargé de la préparation et de l'animation des travaux du comité. À défaut, ou en cas d'absence du président, la présidence est assurée par un représentant de la collectivité ou de l'établissement chef de file, désigné par cette collectivité ou cet établissement.

II. Phase de suivi et d'animation de l'expérimentation

Les services départementaux de l'État ont pour mission d'assurer un suivi de la mise en œuvre des projets, de garantir leur bon déroulement, le cas échéant en apportant un appui aux porteurs de projet et, en signalant à la DGCS les éventuelles difficultés importantes. Ils s'appuient sur la coordination mise en place au niveau régional, le cas échéant.

Ils devront s'assurer de la complétude des données et des informations que doivent transmettre les porteurs de projet ainsi que du respect des délais de leur transmission, afin de permettre au comité national de suivi de suivre le déroulement de l'expérimentation et au comité d'évaluation d'assurer son évaluation.

À cette fin, le réseau des référents « Territoires zéro non-recours » sera mobilisé tout au long de l'expérimentation. La DGCS anime ce réseau de référents notamment par l'organisation de réunions de travail et d'échanges (deux webinaires portant sur des thématiques particulières et une réunion de restitution des travaux par trimestre).

A. L'accompagnement des porteurs de projet pour garantir le bon fonctionnement du comité local, en lien avec le comité national de suivi

Le comité national de suivi, organe technique, est mis en place en miroir des comités locaux. Sa composition reprend celle des comités locaux de façon à reproduire les consortiums locaux au niveau national, soit les représentants des directions d'administration centrale, des caisses nationales ou centrales de sécurité sociale, des établissements publics nationaux et des représentants des associations concernées par l'expérimentation. Le rôle du comité national est de garantir le bon déroulement de l'expérimentation, dans les meilleurs délais, en assurant la bonne coordination de l'ensemble des acteurs nationaux directement concernés par l'expérimentation et de lever les éventuels obstacles et freins identifiés par les acteurs locaux lors de la mise en place et le suivi des expérimentations. Le comité national de suivi est également l'instance de discussion des éléments d'évaluation rendus par le comité national d'évaluation afin d'en tirer des propositions pour l'avenir.

Ainsi, le référent « Territoires zéro non-recours » peut avoir à rendre compte au comité national de suivi, via la DGCS, des interrogations et freins constatés au niveau local. Ces éléments devront être formalisés par écrit et communiqués dans les meilleurs délais à la DGCS via la boîte fonctionnelle dgcs-tznr@social.gouv.fr.

B. La supervision de la remontée d'indicateurs et de données nécessaires au suivi de la convention et à l'évaluation de l'expérimentation par le comité d'évaluation de l'expérimentation

L'évaluation de l'expérimentation « Territoires zéro non-recours » est pilotée au niveau national par un comité scientifique chargé d'établir une méthodologie unique et des indicateurs homogènes à l'ensemble des projets de façon à faciliter la comparaison et de garantir la pertinence des enseignements dégagés. L'évaluation comprendra un volet qualitatif (entretiens, questionnaires, observations, consultation de documentations...) et un volet quantitatif (exploitations statistiques, simulations, modélisations...). La stratégie évaluative et les modalités de production et de collecte des données nécessaires à l'évaluation seront déterminées au plus tard au premier trimestre 2024. Une enveloppe dédiée à l'évaluation est prévue dans le budget total de l'expérimentation, sur les trois ans, permettant de recourir à l'appui de prestataires pour les besoins de l'évaluation de l'expérimentation.

L'évaluation sera réalisée en lien étroit avec les comités locaux, les acteurs des territoires étant mobilisés dans les limites des données disponibles ou selon la faisabilité du recueil de données complémentaires nécessaires le cas échéant. Dans l'attente, les services de l'État dans les territoires sont invités à sensibiliser les porteurs de projet à l'importance de l'évaluation et les inciter à recueillir et conserver toutes les données et informations relatives à la mise en place des expérimentations, en particulier les données relatives à l'accompagnement des personnes en situation de non-recours (caractéristiques des personnes et de leur situation, modalités de détection et de prise de contact, actions d'accompagnement proposées et suivies, ouverture effective des droits).

C. Participation des référents TZNR à la communauté apprenante

La communauté apprenante des territoires doit favoriser la capitalisation et le partage d'expériences entre les territoires, fluidifier les échanges tout au long de l'expérimentation et co-construire des solutions aux difficultés et des outils utiles au bon déroulement de l'expérimentation. Les membres de la communauté apprenante sont les référents « Territoires zéro non recours » désignés par les porteurs de projet, les référents « Territoires zéro non-recours » désignés au sein des services de l'État (au niveau départemental et régional) concernés par ces expérimentations, les commissaires à la lutte contre la pauvreté ainsi que des représentants des caisses d'allocations familiales (CAF) et de la Mutualité sociale agricole (MSA). La DGCS organise les réunions de la communauté des territoires expérimentateurs (à ce stade, il est prévu deux webinaires portant sur des thématiques particulières et une réunion de restitution des travaux par trimestre).

Un événement de lancement de cette communauté apprenante a été organisé le 20 décembre 2023, pour marquer le début de l'expérimentation. Les travaux de la communauté apprenante pourront éventuellement être partagés vers le grand public au cours d'événements ou par des publications, afin de valoriser le dispositif et les territoires expérimentateurs, et de communiquer à l'attention des territoires qui ne participent pas à l'expérimentation.

D. Contact avec le Comité de coordination pour l'accès aux droits (COCOAD)

Le COCOAD, lancé le 30 janvier 2023 sous la présidence du ministre, réunit les acteurs de l'accès aux droits et de la lutte contre la pauvreté dans l'objectif de concerter, informer et coordonner ces acteurs, notamment autour de grands chantiers tels que la solidarité à la source, l'expérimentation « Territoires zéro non-recours » ou le Pacte des solidarités. L'instance doit se tenir deux fois par an.

Une boîte fonctionnelle est mise en place pour toute question : dgcs-tznr@social.gouv.fr. Pour rappel, il vous est demandé de transmettre les contacts des référents locaux « Territoires zéro non-recours », au sein de vos services, sur cette boîte mail, dès que possible.

Pour la ministre et par délégation :
Le directeur général de la cohésion sociale,

A stylized signature in black ink, slanted upwards to the right, reading "Signé".

Jean-Benoît DUJOL

Annexe 1

Sélection des territoires participant à l'expérimentation « Territoires zéro non-recours »

Dans le cadre de l'appel à projets ouvert du 31 mars au 26 mai 2023, 67 candidatures ont été déposées, représentatives de toutes les régions de France. Les candidatures ont été analysées et notées par un groupe d'instructeurs composés de représentants des différentes directions d'administration centrale¹.

Les services régionaux et départementaux et les commissaires à la lutte contre la pauvreté ont été sollicités du 8 au 28 juin 2023 pour rendre un avis, à l'appui du dossier de candidature et de la fiche d'instruction des dossiers, sur les 43 dossiers retenus pour être présentés au jury de sélection (note technique d'au moins 10 sur 15).

Le comité d'évaluation de l'expérimentation « Territoires zéro non-recours » a par ailleurs adressé le 27 juin 2023 une série de recommandations au jury de sélection des territoires pour garantir la pertinence de l'évaluation et la richesse des enseignements à en tirer.

Ce jury de sélection de l'expérimentation « Territoires zéro non-recours », qui a réuni le 29 juin 2023 des représentants des directions d'administration centrale, des organismes de sécurité sociale, des opérateurs de l'État, d'élus et de représentants d'association², a veillé à ce qu'une diversité de périmètres d'expérimentation (à l'échelle du quartier, de la commune, de l'intercommunalité ou du département) soit représentée. Le jury a également souhaité intégrer des projets dont la grille de densité était variable afin de mesurer l'impact d'actions de lutte contre le non-recours dans des communes densément peuplées, de densité intermédiaire et rurales.

Il a aussi accordé une importance particulière à l'avis émis par les services de l'État dans les territoires, à la note technique décernée par le groupe d'instructeurs et au montant de la subvention demandée par le porteur de projet ou le chef de file de l'expérimentation, afin de respecter l'enveloppe budgétaire prévue pour l'expérimentation.

Les membres du jury se sont finalement intéressés au croisement de certains projets avec d'autres dispositifs ou expérimentations telles que la « Solidarité à la source », « France Travail », les « Cités de l'emploi » ou « Territoires zéro chômeur de longue durée », dont les objectifs de lutte contre la pauvreté et d'amélioration de l'insertion socio-professionnelle de ses bénéficiaires rejoignent ceux de « Territoires zéro non-recours ».

Un arrêté du 4 août 2023 établit la liste des 39 territoires retenus pour prendre part à l'expérimentation « Territoires zéro non-recours ».

¹ Direction générale de la cohésion sociale et Délégation interministérielle à la prévention et la lutte contre la pauvreté du Ministère des solidarités et des familles, Direction générale des Outre-mer du Ministère de l'Intérieur.

² Dont des représentants du comité d'évaluation de l'expérimentation, de la Direction générale de la cohésion sociale, de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et de la statistique, de la Délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté, de la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle, de l'Agence nationale de la cohésion des territoires, du Haut-Commissariat à l'emploi et à l'engagement des entreprises, de la Caisse nationale d'allocations familiales, de la Caisse centrale de la mutualité sociale agricole, de l'Assemblée des départements de France, de la Fédération des acteurs de la solidarité, de la Fédération des centres sociaux et du Secours catholique.

Annexe 2

Objectifs et attendus de l'expérimentation « Territoires zéro non-recours »

L'expérimentation a pour vocation :

- de mettre en place des actions pour lutter contre le non-recours, selon six axes de travail définis dans le cahier des charges de l'appel à projets et rappelés ci-après,
- de documenter et de mesurer le non-recours grâce à l'évaluation des actions mises en place et de leur impact sur le non-recours,
- de tirer les enseignements de cette expérimentation et les partager.

A) Les six axes de travail de l'expérimentation « Territoires zéro non-recours »

Plus particulièrement, l'expérimentation repose sur six axes de travail :

- **Instaurer ou renforcer le travail transversal et partenarial entre les différents acteurs de l'action sociale, de l'insertion et de la lutte contre la pauvreté, afin de décloisonner l'accompagnement des bénéficiaires des aides et des prestations sociales**

L'expérimentation doit permettre de mobiliser et fédérer différents acteurs locaux impliqués dans la politique d'accès aux droits, d'insertion ou de lutte contre la pauvreté autour d'un projet commun. Le consortium ainsi créé a vocation à constituer le comité local de l'expérimentation.

Les partenariats mis en place dans le cadre des projets proposés peuvent être restreints à quelques partenaires clés ou élargis à l'ensemble des acteurs présents sur le territoire, en cohérence avec le périmètre et les objectifs du projet.

- **Mettre en place des actions « d'aller vers », avec une attention particulière sur l'inclusion numérique**

Dans le cadre de l'expérimentation, « l'aller vers » s'entend comme l'ensemble des actions et dispositifs mis en place ou soutenus par les porteurs de projet visant à créer ou recréer la relation, par des méthodes innovantes ou non, entre les structures proposant des prestations et aides sociales et les bénéficiaires effectifs ou potentiels de ces aides et prestations. Les équipes mobiles, les maraudes, les points de contact délocalisés, le porte-à-porte, l'ouverture d'accueils à des horaires décalés constituent des actions « d'aller vers ». Cette liste est non exhaustive et toute proposition innovante d'actions « d'aller vers » a été encouragée dans le cadre des candidatures apportées au présent appel à projets.

« L'aller vers » ne doit en aucun cas se limiter à la mise en place d'outils numériques pour faciliter l'accès aux droits des personnes éventuellement concernées par le non-recours. Une attention particulière à l'inclusion numérique doit être portée tout au long des expérimentations, eu égard aux difficultés liées à la dématérialisation des échanges et des démarches qui ont un impact sur l'accès aux droits¹.

- **Accompagner les pratiques professionnelles des acteurs**

Il est attendu que les porteurs de projet puissent examiner, tout au long de l'expérimentation, les problématiques que pourront soulever, pour les professionnels de l'accès aux droits, de la lutte contre la pauvreté et de l'insertion, les échanges d'information dans le cadre d'un travail partenarial, le déploiement de nouvelles modalités « d'aller vers » et le travail en lien avec des personnes concernées. Ils pourront proposer des ébauches de solution à ces problématiques (formation, outillage, référentiel...). Des propositions pour accompagner le changement ou faciliter le travail des professionnels seront travaillées collectivement au sein de la communauté apprenante.

¹ Rapport du Défenseur des droits, « Dématérialisation des services publics : trois ans après, où en est-on ? », 2022.

- **Mettre en place ou améliorer les échanges et croisements de données entre institutions**

Dans le cadre de l'expérimentation, il est attendu des porteurs de projets qu'ils s'engagent dans une réflexion ou une démarche sur les échanges de données (faisabilité technique, développement d'un outil, disponibilité des données), qui seront approfondies dans le cadre des instances de gouvernance de l'expérimentation et en lien avec d'autres expérimentations nationales.

Outre la présente expérimentation, la Loi 3DS fait évoluer la législation en matière d'échanges de données à des fins de lutte contre le non-recours (article 162 de la Loi 3DS modifiant l'article L. 114-8 du Code des relations entre le public et l'administration). Les articles R. 114-9-5 et suivants, modifiés par le Décret n° 2023-361 du 11 mai 2023 relatif aux échanges d'informations et de données entre administrations dans le cadre de démarches administratives, précisent le cadre dans lequel ces données peuvent être échangées. Ainsi, le développement et le test de solutions informatiques et d'échanges de données pour l'expérimentation (outils partagés, plateformes partagées, API...) se font dans le cadre de la réglementation en vigueur sur la protection des données personnelles.

La Direction générale de la cohésion sociale (DGCS), en lien avec la Direction interministérielle du numérique (DINUM), pourra apporter un soutien particulier pour la mise en œuvre opérationnelle de ces échanges de données. Les territoires volontaires peuvent dès à présent contacter la DGCS.

- **Inviter les publics cibles de l'expérimentation à participer à la construction du programme d'actions**

Afin de définir des modalités d'expérimentation les plus à même de répondre aux besoins des personnes en situation de fragilité, il convient de recueillir non seulement l'avis de ces personnes sur les politiques existantes et sur les dispositifs à mettre en place, mais également d'intégrer leur participation tout au long de la définition des orientations, des actions et dispositifs, la définition des moyens mis en œuvre et l'évaluation de cette expérimentation.

- **Inclure des actions visant notamment à favoriser l'accès au revenu de solidarité active (RSA) et à la prime d'activité (PPA)**

L'expérimentation doit impérativement porter au moins sur le revenu de solidarité active (RSA) et la prime d'activité. Le RSA, en tant que revenu minimum, constitue le dernier filet de sécurité dont les foyers en situation de fragilité éligibles doivent pouvoir bénéficier afin d'entamer un parcours de sortie de la précarité et de bénéficier d'un accompagnement social ou professionnel adapté à leurs besoins. La prime d'activité intervient dans le prolongement du RSA et contribue à sécuriser l'insertion professionnelle des personnes membres de foyers précaires ou modestes.

Eu égard à l'inclusion obligatoire du RSA dans les projets et aux compétences du département dans son attribution et son financement (cela ne concerne pas les départements où le financement du RSA est recentralisé), il convient de porter une attention particulière à l'adhésion du conseil départemental au projet.

Les expérimentations ne sont cependant pas limitées au RSA et à la prime d'activité. Toutes les autres prestations ou aides nationales sont susceptibles d'intégrer le périmètre de l'expérimentation : la complémentaire santé solidaire (C2S), les aides aux logements (APL), les prestations familiales, le chèque énergie, les bourses scolaires et universitaires, les aides et prestations à destination des jeunes (contrat d'engagement jeune - CEJ), les aides et prestations à destination des personnes âgées (minimum vieillesse - ASPA), les aides et prestations à destination des personnes handicapées (allocation aux adultes handicapés - AAH ; prestation de compensation du handicap - PCH), les aides et prestations à destination des

personnes en perte d'autonomie (allocation personnalisée d'autonomie - APA), les aides relevant de l'assurance chômage, etc.

Les expérimentations peuvent porter également sur le non-recours aux prestations extralégales mises en place par les collectivités ou établissement public de coopération intercommunale sur les territoires desquels l'expérimentation sera déployée.

En complément, les expérimentations peuvent également porter sur l'accès à certains services, comme ceux de la petite enfance ou l'accès à la mobilité (conseil et ateliers d'aide à la mobilité, accès au permis de conduire et auto-école sociale, location sociale de véhicules, tarification sociale), par exemple.

Cette liste des aides et prestations nationales et locales n'est pas exhaustive et d'autres aides et prestations, voire services, peuvent tout à fait entrer dans le cadre des expérimentations.

Les expérimentations reposant sur des projets généralistes non ciblés sur une prestation particulière (entretiens giratoires/à 360°, polyvalence, multi-accueil...) sont conformes aux attendus de l'expérimentation.

B) Évaluation de l'expérimentation « Territoires zéro non-recours »

L'évaluation est un élément majeur de l'expérimentation « Territoires zéro non-recours ». Elle doit contribuer à documenter le phénomène du non-recours et évaluer les réponses institutionnelles qui sont proposées. L'évaluation abordera les questions de mesure du non-recours, de mesure des effets de l'action publique en matière de recours aux prestations et droits sociaux sur la population des territoires participants et d'observation des effets des expérimentations sur les institutions, les acteurs et les professionnels impliqués dans l'accès aux droits eux-mêmes. De plus, l'évaluation doit tirer des enseignements des expérimentations menées afin de déterminer les conditions dans lesquelles elle peut être prolongée, élargie ou pérennisée, en identifiant les caractéristiques des territoires et des publics pour lesquels elle est susceptible de constituer une solution adaptée à la lutte contre le non-recours. Selon les résultats de l'évaluation, des évolutions du cadre juridique ou des actions jugées pertinentes pour lutter contre le non-recours pourront être envisagées.

L'évaluation de l'expérimentation « Territoires zéro non-recours » est pilotée et financée au niveau national et repose sur les données et informations collectées par les comités locaux, selon les modalités mentionnées dans la présente instruction.

L'évaluation est ainsi confiée au Comité d'évaluation de l'expérimentation « Territoires zéro non-recours », présidé par Nicolas DUVOUX, président du Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE). Ce comité d'évaluation est composé de membres du comité scientifique du CNLE volontaires, invités à contribuer aux travaux évaluatifs, de personnalités qualifiées dont les compétences en matière d'évaluation des dispositifs d'accès aux droits sont reconnues et de représentants du ministre chargé des solidarités, notamment de la DGCS et la Délégation interministérielle à la prévention et la lutte contre la pauvreté (DIPLP). Le fonctionnement de ce comité est précisé par le Décret n° 2023-602 du 13 juillet 2023 et l'arrêté de la ministre des solidarités et des familles en date du 1^{er} août 2023 qui établit la liste des membres de ce comité.

Le comité d'évaluation réalise un premier rapport remis au plus tard douze mois avant la fin de l'expérimentation afin de tirer les premiers enseignements de l'expérimentation et déterminer les suites à lui donner. Un rapport complémentaire visant à actualiser les données, les constats et les préconisations de l'évaluation est remis au plus tard six mois après la fin de l'expérimentation.

Annexe 3

Contacts des porteurs de projet**Attention : pour certains territoires, plusieurs contacts sont identifiés.**

Sélection	Région	Département	Porteur de projet	Nom	Prénom	Fonction	Téléphone	Email
2023	Auvergne-Rhône-Alpes	Savoie	Communauté d'agglomération Grand Chambéry	LUX	Éric	Directeur de l'urbanisme et du développement local	06 09 09 29 61	eric.lux@grandchambery.fr
2023	Auvergne-Rhône-Alpes	Savoie	Communauté d'agglomération Grand Chambéry	ROUX	Charlotte			charlotte.roux@grandchambery.fr
2023	Bourgogne-Franche-Comté	Côte d'Or	Dijon Métropole	HEITZMANN	Fabrice	Directeur de l'action sociale	03 80 44 81 27	fheitzmann@metropole-dijon.fr
2023	Bourgogne-Franche-Comté	Côte d'Or	Dijon Métropole	REBSAMEN	François	Président du département de Côte-d'Or		cpabisiak@metropole-dijon.fr
2023	Bourgogne-Franche-Comté	Côte d'Or	Dijon Métropole	RONNAT	Marion	Responsable du service social métropolitain	03 80 48 89 25	mronnat@metropole-dijon.fr
2023	Grand Est	Meurthe-et-Moselle	Département de Meurthe-et-Moselle 54	GUSTIN	Rachel	Directrice adjointe de l'action sociale et de l'insertion		rgustin@departement54.fr
2023	Grand Est	Meurthe-et-Moselle	Département de Meurthe-et-Moselle 54	KHIROUNI	Chaynesse	Présidente du département de Meurthe-et-Moselle	03 83 94 51 17	isayour@departement54.fr
2023	Grand Est	Meurthe-et-Moselle	Département de Meurthe-et-Moselle 54	SAINTOT	Marie	Responsable service accès aux droits et relations à l'utilisateur	03 83 94 52 27	msaintot@departement54.fr

2023	Grand Est	Meurthe-et-Moselle	Département de Meurthe-et-Moselle 54	TRANIER	Yael	DGA Solidarités		ytranier@departement54.fr
2023	Grand Est	Meurthe-et-Moselle	Département de Meurthe-et-Moselle 54	PAUL HARDOUIN	Catherine	Chargée de mission auprès de la présidente		cpaulhardouin@departement54.fr
2023	Grand Est	Meurthe-et-Moselle	Département de Meurthe-et-Moselle 54	MUTELET	Ambre	Chargée de mission du projet TZNR à la DASI		amutelet@departement54.fr
2023	Hauts-de-France	Nord	Ville de Wattrelos	GRISLAIN	Céline	Coordinatrice des politiques contractuelles	03 20 81 64 20	celine.grislain@ville-wattrelos.fr
2023	Hauts-de-France	Nord	Ville de Wattrelos	PAUCHET	Hélène			helene.pauchet@ville-wattrelos.fr
2023	Île-de-France	Essonne	Commune de Grigny	ACHAB	Sarah	Coordinatrice de la Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté	06 15 95 22 66	sarah.achab@grigny91.fr
2023	Île-de-France	Essonne	Commune de Grigny	KICHENIN	Émeline	Chargée des appels à projets	06 14 61 91 66	emeline.kichenin@grigny91.fr
2023	Île-de-France	Essonne	Commune de Grigny	RIO	Philippe			emeline.kichenin@grigny91.fr
2023	La Réunion	La Réunion	Ville de Saint-Louis	GOVINDIN	Patrick	Directeur général des services	+262 (0)692016639	dgs@ccas-stlouis.fr patrick.govindin@saintlouis.re
2023	La Réunion	La Réunion	Ville de Saint-Louis	LAURET	Vanessa			v.lauret@ccas-stlouis.fr
2023	Normandie	Orne	Ville de Flers	MALOIZEL	Sylvie	Directrice de la Solidarité	06 71 03 33 04	smaloizel@flers-agglo.fr
2023	Nouvelle-Aquitaine	Pyrénées-Atlantiques	Département des Pyrénées-Atlantiques	SCHMITT	Annie	DGA Solidarités humaines		
2023	Nouvelle-Aquitaine	Pyrénées-Atlantiques	Département des Pyrénées-Atlantiques	CHAPRON	Julie	Adjointe Direction Appui au Pilotage et Informatique CPAM de Pau et Bayonne	05 59 42 77 19	julie.chapron@assurance-maladie.fr

2023	Nouvelle-Aquitaine	Pyrénées-Atlantiques	Département des Pyrénées-Atlantiques	DAUCHE	Florent	Directeur SDSEI de Pau-Agglomération	07 64 88 85 30	florent.dauche@le64.fr
2023	Nouvelle-Aquitaine	Pyrénées-Atlantiques	Département des Pyrénées-Atlantiques	ROULIN	Thibault	Attaché de Direction CAF 64	06 13 03 70 17	thibault.roulin@caf64.caf.fr
2023	Nouvelle-Aquitaine	Pyrénées-Atlantiques	Département des Pyrénées-Atlantiques	EL GUASMI	Dounia			dounia.elguasmi@assurance-maladie.fr
2023	Nouvelle-Aquitaine	Pyrénées-Atlantiques	Département des Pyrénées-Atlantiques	LE BURLU	Stéphanie			stephanie.le-burlu@assurance-maladie.fr
2023	Occitanie	Hérault	Ville de Montpellier	ARTHAUD	Jeanne	Conseillère technique	06 27 96 84 50	jeanne.arthaud@ccas.montpellier.fr
2023	Pays de la Loire	Vendée	Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie	BERTHOMMEAU	Élodie	Coordinatrice France Services, Emploi et Réseau d'Accès Aux Droits	06 02 73 51 83	franceservices-emploi@ccplc.fr
2023	Pays de la Loire	Vendée	Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie	BRISSON	Sandie	Directrice générale Adjointe	06 35 32 44 88	dga2@ccplc.fr
2023	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	Ville de Marseille	GRAF	Fabrice	Coordinateur contrat territorial accueil et intégration (CTAI)	07 61 58 82 00	fgraf@marseille.fr
2023	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	Ville de Marseille	PUISEUX	Anatole	Directeur des solidarités	06 32 28 97 66	apuisseux@marseille.fr
2023	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	Ville de Marseille	RAMSTEIN	Juliette	Coordinatrice du plan pauvreté Ville de Marseille	06 63 95 95 85	iramstein@marseille.fr
2023	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	Ville de Marseille	THONNAT	Jean Marc	CCAS Ville de Marseille		jm.thonnat@ccas-marseille.fr
2024	Auvergne Rhône Alpes	Ain	Ville de Bourg-en-Bresse	ENNAJI	Cécile	Responsable du service solidarités	04 74 45 35 35	ennajic@bourgenbresse.fr

2024	Auvergne-Rhône-Alpes	Ain	Ville de Bourg-en-Bresse	THEVENARD	Karine	Directrice des actions sociales - CCAS	06 98 37 77 61	thevenardk2@bourgenbresse.fr
2024	Auvergne-Rhône-Alpes	Isère	Commune du Pont-de-Claix	AUCLAIR	Léna	Chargée de mission	06 12 58 91 00	lena.auclair@ville-pontdeclaix.fr
2024	Auvergne-Rhône-Alpes	Isère	Commune du Pont-de-Claix	BLANC	Véronique	Directrice des solidarités et du CCAS	06 30 26 63 80	veronique.felix@ville-pontdeclaix.fr
2024	Auvergne-Rhône-Alpes	Isère	Ville de Grenoble	BRUNAT-MORTIER	Marion	Directrice générale Adjointe Solidarités	04 80 70 12 50	marion.brunat-mortier@grenoble.fr
2024	Auvergne-Rhône-Alpes	Isère	Ville de Grenoble	PARDO	Yolande	Directrice de projets accès aux droits	06 72 35 48 44	yolande.pardo@grenoble.fr
2024	Auvergne-Rhône-Alpes	Isère	Ville de Grenoble	FAURE	Céline	CCAS Grenoble	06 37 03 59 34	celine.faure@ccas-grenoble.fr
2024	Auvergne-Rhône-Alpes	Loire	Ville de la Ricamarie	BOSSUET	Julie	Déléguée Général FDCS 42-43	06 75 08 96 07	julie.bossuet@fcs4243.fr
2024	Auvergne-Rhône-Alpes	Loire	Ville de la Ricamarie	SANCHEZ	Virginie	Chargée Politique de la Ville et directrice du CCAS	04 77 81 04 06	virginie.sanchez@ville-la-ricamarie.fr
2024	Auvergne-Rhône-Alpes	Rhône	Métropole de Lyon	AUBIN-VASSELIN	Corinne	DGA		caubinvasselin@grandlyon.com
2024	Auvergne-Rhône-Alpes	Rhône	Métropole de Lyon	AUFRAND	Madeleine	Chargée de mission	06 49 77 40 81	maaufrand@grandlyon.com
2024	Bretagne	Ille-et-Vilaine	REDON Agglomération	GAUDEL	Marion	Responsable du Service Animation territoriale de santé - Coordinatrice du Contrat local de santé du Pays de Redon	02 99 72 51 03	m.gaudel@redon-agglomeration.bzh
2024	Bretagne	Ille-et-Vilaine	REDON Agglomération	LANOIX-SIUDA	Pauline	Directrice Petite Enfance Santé Social	02 99 70 34 80	p.lanoix@redon-agglomeration.bzh

2024	Bretagne	Ille-et-Vilaine	REDON Agglomération	CHEDALEUX	Sylvie			sylvie.chedaleux@ille-et-vilaine.fr
2024	Bretagne	Ille-et-Vilaine	REDON Agglomération	TREGUER	Carine			carine.treguer2@assurance-maladie.fr
2024	Bretagne	Ille-et-Vilaine	Ville de Rennes	AGOSTINIS	Frédéric			f.agostinis@ccasrennes.fr
2024	Bretagne	Ille-et-Vilaine	Ville de Rennes	AUBERGER	Virginie	Directrice insertion et aides à la population	02 23 62 20 50	y.auberger@ccasrennes.fr
2024	Bretagne	Ille-et-Vilaine	Ville de Rennes	AUVRAY	Emmanuelle	Responsable accès aux droits et systèmes d'information, Direction Insertion et aides à la population	02 23 62 20 37	e.auvray@ccasrennes.fr
2024	Bretagne	Ille-et-Vilaine	Ville de Rennes	FOURDAN	Danièle	Directrice Solidarité Santé Ville de Rennes	02 23 62 20 20	d.fourdan@ville-rennes.fr
2024	Bretagne	Morbihan	Ville de Vannes	DARNAUDERY	Émilie			emilie.darnaudery@mairie-vannes.fr
2024	Bretagne	Morbihan	Ville de Vannes	FROSSARD	Christelle	DGA PÔLE LIEN SOCIAL ET INCLUSION	02 97 01 65 04	christelle.frossard@mairie-vannes.fr
2024	Bretagne	Morbihan	Ville de Vannes	RAIMBAULT	Muriel	CHARGER DE MISSION PROJETS ET ÉVALUATION (VILLE)	02 97 01 62 80	muriel.raimbault@mairie-vannes.fr
2024	Bretagne	Morbihan	Ville de Vannes	THEBAUD	Anne	RESPONSABLE SERVICE ACTION SOCIALE ET INSERTION (CCAS)	02 97 01 65 20	anne.thebaud@mairie-vannes.fr
2024	Corse	Corse-du-Sud	Communauté d'agglomération du pays ajaccien	SERRERI	Barbara	Directrice	06 71 36 13 08	b.serreri@ca-ajaccien.fr
2024	Corse	Haute-Corse	Communauté de commune de L'île Rousse - Balagne	LE DREF	Céline	Directrice du CIAS	06 77 60 79 78	direction@cias5p.fr
2024	Corse	Haute-Corse	Communauté de commune de L'île Rousse - Balagne	ROUSSEL	Virginie	Coordinatrice	06 37 54 11 48	coordination@cias5p.fr

2024	Corse	Haute-Corse	Commune de Bastia	FRATICELLI	Élisabeth	Directrice des Ressources humaines et de l'Action sociale	06 74 38 50 33	efraticelli@bastia.corsica
2024	Corse	Haute-Corse	Commune de Bastia	FILIPPI	Françoise	Vice-Présidente du CCAS	06 17 39 89 86	ffilippi@bastia.corsica
2024	Corse	Haute-Corse	Commune de Bastia	DAMIANI	Laetitia		06 82 32 16 50	ldamiani@bastia.corsica
2024	Centre-Val de Loire	Loir-et-Cher	Communauté d'agglomération de Blois - Agglopolys	HAYE	Stéphanie	Directrice du CIAS du blaisois	06 49 09 21 71	stephanie.haye@ciasdublaisois.fr
2024	Centre-Val de Loire	Loir-et-Cher	Communauté d'agglomération de Blois - Agglopolys	JOURMIER	Sandra	Chargée de projet du Baromètre du Non Recours	02 54 57 41 68	sandra.joumier@ciasdublaisois.fr
2024	Grand Est	Bas-Rhin	Ville de Strasbourg	HUYGHE	Michael	Directeur Adjoint - Direction Solidarités, Santé, Jeunesse	06 40 27 68 07	michael.huyghe@strasbourg.eu
2024	Grand Est	Bas-Rhin	Ville de Strasbourg	SEYFRIED	Anne Marie	Chargée de Projet Accès aux Droits - Inclusion numérique	03 68 98 79 96	anne-marie.seyfried@strasbourg.eu
2024	Grand Est	Bas-Rhin	Ville de Strasbourg	VILLEGAS	Élise	Chargé de Mission - Innovations Sociales	03 68 98 66 90	elise.villegas@strasbourg.eu
2024	Grand Est	Bas-Rhin	Ville de Strasbourg	MANCHON	Pierre-Yves	Directeur Solidarités, Santé, Jeunesse		pierre-yves.manchon@strasbourg.eu
2024	Guadeloupe	Guadeloupe	Conseil départemental de la Guadeloupe	GLOAGUEN	Cédric			cedric.gloaguen@guadeloupe.gouv.fr
2024	Guadeloupe	Guadeloupe	Conseil départemental de la Guadeloupe	PLANTIER	Nadia	Directrice du développement social	06 90 68 13 72	nadia.plantier@cg971.fr
2024	Guadeloupe	Guadeloupe	Conseil départemental de la Guadeloupe	VESPASIEN	Katia	DGA Solidarités		katia.vespasien@cg971.fr
2024	Guadeloupe	Guadeloupe	Conseil départemental de la Guadeloupe	ZOU	Claudia		06 90 52 71 92	claudia.zou@cg971.fr

2024	Guadeloupe	Guadeloupe	Conseil départemental de la Guadeloupe	NETRY	Françoise			francoise.netry@cg971.fr
2024	Hauts-de-France	Nord	Ville de Lille	AGOSTINI	Frédéric	Directeur des solidarités et de la santé, Ville de Lille	06 31 47 64 04	fagostini@mairie-lille.fr
2024	Hauts-de-France	Pas-de-Calais	Communauté urbaine Arras	BONAVENTURE-MATHON	Coralie	Chargée de mission	06 84 51 69 20	c.bonaventure-mathon@cu-arras.org
2024	Île-de-France	Paris	Ville de Paris, Direction des Solidarités	CRESSIA	Nour	Sous-directrice des territoires	01 44 67 16 04	nour.cressia@paris.fr
2024	Île-de-France	Paris	Ville de Paris, Direction des Solidarités	PUJAL	Arnaud	Adjoint à la Sous-directrice des territoires	01 44 67 17 48	arnaud.pujal@paris.fr
2024	Île-de-France	Paris	Ville de Paris, Direction des Solidarités	ROBILLARD	Anne	Cheffe de projet accès aux droits et territoire zéro non-recours	06 81 24 94 34	anne.robillard@paris.fr
2024	Île-de-France	Seine-Saint-Denis	Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis	DURRBACH	Clément			cdurrbach@seinesaintdenis.fr
2024	Île-de-France	Seine-Saint-Denis	Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis	LAMBERT	Luc	Directeur général adjoint en charge des Solidarités, de la Culture et de l'Inclusion	01 49 33 64 18	luc.lambert@ville-saint-denis.fr
2024	Île-de-France	Seine-Saint-Denis	Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis	CORBIN	Stéphane	Directeur général adjoint en charge des Solidarités		scorbin@seinesaintdenis.fr
2024	Île-de-France	Seine-Saint-Denis	Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis	POUILLAS	Romane	Chargée de mission en appui à la direction	01 43 93 41 57	rpouillas@seinesaintdenis.fr

2024	Île-de-France	Seine-Saint-Denis	Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis	AUTEFAGE	Flora			fautefage@seinesaintdenis.fr
2024	Île-de-France	Seine-Saint-Denis	Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis	ROBERT	Eve	Directrice générale adjointe en charge des Solidarités	06 67 78 69 53	evrobert@seinesaintdenis.fr
2024	La Réunion	La Réunion	Mairie de Sainte-Rose (île de La Réunion)	ADMETH	Philippe	Directeur général des Services	06 92 75 29 66	philippe.admeth@sainterose.re
2024	La Réunion	La Réunion	Mairie de Sainte-Rose (île de La Réunion)	VERGOZ	Michel			direction.ccas@sainterose.re
2024	Martinique	Martinique	Collectivité territoriale de Martinique	LABONNE	Louis	Directeur général Adjoint en charge des Solidarités	+596 (0)596552552	louis.labonne@collectivitedemartinique.mg
2024	Martinique	Martinique	Collectivité territoriale de Martinique	LAGIER	Alain-Claude	Chargé de Mission CTM	+596 (0)696253299	alain-claude.lagier@collectivitedemartinique.mg
2024	Martinique	Martinique	Collectivité territoriale de Martinique	LEULY-JONCART	Gaston	Chargé de Mission CAF	+596 (0)696775700	gaston.leuly-joncart@caf.fr
2024	Mayotte	Mayotte	Ville de Acoua	ALI	Moinamaoulida	CIP	+262 (0)639076033	moina-maoulida.ali@mairiedeacoua.fr
2024	Mayotte	Mayotte	Ville de Acoua	HAMIDOU DOUCHENA	Kouraichia	Coordinatrice des interventions sanitaire et sociale	+262 (0)639966604	kouraichia.hamidou-douchena@mairiedeacoua.fr
2024	Mayotte	Mayotte	Ville de Acoua	MOHAMADI	Fatourani	Directrice du CCAS d'Acoua	+262 (0)639073400	fatourani.mohamadi@mairiedeacoua.fr
2024	Nouvelle-Aquitaine	Gironde	Commune de Talence	HENARD	Line	Directrice du CCAS	06 71 58 04 40	l.henard@talence.fr

2024	Nouvelle-Aquitaine	Gironde	Commune de Talence	TAUZIN	Nicolas		07 62 80 25 58	n.tauzin@talence.fr
2024	Nouvelle-Aquitaine	Gironde	Département de la Gironde	MARTINELLI	Emma	Chargée de mission insertion		e.martinelli@gironde.fr
2024	Nouvelle-Aquitaine	Gironde	Département de la Gironde	EZAOUI	Marie			m.ezaoui@gironde.fr
2024	Nouvelle-Aquitaine	Gironde	Département de la Gironde	GUION DE MERITENS	Véronique	Direction générale adjointe chargée de la Solidarité	05 56 99 34 18	v.guiondemeritens@gironde.fr
2024	Nouvelle-Aquitaine	Gironde	Département de la Gironde	PAULAIS	Corinne	Directrice de l'Insertion et de l'Inclusion	05 56 99 33 33	c.paulais@gironde.fr
2024	Occitanie	Aude	Communauté de communes Piège Lauragais Malepère	MEYER	Isabelle	Responsable France Service	04 68 76 69 40	mfs@ccplm.fr
2024	Occitanie	Gers	Communauté de Communes Astarac Arros en Gascogne	TROUILLET	Lionel			responsable.seniors@cdcaag.fr
2024	Occitanie	Gers	Communauté de Communes Astarac Arros en Gascogne	LE GOULVEN	Mélanie	Responsable pôle développement et aménagement territorial	06 74 84 34 84	pole.developpement@cdcaag.fr
2024	Occitanie	Gers	Communauté de Communes Astarac Arros en Gascogne	SALLES	Céline			responsable.finances@cdcaag.fr
2024	Occitanie	Haute-Garonne	Conseil départemental de la Haute-Garonne	BROCARD	Bénédicte	directrice adjointe DPLP - CD31	06 45 28 26 27	benedicte.brocard@cd31.fr
2024	Occitanie	Haute-Garonne	Conseil départemental de la Haute-Garonne	EL BOUKILI	Siham	directrice de la Prévention et de la Lutte contre les Précarités – CD de la Haute-Garonne	07 88 88 02 20	siham.elboukili@cd31.fr

2024	Occitanie	Haute-Garonne	Conseil départemental de la Haute-Garonne	TOUTANT	Lise	Chargée de mission DPLP - CD31	06 45 70 07 70	lise.toutant@cd31.fr
2024	Occitanie	Haute-Garonne	Conseil départemental de la Haute-Garonne	COSTES	Martine	DGA Territoires et action sociale de proximité		martine.costes@cd31.fr
2024	Occitanie	Lot	Communauté des Communes de la Vallée du Lot et du Vignoble (CCVLV)	LAPORTE	Franck	Directeur ressources		f.laporte@ccvlv.fr
2024	Occitanie	Lot	Communauté des Communes de la Vallée du Lot et du Vignoble (CCVLV)	MAYNARD	Émilie	Coordinatrice association "LE BILBOQUET", agréée EVS	06 44 15 17 28	direction@lebilboquet.org
2024	Occitanie	Lot	Communauté des Communes de la Vallée du Lot et du Vignoble (CCVLV)	MOLINIE	Yannis	Responsable service Enfance Jeunesse et chargé de coopération CTG	06 07 84 24 61	y.molinie@ccvlv.fr
2024	Pays de la Loire	Maine-et-Loire	Commune de Chemillé-en-Anjou					ccas@chemille-en-anjou.fr
2024	Pays de la Loire	Maine-et-Loire	Commune de Chemillé-en-Anjou	DILE	Céline	Responsable du CCAS	02 41 30 29 91	ce.dile@chemille-en-anjou.fr
2024	Pays de la Loire	Maine-et-Loire	Commune de Chemillé-en-Anjou	MARTIN	Romain	Directeur du pôle Solidarité Famille Proximité	02 41 29 43 40	r.martin@chemille-en-anjou.fr

Annexe 4

Crédits 2024 délégués par région et département

Porteur de projet			Subventions			
Région	Département	Porteur de projet	Subvention État (3 ans)	Subvention État (par an)	Crédits à verser à la signature de la convention financière (80 %)	Crédits à verser à la remise du bilan de la convention annuelle (20 %)
ARA	Ain	Ville de Bourg-en-Bresse	32 751	10 917	8 734	2 183
ARA	Isère	Commune du Pont de Claix	399 999	133 333	106 666	26 667
ARA	Isère	Ville de Grenoble	455 106	151 702	121 362	30 340
ARA	Loire	Ville de la Ricamarie	592 125	197 375	157 900	39 475
ARA	Rhône	Métropole de Lyon	566 751	188 917	151 134	37 783
Bretagne	Ille-et-Vilaine	Ville de Rennes	450 918	150 306	120 245	30 061
Bretagne	Ille-et-Vilaine	Redon Agglomération	396 795	132 265	105 812	26 453
Bretagne	Morbihan	Ville de Vannes	83 670	27 890	22 312	5 578
Corse	Corse-du-Sud	Communauté d'agglomération du pays ajaccien	300 000	100 000	80 000	20 000
Corse	Haute-Corse	Commune de Bastia	299 919	99 973	79 978	19 995
Corse	Haute-Corse	Communauté de commune de L'Île Rousse - Balagne	138 993	46 331	37 065	9 266
CVL	Loir-et-Cher	Communauté d'agglomération de Blois - Agglopolys	590 400	196 800	157 440	39 360
Grand Est	Bas-Rhin	Ville de Strasbourg	450 000	150 000	120 000	30 000
Guadeloupe	Guadeloupe	Conseil départemental de la Guadeloupe	450 000	150 000	120 000	30 000
HDF	Nord	Ville de Lille	396 195	132 065	105 652	26 413
HDF	Pas-de-Calais	Communauté Urbaine Arras	600 000	200 000	160 000	40 000
IDF	Paris	Ville de Paris, Direction des Solidarités	768 000	256 000	204 800	51 200
IDF	Seine-Saint-Denis	Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis	754 440	251 480	201 184	50 296
La Réunion	La Réunion	Mairie de Sainte-Rose (Île de La Réunion)	221 601	73 867	59 094	14 773
Martinique	Martinique	Collectivité territoriale de Martinique	449 001	149 667	119 734	29 933

Mayotte	Mayotte	Ville de Acoua	233 076	77 692	62 154	15 538
Nouvelle-Aquitaine	Gironde	Commune de Talence	275 001	91 667	73 334	18 333
Nouvelle-Aquitaine	Gironde	Département de la Gironde	609 999	203 333	162 666	40 667
Occitanie	Aude	Communauté de communes Piège Lauragais Malepère	40 464	13 488	10 790	2 698
Occitanie	Gers	Communauté de Communes Astarac Arros en Gascogne	600 000	200 000	160 000	40 000
Occitanie	Haute-Garonne	Conseil départemental de la Haute-Garonne	359 406	119 802	95 842	23 960
Occitanie	Lot	Communauté des Communes de la Vallée du Lot et du Vignoble (CCVLV)	300 000	100 000	80 000	20 000
PDL	Maine-et-Loire	Commune de Chemillé-en-Anjou	318 537	106 179	84 943	21 236
		TOTAL	11 133 147	3 711 049	2 968 839	742 210

Annexe 5

Modèle de convention financière

**Direction départementale de l'emploi, du travail et
des solidarités (et de la protection des
populations) de **XX****

**CONVENTION PLURIANNUELLE RELATIVE À L'EXPÉRIMENTATION
« TERRITOIRES ZÉRO NON RECOURS »**

Entre

L'État, représenté par le préfet du Département **[XXX]**, dont le siège est situé **[XXX]** et désigné sous le terme « État », d'une part,

ET

[Nom officiel du porteur de projet/chef de file], ci-après dénommé le « porteur de projet », **[collectivité territoriale ou établissement public de coopération intercommunale]** dont le siège est situé **[adresse]**, représenté[e] par **[son/sa]** **[qualité : président(e)/maire/...]**, M.**[me]** **[nom]**, d'autre part,

Vu :

- le Code général des collectivités territoriales ;
- la Loi n° XXX de finances pour 2024 ;
- la Loi n° 2022-217 du 21 février 2022 modifiée relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, notamment son article 133 ;
- le Décret n° 2023-602 du 13 juillet 2023 relatif à la mise en œuvre d'une expérimentation territoriale visant à réduire le non-recours aux droits sociaux ;
- l'appel à projet « expérimentation Territoires zéro non-recours » du 31 mars 2023 ;
- l'arrêté du 4 août 2023 établissant la liste des territoires sélectionnés participant à une expérimentation territoriale visant à réduire le non-recours aux droits sociaux ;
- le dossier de candidature déposé par le porteur de projet le **[date]**,

Il est convenu ce qui suit :

PRÉAMBULE

La lutte contre le non-recours aux droits, qui renvoie à une situation dans laquelle une personne ne perçoit pas une aide, un service ou une prestation sociale auquel elle pourrait prétendre, est l'un des enjeux majeurs de politique publique. Selon la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES), le taux de non-recours aux principales aides et prestations sociales s'élèverait à environ 34 % par trimestre pour le revenu de solidarité active (RSA), à 50 % pour le minimum vieillesse (ASPA), à 30 % pour l'assurance chômage, à 32 % par an pour la complémentaire santé solidaire gratuite (CSS) et jusqu'à 72 % pour la CSS contributive. Les causes de non-recours sont multiples et appellent des réponses diversifiées.

L'article 133 de la Loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale dite « 3DS » prévoit la mise en place d'une expérimentation pendant trois ans visant à favoriser l'accès aux droits sociaux et à détecter les situations de non-recours.

L'expérimentation nationale vise, grâce à l'évaluation qui en sera réalisée, à mieux connaître le phénomène de non-recours d'un point de vue quantitatif et qualitatif, et apprécier la pertinence et l'efficacité d'actions, de pratiques, de modalités d'organisation pour réduire ce non-recours, en vue de les déployer ensuite à une échelle plus large, pour améliorer le quotidien des personnes les plus démunies en simplifiant et renforçant l'accès aux aides et prestations sociales. Les expérimentations locales doivent permettre de consolider le travail partenarial entre les différents acteurs de l'action sociale, de l'insertion et de la lutte contre la pauvreté, d'accompagner le changement des pratiques professionnelles, d'améliorer les échanges et croisements de données entre institutions, de mettre en place des actions « d'aller vers », tout en incluant les publics cibles de l'expérimentation dans la co-construction des programmes d'action et de développer des actions visant notamment à favoriser l'accès au revenu de solidarité active (RSA) et à la prime d'activité (PPA).

La sélection des territoires participant à l'expérimentation « Territoires zéro non-recours » a été réalisée par un jury de sélection réunissant des représentants des différents acteurs intéressés sur la base d'un appel à projets.

ARTICLE 1^{er} - OBJET DE LA CONVENTION

1.1 Par la présente convention, le porteur de projet s'engage à mettre en œuvre le projet d'expérimentation « Territoires zéro non-recours » précisé en annexe I à la présente convention.

Ce projet vise à (description synthétique du projet – éventuellement lister les actions)

-
-
-

1.2 L'État contribue financièrement à cette expérimentation conformément au Décret n° 2023-602 du 13 juillet 2023 relatif à la mise en œuvre d'une expérimentation territoriale visant à réduire le non-recours aux droits sociaux. Elle n'attend aucune contrepartie directe de cette subvention.

ARTICLE 2 - DURÉE DE LA CONVENTION

La convention est conclue pour trois années à compter du 1^{er} janvier 2024.

ARTICLE 3 – PILOTAGE DU PROJET

Conformément à l'article 133 de la Loi du 21 février 2022 et au Décret du 13 juillet 2023, le porteur de projet s'engage à mettre en place un comité local chargé de la mise en œuvre et du pilotage de l'expérimentation.

Sa composition est détaillée en annexe IV à la présente convention.

Le comité local se réunit à la fréquence de **X fois par an**.

ARTICLE 4 - CONDITIONS DE DÉTERMINATION DU COÛT DU PROJET

4.1 Le coût total éligible du projet sur la durée de la convention est évalué à **XX €** conformément aux calendriers et budgets prévisionnels du projet en annexe III et aux règles définies à l'article 4.3 ci-dessous.

Le coût éligible à cette contribution se répartit de la manière suivante :

- Investissement : **XX €**
- Fonctionnement : **XX €**

4.2 Les coûts annuels prévisionnels éligibles du projet sont fixés en annexe II à la présente convention ; ils prennent en compte tous les produits et recettes affectés au projet.

4.3 Les coûts à prendre en considération comprennent tous les coûts occasionnés par la mise en œuvre du projet, notamment tous les coûts directement liés à la mise en œuvre du projet, qui sont :

- liés à l'objet du projet et sont évalués en annexe II ;
- nécessaires à la réalisation du projet ;
- raisonnables selon le principe de bonne gestion ;
- engendrés pendant le temps de la réalisation du projet ;
- à la charge du « porteur de projet » ou des organismes avec lesquels il a conventionné pour la mise en œuvre de tout ou partie des actions du projet ;
- identifiables et contrôlables.

4.4. Lors de la mise en œuvre du projet, le porteur de projet peut procéder à une adaptation à la hausse ou à la baisse des budgets prévisionnels annuels et de chacune des actions à la condition que cette adaptation n'affecte pas la réalisation du projet, qu'elle ne soit pas substantielle et que l'intervention de l'État ne dépasse pas 80 % du projet au regard du coût total visé à l'article 4.1.

Le porteur de projet notifie ces modifications à l'État par écrit dès qu'il en connaît le montant.

En tout état de cause, la contribution financière de l'État ne peut excéder 80 % du coût total du projet.

ARTICLE 5 - CONDITIONS DE DÉTERMINATION DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE L'ÉTAT

5.1 L'Administration contribue financièrement pour un montant prévisionnel maximal de **XXX €** (dont **X €** pour des dépenses d'investissement), au regard du montant total estimé du coût éligible de la convention de **XX €**, établi à la signature de la présente convention, tel que mentionné à l'article 4.

5.2 Pour 2024, le montant de la contribution prévue à l'article 4.1 s'élève à **XX € (XX €)** :

- **X €** pour du fonctionnement, versé en 2 fois ;
- **X €** pour de l'investissement, versé selon les règles fixées par le Décret n° 2018-514 du 25 juin 2018 relatif aux subventions de l'État pour des projets d'investissement.

5.3. Pour 2025 et 2026, le montant de la contribution s'élèvera au maximum respectivement à :

- **XX € (XX €)** en 2025, dont **X €** pour du fonctionnement, versé en 2 fois et **X €** pour de l'investissement, versé selon les règles fixées par le Décret n° 2018-514 du 25 juin 2018 relatif aux subventions de l'État pour des projets d'investissement ;
- **XX € (XX €)** en 2026, dont **X €** pour du fonctionnement, versé en 2 fois et **X €** pour de l'investissement, versé selon les règles fixées par le Décret n° 2018-514 du 25 juin 2018 relatif aux subventions de l'État pour des projets d'investissement.

Ces montants prévisionnels pourront évoluer, notamment en fonction des crédits ouverts en lois de finances initiales des années concernées et de l'avancement du projet tel que présenté notamment dans le bilan annuel mentionné à l'article 7.

5.4. La contribution financière de l'État mentionnée au paragraphe 5.1 n'est applicable que sous réserve du respect des trois conditions cumulatives suivantes :

- L'inscription des crédits en loi de finances ;
- La mise en œuvre effective par le porteur de projet du projet décrit à l'article 1^{er} ;
- La vérification par l'État que le montant de la contribution n'excède pas le coût du projet, conformément à l'article 12.

ARTICLE 6 - MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE

6.1 Pour l'exercice 2024, l'État verse **XX €** à la notification de la convention.

- 80% de la subvention de fonctionnement de l'année 2024 prévue au titre des 12 premiers mois de la convention (du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024).

Le solde de la subvention de fonctionnement est attribué sous réserve de la remise du bilan annuel de mise en œuvre de l'expérimentation mentionné à l'article 8 au moins 30 jours avant l'échéance annuelle de la présente convention.

- une avance de 30 % ou de 60 % (sous réserve que le bénéficiaire constitue une garantie à 1^{ère} demande fournie par un établissement de crédit) des dépenses d'investissement de l'année 2021, conformément aux règles fixées à l'article 12 II du Décret n° 2018-514 du 25 juin 2018.

Des acomptes pourront être versés au fur et à mesure de l'avancement du projet conformément aux règles fixées à l'article 12 III du Décret n° 2018-514 du 25 juin 2018.

Le solde des dépenses d'investissement 2021 sera versé sur présentation par l'association des justificatifs détaillés à l'article 13 du Décret n° 2018-514 du 25 juin 2018.

6.2 Pour 2025, deuxième année d'exécution de la présente convention, la contribution financière annuelle de l'Administration sera versée selon les modalités suivantes :

✓ *Pour les dépenses de fonctionnement :*

- Une avance avant le 31 mars, sans préjudice du contrôle de l'administration conformément à l'article 11, dans la limite de 80 % du montant prévisionnel annuel de la contribution mentionnée à l'article 5.3 pour cette même année ;
- Le solde annuel sous réserve du respect des conditions susmentionnées à l'article 5.4.

✓ *Pour les dépenses d'investissement :*

- Une avance de 30 % ou de 60 % (sous réserve que le bénéficiaire constitue une garantie à 1^{ère} demande fournie par un établissement de crédit) des dépenses d'investissement de l'année 2022, conformément aux règles fixées à l'article 12 II du Décret n° 2018-514 du 25 juin 2018.

Des acomptes pourront être versés au fur et à mesure de l'avancement du projet conformément aux règles fixées à l'article 12 III du Décret n° 2018-514 du 25 juin 2018.

Le solde des dépenses d'investissement 2022 sera versé sur présentation par l'association des justificatifs détaillés à l'article 13 du Décret n° 2018-514 du 25 juin 2018 relatif aux subventions de l'État pour des projets d'investissement.

6.3 Pour 2026, troisième année d'exécution de la présente convention, la contribution financière annuelle de l'Administration sera versée selon les modalités suivantes :

✓ *Pour les dépenses de fonctionnement :*

- Une avance avant le 31 mars, sans préjudice du contrôle de l'Administration conformément à l'article 11, dans la limite de 80 % du montant prévisionnel annuel de la contribution mentionnée à l'article 5.3 pour cette même année ;
- Le solde annuel sous réserve du respect des conditions susmentionnées à l'article 5.4.

✓ *Pour les dépenses d'investissement :*

- Une avance de 30 % ou de 60 % (sous réserve que le bénéficiaire constitue une garantie à 1^{ère} demande fournie par un établissement de crédit) des dépenses d'investissement de l'année 2022, conformément aux règles fixées à l'article 12 II du Décret n° 2018-514 du 25 juin 2018.

Des acomptes pourront être versés au fur et à mesure de l'avancement du projet conformément aux règles fixées à l'article 12 III du Décret n° 2018-514 du 25 juin 2018.

Le solde des dépenses d'investissement 2022 sera versé sur présentation par l'association des justificatifs détaillés à l'article 13 du Décret n° 2018-514 du 25 juin 2018.

6.4 La subvention est imputée sur les crédits du programme 304 « Inclusion sociale et protection des personnes », action 23 « Pacte des solidarités », sous-action 25 « Accès aux droits essentiels », code activité 030450232505 « TZNR », compte PCE 654120000 du budget de la mission Solidarité, insertion et égalité des chances, pour l'exercice 2024.

6.5. La contribution financière est créditée au compte du porteur de projet selon les procédures comptables en vigueur.

Les versements seront effectués à :
Code établissement :
Numéro de compte :

au compte :
Code guichet :
Clé RIB :

L'ordonnateur de la dépense est le préfet de département.

Le comptable assignataire est le contrôleur budgétaire régional **XXXXXXXXX**.

6.6. L'échéancier prévisionnel et indicatif de versement de la subvention est le suivant :
[Ce tableau est à amender si le projet implique des subventions d'investissement en complément des subventions de fonctionnement]

Date	Montant (€)
Jj/mm/2024 (80 %)	
Jj/mm/2024 (20 %)	
Jj/mm/2025	
Jj/mm/2025	
Jj/mm/2026	
Jj/mm/2026	
Total	

Le calendrier et le budget prévisionnel du projet sont détaillés en annexe IV.

ARTICLE 7 – SUIVI ET JUSTIFICATIFS

7.1 Le porteur de projet s'engage à informer régulièrement les services de l'État de l'avancement du projet, notamment par :

- des réunions semestrielles entre le porteur de projet et les services de l'État ;
- la remise d'un bilan annuel de la mise en œuvre du projet constitué a minima de l'actualisation des annexes I à III mises à jour chaque année de façon à rendre compte des actions réalisées et des dépenses engagées lors de l'année de référence, par comparaison avec le calendrier et budget prévisionnel.

7.2. Le porteur de projet s'engage à fournir tout justificatif permettant le versement du solde des dépenses d'investissement prévu à l'article 5 et détaillé à l'article 13 du Décret n° 2018-514 du 25 juin 2018.

7.3. L'État participe aux réunions du comité local assurant le suivi et le pilotage de l'expérimentation.

ARTICLE 8 – ÉVALUATION

8.1 L'État procède à la réalisation d'une évaluation nationale globale de tous les projets retenus dans le cadre de l'expérimentation « Territoires zéro non-recours ». Cette évaluation sera réalisée sous l'égide d'un comité d'évaluation et contribuera à l'amélioration de la connaissance du phénomène du non-recours aux droits sociaux et de la pertinence et de l'efficacité des moyens de lutter contre le phénomène.

8.2 Le porteur de projet s'engage à contribuer à l'évaluation nationale de l'expérimentation, notamment en transmettant au comité d'évaluation de l'expérimentation l'ensemble des données et informations nécessaires à la réalisation de l'évaluation, en contribuant à la production et au recueil des données et informations le cas échéant, en participant à des échanges avec les organismes chargés de l'évaluation et en présentant ces actions in situ à ces organismes. Les porteurs de projet sont amenés à être contactés par les prestataires chargés de cette évaluation.

8.3 L'évaluation doit reposer sur une méthodologie unique et des indicateurs homogènes à l'ensemble des projets de façon à faciliter la comparaison et de garantir la pertinence des enseignements dégagés. L'évaluation comprendra un volet qualitatif (entretiens, questionnaires, observations, consultation de documentations...) et un volet quantitatif (exploitations statistiques, simulations, modélisations...). La stratégie évaluative et les modalités de production et de collecte des données nécessaires à l'évaluation seront déterminées au plus tard au premier trimestre 2024. Dans l'attente, les porteurs de projet s'engagent à recueillir et conserver toutes les données et informations relatives à la mise en place des expérimentations, en particulier les données relatives à l'accompagnement des personnes en situation de non-recours (caractéristiques des personnes et de leur situation, modalités de détection et de prise de contact, actions d'accompagnement proposées et suivies, ouverture effective des droits).

ARTICLE 9 – SANCTIONS

9.1 En cas d'inexécution ou de modification substantielle et en cas de retard des conditions d'exécution de la convention par le porteur de projet sans l'accord écrit de l'Administration, celle-ci peut respectivement ordonner le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention conformément à l'article 43-IV de la Loi n° 96-314 du 12 avril 1996, la suspension de la subvention ou la diminution de son montant, après examen des justificatifs présentés par le porteur de projet et avoir entendu ses représentants.

9.2 L'Administration informe le porteur de projet de ces décisions par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 10 – COMMUNAUTÉ APPRENANTE

Le porteur de projet s'engage à participer aux réunions et aux travaux de la communauté apprenante des territoires participant à l'expérimentation, mise en place par la Direction générale de la cohésion sociale.

ARTICLE 11 – COMMUNICATION

Toute communication relative à l'expérimentation comporte la mention de la participation de l'État au financement de l'expérimentation. Le porteur de projet s'engage à utiliser l'identité visuelle communiquée par les services de l'État, le cas échéant, dans toute communication relative à l'expérimentation.

Les représentants de l'État dans le territoire sont conviés à tout événement relatif à l'expérimentation.

ARTICLE 12 – MODIFICATION ET RÉSILIATION DE LA CONVENTION

Toute modification substantielle portant sur les principales caractéristiques du projet défini dans l'article 1^{er} de la convention fait l'objet d'une information préalable à l'État.

Au vu de ces modifications ou en cas d'inexécution ou d'exécution partielle du programme, l'État se réserve le droit de prononcer de plein droit la résiliation de la convention en mettant en œuvre dans les conditions prévues à l'article 13 et 14 la procédure de reversement des sommes indûment perçues. Dans le cas contraire, les modifications font l'objet d'un avenant à la présente convention.

ARTICLE 13 – PIÈCES ANNEXES

Les annexes I à IV font partie intégrante de la présente convention.

ARTICLE 14 – LITIGES

En cas de litige résultant de l'application de la présente convention et ne pouvant être résolu de manière amiable par les parties sous un délai de 3 mois suivant sa constatation, les parties se réservent le droit de saisir le tribunal administratif territorialement compétent.

En cas de non-respect par l'une des parties de ses engagements au titre de la présente convention, celle-ci peut être résiliée de plein droit par l'autre partie à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

La présente convention est établie en 2 exemplaires originaux, un pour chacun des signataires.

Fait à [XXX], le

Pour l'État

Le préfet du Département XXX

Pour [XXX]

[XXX]

ANNEXE I : LE PROJET

Intitulé du projet :

Objectif(s) :

Description du projet :

Publics concernés :

Territoire(s) concerné(s) :

Moyens mis en œuvre :

ANNEXE II : PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET**I) Plan de financement prévisionnel**

À compléter à la signature de la convention et de ses avenants.

Montant du financement par l'État (1)	Montant du financement par le porteur de projet (2)	Montant du financement par [intitulé du partenaire] (3)	Total (budget du projet) (4)=(1)+(2)+(3)

II) Plan de financement constaté

À transmettre avant le 1^{er} novembre de chaque année en vue du versement du solde de 20 %.

Montant du financement par l'État (1)	Montant du financement par le porteur de projet (2)	Montant du financement par [intitulé du partenaire] (3)	Total (budget du projet) (4) = (1) + (2) + (3)

Colonnes (3) à dupliquer si nécessaire.

Justification des écarts (1000 caractères maximum)

ANNEXE III : CALENDRIER ET BUDGET DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET

l) Calendrier et budget prévisionnels du projet (2024-2026)

À compléter à la signature de la convention et de ses avenants.

Action	Statut (à initier, en cours, fin)	Date de début	Date de fin	Montant de dépense lié à l'action (prévisionnel)
Budget total (somme de l'ensemble des lignes, montant égal à la colonne 4 du plan de financement)				

l) Calendrier et budget constatés (2024-2026)

À transmettre avant le 1^{er} novembre de chaque année en vue du versement du solde de 20 %.

Action	Statut (à initier, en cours, fin)	Date de début	Date de fin	Montant de dépense lié à l'action (constaté)
Budget total (somme de l'ensemble des lignes, montant égal à la colonne 4 du plan de financement)				

Justification des écarts (1000 caractères maximum)

- ANNEXE IV : COMPOSITION DU COMITÉ LOCAL

Le comité local chargé du pilotage de l'expérimentation et mis en place à l'initiative du porteur de projet [ou chef de file de l'expérimentation] est ainsi composé :

- [XX] représentants du ou des départements concernés,
- [XX] représentants de l'État dans les territoires concernés (DREETS, DDETS),
- [XX] du commissaire à la lutte contre la pauvreté,
- [XX] représentants de l'agence ou des agences France Travail concernées,
- [XX] représentants de la ou des caisses d'allocations familiales concernées,
- [XX] représentants de la ou des caisses de la mutualité sociale agricole concernées,
- [XX] représentants du ou des maisons France Services présentes sur le territoire,
- [XX] représentants des personnes qui bénéficient ou sont éligibles aux droits sociaux sur lesquels porte l'expérimentation,
- [XX] représentants de...

Le représentant de XX préside le comité local.

Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche
Ministère de la santé et de la prévention

**Arrêté du 26 décembre 2023 portant labellisation des réseaux
des centres de référence prenant en charge les maladies rares**

NOR : SPRH2330585A

La ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche et la ministre de la santé et de la prévention,

Vu le décret n° 2022-821 du 16 mai 2022 relatif à la labellisation des centres de référence maladies rares et des filières de santé maladies rares,

Arrêtent :

Article 1^{er}

Sont labellisés pour une durée de cinq ans les centres de référence maladies rares listés en annexe du présent arrêté.

Article 2

L'arrêté du 25 novembre 2017 portant labellisation des réseaux des centres de référence prenant en charge les maladies rares est abrogé.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche et au Bulletin officiel Santé - Protection sociale - Solidarité.

Fait le 26 décembre 2023.

La ministre de l'enseignement supérieur
et de la recherche,
Sylvie RETAILLEAU

La ministre de la santé et de la prévention,
Agnès FIRMIN LE BODO

ANNEXE**Filière de Santé Maladies Rares : AnDDI-Rares****(Anomalies du développement avec ou sans déficience intellectuelle de causes rares)**

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRMR)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence des anomalies du développement et syndromes malformatifs de l'Est	Laurence FAIVRE	CHU DE DIJON BOURGOGNE		Centre de référence (coordonnateur)
Centre de référence des anomalies du développement et syndromes malformatifs de l'Est	Laëtitia LAMBERT	CHRU DE NANCY		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des anomalies du développement et syndromes malformatifs de l'Est	Juliette PIARD	CHU DE BESANÇON		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des anomalies du développement et syndromes malformatifs de l'Est	Céline POIRSIER	CHU DE REIMS		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des anomalies du développement et syndromes malformatifs de l'Est	Elise SCHAEFER	HOPITAUX UNIVERSITAIRES DE STRASBOURG		Centre de référence (constitutif)

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRMR)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence des anomalies du développement et syndromes malformatifs de l'Est	Charlotte CAILLE-BENIGNI	CH DE TROYES		Centre de compétence
Centre de référence des anomalies du développement et syndromes malformatifs de l'Est	Viorica CIORNA-MONFERRATO	CHR DE METZ-THIONVILLE		Centre de compétence
Centre de référence des anomalies du développement et syndromes malformatifs de l'Est	Emmanuelle GINGLINGER	GRH MULHOUSE & SUD ALSACE		Centre de compétence
Centre de référence des anomalies du développement et syndromes malformatifs de l'inter région Nord-Ouest	Florence PETIT	CHU DE LILLE		Centre de référence (coordonnateur)
Centre de référence des anomalies du développement et syndromes malformatifs de l'inter région Nord-Ouest	Alice GOLDENBERG	CHU DE ROUEN		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des anomalies du développement et syndromes malformatifs de l'inter région Nord-Ouest	Gilles MORIN	CHU D'AMIENS PICARDIE		Centre de référence (constitutif)

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRMR)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence des anomalies du développement et syndromes malformatifs de l'inter région Nord-Ouest	Aline VINCENT DEVULDER	CHU DE CAEN NORMANDIE		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des anomalies du développement et syndromes malformatifs de l'inter région Nord-Ouest	Varoona BIZAOUI	CH DE L'ESTRAN		Centre de compétence
Centre de référence des anomalies du développement et syndromes malformatifs de l'inter région Nord-Ouest	Irina Ruxandra CARDAS	CHIC ALENÇON-MAMERS		Centre de compétence
Centre de référence des anomalies du développement et syndromes malformatifs de l'Ouest	Sylvie ODENT	CHU DE RENNES		Centre de référence (coordonnateur)
Centre de référence des anomalies du développement et syndromes malformatifs de l'Ouest	Estelle COLIN	CHU D'ANGERS		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des anomalies du développement et syndromes malformatifs de l'Ouest	Bertrand ISIDOR	CHU DE NANTES		Centre de référence (constitutif)

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRMR)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence des anomalies du développement et syndromes malformatifs de l'Ouest	Médéric JEANNE	CHU DE TOURS		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des anomalies du développement et syndromes malformatifs de l'Ouest	Séverine AUDEBERT-BELLANGER	CHRU DE BREST		Centre de compétence
Centre de référence des anomalies du développement et syndromes malformatifs de l'Ouest	Florence DEMURGER	CH BRETAGNE ATLANTIQUE (VANNES)		Centre de compétence
Centre de référence des anomalies du développement et syndromes malformatifs de l'Ouest	Béatrice LAUDIER	CHR D'ORLEANS		Centre de compétence
Centre de référence des anomalies du développement et syndromes malformatifs de l'Ouest	Radka STOEVA	CH DU MANS		Centre de compétence
Centre de référence des anomalies du développement et syndromes malformatifs d'Ile-de-France	Yline CAPRI	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU NORD - UNIVERSITÉ PARIS CITÉ, HÔPITAL ROBERT DEBRÉ	Centre de référence (coordonnateur)

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRMR)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence des anomalies du développement et syndromes malformatifs d'Ile-de-France	Jeanne AMIEL	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU CENTRE - UNIVERSITÉ PARIS CITÉ, HÔPITAL NECKER-ENFANTS MALADES	Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des anomalies du développement et syndromes malformatifs d'Ile-de-France	Solveig HEIDE	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU SORBONNE UNIVERSITÉ, HÔPITAL PITIÉ-SALPÊTRIÈRE	Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des anomalies du développement et syndromes malformatifs d'Ile-de-France	Daphné LEHALLE	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU SORBONNE UNIVERSITÉ, HÔPITAL ARMAND TROUSSEAU	Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des anomalies du développement et syndromes malformatifs d'Ile-de-France	Denise MOLINA GOMES	CHI POISSY ST-GERMAIN		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des anomalies du développement et syndromes malformatifs d'Ile-de-France : anomalies des membres	Manon BACHY	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU SORBONNE UNIVERSITÉ, HÔPITAL ARMAND TROUSSEAU	Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des anomalies du développement et syndromes malformatifs d'Ile-de-France : anomalies des membres	Nathaly QUINTERO-PRIGENT	LES HOPITAUX DE SAINT-MAURICE		Centre de référence (constitutif)

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRMR)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence des anomalies du développement et syndromes malformatifs d'Ile-de-France : anomalies des membres	Clémence VANLERBERGHE	CHU DE LILLE		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des anomalies du développement et syndromes malformatifs d'Ile-de-France	Narcisse ELENGA	CH DE CAYENNE		Centre de compétence
Centre de référence des anomalies du développement et syndromes malformatifs d'Ile-de-France	Benoît FUNALOT	CHI DE CRETEIL		Centre de compétence
Centre de référence des anomalies du développement et syndromes malformatifs d'Ile-de-France	Marilyn LACKMY	CHU DE LA GUADELOUPE POINTE-A-PITRE/ABYMES		Centre de compétence
Centre de référence des anomalies du développement et syndromes malformatifs d'Ile-de-France : anomalies des membres	Aziz ABID	CHU DE TOULOUSE		Centre de compétence

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRMR)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence des anomalies du développement et syndromes malformatifs d'Ile-de-France : anomalies des membres	Benoît DE COURTIVRON	CHU DE TOURS		Centre de compétence
Centre de référence des anomalies du développement et syndromes malformatifs d'Ile-de-France : anomalies des membres	Vincent GAUTHERON	CHU DE SAINT-ETIENNE		Centre de compétence
Centre de référence des anomalies du développement et syndromes malformatifs d'Ile-de-France : anomalies des membres	Léa GIACOMELLO	SSR PEDIATRIQUE MARC SAUTELET (VILLENEUVE D'ASCQ)		Centre de compétence
Centre de référence des anomalies du développement et syndromes malformatifs d'Ile-de-France : anomalies des membres	Laetitia HOUX	CHRU DE BREST		Centre de compétence
Centre de référence des anomalies du développement et syndromes malformatifs d'Ile-de-France : anomalies des membres	Pierre JOURNEAU	CHRU DE NANCY		Centre de compétence

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRMR)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence des anomalies du développement et syndromes malformatifs d'Ile-de-France : anomalies des membres	Jean-Luc JOUVE	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE MARSEILLE (AP-HM)		Centre de compétence
Centre de référence des anomalies du développement et syndromes malformatifs d'Ile-de-France : anomalies des membres	Céline KLEIN	CHU D'AMIENS PICARDIE		Centre de compétence
Centre de référence des anomalies du développement et syndromes malformatifs d'Ile-de-France : anomalies des membres	Brice LAVRARD	INSTITUT ROBERT MERLE D'AUBIGNE (VALENTON)		Centre de compétence
Centre de référence des anomalies du développement et syndromes malformatifs d'Ile-de-France : anomalies des membres	Mounira MANSOUR KHAMALLAH	CHU DE CLERMONT-FERRAND		Centre de compétence
Centre de référence des anomalies du développement et syndromes malformatifs d'Ile-de-France : anomalies des membres	Marie-Doriane MORARD	HOSPICES CIVILS DE LYON		Centre de compétence

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRMR)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence des anomalies du développement et syndromes malformatifs du Sud-Est	Charles-Patrick EDERY	HOSPICES CIVILS DE LYON		Centre de référence (coordonnateur)
Centre de référence des anomalies du développement et syndromes malformatifs du Sud-Est	Fanny LAFFARGUE	CHU DE CLERMONT-FERRAND		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des anomalies du développement et syndromes malformatifs du Sud-Est	Sabine SIGAUDY	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE MARSEILLE (AP-HM)		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des anomalies du développement et syndromes malformatifs du Sud-Est	Julien THEVENON	CHU DE GRENOBLE ALPES		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des anomalies du développement et syndromes malformatifs du Sud-Est	Maud GRELET	CHI TOULON LA SEYNE SUR MER		Centre de compétence
Centre de référence des anomalies du développement et syndromes malformatifs du Sud-Est	Renaud TOURAINE	CHU DE SAINT-ETIENNE		Centre de compétence

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRMR)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence des anomalies du développement et syndromes malformatifs du Sud-Est	Khaoula ZAAFRANE-KHACHNAOUI	CHU DE NICE		Centre de compétence
Centre de référence des anomalies du développement et syndromes malformatifs du Sud-Ouest Occitanie Réunion	Didier LACOMBE	CHU DE BORDEAUX		Centre de référence (coordonnateur)
Centre de référence des anomalies du développement et syndromes malformatifs du Sud-Ouest Occitanie Réunion	David GENEVIEVE	CHU DE MONTPELLIER		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des anomalies du développement et syndromes malformatifs du Sud-Ouest Occitanie Réunion	Bérénice ROY-DORAY	CHU DE LA REUNION		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des anomalies du développement et syndromes malformatifs du Sud-Ouest Occitanie Réunion	Benjamin DAURIAT	CHU DE LIMOGES		Centre de compétence

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRMR)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence des anomalies du développement et syndromes malformatifs du Sud-Ouest Occitanie Réunion	Philippe KHAU VAN KIEN	CHU DE NIMES		Centre de compétence
Centre de référence des anomalies du développement et syndromes malformatifs du Sud-Ouest Occitanie Réunion	Gwenaël LE GUYADER	CHU DE POITIERS		Centre de compétence
Centre de référence des anomalies du développement et syndromes malformatifs du Sud-Ouest Occitanie Réunion	Olivier PATAT	CHU DE TOULOUSE		Centre de compétence
Centre de référence des anomalies du développement et syndromes malformatifs du Sud-Ouest Occitanie Réunion	Elisabeth SARRAZIN	CHU DE MARTINIQUE		Centre de compétence
Centre de référence des anomalies vertébrales et Spina-Bifida	Jean-Marie JOUANNIC	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU SORBONNE UNIVERSITÉ, HÔPITAL ARMAND TROUSSEAU	Centre de référence (coordonnateur)
Centre de référence des anomalies vertébrales et Spina-Bifida	Thierry ODENT	CHU DE TOURS		Centre de référence (constitutif)

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRMR)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence des anomalies vertébrales et Spina-Bifida	Benoit PEYRONNET	CHU DE RENNES		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des anomalies vertébrales et Spina-Bifida	Kariman ABELIN-GENEVOIS	CROIX ROUGE FRANCAISE - CENTRE LES MASSUES (LYON)		Centre de compétence
Centre de référence des anomalies vertébrales et Spina-Bifida	Kim BIN	CHU D'ANGERS		Centre de compétence
Centre de référence des anomalies vertébrales et Spina-Bifida	Yann Philippe CHARLES	HOPITAUX UNIVERSITAIRES DE STRASBOURG		Centre de compétence
Centre de référence des anomalies vertébrales et Spina-Bifida	Marc LE FORT	CHU DE NANTES		Centre de compétence
Centre de référence des anomalies vertébrales et Spina-Bifida	Agnès LIARD-ZMUDA	CHU DE ROUEN		Centre de compétence
Centre de référence des anomalies vertébrales et Spina-Bifida	Hugues PASCAL-MOUSSELLARD	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU SORBONNE UNIVERSITÉ, HÔPITAL PITIÉ-SALPÊTRIÈRE	Centre de compétence
Centre de référence des anomalies vertébrales et Spina-Bifida	Véronique PHE	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU SORBONNE UNIVERSITÉ, HÔPITAL TENON	Centre de compétence
Centre de référence des anomalies vertébrales et Spina-Bifida	Nathaly QUINTERO-PRIGENT	LES HOPITAUX DE SAINT-MAURICE		Centre de compétence

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRMR)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence des anomalies vertébrales et Spina-Bifida	Gilberte ROBAIN	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU SORBONNE UNIVERSITÉ, HÔPITAL ROTHSCHILD	Centre de compétence
Centre de référence des anomalies vertébrales et Spina-Bifida	Federico SOLLA	HOPITAUX PEDIATRIQUES NICE CHU LENVAL		Centre de compétence
Centre de référence des pathologies rares liées au placenta des grossesses monochoriales	Yves VILLE	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU CENTRE - UNIVERSITÉ PARIS CITÉ, HÔPITAL NECKER-ENFANTS MALADES	Centre de référence (coordonnateur)
Centre de référence des pathologies rares liées au placenta des grossesses monochoriales	Véronique DEBARGE	CHU DE LILLE		Centre de compétence
Centre de référence des pathologies rares liées au placenta des grossesses monochoriales	Amélie DELABAERE	CHU DE CLERMONT-FERRAND		Centre de compétence
Centre de référence des pathologies rares liées au placenta des grossesses monochoriales	Florent FUCHS	CHU DE MONTPELLIER		Centre de compétence
Centre de référence des pathologies rares liées au placenta des grossesses monochoriales	Jérôme MASSARDIER	HOSPICES CIVILS DE LYON		Centre de compétence
Centre de référence des pathologies rares liées au placenta des grossesses monochoriales	Christophe VAYSSIÈRE	CHU DE TOULOUSE		Centre de compétence

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRMR)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence des pathologies rares liées au placenta des grossesses monochoriales	Eric VERSPYCK	CHU DE ROUEN		Centre de compétence
Centre de référence des pathologies rares liées au placenta des grossesses monochoriales	Alexandre VIVANTI	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU UNIVERSITÉ PARIS SACLAY, HÔPITAL ANTOINE BÉCLÈRE	Centre de compétence
Centre de référence des pathologies rares liées au placenta des grossesses monochoriales	Anne Sophie WEINGERTNER	HOPITAUX UNIVERSITAIRES DE STRASBOURG		Centre de compétence
Centre de référence des troubles du comportement d'origine génétique	Caroline DEMILY	CH LE VINATIER		Centre de référence (coordonnateur)
Centre de référence des troubles du comportement d'origine génétique	Laurence FAIVRE	CHU DE DIJON BOURGOGNE		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des troubles du comportement d'origine génétique	Olivier GUILLIN	CHS DU ROUVRAY SOTTEVILLE-LES-ROUEN		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des troubles du comportement d'origine génétique	Pierre Michel LLORCA	CHU DE CLERMONT-FERRAND		Centre de référence (constitutif)

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRMR)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence des troubles du comportement d'origine génétique	Anne Cécile PETIT	GHU PARIS PSY ET NEUROSCIENCES		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des troubles du comportement d'origine génétique	Pauline CHASTE	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU CENTRE - UNIVERSITÉ PARIS CITÉ, HÔPITAL NECKER-ENFANTS MALADES	Centre de compétence
Centre de référence des troubles du comportement d'origine génétique	Neemat JAAFARI	CH HENRI LABORIT (POITIERS)		Centre de compétence
Centre de référence des troubles du comportement d'origine génétique	Tom MOTILLON	CH GUILLAUME REGNIER (RENNES)		Centre de compétence
Centre de référence des troubles du comportement d'origine génétique	Irène NKAM	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU HÔPITAUX UNIVERSITAIRES HENRI MONDOR, HÔPITAL HENRI MONDOR	Centre de compétence
Centre de référence des troubles du comportement d'origine génétique	Clélia QUILIES	CH CHARLES PERRENS (BORDEAUX)		Centre de compétence
Centre de référence des troubles du comportement d'origine génétique	Anne SAUVAGET	CHU DE NANTES		Centre de compétence

Filière de Santé Maladies Rares : Brain-Team**(Maladies rares à expression motrice ou cognitive du système nerveux central)**

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRMR)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence de la maladie de Huntington et autres chorées	Anne-Catherine BACHOUD-LÉVI	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU HÔPITAUX UNIVERSITAIRES HENRI MONDOR, HÔPITAL HENRI MONDOR	Centre de référence (coordonnateur)
Centre de référence de la maladie de Huntington et autres chorées	Jean-Philippe AZULAY	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE MARSEILLE (AP-HM)		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence de la maladie de Huntington et autres chorées	Alexandra DURR	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU SORBONNE UNIVERSITÉ, HÔPITAL PITIÉ-SALPÊTRIÈRE	Centre de référence (constitutif)
Centre de référence de la maladie de Huntington et autres chorées	Cyril GOIZET	CHU DE BORDEAUX		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence de la maladie de Huntington et autres chorées	Clémence SIMONIN	CHU DE LILLE		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence de la maladie de Huntington et autres chorées	Brigitte SOUDRIE	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	HOPITAL MARIN DE HENDAYE	Centre de référence (constitutif)
Centre de référence de la maladie de Huntington et autres chorées	Christophe VERNY	CHU D'ANGERS		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence de la maladie de Huntington et autres chorées	Charlotte BEAL	CHU DE CLERMONT-FERRAND		Centre de compétence
Centre de référence de la maladie de Huntington et autres chorées	Rémi BELLANCE	CHU DE MARTINIQUE		Centre de compétence
Centre de référence de la maladie de Huntington et autres chorées	Isabelle BENATRU	CHU DE POITIERS		Centre de compétence

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRM)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence de la maladie de Huntington et autres chorées	Anne-Gaëlle CORBILLÉ	CHU DE NANTES		Centre de compétence
Centre de référence de la maladie de Huntington et autres chorées	Gwendoline DUPONT	CHU DE DIJON BOURGOGNE		Centre de compétence
Centre de référence de la maladie de Huntington et autres chorées	Lucie GUYANT-MARÉCHAL	CHU DE ROUEN		Centre de compétence
Centre de référence de la maladie de Huntington et autres chorées	Cecilia MARELLI	CHU DE MONTPELLIER		Centre de compétence
Centre de référence de la maladie de Huntington et autres chorées	Sara MEONI	CHU DE GRENOBLE ALPES		Centre de compétence
Centre de référence de la maladie de Huntington et autres chorées	Jérémie PARIENTE	CHU DE TOULOUSE		Centre de compétence
Centre de référence de la maladie de Huntington et autres chorées	Mathilde RENAUD	CHRU DE NANCY		Centre de compétence
Centre de référence de la maladie de Huntington et autres chorées	Audrey RIOU	CHU DE RENNES		Centre de compétence
Centre de référence de la maladie de Huntington et autres chorées	Diana RODRIGUEZ	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU SORBONNE UNIVERSITÉ, HÔPITAL ARMAND TROUSSEAU	Centre de compétence
Centre de référence de la maladie de Huntington et autres chorées	Stéphane THOBOIS	HOSPICES CIVILS DE LYON		Centre de compétence
Centre de référence de la maladie de Huntington et autres chorées	Mélissa TIR	CHU D'AMIENS PICARDIE		Centre de compétence

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRM)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence de la maladie de Huntington et autres chorées	Christine TRANCHANT	HOPITAUX UNIVERSITAIRES DE STRASBOURG		Centre de compétence
Centre de référence de l'atrophie multisystématisée	Wassilios MEISSNER	CHU DE BORDEAUX		Centre de référence (coordonnateur)
Centre de référence de l'atrophie multisystématisée	David GRABLI	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU SORBONNE UNIVERSITÉ, HÔPITAL PITIÉ-SALPÊTRIÈRE	Centre de référence (constitutif)
Centre de référence de l'atrophie multisystématisée	Olivier RASCOL	CHU DE TOULOUSE		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence de l'atrophie multisystématisée	Solène ANSQUER	CHU DE POITIERS		Centre de compétence
Centre de référence de l'atrophie multisystématisée	Matthieu BEREAU	CHU DE BESANÇON		Centre de compétence
Centre de référence de l'atrophie multisystématisée	Philippe DAMIER	CHU DE NANTES		Centre de compétence
Centre de référence de l'atrophie multisystématisée	Sophie DRAPIER	CHU DE RENNES		Centre de compétence
Centre de référence de l'atrophie multisystématisée	Alexandre EUSEBIO	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE MARSEILLE (AP-HM)		Centre de compétence
Centre de référence de l'atrophie multisystématisée	Jean-Luc HOUETO	CHU DE LIMOGES		Centre de compétence
Centre de référence de l'atrophie multisystématisée	Ana MARQUES	CHU DE CLERMONT-FERRAND		Centre de compétence
Centre de référence de l'atrophie multisystématisée	Caroline MOREAU	CHU DE LILLE		Centre de compétence
Centre de référence de l'atrophie multisystématisée	Thibault MOREAU	CHU DE DIJON BOURGOGNE		Centre de compétence

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRMAR)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence de l'atrophie multisystématisée	Elena MORO	CHU DE GRENOBLE ALPES		Centre de compétence
Centre de référence de l'atrophie multisystématisée	Mathilde RENAUD	CHRU DE NANCY		Centre de compétence
Centre de référence de l'atrophie multisystématisée	Stéphane THOBOIS	HOSPICES CIVILS DE LYON		Centre de compétence
Centre de référence de l'atrophie multisystématisée	Mélissa TIR	CHU D'AMIENS PICARDIE		Centre de compétence
Centre de référence de l'atrophie multisystématisée	Christine TRANCHANT	HOPITAUX UNIVERSITAIRES DE STRASBOURG		Centre de compétence
Centre de référence de neurogénétique et des maladies génétiques rares du système nerveux	Alexandra DURR	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU SORBONNE UNIVERSITÉ, HÔPITAL PITIÉ-SALPÊTRIÈRE	Centre de référence (coordonnateur)
Centre de référence de neurogénétique et des maladies génétiques rares du système nerveux	Mathieu ANHEIM	HOPITAUX UNIVERSITAIRES DE STRASBOURG		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence de neurogénétique et des maladies génétiques rares du système nerveux	Cyril GOIZET	CHU DE BORDEAUX		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence de neurogénétique et des maladies génétiques rares du système nerveux	Cécilia MARELLI	CHU DE MONTPELLIER		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence de neurogénétique et des maladies génétiques rares du système nerveux	Eugénie MUTEZ	CHU DE LILLE		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence de neurogénétique et des maladies génétiques rares du système nerveux	Gaël NICOLAS	CHU DE ROUEN		Centre de référence (constitutif)

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRM)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence de neurogénétique et des maladies génétiques rares du système nerveux	Diana RODRIGUEZ	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU SORBONNE UNIVERSITÉ, HÔPITAL ARMAND TROUSSEAU	Centre de référence (constitutif)
Centre de référence de neurogénétique et des maladies génétiques rares du système nerveux	Aissatou SIGNATE	CHU DE MARTINIQUE		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence de neurogénétique et des maladies génétiques rares du système nerveux	Christel THAUVIN	CHU DE DIJON BOURGOGNE		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence de neurogénétique et des maladies génétiques rares du système nerveux	Christophe VERNY	CHU D'ANGERS		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence de neurogénétique et des maladies génétiques rares du système nerveux	Daniel AMSALLEM	CHU DE BESANÇON		Centre de compétence
Centre de référence de neurogénétique et des maladies génétiques rares du système nerveux	Stéphanie ARPIN	CHU DE TOURS		Centre de compétence
Centre de référence de neurogénétique et des maladies génétiques rares du système nerveux	Isabelle BENATRU	CHU DE POITIERS		Centre de compétence
Centre de référence de neurogénétique et des maladies génétiques rares du système nerveux	Elsa BESSE-PINOT	CHU DE CLERMONT-FERRAND		Centre de compétence
Centre de référence de neurogénétique et des maladies génétiques rares du système nerveux	Philippe DAMIER	CHU DE NANTES		Centre de compétence

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRM)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence de neurogénétique et des maladies génétiques rares du système nerveux	Nathalie DORISON	FONDATION ADOLPHE DE ROTHSCHILD		Centre de compétence
Centre de référence de neurogénétique et des maladies génétiques rares du système nerveux	Jean-Luc HOUETO	CHU DE LIMOGES		Centre de compétence
Centre de référence de neurogénétique et des maladies génétiques rares du système nerveux	Leila LAZARO	CH DE LA COTE BASQUE		Centre de compétence
Centre de référence de neurogénétique et des maladies génétiques rares du système nerveux	Gaetan LESCA	HOSPICES CIVILS DE LYON		Centre de compétence
Centre de référence de neurogénétique et des maladies génétiques rares du système nerveux	Elena MORO	CHU DE GRENOBLE ALPES		Centre de compétence
Centre de référence de neurogénétique et des maladies génétiques rares du système nerveux	Karine NGUYEN	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE MARSEILLE (AP-HM)		Centre de compétence
Centre de référence de neurogénétique et des maladies génétiques rares du système nerveux	Fabienne ORY MAGNE	CHU DE TOULOUSE		Centre de compétence
Centre de référence de neurogénétique et des maladies génétiques rares du système nerveux	Mathilde RENAUD	CHRU DE NANCY		Centre de compétence
Centre de référence de neurogénétique et des maladies génétiques rares du système nerveux	Audrey RIOU	CHU DE RENNES		Centre de compétence

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRM)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence de neurogénétique et des maladies génétiques rares du système nerveux	Sabrina SACCONI	CHU DE NICE		Centre de compétence
Centre de référence de neurogénétique et des maladies génétiques rares du système nerveux	Brigitte SOUDRIE	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	HOPITAL MARIN DE HENDAYE	Centre de compétence
Centre de référence de neurogénétique et des maladies génétiques rares du système nerveux	Valérie TROMMSDORFF	CHU DE LA REUNION		Centre de compétence
Centre de référence de neurogénétique et des maladies génétiques rares du système nerveux	Sacha WEBER	CHU DE CAEN NORMANDIE		Centre de compétence
Centre de référence des démences rares ou précoces	Marc TEICHMANN	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU SORBONNE UNIVERSITÉ, HÔPITAL PITIÉ-SALPÊTRIÈRE	Centre de référence (coordonnateur)
Centre de référence des démences rares ou précoces	Alexandre EUSEBIO	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE MARSEILLE (AP-HM)		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des démences rares ou précoces	Thibaud LBOUVIER	CHU DE LILLE		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des démences rares ou précoces	Mélanie BARBAY	CHU D'AMIENS PICARDIE		Centre de compétence
Centre de référence des démences rares ou précoces	Yannick BEJOT	CHU DE DIJON BOURGOGNE		Centre de compétence
Centre de référence des démences rares ou précoces	Karim BENNYS	CHU DE MONTPELLIER		Centre de compétence
Centre de référence des démences rares ou précoces	Frédéric BLANC	HOPITAUX UNIVERSITAIRES DE STRASBOURG		Centre de compétence

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRM)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence des démences rares ou précoces	Pascal DERKINDEREN	CHU DE NANTES		Centre de compétence
Centre de référence des démences rares ou précoces	Frédérique ETCHARRY-BOUYX	CHU D'ANGERS		Centre de compétence
Centre de référence des démences rares ou précoces	Maité FORMAGLIO	HOSPICES CIVILS DE LYON		Centre de compétence
Centre de référence des démences rares ou précoces	Adrien JULIAN	CHU DE POITIERS		Centre de compétence
Centre de référence des démences rares ou précoces	Annie LANNUZEL	CHU DE LA GUADELOUPE POINTE-A-PITRE/ABYMES		Centre de compétence
Centre de référence des démences rares ou précoces	Olivier MARTINAUD	CHU DE CAEN NORMANDIE		Centre de compétence
Centre de référence des démences rares ou précoces	Jérémie PARIENTE	CHU DE TOULOUSE		Centre de compétence
Centre de référence des démences rares ou précoces	Vincent PLANCHE	CHU DE BORDEAUX		Centre de compétence
Centre de référence des démences rares ou précoces	Anne SALMON	CHU DE RENNES		Centre de compétence
Centre de référence des démences rares ou précoces	Mathilde SAUVEE	CHU DE GRENOBLE ALPES		Centre de compétence
Centre de référence des démences rares ou précoces	David WALLON	CHU DE ROUEN		Centre de compétence
Centre de référence des dystonies et mouvements anormaux rares	Marie VIDAILHET	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU SORBONNE UNIVERSITÉ, HÔPITAL PITIÉ-SALPÊTRIÈRE	Centre de référence (coordonnateur)
Centre de référence des leucodystrophies et leuco encéphalopathies rares	Caroline SEVIN	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU UNIVERSITÉ PARIS SACLAY, HÔPITAL BICÊTRE	Centre de référence (coordonnateur)

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRM)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence des leucodystrophies et leuco encéphalopathies rares	Pierre LABAUGE	CHU DE MONTPELLIER		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des leucodystrophies et leuco encéphalopathies rares	Fanny MOCHEL	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU SORBONNE UNIVERSITÉ, HÔPITAL PITIÉ-SALPÊTRIÈRE	Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des leucodystrophies et leuco encéphalopathies rares	Catherine SARRET	CHU DE CLERMONT-FERRAND		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des leucodystrophies et leuco encéphalopathies rares	Mikael COHEN	CHU DE NICE		Centre de compétence
Centre de référence des leucodystrophies et leuco encéphalopathies rares	Léna DAMAJ	CHU DE RENNES		Centre de compétence
Centre de référence des leucodystrophies et leuco encéphalopathies rares	Isabelle DESGUERRE	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU CENTRE - UNIVERSITÉ PARIS CITÉ, HÔPITAL NECKER-ENFANTS MALADES	Centre de compétence
Centre de référence des leucodystrophies et leuco encéphalopathies rares	Françoise DURAND-DUBIEF	HOSPICES CIVILS DE LYON		Centre de compétence
Centre de référence des leucodystrophies et leuco encéphalopathies rares	Elise SCAZE	CHRU DE BREST		Centre de compétence
Centre de référence des leucodystrophies et leuco encéphalopathies rares	Valérie TROMMSDORFF	CHU DE LA REUNION		Centre de compétence

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRM)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence des maladies inflammatoires rares du cerveau et de la moelle	Kumaran DEIVA	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU UNIVERSITÉ PARIS SACLAY, HÔPITAL BICÊTRE	Centre de référence (coordonnateur)
Centre de référence des maladies inflammatoires rares du cerveau et de la moelle	Romain MARIGNIER	HOSPICES CIVILS DE LYON		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des maladies inflammatoires rares du cerveau et de la moelle	Elisabeth MAILLART	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU SORBONNE UNIVERSITÉ, HÔPITAL PITIÉ-SALPÊTRIÈRE	Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des maladies inflammatoires rares du cerveau et de la moelle	Daniel AMSALLEM	CHU DE BESANÇON		Centre de compétence
Centre de référence des maladies inflammatoires rares du cerveau et de la moelle	Bertrand AUDOIN	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE MARSEILLE (AP-HM)		Centre de compétence
Centre de référence des maladies inflammatoires rares du cerveau et de la moelle	Stéphane AUVIN	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU NORD - UNIVERSITÉ PARIS CITÉ, HÔPITAL ROBERT DEBRÉ	Centre de compétence
Centre de référence des maladies inflammatoires rares du cerveau et de la moelle	Patrick BERQUIN	CHU D'AMIENS PICARDIE		Centre de compétence
Centre de référence des maladies inflammatoires rares du cerveau et de la moelle	Bertrand BOURRE	CHU DE ROUEN		Centre de compétence
Centre de référence des maladies inflammatoires rares du cerveau et de la moelle	Pierre CASTELNAU	CHU DE TOURS		Centre de compétence

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRM)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence des maladies inflammatoires rares du cerveau et de la moelle	Emmanuel CHEURET	CHU DE TOULOUSE		Centre de compétence
Centre de référence des maladies inflammatoires rares du cerveau et de la moelle	Pierre CLEUZIOU	CHU DE LILLE		Centre de compétence
Centre de référence des maladies inflammatoires rares du cerveau et de la moelle	Mikael COHEN	CHU DE NICE		Centre de compétence
Centre de référence des maladies inflammatoires rares du cerveau et de la moelle	Anne DE SAINT MARTIN	HOPITAUX UNIVERSITAIRES DE STRASBOURG		Centre de compétence
Centre de référence des maladies inflammatoires rares du cerveau et de la moelle	Isabelle DESGUERRE	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU CENTRE - UNIVERSITÉ PARIS CITÉ, HÔPITAL NECKER-ENFANTS MALADES	Centre de compétence
Centre de référence des maladies inflammatoires rares du cerveau et de la moelle	Pierre MEYER	CHU DE MONTPELLIER		Centre de compétence
Centre de référence des maladies inflammatoires rares du cerveau et de la moelle	Caroline PAPEIX	FONDATION ADOLPHE DE ROTHSCHILD		Centre de compétence
Centre de référence des maladies inflammatoires rares du cerveau et de la moelle	Florence RENALDO	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU SORBONNE UNIVERSITÉ, HÔPITAL ARMAND TROUSSEAU	Centre de compétence
Centre de référence des maladies inflammatoires rares du cerveau et de la moelle	Stéphanie ROBIN	CHU DE LA REUNION		Centre de compétence

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRM)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence des maladies inflammatoires rares du cerveau et de la moelle	Elise SACAZE	CHRU DE BREST		Centre de compétence
Centre de référence des maladies inflammatoires rares du cerveau et de la moelle	Patrick VAN BOGAERT	CHU D'ANGERS		Centre de compétence
Centre de référence des maladies inflammatoires rares du cerveau et de la moelle	Frédéric VILLEGA	CHU DE BORDEAUX		Centre de compétence
Centre de référence des maladies inflammatoires rares du cerveau et de la moelle	Hélène VINCENT	CHRU DE NANCY		Centre de compétence
Centre de référence des maladies vasculaires rares du cerveau et de l'œil	Hugues CHABRIAT	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU NORD - UNIVERSITÉ PARIS CITÉ, HÔPITAL LARIBOISIÈRE	Centre de référence (coordonnateur)
Centre de référence des maladies vasculaires rares du cerveau et de l'œil	Manoëlle KOSSOROTOFF	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU CENTRE - UNIVERSITÉ PARIS CITÉ, HÔPITAL NECKER-ENFANTS MALADES	Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des maladies vasculaires rares du cerveau et de l'œil	Audrey ARNOUX COURSELLE	CHU D'AMIENS PICARDIE		Centre de compétence
Centre de référence des maladies vasculaires rares du cerveau et de l'œil	Yannick BÉJOT	CHU DE DIJON BOURGOGNE		Centre de compétence
Centre de référence des maladies vasculaires rares du cerveau et de l'œil	Laure BOTTIN	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU SORBONNE UNIVERSITÉ, HÔPITAL SAINT-ANTOINE	Centre de compétence
Centre de référence des maladies	Emmanuel BUI QUOC	ASSISTANCE PUBLIQUE -	GHU NORD - UNIVERSITÉ PARIS CITÉ,	Centre de compétence

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRM)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
vasculaires rares du cerveau et de l'œil		HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	HÔPITAL ROBERT DEBRÉ	
Centre de référence des maladies vasculaires rares du cerveau et de l'œil	Lionel CALVIERE	CHU DE TOULOUSE		Centre de compétence
Centre de référence des maladies vasculaires rares du cerveau et de l'œil	Solene DE GAALON	CHU DE NANTES		Centre de compétence
Centre de référence des maladies vasculaires rares du cerveau et de l'œil	Sabrina DEBRUXELLES	CHU DE BORDEAUX		Centre de compétence
Centre de référence des maladies vasculaires rares du cerveau et de l'œil	Christian DENIER	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU UNIVERSITÉ PARIS SACLAY, HÔPITAL BICÊTRE	Centre de compétence
Centre de référence des maladies vasculaires rares du cerveau et de l'œil	Nelly DEQUATRE-PONCHELLE	CHU DE LILLE		Centre de compétence
Centre de référence des maladies vasculaires rares du cerveau et de l'œil	Laurent DERECH	HOSPICES CIVILS DE LYON		Centre de compétence
Centre de référence des maladies vasculaires rares du cerveau et de l'œil	Julien DUFOUR	CHU DE LA REUNION		Centre de compétence
Centre de référence des maladies vasculaires rares du cerveau et de l'œil	Anna FERRIER	CHU DE CLERMONT-FERRAND		Centre de compétence
Centre de référence des maladies vasculaires rares du cerveau et de l'œil	Matthias LAMY	CHU DE POITIERS		Centre de compétence
Centre de référence des maladies vasculaires rares du cerveau et de l'œil	Elisabeth MEDEIROS DE BUSTOS	CHU DE BESANÇON		Centre de compétence
Centre de référence des maladies	Pierre MEYER	CHU DE MONTPELLIER		Centre de compétence

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRMAR)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
vasculaires rares du cerveau et de l'œil				
Centre de référence des maladies vasculaires rares du cerveau et de l'œil	Elisabeth MOLINIER	CHU DE TOURS		Centre de compétence
Centre de référence des maladies vasculaires rares du cerveau et de l'œil	Emmanuelle ROBINET	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE MARSEILLE (AP-HM)		Centre de compétence
Centre de référence des maladies vasculaires rares du cerveau et de l'œil	Serge TIMSIT	CHRU DE BREST		Centre de compétence
Centre de référence des maladies vasculaires rares du cerveau et de l'œil	Emmanuel TOUZE	CHU DE CAEN NORMANDIE		Centre de compétence
Centre de référence des maladies vasculaires rares du cerveau et de l'œil	Aude TRIQUENOT BAGAN	CHU DE ROUEN		Centre de compétence
Centre de référence des maladies vasculaires rares du cerveau et de l'œil	Stéphane VANNIER	CHU DE RENNES		Centre de compétence
Centre de référence des maladies vasculaires rares du cerveau et de l'œil	Valerie WOLFF	HOPITAUX UNIVERSITAIRES DE STRASBOURG		Centre de compétence
Centre de référence des narcolepsies et hypersomnies rares	Yves DAUVILLIERS	CHU DE MONTPELLIER		Centre de référence (coordonnateur)
Centre de référence des narcolepsies et hypersomnies rares	Isabelle ARNULF	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU SORBONNE UNIVERSITÉ, HÔPITAL PITIÉ-SALPÊTRIÈRE	Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des narcolepsies et hypersomnies rares	Patricia FRANCO	HOSPICES CIVILS DE LYON		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des narcolepsies et hypersomnies rares	Michel LECENDREUX	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU NORD - UNIVERSITÉ PARIS CITÉ,	Centre de référence (constitutif)

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRMR)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
			HÔPITAL ROBERT DEBRÉ	
Centre de référence des narcolepsies et hypersomnies rares	Damien LEGER	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU CENTRE - UNIVERSITÉ PARIS CITÉ, HÔPITAL HÔTEL DIEU	Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des narcolepsies et hypersomnies rares	Pierre PHILIP	CHU DE BORDEAUX		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des narcolepsies et hypersomnies rares	Aurélié BASILLE-FANTINATO	CHU D'AMIENS PICARDIE		Centre de compétence
Centre de référence des narcolepsies et hypersomnies rares	Perrine BOCQUILLON	CHU DE LILLE		Centre de compétence
Centre de référence des narcolepsies et hypersomnies rares	Patrice BOURGIN	HOPITAUX UNIVERSITAIRES DE STRASBOURG		Centre de compétence
Centre de référence des narcolepsies et hypersomnies rares	Rachel DEBS	CHU DE TOULOUSE		Centre de compétence
Centre de référence des narcolepsies et hypersomnies rares	Marie-Pia D'ORTHO	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU NORD - UNIVERSITÉ PARIS CITÉ, HÔPITAL BICHAT CLAUDE-BERNARD	Centre de compétence
Centre de référence des narcolepsies et hypersomnies rares	Xavier DROUOT	CHU DE POITIERS		Centre de compétence
Centre de référence des narcolepsies et hypersomnies rares	Isabelle LAMBERT	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE MARSEILLE (AP-HM)		Centre de compétence
Centre de référence des narcolepsies et hypersomnies rares	Emeline LE CADET	CHRU DE BREST		Centre de compétence
Centre de référence des narcolepsies et hypersomnies rares	Laurène LECLAIR-VISONNEAU	CHU DE NANTES		Centre de compétence
Centre de référence des narcolepsies et hypersomnies rares	Martine LEMESLE-MARTIN	CHU DE DIJON BOURGOGNE		Centre de compétence

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRM)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence des narcolepsies et hypersomnies rares	Antoine LÉOTARD	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU UNIVERSITÉ PARIS SACLAY, HÔPITAL RAYMOND POINCARÉ	Centre de compétence
Centre de référence des narcolepsies et hypersomnies rares	Nadège LIMOUSIN	CHU DE TOURS		Centre de compétence
Centre de référence des narcolepsies et hypersomnies rares	Nicole MESLIER	CHU D'ANGERS		Centre de compétence
Centre de référence des narcolepsies et hypersomnies rares	Renaud TAMISIER	CHU DE GRENOBLE ALPES		Centre de compétence
Centre de référence des stéréotypies motrices rares	Andreas HARTMANN	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU SORBONNE UNIVERSITÉ, HÔPITAL PITIÉ-SALPÊTRIÈRE	Centre de référence (coordonnateur)
Centre de référence des stéréotypies motrices rares	Mathieu ANHEIM	HOPITAUX UNIVERSITAIRES DE STRASBOURG		Centre de compétence
Centre de référence des stéréotypies motrices rares	Solène ANSQUER	CHU DE POITIERS		Centre de compétence
Centre de référence des stéréotypies motrices rares	Christine BREFEL-COURBON	CHU DE TOULOUSE		Centre de compétence
Centre de référence des stéréotypies motrices rares	Pierre BURBAUD	CHU DE BORDEAUX		Centre de compétence
Centre de référence des stéréotypies motrices rares	Philippe DAMIER	CHU DE NANTES		Centre de compétence
Centre de référence des stéréotypies motrices rares	Sophie DRAPIER	CHU DE RENNES		Centre de compétence
Centre de référence des stéréotypies motrices rares	Jean-Luc HOUETO	CHU DE LIMOGES		Centre de compétence
Centre de référence des stéréotypies motrices rares	Alexandre HUBERT	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU NORD - UNIVERSITÉ PARIS CITÉ, HÔPITAL ROBERT DEBRÉ	Centre de compétence

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRM)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence des stéréotypies motrices rares	Isabelle JALENQUES	CHU DE CLERMONT-FERRAND		Centre de compétence
Centre de référence des stéréotypies motrices rares	Elena MORO	CHU DE GRENOBLE ALPES		Centre de compétence
Centre de référence des stéréotypies motrices rares	Agathe ROUBERTIE	CHU DE MONTPELLIER		Centre de compétence
Centre de référence des stéréotypies motrices rares	Michel SPODENKIEWICZ	CHU DE LA REUNION		Centre de compétence
Centre de référence des stéréotypies motrices rares	Stéphane THOBOIS	HOSPICES CIVILS DE LYON		Centre de compétence
Centre de référence des stéréotypies motrices rares	Tatiana WITJAS	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE MARSEILLE (AP-HM)		Centre de compétence
Centre de référence des syndromes neurologiques paranéoplasiques et encéphalites auto-immunes	Jérôme HONNORAT	HOSPICES CIVILS DE LYON		Centre de référence (coordonnateur)
Centre de référence des syndromes neurologiques paranéoplasiques et encéphalites auto-immunes	Jérémie PARIENTE	CHU DE TOULOUSE		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des syndromes neurologiques paranéoplasiques et encéphalites auto-immunes	Dimitri PSIMARAS	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU SORBONNE UNIVERSITÉ, HÔPITAL PITIÉ-SALPÊTRIÈRE	Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des syndromes neurologiques paranéoplasiques et encéphalites auto-immunes	Véronique BOURG	CHU DE NICE		Centre de compétence

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRM)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence des syndromes neurologiques paranéoplasiques et encéphalites auto-immunes	Jean-Philippe CAMDESSANCHE	CHU DE SAINT-ETIENNE		Centre de compétence
Centre de référence des syndromes neurologiques paranéoplasiques et encéphalites auto-immunes	Coline DUWICQUET	CHU DE TOURS		Centre de compétence
Centre de référence des syndromes neurologiques paranéoplasiques et encéphalites auto-immunes	Laurent KREMER	HOPITAUX UNIVERSITAIRES DE STRASBOURG		Centre de compétence
Centre de référence des syndromes neurologiques paranéoplasiques et encéphalites auto-immunes	Annie LANNUZEL	CHU DE LA GUADELOUPE POINTE-A-PITRE/ABYMES		Centre de compétence
Centre de référence des syndromes neurologiques paranéoplasiques et encéphalites auto-immunes	Anne SALMON	CHU DE RENNES		Centre de compétence
Centre de référence des syndromes neurologiques paranéoplasiques et encéphalites auto-immunes	François SELLAL	HOPITAUX CIVILS DE COLMAR		Centre de compétence
Centre de référence des syndromes neurologiques paranéoplasiques et encéphalites auto-immunes	Louise TYVAERT	CHRU DE NANCY		Centre de compétence
Centre de référence des syndromes neurologiques paranéoplasiques et	Frédéric VILLEGA	CHU DE BORDEAUX		Centre de compétence

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRMR)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
encéphalites auto-immunes				
Centre de référence des syndromes neurologiques paranéoplasiques et encéphalites auto-immunes	Hélène ZEPHIR	CHU DE LILLE		Centre de compétence

Filière de Santé Maladies Rares : Cardiogen**(Maladies cardiaques héréditaires ou rares)**

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRMR)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence des cardiomyopathies et des troubles du rythme cardiaque héréditaires ou rares	Philippe CHARRON	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU SORBONNE UNIVERSITÉ, HÔPITAL PITIÉ-SALPÊTRIÈRE	Centre de référence (coordonnateur)
Centre de référence des cardiomyopathies et des troubles du rythme cardiaque héréditaires ou rares	Thibaud DAMY	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU HÔPITAUX UNIVERSITAIRES HENRI MONDOR, HÔPITAL HENRI MONDOR	Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des cardiomyopathies et des troubles du rythme cardiaque héréditaires ou rares	Erwan DONAL	CHU DE RENNES		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des cardiomyopathies et des troubles du rythme cardiaque héréditaires ou rares	Fabrice EXTRAMIANA	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU NORD - UNIVERSITÉ PARIS CITÉ, HÔPITAL BICHAT CLAUDE-BERNARD	Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des cardiomyopathies et des troubles du rythme cardiaque héréditaires ou rares	Gilbert HABIB	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE MARSEILLE (AP-HM)		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des cardiomyopathies et des troubles du rythme cardiaque héréditaires ou rares	Albert HAGEGE	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU CENTRE - UNIVERSITÉ PARIS CITÉ, HÔPITAL EUROPÉEN GEORGES-POMPIDOU (HEGP)	Centre de référence (constitutif)

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRMR)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence des cardiomyopathies et des troubles du rythme cardiaque héréditaires ou rares	Diala KHRAICHE	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU CENTRE - UNIVERSITÉ PARIS CITÉ, HÔPITAL NECKER-ENFANTS MALADES	Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des cardiomyopathies et des troubles du rythme cardiaque héréditaires ou rares	Nicolas MANSENCAL	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU UNIVERSITÉ PARIS SACLAY, HÔPITAL AMBROISE PARÉ	Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des cardiomyopathies et des troubles du rythme cardiaque héréditaires ou rares	Philippe MAURY	CHU DE TOULOUSE		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des cardiomyopathies et des troubles du rythme cardiaque héréditaires ou rares	Nicolas PIRIOU	CHU DE NANTES		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des cardiomyopathies et des troubles du rythme cardiaque héréditaires ou rares	Patricia REANT	CHU DE BORDEAUX		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des cardiomyopathies et des troubles du rythme cardiaque héréditaires ou rares	Victor ABOYANS	CHU DE LIMOGES		Centre de compétence
Centre de référence des cardiomyopathies et des troubles du rythme cardiaque héréditaires ou rares	Frederic ANSELME	CHU DE ROUEN		Centre de compétence

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRMR)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence des cardiomyopathies et des troubles du rythme cardiaque héréditaires ou rares	Gilles BARONE-ROCHETTE	CHU DE GRENOBLE ALPES		Centre de compétence
Centre de référence des cardiomyopathies et des troubles du rythme cardiaque héréditaires ou rares	David BERTORA	CHU DE NICE		Centre de compétence
Centre de référence des cardiomyopathies et des troubles du rythme cardiaque héréditaires ou rares	Constance BEYLER	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU NORD - UNIVERSITÉ PARIS CITÉ, HÔPITAL ROBERT DEBRÉ	Centre de compétence
Centre de référence des cardiomyopathies et des troubles du rythme cardiaque héréditaires ou rares	Guillaume CLERFOND	CHU DE CLERMONT-FERRAND		Centre de compétence
Centre de référence des cardiomyopathies et des troubles du rythme cardiaque héréditaires ou rares	Pascal DE GROOTE	CHU DE LILLE		Centre de compétence
Centre de référence des cardiomyopathies et des troubles du rythme cardiaque héréditaires ou rares	Jean-Christophe EICHER	CHU DE DIJON BOURGOGNE		Centre de compétence
Centre de référence des cardiomyopathies et des troubles du rythme cardiaque héréditaires ou rares	Laurent FAUCHIER	CHU DE TOURS		Centre de compétence

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRM)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence des cardiomyopathies et des troubles du rythme cardiaque héréditaires ou rares	Sylvain GRALL	CHU D'ANGERS		Centre de compétence
Centre de référence des cardiomyopathies et des troubles du rythme cardiaque héréditaires ou rares	Antoine JOBBE-DUVAL	HOSPICES CIVILS DE LYON		Centre de compétence
Centre de référence des cardiomyopathies et des troubles du rythme cardiaque héréditaires ou rares	Maciej KUBALA	CHU D'AMIENS PICARDIE		Centre de compétence
Centre de référence des cardiomyopathies et des troubles du rythme cardiaque héréditaires ou rares	Fabien LABOMBARDA	CHU DE CAEN NORMANDIE		Centre de compétence
Centre de référence des cardiomyopathies et des troubles du rythme cardiaque héréditaires ou rares	Laurent LARIFLA	CHU DE LA GUADELOUPE POINTE-A-PITRE/ABYMES		Centre de compétence
Centre de référence des cardiomyopathies et des troubles du rythme cardiaque héréditaires ou rares	François LESAFFRE	CHU DE REIMS		Centre de compétence
Centre de référence des cardiomyopathies et des troubles du rythme cardiaque héréditaires ou rares	Damien LOGEART	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU NORD - UNIVERSITÉ PARIS CITÉ, HÔPITAL LARIBOISIÈRE	Centre de compétence

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRMR)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence des cardiomyopathies et des troubles du rythme cardiaque héréditaires ou rares	Isabelle MAGNIN-POULL	CHRU DE NANCY		Centre de compétence
Centre de référence des cardiomyopathies et des troubles du rythme cardiaque héréditaires ou rares	Alice MALTRET	FONDATION HOPITAL SAINT-JOSEPH - HOPITAL MARIE LANNELONGUE		Centre de compétence
Centre de référence des cardiomyopathies et des troubles du rythme cardiaque héréditaires ou rares	Jacques MANSOURATI	CHRU DE BREST		Centre de compétence
Centre de référence des cardiomyopathies et des troubles du rythme cardiaque héréditaires ou rares	Astrid MONFORT-BRAFINE	CHU DE MARTINIQUE		Centre de compétence
Centre de référence des cardiomyopathies et des troubles du rythme cardiaque héréditaires ou rares	François ROUBILLE	CHU DE MONTPELLIER		Centre de compétence
Centre de référence des cardiomyopathies et des troubles du rythme cardiaque héréditaires ou rares	Elise SCHAEFER	HOPITAUX UNIVERSITAIRES DE STRASBOURG		Centre de compétence
Centre de référence des cardiomyopathies et des troubles du rythme cardiaque héréditaires ou rares	Marie-France SERONDE	CHU DE BESANÇON		Centre de compétence

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRMR)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence des cardiomyopathies et des troubles du rythme cardiaque héréditaires ou rares	Camille SOULLIER	CHU DE NIMES		Centre de compétence
Centre de référence des cardiomyopathies et des troubles du rythme cardiaque héréditaires ou rares	François WIART	CHU DE LA REUNION		Centre de compétence
Centre de référence des malformations cardiaques congénitales complexes	Damien BONNET	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU CENTRE - UNIVERSITÉ PARIS CITÉ, HÔPITAL NECKER-ENFANTS MALADES	Centre de référence (coordonnateur)
Centre de référence des malformations cardiaques congénitales complexes	Sébastien HASCOET	FONDATION HOPITAL SAINT-JOSEPH - HOPITAL MARIE LANNELONGUE		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des malformations cardiaques congénitales complexes	Laurence ISERIN	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU CENTRE - UNIVERSITÉ PARIS CITÉ, HÔPITAL EUROPÉEN GEORGES-POMPIDOU (HEGP)	Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des malformations cardiaques congénitales complexes	Jean-Benoit THAMBO	CHU DE BORDEAUX		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des malformations cardiaques congénitales complexes	Elise BARRE	CHU DE ROUEN		Centre de compétence
Centre de référence des malformations cardiaques congénitales complexes	Alban-Elouen BARUTEAU	CHU DE NANTES		Centre de compétence

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRMR)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence des malformations cardiaques congénitales complexes	Claire BERTAIL GALOIN	HOSPICES CIVILS DE LYON		Centre de compétence
Centre de référence des malformations cardiaques congénitales complexes	Laurent BONNEMAINS	HOPITAUX UNIVERSITAIRES DE STRASBOURG		Centre de compétence
Centre de référence des malformations cardiaques congénitales complexes	Gilles BOSSER	CHRU DE NANCY		Centre de compétence
Centre de référence des malformations cardiaques congénitales complexes	Mélanie BRARD	CHU DE MARTINIQUE		Centre de compétence
Centre de référence des malformations cardiaques congénitales complexes	Claire DAUPHIN	CHU DE CLERMONT-FERRAND		Centre de compétence
Centre de référence des malformations cardiaques congénitales complexes	Sabine DIRANI	CHU D'AMIENS PICARDIE		Centre de compétence
Centre de référence des malformations cardiaques congénitales complexes	Sylvie FALCON-EICHER	CHU DE DIJON BOURGOGNE		Centre de compétence
Centre de référence des malformations cardiaques congénitales complexes	François GODART	CHU DE LILLE		Centre de compétence
Centre de référence des malformations cardiaques congénitales complexes	Sophie GUILLAUMONT	CHU DE MONTPELLIER		Centre de compétence

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRMR)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence des malformations cardiaques congénitales complexes	Clément KARSENTY	CHU DE TOULOUSE		Centre de compétence
Centre de référence des malformations cardiaques congénitales complexes	Matthias LACHAUD	CHU DE GRENOBLE ALPES		Centre de compétence
Centre de référence des malformations cardiaques congénitales complexes	Bruno LEFORT	CHU DE TOURS		Centre de compétence
Centre de référence des malformations cardiaques congénitales complexes	Pascale MARAGNES	CHU DE CAEN NORMANDIE		Centre de compétence
Centre de référence des malformations cardiaques congénitales complexes	Pierre MAURAND	CHU DE REIMS		Centre de compétence
Centre de référence des malformations cardiaques congénitales complexes	Pamela MOCERI	CHU DE NICE		Centre de compétence
Centre de référence des malformations cardiaques congénitales complexes	Caroline OVAERT	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE MARSEILLE (AP-HM)		Centre de compétence
Centre de référence des malformations cardiaques congénitales complexes	Jean-Bernard SELLY	CHU DE LA REUNION		Centre de compétence
Centre de référence des troubles du rythme cardiaque héréditaires ou rares de l'Ouest	Probst VINCENT	CHU DE NANTES		Centre de référence (coordonnateur)

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRMR)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence des troubles du rythme cardiaque héréditaires ou rares de l'Ouest	Frédéric SACHER	CHU DE BORDEAUX		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des troubles du rythme cardiaque héréditaires ou rares de l'Ouest	Alain AL ARNAOUT	GH LA ROCHELLE-RE-AUNIS		Centre de compétence
Centre de référence des troubles du rythme cardiaque héréditaires ou rares de l'Ouest	Jean-Claude DEHARO	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE MARSEILLE (AP-HM)		Centre de compétence
Centre de référence des troubles du rythme cardiaque héréditaires ou rares de l'Ouest	Fabrice DEMONIERE	CHU DE MARTINIQUE		Centre de compétence
Centre de référence des troubles du rythme cardiaque héréditaires ou rares de l'Ouest	Romain ESCHALIER	CHU DE CLERMONT-FERRAND		Centre de compétence
Centre de référence des troubles du rythme cardiaque héréditaires ou rares de l'Ouest	Prune GAILLARD	CH DE PAU		Centre de compétence
Centre de référence des troubles du rythme cardiaque héréditaires ou rares de l'Ouest	Rodrigue GARCIA	CHU DE POITIERS		Centre de compétence
Centre de référence des troubles du rythme cardiaque héréditaires ou rares de l'Ouest	Benoît GUY-MOYAT	CHU DE LIMOGES		Centre de compétence
Centre de référence des troubles du rythme cardiaque héréditaires ou rares de l'Ouest	Laurence JESEL	HOPITAUX UNIVERSITAIRES DE STRASBOURG		Centre de compétence

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRMR)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence des troubles du rythme cardiaque héréditaires ou rares de l'Ouest	Gabriel LAURENT	CHU DE DIJON BOURGOGNE		Centre de compétence
Centre de référence des troubles du rythme cardiaque héréditaires ou rares de l'Ouest	Philippe MABO	CHU DE RENNES		Centre de compétence
Centre de référence des troubles du rythme cardiaque héréditaires ou rares de l'Ouest	Jacques MANSOURATI	CHRU DE BREST		Centre de compétence
Centre de référence des troubles du rythme cardiaque héréditaires ou rares de l'Ouest	Jean-Luc PASQUIÉ	CHU DE MONTPELLIER		Centre de compétence
Centre de référence des troubles du rythme cardiaque héréditaires ou rares de l'Ouest	Bertrand PIERRE	CHU DE TOURS		Centre de compétence
Centre de référence des troubles du rythme cardiaque héréditaires ou rares de l'Ouest	François WIART	CHU DE LA REUNION		Centre de compétence
Centre de référence des troubles du rythme cardiaque héréditaires ou rares du Sud/Sud-Est	Philippe CHEVALIER	HOSPICES CIVILS DE LYON		Centre de référence (coordonnateur)
Centre de référence des troubles du rythme cardiaque héréditaires ou rares du Sud/Sud-Est	Antoine DA COSTA	CHU DE SAINT-ETIENNE		Centre de compétence
Centre de référence des troubles du rythme cardiaque héréditaires ou rares du Sud/Sud-Est	Pascal DEFAYE	CHU DE GRENOBLE ALPES		Centre de compétence

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRMR)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO- UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence des troubles du rythme cardiaque héréditaires ou rares du Sud/Sud-Est	Pierre-François WINUM	CHU DE NIMES		Centre de compétence

Filière de Santé Maladies Rares : DéfiScience
(Maladies rares du neurodéveloppement)

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRM)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence des déficiences intellectuelles de causes rares	Delphine HÉRON	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU SORBONNE UNIVERSITÉ, HÔPITAL PITIÉ-SALPÊTRIÈRE	Centre de référence (coordonnateur)
Centre de référence des déficiences intellectuelles de causes rares	Loïc DE PONTUAL	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU HÔPITAUX UNIVERSITAIRES PARIS SEINE-SAINT-DENIS, HÔPITAL JEAN VERDIER	Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des déficiences intellectuelles de causes rares	Julian DELANNE	CHU DE DIJON BOURGOGNE		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des déficiences intellectuelles de causes rares	Vincent DES PORTES	HOSPICES CIVILS DE LYON		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des déficiences intellectuelles de causes rares	Salima EL CHEHADEH	HOPITAUX UNIVERSITAIRES DE STRASBOURG		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des déficiences intellectuelles de causes rares	Jamal GHOUMID	CHU DE LILLE		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des déficiences intellectuelles de causes rares	Marie HUSSON	CHU DE BORDEAUX		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des déficiences intellectuelles de causes rares	Anna MARUANI	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU NORD - UNIVERSITÉ PARIS CITÉ, HÔPITAL ROBERT DEBRÉ	Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des déficiences intellectuelles de causes rares	Sandra MERCIER	CHU DE NANTES		Centre de référence (constitutif)

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRMR)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence des déficiences intellectuelles de causes rares	Laurent PASQUIER	CHU DE RENNES		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des déficiences intellectuelles de causes rares	Marlène RIO	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU CENTRE - UNIVERSITÉ PARIS CITÉ, HÔPITAL NECKER-ENFANTS MALADES	Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des déficiences intellectuelles de causes rares	Stéphanie VALENCE	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU SORBONNE UNIVERSITÉ, HÔPITAL ARMAND TROUSSEAU	Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des déficiences intellectuelles de causes rares	Nathalie BEDNAREK	CHU DE REIMS		Centre de compétence
Centre de référence des déficiences intellectuelles de causes rares	Elise BRISCHOUX BOUCHER	CHU DE BESANÇON		Centre de compétence
Centre de référence des déficiences intellectuelles de causes rares	Anne-Marie GUERROT	CHU DE ROUEN		Centre de compétence
Centre de référence des déficiences intellectuelles de causes rares	Caroline KARSENTY	CHU DE TOULOUSE		Centre de compétence
Centre de référence des déficiences intellectuelles de causes rares	Marilyn LACKMY	CHU DE LA GUADELOUPE POINTE-A-PITRE/ABYMES		Centre de compétence
Centre de référence des déficiences intellectuelles de causes rares	Laetitia LAMBERT	CHRU DE NANCY		Centre de compétence
Centre de référence des déficiences intellectuelles de causes rares	Jean-Marie LEPAGE	CH DE SAINT MALO		Centre de compétence

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRM)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence des déficiences intellectuelles de causes rares	Hélène MAUREY	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU UNIVERSITÉ PARIS SACLAY, HÔPITAL BICÊTRE	Centre de compétence
Centre de référence des déficiences intellectuelles de causes rares	Pierre MEYER	CHU DE MONTPELLIER		Centre de compétence
Centre de référence des déficiences intellectuelles de causes rares	Clotilde MIRCHER	FONDATION HOPITAL SAINT-JOSEPH - GH PARIS SAINT JOSEPH		Centre de compétence
Centre de référence des déficiences intellectuelles de causes rares	Khaoula ZAAFRANE-KHACHNAOUI	CHU DE NICE		Centre de compétence
Centre de référence des déficiences intellectuelles et polyhandicaps de causes rares	Mathieu MILH	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE MARSEILLE (AP-HM)		Centre de référence (coordonnateur)
Centre de référence des déficiences intellectuelles et polyhandicaps de causes rares	Nadia BAHIBUISSON	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU CENTRE - UNIVERSITÉ PARIS CITÉ, HÔPITAL NECKER-ENFANTS MALADES	Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des déficiences intellectuelles et polyhandicaps de causes rares	Sylviane PEUDENIER	CHRU DE BREST		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des déficiences intellectuelles et polyhandicaps de causes rares	Carole VUILLEROT	HOSPICES CIVILS DE LYON		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des déficiences intellectuelles et polyhandicaps de causes rares	Thierry BILLETTE DE VILLEMEUR	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU SORBONNE UNIVERSITÉ, HÔPITAL LA ROCHE GUYON	Centre de compétence

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRMR)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence des déficiences intellectuelles et polyhandicaps de causes rares	Mickael DINOMAIS	CHU D'ANGERS		Centre de compétence
Centre de référence des déficiences intellectuelles et polyhandicaps de causes rares	Sylvie JORIOT	CHU DE LILLE		Centre de compétence
Centre de référence des déficiences intellectuelles et polyhandicaps de causes rares	Marie-Christine ROUSSEAU	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	HOPITAL SAN SALVADOUR	Centre de compétence
Centre de référence des déficiences intellectuelles et polyhandicaps de causes rares	Brigitte SOUDRIE	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	HOPITAL MARIN DE HENDAYE	Centre de compétence
Centre de référence des déficiences intellectuelles et polyhandicaps de causes rares	Anya ROTHENBUHLER	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU UNIVERSITÉ PARIS SACLAY, HÔPITAL BICÊTRE	Centre de compétence
Centre de référence des déficiences intellectuelles et polyhandicaps de causes rares	Catherine VANHULLE	CHU DE ROUEN		Centre de compétence
Centre de référence des épilepsies rares	Fabrice BARTOLOMEI	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE MARSEILLE (AP-HM)		Centre de référence (coordonnateur)
Centre de référence des épilepsies rares	Jérôme AUPY	CHU DE BORDEAUX		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des épilepsies rares	Stéphane AUVIN	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU NORD - UNIVERSITÉ PARIS CITÉ, HÔPITAL ROBERT DEBRÉ	Centre de référence (constitutif)

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRMR)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence des épilepsies rares	Patrick BERQUIN	CHU D'AMIENS PICARDIE		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des épilepsies rares	Anne DE SAINT-MARTIN	HOPITAUX UNIVERSITAIRES DE STRASBOURG		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des épilepsies rares	Mathieu KUCHENBUCH	CHRU DE NANCY		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des épilepsies rares	Caroline LE CAMUS	CHU DE TOULOUSE		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des épilepsies rares	Rima NABBOUT	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU CENTRE - UNIVERSITÉ PARIS CITÉ, HÔPITAL NECKER-ENFANTS MALADES	Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des épilepsies rares	Silvia NAPURI	CHU DE RENNES		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des épilepsies rares	Vincent NAVARRO	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU SORBONNE UNIVERSITÉ, HÔPITAL PITIÉ-SALPÊTRIÈRE	Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des épilepsies rares	Sylvie NGUYEN	CHU DE LILLE		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des épilepsies rares	Sylvain RHEIMS	HOSPICES CIVILS DE LYON		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des épilepsies rares	Patrick VAN BOGAERT	CHU D'ANGERS		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des épilepsies rares	Daniel AMSALLEM	CHU DE BESANÇON		Centre de compétence
Centre de référence des épilepsies rares	Danielle CUNTZ	CHU DE MONTPELLIER		Centre de compétence
Centre de référence des épilepsies rares	Bénédicte HERON	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU SORBONNE UNIVERSITÉ, HÔPITAL ARMAND TROUSSEAU	Centre de compétence

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRMR)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence des épilepsies rares	Mélanie JENNESSON LYVER	CHU DE REIMS		Centre de compétence
Centre de référence des épilepsies rares	Cécile LAROCHE	CHU DE LIMOGES		Centre de compétence
Centre de référence des épilepsies rares	Jérémie LEFRANC	CHRU DE BREST		Centre de compétence
Centre de référence des épilepsies rares	Martine LEMESLE MARTIN	CHU DE DIJON BOURGOGNE		Centre de compétence
Centre de référence des épilepsies rares	Hélène MAUREY	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU UNIVERSITÉ PARIS SACLAY, HÔPITAL BICÊTRE	Centre de compétence
Centre de référence des épilepsies rares	Laure MAZZOLA	CHU DE SAINT-ETIENNE		Centre de compétence
Centre de référence des épilepsies rares	Maximilien PERIVIER	CHU DE TOURS		Centre de compétence
Centre de référence des épilepsies rares	Anne PERVILLE	HOPITAL D'ENFANTS DE SAINT DENIS DE LA REUNION		Centre de compétence
Centre de référence des épilepsies rares	Arnaud PEYRE	CHU DE NANTES		Centre de compétence
Centre de référence des épilepsies rares	Emmanuel RAFFO	FONDATION ADOLPHE DE ROTHSCHILD		Centre de compétence
Centre de référence des épilepsies rares	Ganaelle REMERAND	CHU DE CLERMONT-FERRAND		Centre de compétence
Centre de référence des épilepsies rares	Pierre THOMAS	CHU DE NICE		Centre de compétence
Centre de référence des épilepsies rares	Valérie TROMMSDORFF	CHU DE LA REUNION		Centre de compétence
Centre de référence des épilepsies rares	Laurent VERCUEIL	CHU DE GRENOBLE ALPES		Centre de compétence

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRMR)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence des maladies rares à expression psychiatrique	David COHEN	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU SORBONNE UNIVERSITÉ, HÔPITAL PITIÉ-SALPÊTRIÈRE	Centre de référence (coordonnateur)
Centre de référence des maladies rares à expression psychiatrique	Florence ASKENAZY	HOPITAUX PEDIATRIQUES NICE CHU LENVAL		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des maladies rares à expression psychiatrique	Boris CHAUMETTE	GHU PARIS PSY ET NEUROSCIENCES		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des maladies rares à expression psychiatrique	Renaud JARDRI	CHU DE LILLE		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des maladies rares à expression psychiatrique	Carmen SCHRODER	HOPITAUX UNIVERSITAIRES DE STRASBOURG		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des maladies rares à expression psychiatrique	Michel SPODENKIEWICZ	CHU DE LA REUNION		Centre de compétence
Centre de référence des maladies rares à expression psychiatrique	Amara BAGHDADLI	CHU DE MONTPELLIER		Centre de compétence
Centre de référence des maladies rares à expression psychiatrique	Olivier BONNOT	CHU DE NANTES		Centre de compétence
Centre de référence des maladies rares à expression psychiatrique	Marie Cecile BRALET	CH ISARIEN - EPSM DE L'OISE		Centre de compétence
Centre de référence des maladies rares à expression psychiatrique	Guillaume BRONSARD	CHRU DE BREST		Centre de compétence
Centre de référence des maladies rares à expression psychiatrique	Léa CONVERSY	FONDATION ADOLPHE DE ROTHSCHILD		Centre de compétence

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRMR)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence des maladies rares à expression psychiatrique	Clement DONDE	CHU DE GRENOBLE ALPES		Centre de compétence
Centre de référence des maladies rares à expression psychiatrique	Priscille GERARDIN	CHU DE ROUEN		Centre de compétence
Centre de référence des maladies rares à expression psychiatrique	Lisa OUSS	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU CENTRE - UNIVERSITÉ PARIS CITÉ, HÔPITAL NECKER-ENFANTS MALADES	Centre de compétence
Centre de référence des maladies rares à expression psychiatrique	Alexis REVET	CHU DE TOULOUSE		Centre de compétence
Centre de référence des maladies rares à expression psychiatrique	Elise RIQUIN	CHU D'ANGERS		Centre de compétence
Centre de référence des maladies rares à expression psychiatrique	Jean XAVIER	CH HENRI LABORIT (POITIERS)		Centre de compétence
Centre de référence des malformations et maladies congénitales du cervelet	Lydie BURGLEN	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU SORBONNE UNIVERSITÉ, HÔPITAL ARMAND TROUSSEAU	Centre de référence (coordonnateur)
Centre de référence des malformations et maladies congénitales du cervelet	Odile GOZE MARTINEAU	CHU DE LILLE		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des malformations et maladies congénitales du cervelet	Christelle ROUGEOT JUNG	HOSPICES CIVILS DE LYON		Centre de référence (constitutif)

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRMR)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence des malformations et maladies congénitales du cervelet	Stéphanie ARPIN	CHU DE TOURS		Centre de compétence
Centre de référence des malformations et maladies congénitales du cervelet	Cyril MIGNOT	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU SORBONNE UNIVERSITÉ, HÔPITAL PITIÉ-SALPÊTRIÈRE	Centre de compétence
Centre de référence des malformations et maladies congénitales du cervelet	Caroline PÂRIS	CHU DE BESANÇON		Centre de compétence
Centre de référence des malformations et maladies congénitales du cervelet	François RIVIER	CHU DE MONTPELLIER		Centre de compétence
Centre de référence des malformations et maladies congénitales du cervelet	Marie THIBAUD	CHU DE REIMS		Centre de compétence
Centre de référence du syndrome de Prader-Willi et autres obésités rares avec troubles du comportement alimentaire	Maïthé TAUBER	CHU DE TOULOUSE		Centre de référence (coordonnateur)
Centre de référence du syndrome de Prader-Willi et autres obésités rares avec troubles du comportement alimentaire	Béatrice DUBERN	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU SORBONNE UNIVERSITÉ, HÔPITAL ARMAND TROUSSEAU	Centre de référence (constitutif)

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRMR)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence du syndrome de Prader-Willi et autres obésités rares avec troubles du comportement alimentaire	Blandine GATTA CHERIFI	CHU DE BORDEAUX		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence du syndrome de Prader-Willi et autres obésités rares avec troubles du comportement alimentaire	Fabien MOURRE	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	HOPITAL MARIN DE HENDAYE	Centre de référence (constitutif)
Centre de référence du syndrome de Prader-Willi et autres obésités rares avec troubles du comportement alimentaire	Christine POITOU	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU SORBONNE UNIVERSITÉ, HÔPITAL PITIÉ-SALPÊTRIÈRE	Centre de référence (constitutif)
Centre de référence du syndrome de Prader-Willi et autres obésités rares avec troubles du comportement alimentaire	Sabine BARON	CHU DE NANTES		Centre de compétence
Centre de référence du syndrome de Prader-Willi et autres obésités rares avec troubles du comportement alimentaire	Karine BOURDET	CHRU DE BREST		Centre de compétence
Centre de référence du syndrome de Prader-Willi et autres obésités rares avec troubles du comportement alimentaire	Marie BOURNEZ	CHU DE DIJON BOURGOGNE		Centre de compétence

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRMR)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence du syndrome de Prader-Willi et autres obésités rares avec troubles du comportement alimentaire	Karine BRAUN	CHU D'AMIENS PICARDIE		Centre de compétence
Centre de référence du syndrome de Prader-Willi et autres obésités rares avec troubles du comportement alimentaire	François BREZIN	HOPITAUX UNIVERSITAIRES DE STRASBOURG		Centre de compétence
Centre de référence du syndrome de Prader-Willi et autres obésités rares avec troubles du comportement alimentaire	Mireille CASTANET	CHU DE ROUEN		Centre de compétence
Centre de référence du syndrome de Prader-Willi et autres obésités rares avec troubles du comportement alimentaire	Nicolas CHEVALIER	CHU DE NICE		Centre de compétence
Centre de référence du syndrome de Prader-Willi et autres obésités rares avec troubles du comportement alimentaire	Gianpaolo DE FILIPPO	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU NORD - UNIVERSITÉ PARIS CITÉ, HÔPITAL ROBERT DEBRÉ	Centre de compétence
Centre de référence du syndrome de Prader-Willi et autres obésités rares avec troubles du comportement alimentaire	Iva GUEORGUEVA	CHU DE LILLE		Centre de compétence

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRMR)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence du syndrome de Prader-Willi et autres obésités rares avec troubles du comportement alimentaire	Frédéric ILLOUZ	CHU D'ANGERS		Centre de compétence
Centre de référence du syndrome de Prader-Willi et autres obésités rares avec troubles du comportement alimentaire	Claire JEANDEL	CHU DE MONTPELLIER		Centre de compétence
Centre de référence du syndrome de Prader-Willi et autres obésités rares avec troubles du comportement alimentaire	Carole LEGAGNEUR	CHRU DE NANCY		Centre de compétence
Centre de référence du syndrome de Prader-Willi et autres obésités rares avec troubles du comportement alimentaire	Alexandre LOURDELLE	CHU DE REIMS		Centre de compétence
Centre de référence du syndrome de Prader-Willi et autres obésités rares avec troubles du comportement alimentaire	Brigitte MIGNOT	CHU DE BESANÇON		Centre de compétence
Centre de référence du syndrome de Prader-Willi et autres obésités rares avec troubles du comportement alimentaire	Marc NICOLINO	HOSPICES CIVILS DE LYON		Centre de compétence

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRMR)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence du syndrome de Prader-Willi et autres obésités rares avec troubles du comportement alimentaire	Sylvie NIVOT-ADAMIAK	CHU DE RENNES		Centre de compétence
Centre de référence du syndrome de Prader-Willi et autres obésités rares avec troubles du comportement alimentaire	Graziella PINTO	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU CENTRE - UNIVERSITÉ PARIS CITÉ, HÔPITAL NECKER-ENFANTS MALADES	Centre de compétence
Centre de référence du syndrome de Prader-Willi et autres obésités rares avec troubles du comportement alimentaire	Rachel REYNAUD	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE MARSEILLE (AP-HM)		Centre de compétence
Centre de référence du syndrome de Prader-Willi et autres obésités rares avec troubles du comportement alimentaire	Cyril RUELLO	CHU DE GRENOBLE ALPES		Centre de compétence

Filière de Santé Maladies Rares : FAI²R**(Maladies auto-immunes et auto-inflammatoires systémiques rares)**

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRM)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence des maladies auto-immunes et auto-inflammatoires systémiques rares de l'adulte d'Ile-de-France, Centre et Martinique	Zahir AMOURA	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU SORBONNE UNIVERSITÉ, HÔPITAL PITIÉ-SALPÊTRIÈRE	Centre de référence (coordonnateur)
Centre de référence des maladies auto-immunes et auto-inflammatoires systémiques rares de l'adulte d'Ile-de-France, Centre et Martinique	Marc ANDRE	CHU DE CLERMONT-FERRAND		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des maladies auto-immunes et auto-inflammatoires systémiques rares de l'adulte d'Ile-de-France, Centre et Martinique	François CHASSET	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU SORBONNE UNIVERSITÉ, HÔPITAL TENON	Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des maladies auto-immunes et auto-inflammatoires systémiques rares de l'adulte d'Ile-de-France, Centre et Martinique	Christophe DELIGNY	CHU DE MARTINIQUE		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des maladies auto-immunes et auto-inflammatoires systémiques rares de l'adulte d'Ile-de-France, Centre et Martinique	Denis WAHL	CHRU DE NANCY		Centre de référence (constitutif)

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRMR)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence des maladies auto-immunes et auto-inflammatoires systémiques rares de l'adulte d'Ile-de-France, Centre et Martinique	Aurélie ACHILLE GELHAR	CH D'AJACCIO		Centre de compétence
Centre de référence des maladies auto-immunes et auto-inflammatoires systémiques rares de l'adulte d'Ile-de-France, Centre et Martinique	Nicolas BAILLET	CH DE LA BASSE-TERRE		Centre de compétence
Centre de référence des maladies auto-immunes et auto-inflammatoires systémiques rares de l'adulte d'Ile-de-France, Centre et Martinique	Laurence BOUILLET	CHU DE GRENOBLE ALPES		Centre de compétence
Centre de référence des maladies auto-immunes et auto-inflammatoires systémiques rares de l'adulte d'Ile-de-France, Centre et Martinique	Hervé DEVILLIERS	CHU DE DIJON BOURGOGNE		Centre de compétence
Centre de référence des maladies auto-immunes et auto-inflammatoires systémiques rares de l'adulte d'Ile-de-France, Centre et Martinique	Anaïs ESKENAZI	CH DE CAYENNE		Centre de compétence

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRM)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence des maladies auto-immunes et auto-inflammatoires systémiques rares de l'adulte d'Ile-de-France, Centre et Martinique	Stanislas FAGUER	CHU DE TOULOUSE		Centre de compétence
Centre de référence des maladies auto-immunes et auto-inflammatoires systémiques rares de l'adulte d'Ile-de-France, Centre et Martinique	Baptiste HERVIER	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU NORD - UNIVERSITÉ PARIS CITÉ, HÔPITAL SAINT-LOUIS	Centre de compétence
Centre de référence des maladies auto-immunes et auto-inflammatoires systémiques rares de l'adulte d'Ile-de-France, Centre et Martinique	Arnaud HOT	HOSPICES CIVILS DE LYON		Centre de compétence
Centre de référence des maladies auto-immunes et auto-inflammatoires systémiques rares de l'adulte d'Ile-de-France, Centre et Martinique	Bertrand LIOGER	CH SIMONE VEIL DE BLOIS		Centre de compétence
Centre de référence des maladies auto-immunes et auto-inflammatoires systémiques rares de l'adulte d'Ile-de-France, Centre et Martinique	Roderich MECKENSTOCK	CH DE VERSAILLES		Centre de compétence

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRMR)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence des maladies auto-immunes et auto-inflammatoires systémiques rares de l'adulte d'Ile-de-France, Centre et Martinique	Pascal ROBLOT	CHU DE POITIERS		Centre de compétence
Centre de référence des maladies auto-immunes et auto-inflammatoires systémiques rares de l'adulte d'Ile-de-France, Est et Ouest	Luc MOUTHON	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU CENTRE - UNIVERSITÉ PARIS CITÉ, HÔPITAL COCHIN - PORT ROYAL	Centre de référence (coordonnateur)
Centre de référence des maladies auto-immunes et auto-inflammatoires systémiques rares de l'adulte d'Ile-de-France, Est et Ouest	Christian AGARD	CHU DE NANTES		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des maladies auto-immunes et auto-inflammatoires systémiques rares de l'adulte d'Ile-de-France, Est et Ouest	Patrice CACOUB	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU SORBONNE UNIVERSITÉ, HÔPITAL PITIÉ-SALPÊTRIÈRE	Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des maladies auto-immunes et auto-inflammatoires systémiques rares de l'adulte d'Ile-de-France, Est et Ouest	Dominique FARGE	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU NORD - UNIVERSITÉ PARIS CITÉ, HÔPITAL SAINT-LOUIS	Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des maladies auto-immunes et auto-inflammatoires systémiques rares de l'adulte d'Ile-de-France, Est et Ouest	Alexandre KARRAS	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU CENTRE - UNIVERSITÉ PARIS CITÉ, HÔPITAL EUROPÉEN GEORGES-POMPIDOU (HEGP)	Centre de référence (constitutif)

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRM)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence des maladies auto-immunes et auto-inflammatoires systémiques rares de l'adulte d'Ile-de-France, Est et Ouest	Xavier MARIETTE	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU UNIVERSITÉ PARIS SACLAY, HÔPITAL BICÊTRE	Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des maladies auto-immunes et auto-inflammatoires systémiques rares de l'adulte d'Ile-de-France, Est et Ouest	Maxime SAMSON	CHU DE DIJON BOURGOGNE		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des maladies auto-immunes et auto-inflammatoires systémiques rares de l'adulte d'Ile-de-France, Est et Ouest	Sebastien ABAD	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU HÔPITAUX UNIVERSITAIRES PARIS SEINE-SAINT-DENIS, HÔPITAL AVICENNE	Centre de compétence
Centre de référence des maladies auto-immunes et auto-inflammatoires systémiques rares de l'adulte d'Ile-de-France, Est et Ouest	Noémie ABISOR	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU SORBONNE UNIVERSITÉ, HÔPITAL SAINT-ANTOINE	Centre de compétence
Centre de référence des maladies auto-immunes et auto-inflammatoires systémiques rares de l'adulte d'Ile-de-France, Est et Ouest	Marie AUGER CHILLES	CHR D'ORLEANS		Centre de compétence
Centre de référence des maladies auto-immunes et auto-inflammatoires systémiques rares de l'adulte d'Ile-de-France, Est et Ouest	Alice BEREZNE	CH ANNECY GENEVOIS		Centre de compétence

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRMR)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GRUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence des maladies auto-immunes et auto-inflammatoires systémiques rares de l'adulte d'Ile-de-France, Est et Ouest	Pascal CATHÉBRAS	CHU DE SAINT-ETIENNE		Centre de compétence
Centre de référence des maladies auto-immunes et auto-inflammatoires systémiques rares de l'adulte d'Ile-de-France, Est et Ouest	Chloé COMARMOND	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU NORD - UNIVERSITÉ PARIS CITÉ, HÔPITAL LARIBOISIÈRE	Centre de compétence
Centre de référence des maladies auto-immunes et auto-inflammatoires systémiques rares de l'adulte d'Ile-de-France, Est et Ouest	François LHOTE	CH DE ST-DENIS		Centre de compétence
Centre de référence des maladies auto-immunes et auto-inflammatoires systémiques rares de l'adulte d'Ile-de-France, Est et Ouest	Olivier LIDOVE	GRUPE HOSPITALIER DIACONESSES CROIX SAINT-SIMON		Centre de compétence
Centre de référence des maladies auto-immunes et auto-inflammatoires systémiques rares de l'adulte d'Ile-de-France, Est et Ouest	Nicolas LIMAL	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU HÔPITAUX UNIVERSITAIRES HENRI MONDOR, HÔPITAL HENRI MONDOR	Centre de compétence
Centre de référence des maladies auto-immunes et auto-inflammatoires systémiques rares de l'adulte d'Ile-de-France, Est et Ouest	Rodérau OUTH	CH DE PERPIGNAN		Centre de compétence

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRMR)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence des maladies auto-immunes et auto-inflammatoires systémiques rares de l'adulte d'Ile-de-France, Est et Ouest	Thomas PAPO	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU NORD - UNIVERSITÉ PARIS CITÉ, HÔPITAL BICHAT CLAUDE-BERNARD	Centre de compétence
Centre de référence des maladies auto-immunes et auto-inflammatoires systémiques rares de l'adulte d'Ile-de-France, Est et Ouest	Vincent PESTRE	CH D'AVIGNON HENRI DUFFAUT		Centre de compétence
Centre de référence des maladies auto-immunes et auto-inflammatoires systémiques rares de l'adulte d'Ile-de-France, Est et Ouest	Loïc RAFFRAY	CHU DE LA REUNION		Centre de compétence
Centre de référence des maladies auto-immunes et auto-inflammatoires systémiques rares de l'adulte Est et Sud-Ouest	Thierry MARTIN	HOPITAUX UNIVERSITAIRES DE STRASBOURG		Centre de référence (coordonnateur)
Centre de référence des maladies auto-immunes et auto-inflammatoires systémiques rares de l'adulte Est et Sud-Ouest	Christophe RICHEZ	CHU DE BORDEAUX		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des maladies auto-immunes et auto-inflammatoires systémiques rares de l'adulte Est et Sud-Ouest	Gilles BLAISON	HOPITAUX CIVILS DE COLMAR		Centre de compétence

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRMR)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence des maladies auto-immunes et auto-inflammatoires systémiques rares de l'adulte Est et Sud-Ouest	Julien CAMPAGNE	HOPITAL ROBERT SCHUMAN DE VANTOUX		Centre de compétence
Centre de référence des maladies auto-immunes et auto-inflammatoires systémiques rares de l'adulte Est et Sud-Ouest	Benjamin DERVIEUX	GRH MULHOUSE & SUD ALSACE		Centre de compétence
Centre de référence des maladies auto-immunes et auto-inflammatoires systémiques rares de l'adulte Est et Sud-Ouest	Julie LE SCANFF	CH NORD OUEST VILLEFRANCHE- SUR-SAONE		Centre de compétence
Centre de référence des maladies auto-immunes et auto-inflammatoires systémiques rares de l'adulte Est et Sud-Ouest	Irène MACHELART	CH DE LA COTE BASQUE		Centre de compétence
Centre de référence des maladies auto-immunes et auto-inflammatoires systémiques rares de l'adulte Est et Sud-Ouest	Nadine MAGY- BERTRAND	CHU DE BESANÇON		Centre de compétence
Centre de référence des maladies auto-immunes et auto-inflammatoires systémiques rares de l'adulte Est et Sud-Ouest	Thomas MOULINET	CHRU DE NANCY		Centre de compétence

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRMR)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence des maladies auto-immunes et auto-inflammatoires systémiques rares de l'adulte Est et Sud-Ouest	Amélie SERVETTAZ	CHU DE REIMS		Centre de compétence
Centre de référence des maladies auto-immunes et auto-inflammatoires systémiques rares de l'adulte Est et Sud-Ouest	Audrey GORSE	CH METROPOLE SAVOIE (CHAMBERY)		Centre de compétence
Centre de référence des maladies auto-immunes et auto-inflammatoires systémiques rares de l'adulte Nord, Nord-Ouest, Méditerranée et Guadeloupe	Eric HACHULLA	CHU DE LILLE		Centre de référence (coordonnateur)
Centre de référence des maladies auto-immunes et auto-inflammatoires systémiques rares de l'adulte Nord, Nord-Ouest, Méditerranée et Guadeloupe	Achille AOUBA	CHU DE CAEN NORMANDIE		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des maladies auto-immunes et auto-inflammatoires systémiques rares de l'adulte Nord, Nord-Ouest, Méditerranée et Guadeloupe	Nadège CORDEL	CHU DE LA GUADELOUPE POINTE-A-PITRE/ABYMES		Centre de référence (constitutif)

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRMR)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence des maladies auto-immunes et auto-inflammatoires systémiques rares de l'adulte Nord, Nord-Ouest, Méditerranée et Guadeloupe	Valérie DEVAUCHELLE-PENSEC	CHRU DE BREST		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des maladies auto-immunes et auto-inflammatoires systémiques rares de l'adulte Nord, Nord-Ouest, Méditerranée et Guadeloupe	Christian LAVIGNE	CHU D'ANGERS		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des maladies auto-immunes et auto-inflammatoires systémiques rares de l'adulte Nord, Nord-Ouest, Méditerranée et Guadeloupe	Alain LESCOAT	CHU DE RENNES		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des maladies auto-immunes et auto-inflammatoires systémiques rares de l'adulte Nord, Nord-Ouest, Méditerranée et Guadeloupe	Jacques MOREL	CHU DE MONTPELLIER		Centre de référence (constitutif)

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRMR)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence des maladies auto-immunes et auto-inflammatoires systémiques rares de l'adulte Nord, Nord-Ouest, Méditerranée et Guadeloupe : pathologies infiltratives et fibrosantes associées aux IgG4	Nicolas SCHLEINITZ	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE MARSEILLE (AP-HM)		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des maladies auto-immunes et auto-inflammatoires systémiques rares de l'adulte Nord, Nord-Ouest, Méditerranée et Guadeloupe	Ygal BENHAMOU	CHU DE ROUEN		Centre de compétence
Centre de référence des maladies auto-immunes et auto-inflammatoires systémiques rares de l'adulte Nord, Nord-Ouest, Méditerranée et Guadeloupe	Diot ELISABETH	CHU DE TOURS		Centre de compétence
Centre de référence des maladies auto-immunes et auto-inflammatoires systémiques rares de l'adulte Nord, Nord-Ouest, Méditerranée et Guadeloupe	Anne-Laure FAUCHAIS	CHU DE LIMOGES		Centre de compétence

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRMR)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence des maladies auto-immunes et auto-inflammatoires systémiques rares de l'adulte Nord, Nord-Ouest, Méditerranée et Guadeloupe	Brigitte GRANEL	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE MARSEILLE (AP-HM)		Centre de compétence
Centre de référence des maladies auto-immunes et auto-inflammatoires systémiques rares de l'adulte Nord, Nord-Ouest, Méditerranée et Guadeloupe	Mathieu JOUVRAY	CH D'ARRAS		Centre de compétence
Centre de référence des maladies auto-immunes et auto-inflammatoires systémiques rares Centre de référence des maladies auto-immunes et auto-inflammatoires systémiques rares de l'adulte Nord, Nord-Ouest, Méditerranée et Guadeloupe	Jérémy KERAEN	CHIC DE QUIMPER		Centre de compétence
Centre de référence des maladies auto-immunes et auto-inflammatoires systémiques rares de l'adulte Nord, Nord-Ouest, Méditerranée et Guadeloupe	Aurelia LANTERI	CH D'ANTIBES JUAN LES PINS		Centre de compétence

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRMR)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence des maladies auto-immunes et auto-inflammatoires systémiques rares de l'adulte Nord, Nord-Ouest, Méditerranée et Guadeloupe	Amélie LEURS	CH DE DUNKERQUE		Centre de compétence
Centre de référence des maladies auto-immunes et auto-inflammatoires systémiques rares de l'adulte Nord, Nord-Ouest, Méditerranée et Guadeloupe	Sara MELBOUCY	CH DE SAINT QUENTIN		Centre de compétence
Centre de référence des maladies auto-immunes et auto-inflammatoires systémiques rares de l'adulte Nord, Nord-Ouest, Méditerranée et Guadeloupe	Ulrique MICHON-PASTUREL	FONDATION HOPITAL SAINT-JOSEPH - GH PARIS SAINT JOSEPH		Centre de compétence
Centre de référence des maladies auto-immunes et auto-inflammatoires systémiques rares de l'adulte Nord, Nord-Ouest, Méditerranée et Guadeloupe	Sébastien PUIGRENIER	CH DE BOULOGNE-SUR-MER		Centre de compétence
Centre de référence des maladies auto-immunes et auto-inflammatoires systémiques rares de l'adulte Nord, Nord-Ouest, Méditerranée et Guadeloupe	Thomas QUEMENEUR	CH DE VALENCIENNES		Centre de compétence

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRMR)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence des maladies auto-immunes et auto-inflammatoires systémiques rares de l'adulte Nord, Nord-Ouest, Méditerranée et Guadeloupe	Viviane QUEYREL	CHU DE NICE		Centre de compétence
Centre de référence des maladies auto-immunes et auto-inflammatoires systémiques rares de l'adulte Nord, Nord-Ouest, Méditerranée et Guadeloupe	Laurent SAILLER	CHU DE TOULOUSE		Centre de compétence
Centre de référence des maladies auto-immunes et auto-inflammatoires systémiques rares de l'adulte Nord, Nord-Ouest, Méditerranée et Guadeloupe	Jean SCHMIDT	CHU D'AMIENS PICARDIE		Centre de compétence
Centre de référence des maladies auto-immunes et auto-inflammatoires systémiques rares de l'adulte Nord, Nord-Ouest, Méditerranée et Guadeloupe : pathologies infiltratives et fibrosantes associées aux IgG4	Sylvain AUDIA	CHU DE DIJON BOURGOGNE		Centre de compétence

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRMR)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence des maladies auto-immunes et auto-inflammatoires systémiques rares de l'adulte Nord, Nord-Ouest, Méditerranée et Guadeloupe : pathologies infiltratives et fibrosantes associées aux IgG4	Fleur COHEN AUBART	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU SORBONNE UNIVERSITÉ, HÔPITAL PITIÉ-SALPÊTRIÈRE	Centre de compétence
Centre de référence des maladies auto-immunes et auto-inflammatoires systémiques rares de l'adulte Nord, Nord-Ouest, Méditerranée et Guadeloupe : pathologies infiltratives et fibrosantes associées aux IgG4	Gaëlle RICHARD-COLMANT	HOSPICES CIVILS DE LYON		Centre de compétence
Centre de référence des maladies auto-immunes et auto-inflammatoires systémiques rares de l'adulte Nord, Nord-Ouest, Méditerranée et Guadeloupe : pathologies infiltratives et fibrosantes associées aux IgG4	Matthieu GROH	HOPITAL FOCH		Centre de compétence

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRMR)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence des maladies auto-immunes et auto-inflammatoires systémiques rares de l'adulte Nord, Nord-Ouest, Méditerranée et Guadeloupe : pathologies infiltratives et fibrosantes associées aux IgG4	Antoine NÉEL	CHU DE NANTES		Centre de compétence
Centre de référence des maladies auto-immunes et auto-inflammatoires systémiques rares de l'adulte Nord, Nord-Ouest, Méditerranée et Guadeloupe : pathologies infiltratives et fibrosantes associées aux IgG4	Jean-François VIALARD	CHU DE BORDEAUX		Centre de compétence
Centre de référence des maladies auto-inflammatoires et de l'amylose inflammatoire	Isabelle KONE-PAUT	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU UNIVERSITÉ PARIS SACLAY, HÔPITAL BICÊTRE	Centre de référence (coordonnateur)
Centre de référence des maladies auto-inflammatoires et de l'amylose inflammatoire	Sophie GEORGIN-LAVIALLE	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU SORBONNE UNIVERSITÉ, HÔPITAL TENON	Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des maladies auto-inflammatoires et de l'amylose inflammatoire	Véronique HENTGEN	CH DE VERSAILLES		Centre de référence (constitutif)

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRMR)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence des maladies auto-inflammatoires et de l'amylose inflammatoire	Yvan JAMILLOUX	HOSPICES CIVILS DE LYON		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des maladies auto-inflammatoires et de l'amylose inflammatoire	Eric JEZIORSKI	CHU DE MONTPELLIER		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des maladies auto-inflammatoires et de l'amylose inflammatoire	Arsene MEKINIAN	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU SORBONNE UNIVERSITÉ, HÔPITAL SAINT-ANTOINE	Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des maladies auto-inflammatoires et de l'amylose inflammatoire	David SAADOUN	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU SORBONNE UNIVERSITÉ, HÔPITAL PITIÉ-SALPÊTRIÈRE	Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des maladies auto-inflammatoires et de l'amylose inflammatoire	Sebastien ABAD	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU HÔPITAUX UNIVERSITAIRES PARIS SEINE-SAINT-DENIS, HÔPITAL AVICENNE	Centre de compétence
Centre de référence des maladies auto-inflammatoires et de l'amylose inflammatoire	Bernard BONNOTTE	CHU DE DIJON BOURGOGNE		Centre de compétence
Centre de référence des maladies auto-inflammatoires et de l'amylose inflammatoire	Karine BROCHARD	CHU DE TOULOUSE		Centre de compétence
Centre de référence des maladies auto-inflammatoires et de l'amylose inflammatoire	Jean Marie DE GUILLEBON DE RESNES	CHU DE NICE		Centre de compétence

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRMR)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence des maladies auto-inflammatoires et de l'amylose inflammatoire	Alexandra DESDOITS	CHU DE CAEN NORMANDIE		Centre de compétence
Centre de référence des maladies auto-inflammatoires et de l'amylose inflammatoire	Veronique DESPERT	CHU DE RENNES		Centre de compétence
Centre de référence des maladies auto-inflammatoires et de l'amylose inflammatoire	Cyrille HOARAU	CHU DE TOURS		Centre de compétence
Centre de référence des maladies auto-inflammatoires et de l'amylose inflammatoire	Irene LEMELLE	CHRU DE NANCY		Centre de compétence
Centre de référence des maladies auto-inflammatoires et de l'amylose inflammatoire	Etienne MERLIN	CHU DE CLERMONT-FERRAND		Centre de compétence
Centre de référence des maladies auto-inflammatoires et de l'amylose inflammatoire	Antoine NÉEL	CHU DE NANTES		Centre de compétence
Centre de référence des maladies auto-inflammatoires et de l'amylose inflammatoire	Anne PAGNIER	CHU DE GRENOBLE ALPES		Centre de compétence
Centre de référence des maladies auto-inflammatoires et de l'amylose inflammatoire	Christine PIETREMENT	CHU DE REIMS		Centre de compétence
Centre de référence des maladies auto-inflammatoires et de l'amylose inflammatoire	Pascal PILLET	CHU DE BORDEAUX		Centre de compétence

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRMR)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence des maladies auto-inflammatoires et de l'amylose inflammatoire	Vanessa REMY-PICCOLO	CH NORD OUEST VILLEFRANCHE-SUR-SAONE		Centre de compétence
Centre de référence des maladies auto-inflammatoires et de l'amylose inflammatoire	Karine RETORNAZ	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE MARSEILLE (AP-HM)		Centre de compétence
Centre de référence des maladies auto-inflammatoires et de l'amylose inflammatoire	Heloise REUMAUX	CHU DE LILLE		Centre de compétence
Centre de référence des maladies auto-inflammatoires et de l'amylose inflammatoire	Pascal ROBLOT	CHU DE POITIERS		Centre de compétence
Centre de référence des maladies auto-inflammatoires et de l'amylose inflammatoire	Joelle TERZIC	HOPITAUX UNIVERSITAIRES DE STRASBOURG		Centre de compétence
Centre de référence des maladies auto-inflammatoires et de l'amylose inflammatoire	Tu Anh TRAN	CHU DE NIMES		Centre de compétence
Centre de référence des maladies rhumatologiques inflammatoires, des maladies auto-immunes et interféronopathies systémiques de l'enfant	Pierre QUARTIER-DIT-MAIRE	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU CENTRE - UNIVERSITÉ PARIS CITÉ, HÔPITAL NECKER-ENFANTS MALADES	Centre de référence (coordonnateur)

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRMR)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence des maladies rhumatologiques inflammatoires, des maladies auto-immunes et interféronopathies systémiques de l'enfant	Alexandre BELOT	HOSPICES CIVILS DE LYON		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des maladies rhumatologiques inflammatoires, des maladies auto-immunes et interféronopathies systémiques de l'enfant	Ulrich MEINZER	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU NORD - UNIVERSITÉ PARIS CITÉ, HÔPITAL ROBERT DEBRÉ	Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des maladies rhumatologiques inflammatoires, des maladies auto-immunes et interféronopathies systémiques de l'enfant	Pascal PILLET	CHU DE BORDEAUX		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des maladies rhumatologiques inflammatoires, des maladies auto-immunes et interféronopathies systémiques de l'enfant	Kokou Placide AGBO-KPATI	GRAND HOPITAL DE L'EST FRANCILIEN		Centre de compétence
Centre de référence des maladies rhumatologiques inflammatoires, des maladies auto-immunes et interféronopathies systémiques de l'enfant	Yannick ALLANORE	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU CENTRE - UNIVERSITÉ PARIS CITÉ, HÔPITAL COCHIN - PORT ROYAL	Centre de compétence

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRMR)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence des maladies rhumatologiques inflammatoires, des maladies auto-immunes et interféronopathies systémiques de l'enfant	Christine AUDOUIN-PAJOT	CHU DE TOULOUSE		Centre de compétence
Centre de référence des maladies rhumatologiques inflammatoires, des maladies auto-immunes et interféronopathies systémiques de l'enfant	Claire BALLOT SCHMIT	CHU DE BESANÇON		Centre de compétence
Centre de référence des maladies rhumatologiques inflammatoires, des maladies auto-immunes et interféronopathies systémiques de l'enfant	Catherine BARBIER	CHU DE GRENOBLE ALPES		Centre de compétence
Centre de référence des maladies rhumatologiques inflammatoires, des maladies auto-immunes et interféronopathies systémiques de l'enfant	Sarah COMBES	GH INSTITUT CATHOLIQUE LILLE		Centre de compétence
Centre de référence des maladies rhumatologiques inflammatoires, des maladies auto-immunes et interféronopathies systémiques de l'enfant	Jean-Marie DE GUILLEBON DE RESNES	CHU DE NICE		Centre de compétence

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRMR)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence des maladies rhumatologiques inflammatoires, des maladies auto-immunes et interféronopathies systémiques de l'enfant	Frédérique DELION	CHU DE LA GUADELOUPE POINTE-A-PITRE/ABYMES		Centre de compétence
Centre de référence des maladies rhumatologiques inflammatoires, des maladies auto-immunes et interféronopathies systémiques de l'enfant	Alexandra DESDOITS	CHU DE CAEN NORMANDIE		Centre de compétence
Centre de référence des maladies rhumatologiques inflammatoires, des maladies auto-immunes et interféronopathies systémiques de l'enfant	Véronique DESPERT	CHU DE RENNES		Centre de compétence
Centre de référence des maladies rhumatologiques inflammatoires, des maladies auto-immunes et interféronopathies systémiques de l'enfant	Valérie DEVAUCHELLE-PENSEC	CHRU DE BREST		Centre de compétence
Centre de référence des maladies rhumatologiques inflammatoires, des maladies auto-immunes et interféronopathies systémiques de l'enfant	Glory DINGULU	CH SUD FRANCILIEN		Centre de compétence

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRMR)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence des maladies rhumatologiques inflammatoires, des maladies auto-immunes et interféronopathies systémiques de l'enfant	Djamal-Dine DJEDDI	CHU D'AMIENS PICARDIE		Centre de compétence
Centre de référence des maladies rhumatologiques inflammatoires, des maladies auto-immunes et interféronopathies systémiques de l'enfant	Perrine DUSSER-BENESTY	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU UNIVERSITÉ PARIS SACLAY, HÔPITAL BICÊTRE	Centre de compétence
Centre de référence des maladies rhumatologiques inflammatoires, des maladies auto-immunes et interféronopathies systémiques de l'enfant	Elisabeth GERVAIS	CHU DE POITIERS		Centre de compétence
Centre de référence des maladies rhumatologiques inflammatoires, des maladies auto-immunes et interféronopathies systémiques de l'enfant	Martine GRALL-LEROSEY	CHU DE ROUEN		Centre de compétence
Centre de référence des maladies rhumatologiques inflammatoires, des maladies auto-immunes et interféronopathies systémiques de l'enfant	Yves HATCHUEL	CHU DE MARTINIQUE		Centre de compétence

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRMR)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence des maladies rhumatologiques inflammatoires, des maladies auto-immunes et interféronopathies systémiques de l'enfant	Véronique HENTGEN	CH DE VERSAILLES		Centre de compétence
Centre de référence des maladies rhumatologiques inflammatoires, des maladies auto-immunes et interféronopathies systémiques de l'enfant	Cyrille HOARAU	CHU DE TOURS		Centre de compétence
Centre de référence des maladies rhumatologiques inflammatoires, des maladies auto-immunes et interféronopathies systémiques de l'enfant	Frédéric HUET	CHU DE DIJON BOURGOGNE		Centre de compétence
Centre de référence des maladies rhumatologiques inflammatoires, des maladies auto-immunes et interféronopathies systémiques de l'enfant	Eric JEZIORSKI	CHU DE MONTPELLIER		Centre de compétence
Centre de référence des maladies rhumatologiques inflammatoires, des maladies auto-immunes et interféronopathies systémiques de l'enfant	Anne-Laure JURQUET	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE MARSEILLE (AP-HM)		Centre de compétence

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRMR)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence des maladies rhumatologiques inflammatoires, des maladies auto-immunes et interféronopathies systémiques de l'enfant	Irene LEMELLE	CHRU DE NANCY		Centre de compétence
Centre de référence des maladies rhumatologiques inflammatoires, des maladies auto-immunes et interféronopathies systémiques de l'enfant	Charlène LEVAUFRE	CH ANNECY GENEVOIS		Centre de compétence
Centre de référence des maladies rhumatologiques inflammatoires, des maladies auto-immunes et interféronopathies systémiques de l'enfant	Anne LOHSE	HOPITAL NORD FRANCHE COMTE		Centre de compétence
Centre de référence des maladies rhumatologiques inflammatoires, des maladies auto-immunes et interféronopathies systémiques de l'enfant	Etienne MERLIN	CHU DE CLERMONT-FERRAND		Centre de compétence
Centre de référence des maladies rhumatologiques inflammatoires, des maladies auto-immunes et interféronopathies systémiques de l'enfant	Isabelle PELLIER	CHU D'ANGERS		Centre de compétence

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRM)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence des maladies rhumatologiques inflammatoires, des maladies auto-immunes et interféronopathies systémiques de l'enfant	Christine PIETREMENT	CHU DE REIMS		Centre de compétence
Centre de référence des maladies rhumatologiques inflammatoires, des maladies auto-immunes et interféronopathies systémiques de l'enfant	Vanessa REMY-PICCOLO	CH NORD OUEST VILLEFRANCHE-SUR-SAONE		Centre de compétence
Centre de référence des maladies rhumatologiques inflammatoires, des maladies auto-immunes et interféronopathies systémiques de l'enfant	Héloïse REUMAUX	CHU DE LILLE		Centre de compétence
Centre de référence des maladies rhumatologiques inflammatoires, des maladies auto-immunes et interféronopathies systémiques de l'enfant	Déborah TALMUD	CHR D'ORLEANS		Centre de compétence
Centre de référence des maladies rhumatologiques inflammatoires, des maladies auto-immunes et interféronopathies systémiques de l'enfant	Joelle TERZIC	HOPITAUX UNIVERSITAIRES DE STRASBOURG		Centre de compétence

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRM)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence des maladies rhumatologiques inflammatoires, des maladies auto-immunes et interféronopathies systémiques de l'enfant	Soizic TIRIAU	CHU DE NANTES		Centre de compétence
Centre de référence des maladies rhumatologiques inflammatoires, des maladies auto-immunes et interféronopathies systémiques de l'enfant	Tu-Anh TRAN	CHU DE NIMES		Centre de compétence

Filière de Santé Maladies Rares : FAVA-MULTI
(Maladies vasculaires rares avec atteinte multisystémique)

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRMR)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence de la maladie de Rendu-Osler	Sophie DUPUIS-GIROD	HOSPICES CIVILS DE LYON		Centre de référence (coordonnateur)
Centre de référence de la maladie de Rendu-Osler	Sophie RIVIERE	CHU DE MONTPELLIER		Centre de compétence
Centre de référence de la maladie de Rendu-Osler	Baptiste ANDRE	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE MARSEILLE (AP-HM)		Centre de compétence
Centre de référence de la maladie de Rendu-Osler	Pierre DUFFAU	CHU DE BORDEAUX		Centre de compétence
Centre de référence de la maladie de Rendu-Osler	Etienne-Marie JUTANT	CHU DE POITIERS		Centre de compétence
Centre de référence de la maladie de Rendu-Osler	Pascal MAGRO	CHU DE TOURS		Centre de compétence
Centre de référence de la maladie de Rendu-Osler	Mallorie KERJOUAN	CHU DE RENNES		Centre de compétence
Centre de référence de la maladie de Rendu-Osler	Helene MAILLARD	CHU DE LILLE		Centre de compétence
Centre de référence de la maladie de Rendu-Osler	Etienne GIROUX-LEPRIEUR	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU UNIVERSITÉ PARIS SACLAY, HÔPITAL AMBROISE PARÉ	Centre de compétence
Centre de référence de la maladie de Rendu-Osler	Antoine PARROT	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU SORBONNE UNIVERSITÉ, HÔPITAL TENON	Centre de compétence

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRMR)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence de la maladie de Rendu-Osler	Shirine MOHAMED	CHRU DE NANCY		Centre de compétence
Centre de référence de la maladie de Rendu-Osler	Vanessa LEGUY-SEGUIN	CHU DE DIJON BOURGOGNE		Centre de compétence
Centre de référence de la maladie de Rendu-Osler	Christian LAVIGNE	CHU D'ANGERS		Centre de compétence
Centre de référence de la maladie de Rendu-Osler	Vincent GROBOST	CHU DE CLERMONT-FERRAND		Centre de compétence
Centre de référence de la maladie de Rendu-Osler	Laurent ALRIC	CHU DE TOULOUSE		Centre de compétence
Centre de référence de la maladie de Rendu-Osler	Murielle RONDEAU LUTZ	HOPITAUX UNIVERSITAIRES DE STRASBOURG		Centre de compétence
Centre de référence de la maladie de Rendu-Osler	Olivier ESPITIA	CHU DE NANTES		Centre de compétence
Centre de référence de la maladie de Rendu-Osler	Laurent CHAUSSAVOINE	CHU DE CAEN NORMANDIE		Centre de compétence
Centre de référence de la maladie de Rendu-Osler	Sabine REVUZ	CHU DE LA REUNION		Centre de compétence
Centre de référence de la maladie de Rendu-Osler	Johana PRADELLI	CHU DE NICE		Centre de compétence

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRMR)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence des anomalies vasculaires neurologiques cérébro-médullaires	Laurent SPELLE	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU UNIVERSITÉ PARIS SACLAY, HÔPITAL BICÊTRE	Centre de référence (coordonnateur)
Centre de référence des anomalies vasculaires neurologiques cérébro-médullaires	Michel PIOTIN	FONDATION ADOLPHE DE ROTHSCHILD		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des anomalies vasculaires neurologiques cérébro-médullaires	Georges RODESCH	HOPITAL FOCH		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des anomalies vasculaires neurologiques cérébro-médullaires	Matthieu DELION	CHU D'ANGERS		Centre de compétence
Centre de référence des anomalies vasculaires neurologiques cérébro-médullaires	Alessandra BIONDI	CHU DE BESANÇON		Centre de compétence
Centre de référence des anomalies vasculaires neurologiques cérébro-médullaires	Emmanuel CHABERT	CHU DE CLERMONT-FERRAND		Centre de compétence

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRMR)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence des anomalies vasculaires neurologiques cérébro-médullaires	Pablo Ariel LEBEDINSKY	HOPITAUX CIVILS DE COLMAR		Centre de compétence
Centre de référence des anomalies vasculaires neurologiques cérébro-médullaires	Frederic RICOLFI	CHU DE DIJON BOURGOGNE		Centre de compétence
Centre de référence des anomalies vasculaires neurologiques cérébro-médullaires	Sylvie JORIOT	CHU DE LILLE		Centre de compétence
Centre de référence des anomalies vasculaires neurologiques cérébro-médullaires	Anthony REYRE	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE MARSEILLE (AP-HM)		Centre de compétence
Centre de référence des anomalies vasculaires neurologiques cérébro-médullaires	Rene ANXIONNAT	CHRU DE NANCY		Centre de compétence
Centre de référence des anomalies vasculaires neurologiques cérébro-médullaires	Hubert DESAL	CHU DE NANTES		Centre de compétence

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRMR)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence des anomalies vasculaires neurologiques cérébro-médullaires	Emmanuel HOUDART	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU NORD - UNIVERSITÉ PARIS CITÉ, HÔPITAL LARIBOISIÈRE	Centre de compétence
Centre de référence des anomalies vasculaires neurologiques cérébro-médullaires	Frederic CLARENCON	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU SORBONNE UNIVERSITÉ, HÔPITAL PITIÉ-SALPÊTRIÈRE	Centre de compétence
Centre de référence des anomalies vasculaires neurologiques cérébro-médullaires	Laurent PIEROT	CHU DE REIMS		Centre de compétence
Centre de référence des anomalies vasculaires neurologiques cérébro-médullaires	Chrysanthi PAPAGIANNAKI	CHU DE ROUEN		Centre de compétence
Centre de référence des anomalies vasculaires neurologiques cérébro-médullaires	Marc BINTNER	CHU DE LA REUNION		Centre de compétence
Centre de référence des anomalies vasculaires neurologiques cérébro-médullaires	Remi BEAUJEU	HOPITAUX UNIVERSITAIRES DE STRASBOURG		Centre de compétence

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRMR)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence des anomalies vasculaires neurologiques cérébro-médullaires	Xavier BARREAU	CHU DE BORDEAUX		Centre de compétence
Centre de référence des anomalies vasculaires neurologiques cérébro-médullaires	Charbel MOUNAYER	CHU DE LIMOGES		Centre de compétence
Centre de référence des anomalies vasculaires neurologiques cérébro-médullaires	Jean-Christophe GENTRIC	CHRU DE BREST		Centre de compétence
Centre de référence des anomalies vasculaires neurologiques cérébro-médullaires	Jacques SEDAT	CHU DE NICE		Centre de compétence
Centre de référence des anomalies vasculaires superficielles	Annouk BILDORFF-BRESSON	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU NORD - UNIVERSITÉ PARIS CITÉ, HÔPITAL LARIBOISIÈRE	Centre de référence (coordonnateur)
Centre de référence des anomalies vasculaires superficielles	Laurent GUIBAUD	HOSPICES CIVILS DE LYON		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des anomalies vasculaires superficielles	Hélène VERNHET-KOVACSIK	CHU DE MONTPELLIER		Centre de référence (constitutif)

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRMR)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence des anomalies vasculaires superficielles	Marie-Antoinette SEVESTRE	CHU D'AMIENS PICARDIE		Centre de compétence
Centre de référence des anomalies vasculaires superficielles	Anne DOMPMARTIN	CHU DE CAEN NORMANDIE		Centre de compétence
Centre de référence des anomalies vasculaires superficielles	Sophie BLAISE	CHU DE GRENOBLE ALPES		Centre de compétence
Centre de référence des anomalies vasculaires superficielles	Caroline DEGRUGILLIER CHOPINET	CHU DE LILLE		Centre de compétence
Centre de référence des anomalies vasculaires superficielles	Stéphanie MALLET	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE MARSEILLE (AP-HM)		Centre de compétence
Centre de référence des anomalies vasculaires superficielles	Dominique STEPHAN	HOPITAUX UNIVERSITAIRES DE STRASBOURG		Centre de compétence
Centre de référence des anomalies vasculaires superficielles	Laetitia GOFFINET	CHRU DE NANCY		Centre de compétence
Centre de référence des anomalies vasculaires superficielles	Fernanda FRADE	CHU DE LA REUNION		Centre de compétence
Centre de référence des anomalies vasculaires superficielles	Justine PASTEUR	CHU DE CLERMONT-FERRAND		Centre de compétence

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRM)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence des anomalies vasculaires superficielles	Julie MALLOIZEL-DELAUNAY	CHU DE TOULOUSE		Centre de compétence
Centre de référence des anomalies vasculaires superficielles	Bertrand BRUNEAU	CHU DE RENNES		Centre de compétence
Centre de référence des anomalies vasculaires superficielles	Philippe QUEHE	CHRU DE BREST		Centre de compétence
Centre de référence des lymphœdèmes primaires	Isabelle QUERE	CHU DE MONTPELLIER		Centre de référence (coordonnateur)
Centre de référence des lymphœdèmes primaires	Stéphane VIGNES	HOPITAL PRIVE COGNACQ JAY		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des lymphœdèmes primaires	Marie-Antoinette SEVESTRE	CHU D'AMIENS PICARDIE		Centre de compétence
Centre de référence des lymphœdèmes primaires	Sophie BLAISE	CHU DE GRENOBLE ALPES		Centre de compétence
Centre de référence des lymphœdèmes primaires	Amer HAMADE	GRH MULHOUSE & SUD ALSACE		Centre de compétence
Centre de référence des lymphœdèmes primaires	Carine BOULON	CHU DE BORDEAUX		Centre de compétence
Centre de référence des lymphœdèmes primaires	Olivier ESPITIA	CHU DE NANTES		Centre de compétence

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRM)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence des lymphœdèmes primaires	Damien LANÉELLE	CHU DE CAEN NORMANDIE		Centre de compétence
Centre de référence des lymphœdèmes primaires	Valerie TAUVERON	CHU DE TOURS		Centre de compétence
Centre de référence des lymphœdèmes primaires	Julie MALLOIZEL-DELAUNAY	CHU DE TOULOUSE		Centre de compétence
Centre de référence des lymphœdèmes primaires	Caroline DEGRUGILLIER-CHOPINET	CHU DE LILLE		Centre de compétence
Centre de référence des lymphœdèmes primaires	Simon GESTIN	CHRU DE BREST		Centre de compétence
Centre de référence des lymphœdèmes primaires	Stéphane ZUILY	CHRU DE NANCY		Centre de compétence
Centre de référence des lymphœdèmes primaires	Pascal GIORDANA	CHU DE NICE		Centre de compétence
Centre de référence des maladies artérielles rares	Tristan MIRAULT	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU CENTRE - UNIVERSITÉ PARIS CITÉ, HÔPITAL EUROPÉEN GEORGES-POMPIDOU (HEGP)	Centre de référence (coordonnateur)
Centre de référence des maladies artérielles rares	Marie-Antoinette SEVESTRE-PIETRI	CHU D'AMIENS PICARDIE		Centre de compétence
Centre de référence des maladies artérielles rares	Cristina BELIZNA	CHU D'ANGERS		Centre de compétence

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRMR)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence des maladies artérielles rares	Joël CONSTANS	CHU DE BORDEAUX		Centre de compétence
Centre de référence des maladies artérielles rares	Simon GESTIN	CHRU DE BREST		Centre de compétence
Centre de référence des maladies artérielles rares	Damien LANÉELLE	CHU DE CAEN NORMANDIE		Centre de compétence
Centre de référence des maladies artérielles rares	Louis BOYER	CHU DE CLERMONT-FERRAND		Centre de compétence
Centre de référence des maladies artérielles rares	Christophe SEINTURIER	CHU DE GRENOBLE ALPES		Centre de compétence
Centre de référence des maladies artérielles rares	Marc LAMBERT	CHU DE LILLE		Centre de compétence
Centre de référence des maladies artérielles rares	Philippe LACROIX	CHU DE LIMOGES		Centre de compétence
Centre de référence des maladies artérielles rares	Alexandre GUILHEM	HOSPICES CIVILS DE LYON		Centre de compétence
Centre de référence des maladies artérielles rares	Gabrielle SARLON-BARTOLI	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE MARSEILLE (AP-HM)		Centre de compétence
Centre de référence des maladies artérielles rares	Salma ADHAM	CHU DE MONTPELLIER		Centre de compétence
Centre de référence des maladies artérielles rares	Denis WAHL	CHRU DE NANCY		Centre de compétence

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRM)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence des maladies artérielles rares	Olivier ESPITIA	CHU DE NANTES		Centre de compétence
Centre de référence des maladies artérielles rares	Sébastien MIRANDA	CHU DE ROUEN		Centre de compétence
Centre de référence des maladies artérielles rares	Claire LE HELLO	CHU DE SAINT-ETIENNE		Centre de compétence
Centre de référence des maladies artérielles rares	Dominique STÉPHAN	HOPITAUX UNIVERSITAIRES DE STRASBOURG		Centre de compétence
Centre de référence des maladies artérielles rares	Alessandra BURA-RIVIÈRE	CHU DE TOULOUSE		Centre de compétence
Centre de référence des maladies artérielles rares	Guillaume MAHÉ	CHU DE RENNES		Centre de compétence
Centre de référence des maladies artérielles rares	Georges LEFTHERIOTIS	CHU DE NICE		Centre de compétence
Centre de référence du syndrome de Marfan, maladies apparentées et maladies aortiques rares	Guillaume JONDEAU	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU NORD - UNIVERSITÉ PARIS CITÉ, HÔPITAL BICHAT CLAUDE-BERNARD	Centre de référence (coordonnateur)
Centre de référence du syndrome de Marfan, maladies apparentées et maladies aortiques rares	Laurence BAL-THEOLEYRE	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE MARSEILLE (AP-HM)		Centre de référence (constitutif)

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRMR)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence du syndrome de Marfan, maladies apparentées et maladies aortiques rares	Yves DULAC	CHU DE TOULOUSE		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence du syndrome de Marfan, maladies apparentées et maladies aortiques rares	Alexandre GUILHEM	HOSPICES CIVILS DE LYON		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence du syndrome de Marfan, maladies apparentées et maladies aortiques rares	Sophie NAUDION	CHU DE BORDEAUX		Centre de compétence
Centre de référence du syndrome de Marfan, maladies apparentées et maladies aortiques rares	Laurent CHAUSSAVOINE	CHU DE CAEN NORMANDIE		Centre de compétence
Centre de référence du syndrome de Marfan, maladies apparentées et maladies aortiques rares	Laurence FAIVRE	CHU DE DIJON BOURGOGNE		Centre de compétence
Centre de référence du syndrome de Marfan, maladies apparentées et maladies aortiques rares	Marta SPODENKIEWICZ	CHU DE LA REUNION		Centre de compétence

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRMR)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence du syndrome de Marfan, maladies apparentées et maladies aortiques rares	Pascal DELSART	CHU DE LILLE		Centre de compétence
Centre de référence du syndrome de Marfan, maladies apparentées et maladies aortiques rares	Stéphane ZUILY	CHRU DE NANCY		Centre de compétence
Centre de référence du syndrome de Marfan, maladies apparentées et maladies aortiques rares	Laurianne LE GLOAN	CHU DE NANTES		Centre de compétence
Centre de référence du syndrome de Marfan, maladies apparentées et maladies aortiques rares	Philippe KHAU VAN KIEN	CHU DE NIMES		Centre de compétence
Centre de référence du syndrome de Marfan, maladies apparentées et maladies aortiques rares	Sylvie ODENT	CHU DE RENNES		Centre de compétence
Centre de référence du syndrome de Marfan, maladies apparentées et maladies aortiques rares	Dominique STEPHAN	HOPITAUX UNIVERSITAIRES DE STRASBOURG		Centre de compétence

Filière de Santé Maladies Rares : FILFOIE
(Maladies hépatiques rares de l'enfant et de l'adulte)

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRMR)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence de l'atrésie des voies biliaires et cholestases génétiques	Emmanuel GONZALES	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU UNIVERSITÉ PARIS SACLAY, HÔPITAL BICÊTRE	Centre de référence (coordonnateur)
Centre de référence de l'atrésie des voies biliaires et cholestases génétiques	Muriel GIRARD	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU CENTRE - UNIVERSITÉ PARIS CITÉ, HÔPITAL NECKER-ENFANTS MALADES	Centre de référence (constitutif)
Centre de référence de l'atrésie des voies biliaires et cholestases génétiques	Nolwenn LABORDE	CHU DE TOULOUSE		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence de l'atrésie des voies biliaires et cholestases génétiques	Bertrand ROQUELAURE	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE MARSEILLE (AP-HM)		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence de l'atrésie des voies biliaires et cholestases génétiques	Mathias RUIZ	HOSPICES CIVILS DE LYON		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence de l'atrésie des voies biliaires et cholestases génétiques	Eléonora DE MARTIN	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU UNIVERSITÉ PARIS SACLAY, HÔPITAL PAUL BROUSSE	Centre de compétence
Centre de référence de l'atrésie des voies biliaires et cholestases génétiques	Laure BRIDOUX-HENNO	CHU DE RENNES		Centre de compétence
Centre de référence de l'atrésie des voies biliaires et cholestases génétiques	Pierre Emmanuel RAUTOU	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU NORD - UNIVERSITÉ PARIS CITÉ, HÔPITAL BEAUJON	Centre de compétence

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRM)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence de l'atrésie des voies biliaires et cholestases génétiques	Thierry LAMIREAU	CHU DE BORDEAUX		Centre de compétence
Centre de référence de l'atrésie des voies biliaires et cholestases génétiques	Claire DUPONT	CHU DE CAEN NORMANDIE		Centre de compétence
Centre de référence de l'atrésie des voies biliaires et cholestases génétiques	Anne TURQUET	CHU DE LA REUNION		Centre de compétence
Centre de référence de l'atrésie des voies biliaires et cholestases génétiques	Julie REBEUH	HOPITAUX UNIVERSITAIRES DE STRASBOURG		Centre de compétence
Centre de référence de l'atrésie des voies biliaires et cholestases génétiques	Laura KOLLEN	CHU DE MONTPELLIER		Centre de compétence
Centre de référence de l'atrésie des voies biliaires et cholestases génétiques	Stéphanie WILLOT	CHU DE TOURS		Centre de compétence
Centre de référence de l'atrésie des voies biliaires et cholestases génétiques	Frederic GOTTRAND	CHU DE LILLE		Centre de compétence
Centre de référence des maladies inflammatoires des voies biliaires et des hépatites auto-immunes	Christophe CORPECHOT	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU SORBONNE UNIVERSITÉ, HÔPITAL SAINT-ANTOINE	Centre de référence (coordonnateur)

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRM)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence des maladies inflammatoires des voies biliaires et des hépatites auto-immunes	Eléonora DE MARTIN	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU UNIVERSITÉ PARIS SACLAY, HÔPITAL PAUL BROUSSE	Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des maladies inflammatoires des voies biliaires et des hépatites auto-immunes	Domitille ERARD	HOSPICES CIVILS DE LYON		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des maladies inflammatoires des voies biliaires et des hépatites auto-immunes	Jérôme GOURNAY	CHU DE NANTES		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des maladies inflammatoires des voies biliaires et des hépatites auto-immunes	Emmanuel JACQUEMIN	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU UNIVERSITÉ PARIS SACLAY, HÔPITAL BICÊTRE	Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des maladies inflammatoires des voies biliaires et des hépatites auto-immunes	Eric NGUYEN KHAC	CHU D'AMIENS PICARDIE		Centre de compétence
Centre de référence des maladies inflammatoires des voies biliaires et des hépatites auto-immunes	Odile GORIA	CHU DE ROUEN		Centre de compétence
Centre de référence des maladies inflammatoires des voies biliaires et des hépatites auto-immunes	Isabelle OLLIVIER-HOURMAND	CHU DE CAEN NORMANDIE		Centre de compétence

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRMR)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence des maladies inflammatoires des voies biliaires et des hépatites auto-immunes	Damien LABARRIERE	CHR D'ORLEANS		Centre de compétence
Centre de référence des maladies inflammatoires des voies biliaires et des hépatites auto-immunes	Alexandra HEURGUE	CHU DE REIMS		Centre de compétence
Centre de référence des maladies inflammatoires des voies biliaires et des hépatites auto-immunes	Jean-Baptiste NOUSBAUM	CHRU DE BREST		Centre de compétence
Centre de référence des maladies inflammatoires des voies biliaires et des hépatites auto-immunes	François HABERSETZER	HOPITAUX UNIVERSITAIRES DE STRASBOURG		Centre de compétence
Centre de référence des maladies inflammatoires des voies biliaires et des hépatites auto-immunes	Vincent DI MARTINO	CHU DE BESANÇON		Centre de compétence
Centre de référence des maladies inflammatoires des voies biliaires et des hépatites auto-immunes	Anne MINELLO	CHU DE DIJON BOURGOGNE		Centre de compétence
Centre de référence des maladies inflammatoires des voies biliaires et des hépatites auto-immunes	Adrien LANNES	CHU D'ANGERS		Centre de compétence

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRMR)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence des maladies inflammatoires des voies biliaires et des hépatites auto-immunes	Christine SILVAIN	CHU DE POITIERS		Centre de compétence
Centre de référence des maladies inflammatoires des voies biliaires et des hépatites auto-immunes	Marilyne DEBETTE-GRATIEN	CHU DE LIMOGES		Centre de compétence
Centre de référence des maladies inflammatoires des voies biliaires et des hépatites auto-immunes	Victor DE LEDINGHEN	CHU DE BORDEAUX		Centre de compétence
Centre de référence des maladies inflammatoires des voies biliaires et des hépatites auto-immunes	Christophe BUREAU	CHU DE TOULOUSE		Centre de compétence
Centre de référence des maladies inflammatoires des voies biliaires et des hépatites auto-immunes	Armand ABERGEL	CHU DE CLERMONT-FERRAND		Centre de compétence
Centre de référence des maladies inflammatoires des voies biliaires et des hépatites auto-immunes	Lucy MEUNIER	CHU DE MONTPELLIER		Centre de compétence
Centre de référence des maladies inflammatoires des voies biliaires et des hépatites auto-immunes	René GEROLAMI SANTANDREA	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE MARSEILLE (AP-HM)		Centre de compétence

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRM)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence des maladies inflammatoires des voies biliaires et des hépatites auto-immunes	Charlotte NICOLAS	CHU DE TOURS		Centre de compétence
Centre de référence des maladies inflammatoires des voies biliaires et des hépatites auto-immunes	Pascal LEBRAY	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU SORBONNE UNIVERSITÉ, HÔPITAL PITIÉ-SALPÊTRIÈRE	Centre de compétence
Centre de référence des maladies inflammatoires des voies biliaires et des hépatites auto-immunes	Muriel GIRARD	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU CENTRE - UNIVERSITÉ PARIS CITÉ, HÔPITAL NECKER-ENFANTS MALADES	Centre de compétence
Centre de référence des maladies inflammatoires des voies biliaires et des hépatites auto-immunes	Nathalie GANNE-CARRIE	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU HÔPITAUX UNIVERSITAIRES PARIS SEINE-SAINT-DENIS, HÔPITAL AVICENNE	Centre de compétence
Centre de référence des maladies inflammatoires des voies biliaires et des hépatites auto-immunes	Vincent LEROY	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU HÔPITAUX UNIVERSITAIRES HENRI MONDOR, HÔPITAL HENRI MONDOR	Centre de compétence
Centre de référence des maladies inflammatoires des voies biliaires et des hépatites auto-immunes	Audrey PAYANCE	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU NORD - UNIVERSITÉ PARIS CITÉ, HÔPITAL BEAUJON	Centre de compétence
Centre de référence des maladies inflammatoires des voies biliaires et des hépatites auto-immunes	Moana GELU-SIMEON	CHU DE LA GUADELOUPE POINTE-A-PITRE/ABYMES		Centre de compétence

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRM)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence des maladies inflammatoires des voies biliaires et des hépatites auto-immunes	Marie-Noëlle HILLERET	CHU DE GRENOBLE ALPES		Centre de compétence
Centre de référence des maladies inflammatoires des voies biliaires et des hépatites auto-immunes	Alexandre LOUVET	CHU DE LILLE		Centre de compétence
Centre de référence des maladies inflammatoires des voies biliaires et des hépatites auto-immunes	Edouard BARDOU JACQUET	CHU DE RENNES		Centre de compétence
Centre de référence des maladies inflammatoires des voies biliaires et des hépatites auto-immunes	Rodolphe ANTY	CHU DE NICE		Centre de compétence
Centre de référence des maladies vasculaires du foie	Aurélie PLESSIER	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU NORD - UNIVERSITÉ PARIS CITÉ, HÔPITAL BEAUJON	Centre de référence (coordonnateur)
Centre de référence des maladies vasculaires du foie	Oanez ACKERMANN	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU UNIVERSITÉ PARIS SACLAY, HÔPITAL BICÊTRE	Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des maladies vasculaires du foie	Laure ELKRIEF	CHU DE TOURS		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des maladies vasculaires du foie	Eric NGUYEN-KHAC	CHU D'AMIENS PICARDIE		Centre de compétence
Centre de référence des maladies vasculaires du foie	Frederic OBERTI	CHU D'ANGERS		Centre de compétence

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRMR)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence des maladies vasculaires du foie	Jean-Charles NAULT	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU HÔPITAUX UNIVERSITAIRES PARIS SEINE-SAINT-DENIS, HÔPITAL AVICENNE	Centre de compétence
Centre de référence des maladies vasculaires du foie	Jean-Paul CERVONI	CHU DE BESANÇON		Centre de compétence
Centre de référence des maladies vasculaires du foie	Victor DE-LEDINGHEN	CHU DE BORDEAUX		Centre de compétence
Centre de référence des maladies vasculaires du foie	Jean-Baptiste NOUSBAUM	CHRU DE BREST		Centre de compétence
Centre de référence des maladies vasculaires du foie	Armand ABERGEL	CHU DE CLERMONT-FERRAND		Centre de compétence
Centre de référence des maladies vasculaires du foie	Philippe SOGNI	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU CENTRE - UNIVERSITÉ PARIS CITÉ, HÔPITAL COCHIN - PORT ROYAL	Centre de compétence
Centre de référence des maladies vasculaires du foie	Anne MINELLO	CHU DE DIJON BOURGOGNE		Centre de compétence
Centre de référence des maladies vasculaires du foie	Marie-Noëlle HILLERET	CHU DE GRENOBLE ALPES		Centre de compétence
Centre de référence des maladies vasculaires du foie	Moana GELU SIMEON	CHU DE LA GUADELOUPE POINTE-A-PITRE/ABYMES		Centre de compétence
Centre de référence des maladies vasculaires du foie	Vincent LEROY	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU HÔPITAUX UNIVERSITAIRES HENRI MONDOR, HÔPITAL HENRI MONDOR	Centre de compétence
Centre de référence des maladies vasculaires du foie	Sébastien DHARANCY	CHU DE LILLE		Centre de compétence
Centre de référence des maladies vasculaires du foie	Marilyne GRATIEN	CHU DE LIMOGES		Centre de compétence

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRMR)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence des maladies vasculaires du foie	Jérôme DUMORTIER	HOSPICES CIVILS DE LYON		Centre de compétence
Centre de référence des maladies vasculaires du foie	René GEROLAMI	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE MARSEILLE (AP-HM)		Centre de compétence
Centre de référence des maladies vasculaires du foie	Magdaléna MESZAROS	CHU DE MONTPELLIER		Centre de compétence
Centre de référence des maladies vasculaires du foie	Isabelle ARCHAMBEAUD	CHU DE NANTES		Centre de compétence
Centre de référence des maladies vasculaires du foie	Muriel GIRARD	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU CENTRE - UNIVERSITÉ PARIS CITÉ, HÔPITAL NECKER-ENFANTS MALADES	Centre de compétence
Centre de référence des maladies vasculaires du foie	Damien LABARRIERE	CHR D'ORLEANS		Centre de compétence
Centre de référence des maladies vasculaires du foie	Audrey COILLY	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU UNIVERSITÉ PARIS SACLAY, HÔPITAL PAUL BROUSSE	Centre de compétence
Centre de référence des maladies vasculaires du foie	Dominique THABUT	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU SORBONNE UNIVERSITÉ, HÔPITAL PITIÉ-SALPÊTRIÈRE	Centre de compétence
Centre de référence des maladies vasculaires du foie	Christine SILVAIN	CHU DE POITIERS		Centre de compétence
Centre de référence des maladies vasculaires du foie	Alexandra HEURGUE	CHU DE REIMS		Centre de compétence
Centre de référence des maladies vasculaires du foie	Pauline HOUSSEL-DEBRY	CHU DE RENNES		Centre de compétence
Centre de référence des maladies vasculaires du foie	Odile GORIA	CHU DE ROUEN		Centre de compétence

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRMR)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence des maladies vasculaires du foie	Armelle POUJOL-ROBERT	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU SORBONNE UNIVERSITÉ, HÔPITAL SAINT-ANTOINE	Centre de compétence
Centre de référence des maladies vasculaires du foie	Jean-Jacques KILADJIAN	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU NORD - UNIVERSITÉ PARIS CITÉ, HÔPITAL SAINT-LOUIS	Centre de compétence
Centre de référence des maladies vasculaires du foie	François HABERSETZER	HOPITAUX UNIVERSITAIRES DE STRASBOURG		Centre de compétence
Centre de référence des maladies vasculaires du foie	Isabelle OLLIVIER HOURMAND	CHU DE CAEN NORMANDIE		Centre de compétence
Centre de référence des maladies vasculaires du foie	Christophe BUREAU	CHU DE TOULOUSE		Centre de compétence
Centre de référence des maladies vasculaires du foie	Rodolphe ANTY	CHU DE NICE		Centre de compétence

Filière de Santé Maladies Rares : FILNEMUS**(Maladies neuromusculaires)**

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRMR)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence des canalopathies musculaires et maladies apparentées	Bertrand FONTAINE	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU SORBONNE UNIVERSITÉ, HÔPITAL PITIÉ-SALPÊTRIÈRE	Centre de référence (coordonnateur)
Centre de référence des maladies neuromusculaires Atlantique Occitanie Caraïbes	Guilhem SOLÉ	CHU DE BORDEAUX		Centre de référence (coordonnateur)
Centre de référence des maladies neuromusculaires Atlantique Occitanie Caraïbes	Claude CANCES	CHU DE TOULOUSE		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des maladies neuromusculaires Atlantique Occitanie Caraïbes	Laurent MAGY	CHU DE LIMOGES		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des maladies neuromusculaires Atlantique Occitanie Caraïbes	Yann PEREON	CHU DE NANTES		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des maladies neuromusculaires Atlantique Occitanie Caraïbes	Juliette ROPARS	CHRU DE BREST		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des maladies neuromusculaires Atlantique Occitanie Caraïbes	Elisabeth SARRAZIN	CHU DE MARTINIQUE		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des maladies neuromusculaires Atlantique Occitanie Caraïbes	Marco SPINAZZI	CHU D'ANGERS		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des maladies neuromusculaires	Ulrike WALTHER LOUVIER	CHU DE MONTPELLIER		Centre de référence (constitutif)

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRMR)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Atlantique Occitanie Caraïbes				
Centre de référence des maladies neuromusculaires Atlantique Occitanie Caraïbes	Olivier FLABEAU	CH DE LA COTE BASQUE		Centre de compétence
Centre de référence des maladies neuromusculaires Atlantique Occitanie Caraïbes	Capucine DE LATTRE	ÉTABLISSEMENT DE SANTE POUR ENFANTS ET ADOLESCENTS DE LA REGION NANTAISE (ESEAN)		Centre de compétence
Centre de référence des maladies neuromusculaires Atlantique Occitanie Caraïbes	Hugo CHAUMONT	CHU DE LA GUADELOUPE POINTE-A-PITRE/ABYMES		Centre de compétence
Centre de référence des maladies neuromusculaires Atlantique Occitanie Caraïbes	Dimitri RENARD	CHU DE NIMES		Centre de compétence
Centre de référence des maladies neuromusculaires Atlantique Occitanie Caraïbes	Mathilde DEVALUEZ-PEYRET	CHU DE POITIERS		Centre de compétence
Centre de référence des maladies neuromusculaires Atlantique Occitanie Caraïbes	Mélanie FRADIN	CHU DE RENNES		Centre de compétence
Centre de référence des maladies neuromusculaires Atlantique Occitanie Caraïbes	Florence DEMURGER	CH BRETAGNE ATLANTIQUE (VANNES)		Centre de compétence
Centre de référence des maladies neuromusculaires Nord/Est/Ile-de-France	Pascal LAFORET	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU UNIVERSITÉ PARIS SACLAY, HÔPITAL RAYMOND POINCARÉ	Centre de référence (coordonnateur)

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRMR)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence des maladies neuromusculaires Nord/Est/Ile-de-France	François Jérôme AUTHIER	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU HÔPITAUX UNIVERSITAIRES HENRI MONDOR, HÔPITAL HENRI MONDOR	Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des maladies neuromusculaires Nord/Est/Ile-de-France	François - Constant BOYER	CHU DE REIMS		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des maladies neuromusculaires Nord/Est/Ile-de-France	Ivana DABAJ	CHU DE ROUEN		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des maladies neuromusculaires Nord/Est/Ile-de-France	Isabelle DESGUERRE	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU CENTRE - UNIVERSITÉ PARIS CITÉ, HÔPITAL NECKER-ENFANTS MALADES	Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des maladies neuromusculaires Nord/Est/Ile-de-France	Arnaud ISAPOF	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU SORBONNE UNIVERSITÉ, HÔPITAL ARMAND TROUSSEAU	Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des maladies neuromusculaires Nord/Est/Ile-de-France	Maud MICHAUD	CHRU DE NANCY		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des maladies neuromusculaires Nord/Est/Ile-de-France	Aleksandra NADAJ-PAKLEZA	HOPITAUX UNIVERSITAIRES DE STRASBOURG		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des maladies neuromusculaires Nord/Est/Ile-de-France	Tanya STOJKOVIC	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU SORBONNE UNIVERSITÉ, HÔPITAL PITIÉ-SALPÊTRIÈRE	Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des maladies neuromusculaires Nord/Est/Ile-de-France	Céline TARD	CHU DE LILLE		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des maladies neuromusculaires Nord/Est/Ile-de-France	Karim WAHBI	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU CENTRE - UNIVERSITÉ PARIS CITÉ, HÔPITAL COCHIN - PORT ROYAL	Centre de référence (constitutif)

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRMR)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence des maladies neuromusculaires Nord/Est/Ile-de-France	Sybille PELLIEUX	CHU DE TOURS		Centre de compétence
Centre de référence des maladies neuromusculaires Nord/Est/Ile-de-France	Michèle MANE	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU SORBONNE UNIVERSITÉ, HÔPITAL ROTHSCHILD	Centre de compétence
Centre de référence des maladies neuromusculaires Nord/Est/Ile-de-France	Brigitte SOUDRIE	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	HOPITAL MARIN DE HENDAYE	Centre de compétence
Centre de référence des maladies neuromusculaires Nord/Est/Ile-de-France	Marc SOREL	CH SUD SEINE ET MARNE		Centre de compétence
Centre de référence des maladies neuromusculaires Nord/Est/Ile-de-France	Antoine GUEGUEN	FONDATION ADOLPHE DE ROTHSCHILD		Centre de compétence
Centre de référence des maladies neuromusculaires Nord/Est/Ile-de-France	Nathalie BACH	CHU DE CAEN NORMANDIE		Centre de compétence
Centre de référence des maladies neuromusculaires Nord/Est/Ile-de-France	Philippe-Edouard MERLE	CHU D'AMIENS PICARDIE		Centre de compétence
Centre de référence des maladies neuromusculaires Nord/Est/Ile-de-France	Agnès JACQUIN-PIQUES	CHU DE DIJON BOURGOGNE		Centre de compétence
Centre de référence des maladies neuromusculaires Nord/Est/Ile-de-France	Laurent TATU	CHU DE BESANÇON		Centre de compétence
Centre de référence des maladies neuromusculaires PACA/Réunion/Rhône Alpes	Shahram ATTARIAN	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE MARSEILLE (AP-HM)		Centre de référence (coordonnateur)
Centre de référence des maladies neuromusculaires PACA/Réunion/Rhône Alpes	Arianne CHOUMERT	CHU DE LA REUNION		Centre de référence (constitutif)

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRMR)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence des maladies neuromusculaires PACA/Réunion/Rhône Alpes	Klaus DIETERICH	CHU DE GRENOBLE ALPES		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des maladies neuromusculaires PACA/Réunion/Rhône Alpes	Leonard FEASSON	CHU DE SAINT-ETIENNE		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des maladies neuromusculaires PACA/Réunion/Rhône Alpes	Sabrina SACCONI	CHU DE NICE		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des maladies neuromusculaires PACA/Réunion/Rhône Alpes	Catherine SARRET	CHU DE CLERMONT-FERRAND		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des maladies neuromusculaires PACA/Réunion/Rhône Alpes	Carole VUILLEROT	HOSPICES CIVILS DE LYON		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des maladies neuromusculaires PACA/Réunion/Rhône Alpes	Anne PERVILLE	HOPITAL D'ENFANTS DE SAINT DENIS DE LA REUNION		Centre de compétence
Centre de référence des maladies neuromusculaires PACA/Réunion/Rhône Alpes	Anthony FAIVRE	AVODD TOULON SITE HIA SAINTE ANNE		Centre de compétence
Centre de référence des maladies neuromusculaires PACA/Réunion/Rhône Alpes	Pierre Yves DIDES	CH DE GRASSE		Centre de compétence
Centre de référence des maladies neuromusculaires PACA/Réunion/Rhône Alpes	Anke MARGUERY-RIETVELD	CHI TOULON LA SEYNE SUR MER		Centre de compétence

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRMR)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence des myopathies inflammatoires	Olivier BENVENISTE	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU SORBONNE UNIVERSITÉ, HÔPITAL PITIÉ-SALPÊTRIÈRE	Centre de référence (coordonnateur)
Centre de référence des neuropathies rares et amyloïdes Ile-de-France Caraïbes	Andoni ECHANIZ-LAGUNA	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU UNIVERSITÉ PARIS SACLAY, HÔPITAL BICÊTRE	Centre de référence (coordonnateur)
Centre de référence des neuropathies rares et amyloïdes Ile-de-France Caraïbes	Vincent ALGALARRONDO	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU NORD - UNIVERSITÉ PARIS CITÉ, HÔPITAL BICHAT CLAUDE-BERNARD	Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des neuropathies rares et amyloïdes Ile-de-France Caraïbes	Jocelyn INAMO	CHU DE MARTINIQUE		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des neuropathies rares et amyloïdes Ile-de-France Caraïbes	Pierre LOZERON	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU NORD - UNIVERSITÉ PARIS CITÉ, HÔPITAL LARIBOISIÈRE	Centre de compétence
Centre de référence des neuropathies rares et amyloïdes Ile-de-France Caraïbes	Ilias KOUNIS	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU UNIVERSITÉ PARIS SACLAY, HÔPITAL PAUL BROUSSE	Centre de compétence
Centre de référence des neuropathies rares et amyloïdes Ile-de-France Caraïbes	Michèle MANE	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU SORBONNE UNIVERSITÉ, HÔPITAL ROTHSCHILD	Centre de compétence
Centre de référence pour les maladies mitochondriales de l'enfant à l'adulte - CALISSON	Cécile ROUZIER	CHU DE NICE		Centre de référence (coordonnateur)
Centre de référence pour les maladies mitochondriales de l'enfant à l'adulte - CALISSON	Brigitte CHABROL	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE MARSEILLE (AP-HM)		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence pour les maladies mitochondriales de l'enfant à l'adulte - CALISSON	Nathalie GUFFON FOUILHOX	HOSPICES CIVILS DE LYON		Centre de compétence

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRMR)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence pour les maladies mitochondriales de l'enfant à l'adulte - CALISSON	Cécilia MARELLI	CHU DE MONTPELLIER		Centre de compétence
Centre de référence pour les maladies mitochondriales de l'enfant à l'adulte - CALISSON	Olivier PATAT	CHU DE TOULOUSE		Centre de compétence
Centre de référence pour les maladies mitochondriales de l'enfant à l'adulte - CARAMMEL	Manuel SCHIFF	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU CENTRE - UNIVERSITÉ PARIS CITÉ, HÔPITAL NECKER-ENFANTS MALADES	Centre de référence (coordonnateur)
Centre de référence pour les maladies mitochondriales de l'enfant à l'adulte - CARAMMEL	Marie-Thérèse ABI-WARDE	HOPITAUX UNIVERSITAIRES DE STRASBOURG		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence pour les maladies mitochondriales de l'enfant à l'adulte - CARAMMEL	Dominique BONNEAU	CHU D'ANGERS		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence pour les maladies mitochondriales de l'enfant à l'adulte - CARAMMEL	Emmanuel GONZALES	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU UNIVERSITÉ PARIS SACLAY, HÔPITAL BICÊTRE	Centre de référence (constitutif)
Centre de référence pour les maladies mitochondriales de l'enfant à l'adulte - CARAMMEL	Aurélien TRIMOUILLE	CHU DE BORDEAUX		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence pour les maladies mitochondriales de l'enfant à l'adulte - CARAMMEL	Aline VINCENT-DEVULDER	CHU DE CAEN NORMANDIE		Centre de compétence
Centre de référence pour les maladies mitochondriales de l'enfant à l'adulte - CARAMMEL	Alice GOLDENBERG	CHU DE ROUEN		Centre de compétence

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRMR)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence pour les maladies mitochondriales de l'enfant à l'adulte - CARAMMEL	Benoît FUNALOT	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU HÔPITAUX UNIVERSITAIRES HENRI MONDOR, HÔPITAL HENRI MONDOR	Centre de compétence
Centre de référence pour les maladies mitochondriales de l'enfant à l'adulte - CARAMMEL	Tiphaine VIDAL-TRECAN	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU NORD - UNIVERSITÉ PARIS CITÉ, HÔPITAL LARIBOISIÈRE	Centre de compétence

Filière de Santé Maladies Rares : FILSLAN**(Sclérose latérale amyotrophique et autres maladies rares du neurone moteur)**

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRM)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence de la sclérose latérale amyotrophique et autres maladies rares du neurone moteur	Philippe CORCIA	CHU DE TOURS		Centre de référence (coordonnateur)
Centre de référence de la sclérose latérale amyotrophique et autres maladies rares du neurone moteur	Emilien BERNARD	HOSPICES CIVILS DE LYON		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence de la sclérose latérale amyotrophique et autres maladies rares du neurone moteur	Julien CASSEREAU	CHU D'ANGERS		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence de la sclérose latérale amyotrophique et autres maladies rares du neurone moteur	Philippe COURATIER	CHU DE LIMOGES		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence de la sclérose latérale amyotrophique et autres maladies rares du neurone moteur	Veronique DANEL-BRUNAUD	CHU DE LILLE		Centre de référence (constitutif)

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRMR)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence de la sclérose latérale amyotrophique et autres maladies rares du neurone moteur	Florence ESSELIN	CHU DE MONTPELLIER		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence de la sclérose latérale amyotrophique et autres maladies rares du neurone moteur	Gwendal LEMASSON	CHU DE BORDEAUX		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence de la sclérose latérale amyotrophique et autres maladies rares du neurone moteur	François SALACHAS	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU SORBONNE UNIVERSITÉ, HÔPITAL PITIÉ-SALPÊTRIÈRE	Centre de référence (constitutif)
Centre de référence de la sclérose latérale amyotrophique et autres maladies rares du neurone moteur	Marie-Helene SORIANI	CHU DE NICE		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence de la sclérose latérale amyotrophique et autres maladies rares du neurone moteur	Annie VERSCHUEREN	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE MARSEILLE (AP-HM)		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence de la sclérose latérale amyotrophique et autres maladies rares du neurone moteur	Jean-Philippe CAMDESSANCHE	CHU DE SAINT-ETIENNE		Centre de ressources et de compétences

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRMR)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence de la sclérose latérale amyotrophique et autres maladies rares du neurone moteur	Ariane CHOUMERT	CHU DE LA REUNION		Centre de ressources et de compétences
Centre de référence de la sclérose latérale amyotrophique et autres maladies rares du neurone moteur	Pascal CINTAS	CHU DE TOULOUSE		Centre de ressources et de compétences
Centre de référence de la sclérose latérale amyotrophique et autres maladies rares du neurone moteur	Philippe DAMIER	CHU DE NANTES		Centre de ressources et de compétences
Centre de référence de la sclérose latérale amyotrophique et autres maladies rares du neurone moteur	Marie-Celine FLEURY	HOPITAUX UNIVERSITAIRES DE STRASBOURG		Centre de ressources et de compétences
Centre de référence de la sclérose latérale amyotrophique et autres maladies rares du neurone moteur	Steeve GENESTET	CHRU DE BREST		Centre de ressources et de compétences
Centre de référence de la sclérose latérale amyotrophique et autres maladies rares du neurone moteur	Nathalie GUY	CHU DE CLERMONT-FERRAND		Centre de ressources et de compétences

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRMR)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence de la sclérose latérale amyotrophique et autres maladies rares du neurone moteur	Agnes JACQUIN-PIQUES	CHU DE DIJON BOURGOGNE		Centre de ressources et de compétences
Centre de référence de la sclérose latérale amyotrophique et autres maladies rares du neurone moteur	Mathilde LEFILLIATRE	CHU DE CAEN NORMANDIE		Centre de ressources et de compétences
Centre de référence de la sclérose latérale amyotrophique et autres maladies rares du neurone moteur	Sophie PITTION-VOUYOVITCH	CHRU DE NANCY		Centre de ressources et de compétences
Centre de référence de la sclérose latérale amyotrophique et autres maladies rares du neurone moteur	Paul SAULEAU	CHU DE RENNES		Centre de ressources et de compétences
Centre de référence de la sclérose latérale amyotrophique et autres maladies rares du neurone moteur	Brigitte SOUDRIE	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	HOPITAL MARIN DE HENDAYE	Centre de ressources et de compétences

Filière de Santé Maladies Rares : FIMARAD**(Maladies rares en dermatologie)**

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRM)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence des dermatoses bulleuses toxiques et toxidermies graves	Saskia ORO	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU HÔPITAUX UNIVERSITAIRES HENRI MONDOR, HÔPITAL HENRI MONDOR	Centre de référence (coordonnateur)
Centre de référence des dermatoses bulleuses toxiques et toxidermies graves	Denis JULLIEN	HOSPICES CIVILS DE LYON		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des dermatoses bulleuses toxiques et toxidermies graves	Anne WELFRINGER	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU CENTRE - UNIVERSITÉ PARIS CITÉ, HÔPITAL NECKER-ENFANTS MALADES	Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des dermatoses bulleuses toxiques et toxidermies graves	Anne-Sophie DARRIGADE	CHU DE BORDEAUX		Centre de compétence
Centre de référence des dermatoses bulleuses toxiques et toxidermies graves	Claire BERNIER	CHU DE NANTES		Centre de compétence
Centre de référence des dermatoses bulleuses toxiques et toxidermies graves	Florence TETART	CHU DE ROUEN		Centre de compétence
Centre de référence des dermatoses bulleuses toxiques et toxidermies graves	Laurent MISERY	CHRU DE BREST		Centre de compétence
Centre de référence des dermatoses bulleuses toxiques et toxidermies graves	Anne-Claire BURSZTEJN	CHRU DE NANCY		Centre de compétence

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRMR)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence des dermatoses bulleuses toxiques et toxidermies graves	Delphine STAUMONT-SALLE	CHU DE LILLE		Centre de compétence
Centre de référence des dermatoses bulleuses toxiques et toxidermies graves	Olivier DEREURE	CHU DE MONTPELLIER		Centre de compétence
Centre de référence des dermatoses bulleuses toxiques et toxidermies graves	Vincent DESCAMPS	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU NORD - UNIVERSITÉ PARIS CITÉ, HÔPITAL BICHAT CLAUDE-BERNARD	Centre de compétence
Centre de référence des dermatoses bulleuses toxiques et toxidermies graves	Emmanuelle LE BIDRE	CHU DE TOURS		Centre de compétence
Centre de référence des dermatoses bulleuses toxiques et toxidermies graves	Emmanuelle AMAZAN	CHU DE MARTINIQUE		Centre de compétence
Centre de référence des maladies bulleuses auto-immunes	Pascal JOLY	CHU DE ROUEN		Centre de référence (coordonnateur)
Centre de référence des maladies bulleuses auto-immunes	Christophe BEDANE	CHU DE DIJON BOURGOGNE		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des maladies bulleuses auto-immunes	Frédéric CAUX	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU HÔPITAUX UNIVERSITAIRES PARIS SEINE-SAINT-DENIS, HÔPITAL AVICENNE	Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des maladies bulleuses auto-immunes	Manuelle VIGUIER	CHU DE REIMS		Centre de référence (constitutif)

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRMR)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence des maladies bulleuses auto-immunes	Florian LOMBART	CHU D'AMIENS PICARDIE		Centre de compétence
Centre de référence des maladies bulleuses auto-immunes	Claire ABASQ-THOMAS	CHRU DE BREST		Centre de compétence
Centre de référence des maladies bulleuses auto-immunes	Anne PHAM-LEDARD	CHU DE BORDEAUX		Centre de compétence
Centre de référence des maladies bulleuses auto-immunes	Michel D'INCAN	CHU DE CLERMONT-FERRAND		Centre de compétence
Centre de référence des maladies bulleuses auto-immunes	Olivier DEREURE	CHU DE MONTPELLIER		Centre de compétence
Centre de référence des maladies bulleuses auto-immunes	Gaëlle QUEREUX	CHU DE NANTES		Centre de compétence
Centre de référence des maladies bulleuses auto-immunes	Nadège CORDEL	CHU DE LA GUADELOUPE POINTE-A-PITRE/ABYMES		Centre de compétence
Centre de référence des maladies bulleuses auto-immunes	Jean-Luc PERROT	CHU DE SAINT-ETIENNE		Centre de compétence
Centre de référence des maladies bulleuses auto-immunes	Carle PAUL	CHU DE TOULOUSE		Centre de compétence
Centre de référence des maladies bulleuses auto-immunes	Emmanuelle LE BIDRE	CHU DE TOURS		Centre de compétence
Centre de référence des maladies bulleuses auto-immunes	Sophie DUVERT-LEHEMBRE	CHU DE LILLE		Centre de compétence

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRM)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence des maladies bulleuses auto-immunes	Sébastien DEBARDIEUX	HOSPICES CIVILS DE LYON		Centre de compétence
Centre de référence des maladies bulleuses auto-immunes	Isabelle BOURGAULT-VILLADA	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU UNIVERSITÉ PARIS SACLAY, HÔPITAL AMBROISE PARÉ	Centre de compétence
Centre de référence des maladies bulleuses auto-immunes	Vincent DESCAMPS	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU NORD - UNIVERSITÉ PARIS CITÉ, HÔPITAL BICHAT CLAUDE-BERNARD	Centre de compétence
Centre de référence des maladies bulleuses auto-immunes	Nicolas DUPIN	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU CENTRE - UNIVERSITÉ PARIS CITÉ, HÔPITAL COCHIN - PORT ROYAL	Centre de compétence
Centre de référence des maladies bulleuses auto-immunes	Stéphane BARETE	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU SORBONNE UNIVERSITÉ, HÔPITAL PITIÉ-SALPÊTRIÈRE	Centre de compétence
Centre de référence des maladies bulleuses auto-immunes	Marie-Aleth RICHARD	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE MARSEILLE (AP-HM)		Centre de compétence
Centre de référence des maladies bulleuses auto-immunes	Saskia ORO	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU HÔPITAUX UNIVERSITAIRES HENRI MONDOR, HÔPITAL HENRI MONDOR	Centre de compétence
Centre de référence des maladies bulleuses auto-immunes	Anne WELFRINGER	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU CENTRE - UNIVERSITÉ PARIS CITÉ, HÔPITAL NECKER-ENFANTS MALADES	Centre de compétence
Centre de référence des maladies bulleuses auto-immunes	Jean-Davis BOUAZIZ	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU NORD - UNIVERSITÉ PARIS CITÉ, HÔPITAL SAINT-LOUIS	Centre de compétence

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRMR)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence des maladies bulleuses auto-immunes	Yannick LE CORRE	CHU D'ANGERS		Centre de compétence
Centre de référence des maladies bulleuses auto-immunes	Cécile MORICE	CHU DE CAEN NORMANDIE		Centre de compétence
Centre de référence des maladies bulleuses auto-immunes	Clémence SAILLARD	CHU DE RENNES		Centre de compétence
Centre de référence des maladies rares de la peau et des muqueuses d'origine génétique - MAGEC NORD	Smaïl HADJ-RABIA	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU CENTRE - UNIVERSITÉ PARIS CITÉ, HÔPITAL NECKER-ENFANTS MALADES	Centre de référence (coordonnateur)
Centre de référence des maladies rares de la peau et des muqueuses d'origine génétique - MAGEC NORD	Emmanuelle BOURRAT	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU NORD - UNIVERSITÉ PARIS CITÉ, HÔPITAL SAINT-LOUIS	Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des maladies rares de la peau et des muqueuses d'origine génétique - MAGEC NORD	Sarah GUEGAN	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU CENTRE - UNIVERSITÉ PARIS CITÉ, HÔPITAL COCHIN - PORT ROYAL	Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des maladies rares de la peau et des muqueuses d'origine génétique - MAGEC NORD	Ludovic MARTIN	CHU D'ANGERS		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des maladies rares de la peau et des muqueuses d'origine génétique - MAGEC NORD	Annabel MARUANI	CHU DE TOURS		Centre de référence (constitutif)

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRMR)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence des maladies rares de la peau et des muqueuses d'origine génétique - MAGEC NORD	Pierre VABRES	CHU DE DIJON BOURGOGNE		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des maladies rares de la peau et des muqueuses d'origine génétique - MAGEC NORD	Benoit CATTEAU	CHU DE LILLE		Centre de compétence
Centre de référence des maladies rares de la peau et des muqueuses d'origine génétique - MAGEC NORD	Jasmine FLAMENT	CHU DE ROUEN		Centre de compétence
Centre de référence des maladies rares de la peau et des muqueuses d'origine génétique - MAGEC NORD	Eve PUZENAT	CHU DE BESANÇON		Centre de compétence
Centre de référence des maladies rares de la peau et des muqueuses d'origine génétique - MAGEC NORD	Claire ABASQ-THOMAS	CHRU DE BREST		Centre de compétence
Centre de référence des maladies rares de la peau et des muqueuses d'origine génétique - MAGEC NORD	Juliette MIQUEL	CHU DE LA REUNION		Centre de compétence
Centre de référence des maladies rares de la peau et des muqueuses d'origine génétique - MAGEC NORD	Anne-Claire BURSZTEJN	CHRU DE NANCY		Centre de compétence

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRMR)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence des maladies rares de la peau et des muqueuses d'origine génétique - MAGEC NORD	Sébastien BARBAROT	CHU DE NANTES		Centre de compétence
Centre de référence des maladies rares de la peau et des muqueuses d'origine génétique - MAGEC NORD	Catherine DROITCOURT	CHU DE RENNES		Centre de compétence
Centre de référence des maladies rares de la peau et des muqueuses d'origine génétique - MAGEC NORD	Frédéric CAUX	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU HÔPITAUX UNIVERSITAIRES PARIS SEINE-SAINT-DENIS, HÔPITAL AVICENNE	Centre de compétence
Centre de référence des maladies rares de la peau et des muqueuses d'origine génétique - MAGEC SUD	Juliette MAZEREEUW-HAUTIER	CHU DE TOULOUSE		Centre de référence (coordonnateur)
Centre de référence des maladies rares de la peau et des muqueuses d'origine génétique - MAGEC SUD	Didier BESSIS	CHU DE MONTPELLIER		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des maladies rares de la peau et des muqueuses d'origine génétique - MAGEC SUD	Christine CHIAVERINI	CHU DE NICE		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des maladies rares de la peau et des muqueuses d'origine génétique - MAGEC SUD	Fanny MORICE-PICARD	CHU DE BORDEAUX		Centre de référence (constitutif)

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRM)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence des maladies rares de la peau et des muqueuses d'origine génétique - MAGEC SUD	Stéphanie MALLET	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE MARSEILLE (AP-HM)		Centre de compétence
Centre de référence des maladies rares de la peau et des muqueuses d'origine génétique - MAGEC SUD	Alice PHAN	HOSPICES CIVILS DE LYON		Centre de compétence
Centre de référence des maladies rares de la peau et des muqueuses d'origine génétique - MAGEC SUD	Anne-Claire BING-LECOINTE	CH ANNECY GENEVOIS		Centre de compétence
Centre de référence des neurofibromatoses	Pierre WOLKENSTEIN	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU HÔPITAUX UNIVERSITAIRES HENRI MONDOR, HÔPITAL HENRI MONDOR	Centre de référence (coordonnateur)
Centre de référence des neurofibromatoses	Mona AMINI-ADLE	CENTRE LEON BERARD		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des neurofibromatoses	Sébastien BARBAROT	CHU DE NANTES		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des neurofibromatoses	Yves CHAIX	CHU DE TOULOUSE		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des neurofibromatoses	Michel KALAMARIDES	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU SORBONNE UNIVERSITÉ, HÔPITAL PITIÉ-SALPÊTRIÈRE	Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des neurofibromatoses	Séverine AUDEBERT-BELLANGER	CHRU DE BREST		Centre de compétence
Centre de référence des neurofibromatoses	Jean-Sébastien GUILLAMO	CHU DE NIMES		Centre de compétence

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRMAR)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence des neurofibromatoses	Philippe DECQ	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU NORD - UNIVERSITÉ PARIS CITÉ, HÔPITAL BEAUJON	Centre de compétence
Centre de référence des neurofibromatoses	Marie BACHELERIE	CHU DE CLERMONT-FERRAND		Centre de compétence
Centre de référence des neurofibromatoses	Emmanuel DELAPORTE	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE MARSEILLE (AP-HM)		Centre de compétence
Centre de référence des neurofibromatoses	Juliette MIQUEL	CHU DE LA REUNION		Centre de compétence
Centre de référence des neurofibromatoses	Dominique LIGUORO	CHU DE BORDEAUX		Centre de compétence
Centre de référence des neurofibromatoses	Nicola BRIAND	CHU DE MARTINIQUE		Centre de compétence
Centre de référence des neurofibromatoses	Ali DADBAN	CHU D'AMIENS PICARDIE		Centre de compétence
Centre de référence des neurofibromatoses	Pierre CASTELNAU	CHU DE TOURS		Centre de compétence
Centre de référence des neurofibromatoses	Henri ADAMSKI	CHU DE RENNES		Centre de compétence
Centre de référence des neurofibromatoses	Eve PUZENAT	CHU DE BESANÇON		Centre de compétence
Centre de référence des neurofibromatoses	Diana RODRIGUEZ	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU SORBONNE UNIVERSITÉ, HÔPITAL ARMAND TROUSSEAU	Centre de compétence
Centre de référence des neurofibromatoses	François DUCRAY	HOSPICES CIVILS DE LYON		Centre de compétence
Centre de référence des neurofibromatoses	Ralph EPAUD	CHI DE CRETEIL		Centre de compétence

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRMR)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence des neurofibromatoses	Anne-Claire BURSZTEJN	CHRU DE NANCY		Centre de compétence
Centre de référence des neurofibromatoses	Rabih ABOUKAIS	CHU DE LILLE		Centre de compétence
Centre de référence des neurofibromatoses	Hélène DOLLFUS	HOPITAUX UNIVERSITAIRES DE STRASBOURG		Centre de compétence
Centre de référence des neurofibromatoses	Lyse RUAUD	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU NORD - UNIVERSITÉ PARIS CITÉ, HÔPITAL ROBERT DEBRÉ	Centre de compétence
Centre de référence des neurofibromatoses	Mikaël HIVELIN	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU UNIVERSITÉ PARIS SACLAY, HÔPITAL AMBROISE PARÉ	Centre de compétence
Centre de référence des neurofibromatoses	Laurent LANTIERI	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU CENTRE - UNIVERSITÉ PARIS CITÉ, HÔPITAL EUROPÉEN GEORGES-POMPIDOU (HEGP)	Centre de compétence

Filière de Santé Maladies Rares : FIMATHO**(Maladies rares abdomino-thoraciques)**

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRMR)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence de la hernie de coupole diaphragmatique	Laurent STORME	CHU DE LILLE		Centre de référence (coordonnateur)
Centre de référence de la hernie de coupole diaphragmatique	Alexandra BENACHI	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU UNIVERSITÉ PARIS SACLAY, HÔPITAL ANTOINE BÉCLÈRE	Centre de référence (constitutif)
Centre de référence de la hernie de coupole diaphragmatique	Nicoleta PANAIT	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE MARSEILLE (AP-HM)		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence de la hernie de coupole diaphragmatique	Arnaud BONNARD	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU NORD - UNIVERSITÉ PARIS CITÉ, HÔPITAL ROBERT DEBRÉ	Centre de compétence
Centre de référence de la hernie de coupole diaphragmatique	Elsa KERMORVANT	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU CENTRE - UNIVERSITÉ PARIS CITÉ, HÔPITAL NECKER-ENFANTS MALADES	Centre de compétence
Centre de référence de la hernie de coupole diaphragmatique	Sabine IRTAN	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU SORBONNE UNIVERSITÉ, HÔPITAL ARMAND TROUSSEAU	Centre de compétence
Centre de référence de la hernie de coupole diaphragmatique	Arthur FOULON	CHU D'AMIENS PICARDIE		Centre de compétence
Centre de référence de la hernie de coupole diaphragmatique	Arnaud FOTSO KAMDEM	CHU DE BESANÇON		Centre de compétence
Centre de référence de la hernie de coupole diaphragmatique	Olivier BRISSAUD	CHU DE BORDEAUX		Centre de compétence

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRMR)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence de la hernie de coupole diaphragmatique	Anne-Hélène SALIOU	CHRU DE BREST		Centre de compétence
Centre de référence de la hernie de coupole diaphragmatique	Valérie DATIN - DORRIERE	CHU DE CAEN NORMANDIE		Centre de compétence
Centre de référence de la hernie de coupole diaphragmatique	Denis GALLOT	CHU DE CLERMONT-FERRAND		Centre de compétence
Centre de référence de la hernie de coupole diaphragmatique	Michel FRANCOIS	CHU DE DIJON BOURGOGNE		Centre de compétence
Centre de référence de la hernie de coupole diaphragmatique	Amélie DESRUMAUX-BECQUET	CHU DE GRENOBLE ALPES		Centre de compétence
Centre de référence de la hernie de coupole diaphragmatique	Quentin BALLOUHEY	CHU DE LIMOGES		Centre de compétence
Centre de référence de la hernie de coupole diaphragmatique	Frédéric HAMEURY	HOSPICES CIVILS DE LYON		Centre de compétence
Centre de référence de la hernie de coupole diaphragmatique	Odile PIDOUX	CHU DE MONTPELLIER		Centre de compétence
Centre de référence de la hernie de coupole diaphragmatique	Nicolas BERTE	CHRU DE NANCY		Centre de compétence
Centre de référence de la hernie de coupole diaphragmatique	Isabelle BUNKER	CHU DE NANTES		Centre de compétence
Centre de référence de la hernie de coupole diaphragmatique	Jean-François LECOMPTE	HOPITAUX PEDIATRIQUES NICE CHU LENVAL		Centre de compétence

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRMR)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence de la hernie de coupole diaphragmatique	Diana POTOP	CHU DE POITIERS		Centre de compétence
Centre de référence de la hernie de coupole diaphragmatique	Marie-Laurence POLI-MEROL	CHU DE REIMS		Centre de compétence
Centre de référence de la hernie de coupole diaphragmatique	Alexis ARNAUD	CHU DE RENNES		Centre de compétence
Centre de référence de la hernie de coupole diaphragmatique	Aurélie LABARRE	CHU DE ROUEN		Centre de compétence
Centre de référence de la hernie de coupole diaphragmatique	Aurélien SCALABRE	CHU DE SAINT-ETIENNE		Centre de compétence
Centre de référence de la hernie de coupole diaphragmatique	Isabelle TALON	HOPITAUX UNIVERSITAIRES DE STRASBOURG		Centre de compétence
Centre de référence de la hernie de coupole diaphragmatique	Marie-Odile MARCOUX	CHU DE TOULOUSE		Centre de compétence
Centre de référence de la hernie de coupole diaphragmatique	Antoine BOUISSOU	CHU DE TOURS		Centre de compétence
Centre de référence de la hernie de coupole diaphragmatique	Jean-Luc MICHEL	CHU DE LA REUNION		Centre de compétence
Centre de référence des affections chroniques et malformatives de l'œsophage	Frédéric GOTTRAND	CHU DE LILLE		Centre de référence (coordonnateur)

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRMR)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence des affections chroniques et malformatives de l'œsophage	Alexandre LAPILLONNE	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU CENTRE - UNIVERSITÉ PARIS CITÉ, HÔPITAL NECKER-ENFANTS MALADES	Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des affections chroniques et malformatives de l'œsophage	Arnaud BONNARD	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU NORD - UNIVERSITÉ PARIS CITÉ, HÔPITAL ROBERT DEBRÉ	Centre de compétence
Centre de référence des affections chroniques et malformatives de l'œsophage	Pierre CATTAN	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU NORD - UNIVERSITÉ PARIS CITÉ, HÔPITAL SAINT-LOUIS	Centre de compétence
Centre de référence des affections chroniques et malformatives de l'œsophage	Philippe BUISSON	CHU D'AMIENS PICARDIE		Centre de compétence
Centre de référence des affections chroniques et malformatives de l'œsophage	Corinne BORDERON	CHU DE CLERMONT-FERRAND		Centre de compétence
Centre de référence des affections chroniques et malformatives de l'œsophage	Cecile PELATAN	CH DU MANS		Centre de compétence
Centre de référence des affections chroniques et malformatives de l'œsophage	Isabelle TALON	HOPITAUX UNIVERSITAIRES DE STRASBOURG		Centre de compétence
Centre de référence des affections chroniques et malformatives de l'œsophage	Aurore HAFFREINGUE	CHU DE CAEN NORMANDIE		Centre de compétence
Centre de référence des affections chroniques et malformatives de l'œsophage	Jean-François LECOMPTE	HOPITAUX PEDIATRIQUES NICE CHU LENVAL		Centre de compétence

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRM)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence des affections chroniques et malformatives de l'œsophage	Laure BRIDOUX-HENNO	CHU DE RENNES		Centre de compétence
Centre de référence des affections chroniques et malformatives de l'œsophage	Frédéric AUBER	CHU DE BESANÇON		Centre de compétence
Centre de référence des affections chroniques et malformatives de l'œsophage	Olivier JABY	CHI DE CRETEIL		Centre de compétence
Centre de référence des affections chroniques et malformatives de l'œsophage	Thierry LAMIREAU	CHU DE BORDEAUX		Centre de compétence
Centre de référence des affections chroniques et malformatives de l'œsophage	Virginie FOUQUET	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU UNIVERSITÉ PARIS SACLAY, HÔPITAL BICÊTRE	Centre de compétence
Centre de référence des affections chroniques et malformatives de l'œsophage	Frédéric ELBAZ	CHU DE ROUEN		Centre de compétence
Centre de référence des affections chroniques et malformatives de l'œsophage	Michel FRANCOIS	CHU DE DIJON BOURGOGNE		Centre de compétence
Centre de référence des affections chroniques et malformatives de l'œsophage	Dominique FORGUES	CHU DE MONTPELLIER		Centre de compétence
Centre de référence des affections chroniques et malformatives de l'œsophage	Philine DE VRIES	CHRU DE BREST		Centre de compétence

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRM)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence des affections chroniques et malformatives de l'œsophage	Audrey GUINOT	CHU DE NANTES		Centre de compétence
Centre de référence des affections chroniques et malformatives de l'œsophage	Françoise SCHMITT	CHU D'ANGERS		Centre de compétence
Centre de référence des affections chroniques et malformatives de l'œsophage	Myriam ARNOULD	CHR D'ORLEANS		Centre de compétence
Centre de référence des affections chroniques et malformatives de l'œsophage	Catherine JACQUIER	CHU DE GRENOBLE ALPES		Centre de compétence
Centre de référence des affections chroniques et malformatives de l'œsophage	Thierry MERROT	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE MARSEILLE (AP-HM)		Centre de compétence
Centre de référence des affections chroniques et malformatives de l'œsophage	Cécilia TÖLG	CHU DE MARTINIQUE		Centre de compétence
Centre de référence des affections chroniques et malformatives de l'œsophage	Nicolas BERTE	CHRU DE NANCY		Centre de compétence
Centre de référence des affections chroniques et malformatives de l'œsophage	Marie-Laurence POLI-MEROL	CHU DE REIMS		Centre de compétence
Centre de référence des affections chroniques et malformatives de l'œsophage	Aurelie LE MANDAT	CHU DE TOULOUSE		Centre de compétence

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRM)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence des affections chroniques et malformatives de l'œsophage	Sabine IRTAN	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU SORBONNE UNIVERSITÉ, HÔPITAL ARMAND TROUSSEAU	Centre de compétence
Centre de référence des affections chroniques et malformatives de l'œsophage	Jeanne LANGUEPIN	CHU DE LIMOGES		Centre de compétence
Centre de référence des affections chroniques et malformatives de l'œsophage	Jean-Luc MICHEL	CHU DE LA REUNION		Centre de compétence
Centre de référence des affections chroniques et malformatives de l'œsophage	Aurelien SCALABRE	CHU DE SAINT-ETIENNE		Centre de compétence
Centre de référence des affections chroniques et malformatives de l'œsophage	Diana POTOP	CHU DE POITIERS		Centre de compétence
Centre de référence des affections chroniques et malformatives de l'œsophage	Nicolas CARON	HOSPICES CIVILS DE LYON		Centre de compétence
Centre de référence des affections chroniques et malformatives de l'œsophage	Hubert LARDY	CHU DE TOURS		Centre de compétence
Centre de référence des maladies digestives rares	Jean-Pierre HUGOT	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU NORD - UNIVERSITÉ PARIS CITÉ, HÔPITAL ROBERT DEBRÉ	Centre de référence (coordonnateur)
Centre de référence des maladies digestives rares	Laure BRIDOUX-HENNO	CHU DE RENNES		Centre de référence (constitutif)

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRM)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence des maladies digestives rares	Alexandre FABRE	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE MARSEILLE (AP-HM)		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des maladies digestives rares	Guillaume GOURCEROL	CHU DE ROUEN		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des maladies digestives rares	Dominique GUIMBER	CHU DE LILLE		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des maladies digestives rares	Francisca JOLY	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU NORD - UNIVERSITÉ PARIS CITÉ, HÔPITAL BEAUJON	Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des maladies digestives rares	Emmanuel MAS	CHU DE TOULOUSE		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des maladies digestives rares	Pierre POINSOT	HOSPICES CIVILS DE LYON		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des maladies digestives rares	Frank RUEMMELE	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU CENTRE - UNIVERSITÉ PARIS CITÉ, HÔPITAL NECKER-ENFANTS MALADES	Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des maladies digestives rares	Djamal-Dine DJEDDI	CHU D'AMIENS PICARDIE		Centre de compétence
Centre de référence des maladies digestives rares	Emilie CHAILLOU LEGAULT	CHU D'ANGERS		Centre de compétence
Centre de référence des maladies digestives rares	Aurelie COMTE	CHU DE BESANÇON		Centre de compétence
Centre de référence des maladies digestives rares	Jean-François SEGURA	CHRU DE BREST		Centre de compétence
Centre de référence des maladies digestives rares	Agnes BOUNIOL	HOPITAL DE PEDIATRIE ET DE REEDUCATION (BULLION)		Centre de compétence

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRM)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence des maladies digestives rares	Claire DUPONT	CHU DE CAEN NORMANDIE		Centre de compétence
Centre de référence des maladies digestives rares	Corinne BORDERON	CHU DE CLERMONT-FERRAND		Centre de compétence
Centre de référence des maladies digestives rares	Vanessa DEGAS	CH SUD FRANCILIEN		Centre de compétence
Centre de référence des maladies digestives rares	Raphaëlle MAUDINAS	CHU DE DIJON BOURGOGNE		Centre de compétence
Centre de référence des maladies digestives rares	Nadège THOMASSIN	CHU DE GRENOBLE ALPES		Centre de compétence
Centre de référence des maladies digestives rares	Anne TURQUET	CHU DE LA REUNION		Centre de compétence
Centre de référence des maladies digestives rares	Raphaëlle BLAIS	CH DU MANS		Centre de compétence
Centre de référence des maladies digestives rares	Audrey NICOLAS	CHU DE LIMOGES		Centre de compétence
Centre de référence des maladies digestives rares	Hamid AZLAGUI-MARCONNIS	CROIX ROUGE FRANCAISE - HOPITAL D'ENFANTS MARGENCY		Centre de compétence
Centre de référence des maladies digestives rares	Nicolas FLORI	ICM - INSTITUT REGIONAL DU CANCER DE MONTPELLIER		Centre de compétence
Centre de référence des maladies digestives rares	Laura KOLLEN	CHU DE MONTPELLIER		Centre de compétence
Centre de référence des maladies digestives rares	Didier QUILLIOT	CHRU DE NANCY		Centre de compétence
Centre de référence des maladies digestives rares	Hugues PILOQUET	CHU DE NANTES		Centre de compétence
Centre de référence des maladies digestives rares	Valérie TRIOLO	HOPITAUX PEDIATRIQUES NICE CHU LENVAL		Centre de compétence

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRM)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence des maladies digestives rares	Georges DIMITROV	CHR D'ORLEANS		Centre de compétence
Centre de référence des maladies digestives rares	Julie LEMALE	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU SORBONNE UNIVERSITÉ, HÔPITAL ARMAND TROUSSEAU	Centre de compétence
Centre de référence des maladies digestives rares	Gaëlle SICKERSEN	CHU DE POITIERS		Centre de compétence
Centre de référence des maladies digestives rares	Michel ABELY	CHU DE REIMS		Centre de compétence
Centre de référence des maladies digestives rares	Sabrina LAYEC	CLINIQUE SAINT YVES (RENNES)		Centre de compétence
Centre de référence des maladies digestives rares	Julie REBEUH	HOPITAUX UNIVERSITAIRES DE STRASBOURG		Centre de compétence
Centre de référence des maladies digestives rares	Stéphanie WILLOT	CHU DE TOURS		Centre de compétence
Centre de référence des maladies digestives rares	Thierry LAMIREAU	CHU DE BORDEAUX		Centre de compétence
Centre de référence des maladies digestives rares	Stéphane SCHNEIDER	CHU DE NICE		Centre de compétence
Centre de référence des maladies rares du pancréas	Vinciane REBOURS	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU NORD - UNIVERSITÉ PARIS CITÉ, HÔPITAL BEAUJON	Centre de référence (coordonnateur)
Centre de référence des maladies rares du pancréas	Philippe GRANDVAL	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE MARSEILLE (AP-HM)		Centre de compétence
Centre de référence des maladies rares du pancréas	Christelle D'ENGREMONT	CHU DE GRENOBLE ALPES		Centre de compétence
Centre de référence des maladies rares du pancréas	Julien BRANCHE	CHU DE LILLE		Centre de compétence

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRM)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence des maladies rares du pancréas	Bertrand NAPOLEON	HOPITAL PRIVE JEAN MERMOZ (LYON)		Centre de compétence
Centre de référence des maladies rares du pancréas	Marc LE RHUN	CHU DE NANTES		Centre de compétence
Centre de référence des maladies rares du pancréas	Marc PLANES	CHRU DE BREST		Centre de compétence
Centre de référence des maladies rares du pancréas	Louis BUSCAIL	CHU DE TOULOUSE		Centre de compétence
Centre de référence des maladies rares du pancréas	Stéphane KOCH	CHU DE BESANÇON		Centre de compétence
Centre de référence des maladies rares du pancréas	Eve GELSI	CHU DE NICE		Centre de compétence
Centre de référence des polyposes digestives génétiques de l'adulte	Jean-Christophe SAURIN	HOSPICES CIVILS DE LYON		Centre de référence (coordonnateur)
Centre de référence des polyposes digestives génétiques de l'adulte	Philippe GRANDVAL	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE MARSEILLE (AP-HM)		Centre de compétence
Centre de référence des polyposes digestives génétiques de l'adulte	Franck ZERBIB	CHU DE BORDEAUX		Centre de compétence
Centre de référence des polyposes digestives génétiques de l'adulte	Estelle CAUCHIN	CHU DE NANTES		Centre de compétence
Centre de référence des polyposes digestives génétiques de l'adulte	Julien BRANCHE	CHU DE LILLE		Centre de compétence

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRM)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence des polyposes digestives génétiques de l'adulte	Marie MULLER	CHRU DE NANCY		Centre de compétence
Centre de référence des polyposes digestives génétiques de l'adulte	Marion DHOOGHE	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU CENTRE - UNIVERSITÉ PARIS CITÉ, HÔPITAL COCHIN - PORT ROYAL	Centre de compétence
Centre de référence des polyposes digestives génétiques de l'adulte	Robert BENAMOUZIG	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU HÔPITAUX UNIVERSITAIRES PARIS SEINE-SAINT-DENIS, HÔPITAL AVICENNE	Centre de compétence
Centre de référence des polyposes digestives génétiques de l'adulte	Delphine BONNET	CHU DE TOULOUSE		Centre de compétence

Filière de Santé Maladies Rares : FIRENDO**(Maladies rares endocriniennes)**

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRM)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence des anorexies mentales à début précoce	Coline STORDEUR	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU NORD - UNIVERSITÉ PARIS CITÉ, HÔPITAL ROBERT DEBRÉ	Centre de référence (coordonnateur)
Centre de référence des anorexies mentales à début précoce	Flora BAT-PITAUULT	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE MARSEILLE (AP-HM)		Centre de compétence
Centre de référence des anorexies mentales à début précoce	Ludovic GICQUEL	CH HENRI LABORIT (POITIERS)		Centre de compétence
Centre de référence des anorexies mentales à début précoce	Sylvie LACROIX	CHU DE NANTES		Centre de compétence
Centre de référence des anorexies mentales à début précoce	Stéphanie LEGRAS	CHU DE MONTPELLIER		Centre de compétence
Centre de référence des anorexies mentales à début précoce	Priscille GÉRARDIN	CHU DE ROUEN		Centre de compétence
Centre de référence des anorexies mentales à début précoce	Corinne BLANCHET	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU CENTRE - UNIVERSITÉ PARIS CITÉ, HÔPITAL COCHIN - PORT ROYAL	Centre de compétence
Centre de référence des anorexies mentales à début précoce	Valérie ADRIAN	CHU DE BORDEAUX		Centre de compétence
Centre de référence des anorexies mentales à début précoce	Diane MORFIN	HOSPICES CIVILS DE LYON		Centre de compétence
Centre de référence des anorexies mentales à début précoce	Claire BUIS	CHU DE GRENOBLE ALPES		Centre de compétence

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRM)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence des anorexies mentales à début précoce	Julia CLARKE	GHU PARIS PSY ET NEUROSCIENCES		Centre de compétence
Centre de référence des dyslipidémies rares	Sophie BELIARD	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE MARSEILLE (AP-HM)		Centre de référence (coordonnateur)
Centre de référence des dyslipidémies rares	Bertrand CARIOU	CHU DE NANTES		Centre de compétence
Centre de référence des dyslipidémies rares	Antonio GALLO	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU SORBONNE UNIVERSITÉ, HÔPITAL PITIÉ-SALPÊTRIÈRE	Centre de compétence
Centre de référence des dyslipidémies rares	Sybil CHARRIERE	HOSPICES CIVILS DE LYON		Centre de compétence
Centre de référence des dyslipidémies rares	Bruno VERGES	CHU DE DIJON BOURGOGNE		Centre de compétence
Centre de référence des dyslipidémies rares	Julie LEMALE	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU SORBONNE UNIVERSITÉ, HÔPITAL ARMAND TROUSSEAU	Centre de compétence
Centre de référence des dyslipidémies rares	Jean FERRIERES	CHU DE TOULOUSE		Centre de compétence
Centre de référence des dyslipidémies rares	Cécile YELNIK	CHU DE LILLE		Centre de compétence
Centre de référence des dyslipidémies rares	Estelle NOBECOURT	CHU DE LA REUNION		Centre de compétence
Centre de référence des maladies endocriniennes rares de la croissance et du développement	Laetitia MARTINERIE	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU NORD - UNIVERSITÉ PARIS CITÉ, HÔPITAL ROBERT DEBRÉ	Centre de référence (coordonnateur)

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRMR)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence des maladies endocriniennes rares de la croissance et du développement	Anne BACHELOT	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU SORBONNE UNIVERSITÉ, HÔPITAL PITIÉ-SALPÊTRIÈRE	Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des maladies endocriniennes rares de la croissance et du développement	Sophie CHRISTIN-MAITRE	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU SORBONNE UNIVERSITÉ, HÔPITAL SAINT-ANTOINE	Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des maladies endocriniennes rares de la croissance et du développement	Thomas EDOUARD	CHU DE TOULOUSE		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des maladies endocriniennes rares de la croissance et du développement	Irène NETCHINE	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU SORBONNE UNIVERSITÉ, HÔPITAL ARMAND TROUSSEAU	Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des maladies endocriniennes rares de la croissance et du développement	Dinane SAMARA DIAB-BOUSTANI	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU CENTRE - UNIVERSITÉ PARIS CITÉ, HÔPITAL NECKER-ENFANTS MALADES	Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des maladies endocriniennes rares de la croissance et du développement	Karine BRAUN	CHU D'AMIENS PICARDIE		Centre de compétence
Centre de référence des maladies endocriniennes rares de la croissance et du développement	Natacha BOUHOURS-NOUET	CHU D'ANGERS		Centre de compétence
Centre de référence des maladies endocriniennes rares de la croissance et du développement	Brigitte MIGNOT	CHU DE BESANÇON		Centre de compétence
Centre de référence des maladies endocriniennes rares de la croissance et du développement	Pascal BARAT	CHU DE BORDEAUX		Centre de compétence

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRMR)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence des maladies endocriniennes rares de la croissance et du développement	Karine BOURDET	CHRU DE BREST		Centre de compétence
Centre de référence des maladies endocriniennes rares de la croissance et du développement	Virginie RIBAUT	CHU DE CAEN NORMANDIE		Centre de compétence
Centre de référence des maladies endocriniennes rares de la croissance et du développement	Igor TAUVERON	CHU DE CLERMONT-FERRAND		Centre de compétence
Centre de référence des maladies endocriniennes rares de la croissance et du développement	Guillaume ASSIE	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU CENTRE - UNIVERSITÉ PARIS CITÉ, HÔPITAL COCHIN - PORT ROYAL	Centre de compétence
Centre de référence des maladies endocriniennes rares de la croissance et du développement	Candace BENSIGNOR	CHU DE DIJON BOURGOGNE		Centre de compétence
Centre de référence des maladies endocriniennes rares de la croissance et du développement	Anne SPITERI	CHU DE GRENOBLE ALPES		Centre de compétence
Centre de référence des maladies endocriniennes rares de la croissance et du développement	Laure HOUDON NGUYEN	CHU DE LA REUNION		Centre de compétence
Centre de référence des maladies endocriniennes rares de la croissance et du développement	Carine VILLANUEVA-BOUANANI	HOSPICES CIVILS DE LYON		Centre de compétence
Centre de référence des maladies endocriniennes rares de la croissance et du développement	Sarah CASTETS	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE MARSEILLE (AP-HM)		Centre de compétence

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRMR)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence des maladies endocriniennes rares de la croissance et du développement	Françoise PARIS	CHU DE MONTPELLIER		Centre de compétence
Centre de référence des maladies endocriniennes rares de la croissance et du développement	Emeline RENARD	CHRU DE NANCY		Centre de compétence
Centre de référence des maladies endocriniennes rares de la croissance et du développement	Sabine BARON	CHU DE NANTES		Centre de compétence
Centre de référence des maladies endocriniennes rares de la croissance et du développement	Julie MAITRE	CHR D'ORLEANS		Centre de compétence
Centre de référence des maladies endocriniennes rares de la croissance et du développement	Florence COMPAIN	CHU DE POITIERS		Centre de compétence
Centre de référence des maladies endocriniennes rares de la croissance et du développement	Aurélie BEROT	CHU DE REIMS		Centre de compétence
Centre de référence des maladies endocriniennes rares de la croissance et du développement	Marie-Aline GUITTENY	CHU DE RENNES		Centre de compétence
Centre de référence des maladies endocriniennes rares de la croissance et du développement	Mireille CASTANET	CHU DE ROUEN		Centre de compétence
Centre de référence des maladies endocriniennes rares de la croissance et du développement	Natacha GERMAIN	CHU DE SAINT-ETIENNE		Centre de compétence

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRM)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence des maladies endocriniennes rares de la croissance et du développement	Nathalie JEANDIDIER	HOPITAUX UNIVERSITAIRES DE STRASBOURG		Centre de compétence
Centre de référence des maladies endocriniennes rares de la croissance et du développement	Nicolas CHEVALIER	CHU DE NICE		Centre de compétence
Centre de référence des maladies rares de la surrénale	Jérôme BERTHERAT	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU CENTRE - UNIVERSITÉ PARIS CITÉ, HÔPITAL COCHIN - PORT ROYAL	Centre de référence (coordonnateur)
Centre de référence des maladies rares de la surrénale	Laurence AMAR	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU CENTRE - UNIVERSITÉ PARIS CITÉ, HÔPITAL EUROPÉEN GEORGES-POMPIDOU (HEGP)	Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des maladies rares de la surrénale	Antoine TABARIN	CHU DE BORDEAUX		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des maladies rares de la surrénale	Marie-Laure RAFFIN-SANSON	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU UNIVERSITÉ PARIS SACLAY, HÔPITAL AMBROISE PARÉ	Centre de compétence
Centre de référence des maladies rares de la surrénale	Abdallah AL-SALAMEH	CHU D'AMIENS PICARDIE		Centre de compétence
Centre de référence des maladies rares de la surrénale	Frederic ILLOUZ	CHU D'ANGERS		Centre de compétence
Centre de référence des maladies rares de la surrénale	Franck SCHILLO	CHU DE BESANÇON		Centre de compétence
Centre de référence des maladies rares de la surrénale	Claire BOUVATTIER	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU UNIVERSITÉ PARIS SACLAY, HÔPITAL BICÊTRE	Centre de compétence
Centre de référence des maladies rares de la surrénale	Emmanuel SONNET	CHRU DE BREST		Centre de compétence

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRM)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence des maladies rares de la surrénale	Virginie RIBAUT	CHU DE CAEN NORMANDIE		Centre de compétence
Centre de référence des maladies rares de la surrénale	Igor TAUVERON	CHU DE CLERMONT-FERRAND		Centre de compétence
Centre de référence des maladies rares de la surrénale	Olivier CHABRE	CHU DE GRENOBLE ALPES		Centre de compétence
Centre de référence des maladies rares de la surrénale	Stéphanie ESPIARD	CHU DE LILLE		Centre de compétence
Centre de référence des maladies rares de la surrénale	Marie-Pierre TEISSIER	CHU DE LIMOGES		Centre de compétence
Centre de référence des maladies rares de la surrénale	Gérald RAVEROT	HOSPICES CIVILS DE LYON		Centre de compétence
Centre de référence des maladies rares de la surrénale	Frederic CASTINETTI	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE MARSEILLE (AP-HM)		Centre de compétence
Centre de référence des maladies rares de la surrénale	Isabelle RAINGEARD	CHU DE MONTPELLIER		Centre de compétence
Centre de référence des maladies rares de la surrénale	Eva FEIGERLOVA	CHRU DE NANCY		Centre de compétence
Centre de référence des maladies rares de la surrénale	Sabine BARON	CHU DE NANTES		Centre de compétence
Centre de référence des maladies rares de la surrénale	Michel POLAK	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU CENTRE - UNIVERSITÉ PARIS CITÉ, HÔPITAL NECKER-ENFANTS MALADES	Centre de compétence
Centre de référence des maladies rares de la surrénale	Anne BACHELOT	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU SORBONNE UNIVERSITÉ, HÔPITAL PITIÉ-SALPÊTRIÈRE	Centre de compétence
Centre de référence des maladies rares de la surrénale	Aurélien MIOT	CHU DE POITIERS		Centre de compétence

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRM)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence des maladies rares de la surrénale	Sara BARRAUD	CHU DE REIMS		Centre de compétence
Centre de référence des maladies rares de la surrénale	Benjamin MOREAU	CHU DE RENNES		Centre de compétence
Centre de référence des maladies rares de la surrénale	Laetitia MARTINERIE	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU NORD - UNIVERSITÉ PARIS CITÉ, HÔPITAL ROBERT DEBRÉ	Centre de compétence
Centre de référence des maladies rares de la surrénale	Hervé LEFEBVRE	CHU DE ROUEN		Centre de compétence
Centre de référence des maladies rares de la surrénale	Sophie CHRISTIN-MAITRE	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU SORBONNE UNIVERSITÉ, HÔPITAL SAINT-ANTOINE	Centre de compétence
Centre de référence des maladies rares de la surrénale	Natacha GERMAIN	CHU DE SAINT-ETIENNE		Centre de compétence
Centre de référence des maladies rares de la surrénale	Nathalie JEANDIDIER	HOPITAUX UNIVERSITAIRES DE STRASBOURG		Centre de compétence
Centre de référence des maladies rares de la surrénale	Céline MOULY	CHU DE TOULOUSE		Centre de compétence
Centre de référence des maladies rares de la surrénale	Peggy PIERRE	CHU DE TOURS		Centre de compétence
Centre de référence des maladies rares de la surrénale	Fritz-Line VELAYOUDOM	CHU DE LA GUADELOUPE POINTE-A-PITRE/ABYMES		Centre de compétence
Centre de référence des maladies rares de la surrénale	Cédric FAGOUR	CHU DE MARTINIQUE		Centre de compétence
Centre de référence des maladies rares de la surrénale	Anna FLAUS-FURMANIUK	CHU DE LA REUNION		Centre de compétence
Centre de référence des maladies rares de la surrénale	Nicolas CHEVALIER	CHU DE NICE		Centre de compétence

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRMR)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence des maladies rares de la thyroïde et des récepteurs hormonaux	Patrice RODIEN	CHU D'ANGERS		Centre de référence (coordonnateur)
Centre de référence des maladies rares de la thyroïde et des récepteurs hormonaux	Rachel DESAILLOUD	CHU D'AMIENS PICARDIE		Centre de compétence
Centre de référence des maladies rares de la thyroïde et des récepteurs hormonaux	Brigitte MIGNOT	CHU DE BESANÇON		Centre de compétence
Centre de référence des maladies rares de la thyroïde et des récepteurs hormonaux	Sandra POCHELU	CHU DE BORDEAUX		Centre de compétence
Centre de référence des maladies rares de la thyroïde et des récepteurs hormonaux	Veronique KERLAN	CHRU DE BREST		Centre de compétence
Centre de référence des maladies rares de la thyroïde et des récepteurs hormonaux	Igor TAUVERON	CHU DE CLERMONT-FERRAND		Centre de compétence
Centre de référence des maladies rares de la thyroïde et des récepteurs hormonaux	Lionel GROUSSIN	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU CENTRE - UNIVERSITÉ PARIS CITÉ, HÔPITAL COCHIN - PORT ROYAL	Centre de compétence
Centre de référence des maladies rares de la thyroïde et des récepteurs hormonaux	Bruno VERGES	CHU DE DIJON BOURGOGNE		Centre de compétence
Centre de référence des maladies rares de la thyroïde et des récepteurs hormonaux	Olivier CHABRE	CHU DE GRENOBLE ALPES		Centre de compétence

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRMR)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence des maladies rares de la thyroïde et des récepteurs hormonaux	Cecile THOMAS TEINTURIER	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU UNIVERSITÉ PARIS SACLAY, HÔPITAL BICÊTRE	Centre de compétence
Centre de référence des maladies rares de la thyroïde et des récepteurs hormonaux	Laure HOUDON NGUYEN	CHU DE LA REUNION		Centre de compétence
Centre de référence des maladies rares de la thyroïde et des récepteurs hormonaux	Miriam LADSOUS	CHU DE LILLE		Centre de compétence
Centre de référence des maladies rares de la thyroïde et des récepteurs hormonaux	Thierry BRUE	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE MARSEILLE (AP-HM)		Centre de compétence
Centre de référence des maladies rares de la thyroïde et des récepteurs hormonaux	Emeline RENARD	CHRU DE NANCY		Centre de compétence
Centre de référence des maladies rares de la thyroïde et des récepteurs hormonaux	Sabine BARON	CHU DE NANTES		Centre de compétence
Centre de référence des maladies rares de la thyroïde et des récepteurs hormonaux	Xavier PIGUEL	CHU DE POITIERS		Centre de compétence
Centre de référence des maladies rares de la thyroïde et des récepteurs hormonaux	Pierre François SOUCHON	CHU DE REIMS		Centre de compétence
Centre de référence des maladies rares de la thyroïde et des récepteurs hormonaux	Noemie LE TALLEC	CHU DE RENNES		Centre de compétence

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRMR)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence des maladies rares de la thyroïde et des récepteurs hormonaux	Sophie CHRISTIN MAITRE	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU SORBONNE UNIVERSITÉ, HÔPITAL SAINT-ANTOINE	Centre de compétence
Centre de référence des maladies rares de la thyroïde et des récepteurs hormonaux	Natacha GERMAIN	CHU DE SAINT-ETIENNE		Centre de compétence
Centre de référence des maladies rares de la thyroïde et des récepteurs hormonaux	Marie MANSILLA	HOPITAUX UNIVERSITAIRES DE STRASBOURG		Centre de compétence
Centre de référence des maladies rares de la thyroïde et des récepteurs hormonaux	Solange GRUNENWALD	CHU DE TOULOUSE		Centre de compétence
Centre de référence des maladies rares de la thyroïde et des récepteurs hormonaux	Peggy PIERRE	CHU DE TOURS		Centre de compétence
Centre de référence des maladies rares de la thyroïde et des récepteurs hormonaux	Juliette ABEILLON	HOSPICES CIVILS DE LYON		Centre de compétence
Centre de référence des maladies rares de la thyroïde et des récepteurs hormonaux	Nicolas CHEVALIER	CHU DE NICE		Centre de compétence
Centre de référence des maladies rares de l'hypophyse	Thierry BRUE	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE MARSEILLE (AP-HM)		Centre de référence (coordonnateur)
Centre de référence des maladies rares de l'hypophyse	Philippe CHANSON	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU UNIVERSITÉ PARIS SACLAY, HÔPITAL BICÊTRE	Centre de référence (constitutif)

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRM)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence des maladies rares de l'hypophyse	Régis COUTANT	CHU D'ANGERS		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des maladies rares de l'hypophyse	Gérald RAVEROT	HOSPICES CIVILS DE LYON		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des maladies rares de l'hypophyse	Rachel DESAILLOUD	CHU D'AMIENS PICARDIE		Centre de compétence
Centre de référence des maladies rares de l'hypophyse	Marie-Laure RAFFIN-SANSON	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU UNIVERSITÉ PARIS SACLAY, HÔPITAL AMBROISE PARÉ	Centre de compétence
Centre de référence des maladies rares de l'hypophyse	Guillaume ASSIE	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU CENTRE - UNIVERSITÉ PARIS CITÉ, HÔPITAL COCHIN - PORT ROYAL	Centre de compétence
Centre de référence des maladies rares de l'hypophyse	Bertrand BAUSSART	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU SORBONNE UNIVERSITÉ, HÔPITAL PITIÉ-SALPÊTRIÈRE	Centre de compétence
Centre de référence des maladies rares de l'hypophyse	Dinane SAMARA BOUSTANI	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU CENTRE - UNIVERSITÉ PARIS CITÉ, HÔPITAL NECKER-ENFANTS MALADES	Centre de compétence
Centre de référence des maladies rares de l'hypophyse	Caroline STOREY-LONDON	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU NORD - UNIVERSITÉ PARIS CITÉ, HÔPITAL ROBERT DEBRÉ	Centre de compétence
Centre de référence des maladies rares de l'hypophyse	Sophie CHRISTIN-MAITRE	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU SORBONNE UNIVERSITÉ, HÔPITAL SAINT-ANTOINE	Centre de compétence
Centre de référence des maladies rares de l'hypophyse	Franck SCHILLO	CHU DE BESANÇON		Centre de compétence
Centre de référence des maladies rares de l'hypophyse	Antoine TABARIN	CHU DE BORDEAUX		Centre de compétence

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRM)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence des maladies rares de l'hypophyse	Véronique KERLAN	CHRU DE BREST		Centre de compétence
Centre de référence des maladies rares de l'hypophyse	Virginie RIBAUT	CHU DE CAEN NORMANDIE		Centre de compétence
Centre de référence des maladies rares de l'hypophyse	Igor TAUVERON	CHU DE CLERMONT-FERRAND		Centre de compétence
Centre de référence des maladies rares de l'hypophyse	Bruno VERGES	CHU DE DIJON BOURGOGNE		Centre de compétence
Centre de référence des maladies rares de l'hypophyse	Olivier CHABRE	CHU DE GRENOBLE ALPES		Centre de compétence
Centre de référence des maladies rares de l'hypophyse	Christine CORTET- RUDELLI	CHU DE LILLE		Centre de compétence
Centre de référence des maladies rares de l'hypophyse	Marie-Pierre TEISSIER	CHU DE LIMOGES		Centre de compétence
Centre de référence des maladies rares de l'hypophyse	Isabelle RAINGEARD	CHU DE MONTPELLIER		Centre de compétence
Centre de référence des maladies rares de l'hypophyse	Eva FEIGERLOVA	CHRU DE NANCY		Centre de compétence
Centre de référence des maladies rares de l'hypophyse	Sabine BARON	CHU DE NANTES		Centre de compétence
Centre de référence des maladies rares de l'hypophyse	Brigitte DELEMER	CHU DE REIMS		Centre de compétence
Centre de référence des maladies rares de l'hypophyse	Annabelle ESVANT	CHU DE RENNES		Centre de compétence
Centre de référence des maladies rares de l'hypophyse	Hervé LEFEBVRE	CHU DE ROUEN		Centre de compétence
Centre de référence des maladies rares de l'hypophyse	Natacha GERMAIN	CHU DE SAINT-ETIENNE		Centre de compétence

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRM)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GRUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence des maladies rares de l'hypophyse	Nathalie JEANDIDIER	HOPITAUX UNIVERSITAIRES DE STRASBOURG		Centre de compétence
Centre de référence des maladies rares de l'hypophyse	Céline MOULY	CHU DE TOULOUSE		Centre de compétence
Centre de référence des maladies rares de l'hypophyse	Peggy RENOULT-PIERRE	CHU DE TOURS		Centre de compétence
Centre de référence des maladies rares de l'hypophyse	Fritz-Line VELAYOUDOM	CHU DE LA GUADELOUPE POINTE-A-PITRE/ABYMES		Centre de compétence
Centre de référence des maladies rares de l'hypophyse	Muriel COGNE	CHU DE LA REUNION		Centre de compétence
Centre de référence des maladies rares de l'hypophyse	Nicolas CHEVALIER	CHU DE NICE		Centre de compétence
Centre de référence des maladies rares du développement génital : du fœtus à l'adulte	Nicolas KALFA	CHU DE MONTPELLIER		Centre de référence (coordonnateur)
Centre de référence des maladies rares du développement génital : du fœtus à l'adulte	Claire BOUVATTIER	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU UNIVERSITÉ PARIS SACLAY, HÔPITAL BICÊTRE	Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des maladies rares du développement génital : du fœtus à l'adulte	Patricia BRETONES	HOSPICES CIVILS DE LYON		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des maladies rares du développement génital : du fœtus à l'adulte	Christine LEFEVRE	CHU DE LILLE		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des maladies rares du développement génital : du fœtus à l'adulte	Karine BRAUN	CHU D'AMIENS PICARDIE		Centre de compétence

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRM)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence des maladies rares du développement génital : du fœtus à l'adulte	Regis COUTANT	CHU D'ANGERS		Centre de compétence
Centre de référence des maladies rares du développement génital : du fœtus à l'adulte	Brigitte MIGNOT	CHU DE BESANÇON		Centre de compétence
Centre de référence des maladies rares du développement génital : du fœtus à l'adulte	Pascal BARAT	CHU DE BORDEAUX		Centre de compétence
Centre de référence des maladies rares du développement génital : du fœtus à l'adulte	Karine BOURDET	CHRU DE BREST		Centre de compétence
Centre de référence des maladies rares du développement génital : du fœtus à l'adulte	Virginie RIBAUT	CHU DE CAEN NORMANDIE		Centre de compétence
Centre de référence des maladies rares du développement génital : du fœtus à l'adulte	Candace BENSIGNOR	CHU DE DIJON BOURGOGNE		Centre de compétence
Centre de référence des maladies rares du développement génital : du fœtus à l'adulte	Olivier CHABRE	CHU DE GRENOBLE ALPES		Centre de compétence
Centre de référence des maladies rares du développement génital : du fœtus à l'adulte	Marie-Eve GATIBELZA	CHU DE LA GUADELOUPE POINTE-A-PITRE/ABYMES		Centre de compétence
Centre de référence des maladies rares du développement génital : du fœtus à l'adulte	Patricia PIGEON-KHERCHICHE	CHU DE LA REUNION		Centre de compétence

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRMR)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence des maladies rares du développement génital : du fœtus à l'adulte	Rachel REYNAUD	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE MARSEILLE (AP-HM)		Centre de compétence
Centre de référence des maladies rares du développement génital : du fœtus à l'adulte	Emeline RENARD	CHRU DE NANCY		Centre de compétence
Centre de référence des maladies rares du développement génital : du fœtus à l'adulte	Sabine BARON	CHU DE NANTES		Centre de compétence
Centre de référence des maladies rares du développement génital : du fœtus à l'adulte	Jerôme BERTHERAT	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU CENTRE - UNIVERSITÉ PARIS CITÉ, HÔPITAL COCHIN - PORT ROYAL	Centre de compétence
Centre de référence des maladies rares du développement génital : du fœtus à l'adulte	Nelly SWIERKOWSKI-BLANCHARD	CHI POISSY ST-GERMAIN		Centre de compétence
Centre de référence des maladies rares du développement génital : du fœtus à l'adulte	Diana POTOP	CHU DE POITIERS		Centre de compétence
Centre de référence des maladies rares du développement génital : du fœtus à l'adulte	Anne-Sophie SALMON-MUSIAL	CHU DE REIMS		Centre de compétence
Centre de référence des maladies rares du développement génital : du fœtus à l'adulte	Sylvie NIVOT-ADAMIAK	CHU DE RENNES		Centre de compétence
Centre de référence des maladies rares du développement génital : du fœtus à l'adulte	Alexandre NACCACHE	CHU DE ROUEN		Centre de compétence

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRMR)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence des maladies rares du développement génital : du fœtus à l'adulte	Aurelien SCALABRE	CHU DE SAINT-ETIENNE		Centre de compétence
Centre de référence des maladies rares du développement génital : du fœtus à l'adulte	Sylvie ROSSIGNOL	HOPITAUX UNIVERSITAIRES DE STRASBOURG		Centre de compétence
Centre de référence des maladies rares du développement génital : du fœtus à l'adulte	Olivier ABBO	CHU DE TOULOUSE		Centre de compétence
Centre de référence des maladies rares du développement génital : du fœtus à l'adulte	Nicolas CHEVALIER	CHU DE NICE		Centre de compétence
Centre de référence des pathologies gynécologiques rares	Michel POLAK	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU CENTRE - UNIVERSITÉ PARIS CITÉ, HÔPITAL NECKER-ENFANTS MALADES	Centre de référence (coordonnateur)
Centre de référence des pathologies gynécologiques rares	Anne BACHELOT	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU SORBONNE UNIVERSITÉ, HÔPITAL PITIÉ-SALPÊTRIÈRE	Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des pathologies gynécologiques rares	Catherine PIENKOWSKI	CHU DE TOULOUSE		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des pathologies gynécologiques rares	Sabine BARON	CHU DE NANTES		Centre de compétence
Centre de référence des pathologies gynécologiques rares	Patrice RODIEN	CHU D'ANGERS		Centre de compétence
Centre de référence des pathologies gynécologiques rares	Marie-Aline GUITTENY	CHU DE RENNES		Centre de compétence
Centre de référence des pathologies gynécologiques rares	Sarah BOUEE	CHRU DE BREST		Centre de compétence

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRMR)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence des pathologies gynécologiques rares	Vanessa VAUTIER	CHU DE BORDEAUX		Centre de compétence
Centre de référence des pathologies gynécologiques rares	Erdogan NOHUZ	HOSPICES CIVILS DE LYON		Centre de compétence
Centre de référence des pathologies gynécologiques rares	Françoise PARIS	CHU DE MONTPELLIER		Centre de compétence
Centre de référence des pathologies gynécologiques rares	Julia VERGIER	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE MARSEILLE (AP-HM)		Centre de compétence
Centre de référence des pathologies gynécologiques rares	Aline RANKE	CHRU DE NANCY		Centre de compétence
Centre de référence des pathologies gynécologiques rares	Anne FEVRE	CHU DE REIMS		Centre de compétence
Centre de référence des pathologies gynécologiques rares	Brigitte MIGNOT	CHU DE BESANÇON		Centre de compétence
Centre de référence des pathologies gynécologiques rares	Estelle AUBRY	CHU DE LILLE		Centre de compétence
Centre de référence des pathologies gynécologiques rares	Mireille CASTANET	CHU DE ROUEN		Centre de compétence
Centre de référence des pathologies gynécologiques rares	Nathalie JEANDIDIER	HOPITAUX UNIVERSITAIRES DE STRASBOURG		Centre de compétence
Centre de référence des pathologies gynécologiques rares	Karine BRAUN	CHU D'AMIENS PICARDIE		Centre de compétence
Centre de référence des pathologies gynécologiques rares	Christine LOUIS-SYLVESTRE	INSTITUT MUTUALISTE MONTSOURIS		Centre de compétence
Centre de référence des pathologies gynécologiques rares	Hélène BRY GAUILLARD	CHI DE CRETEIL		Centre de compétence

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRM)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence des pathologies gynécologiques rares	Annabel PAYE-JAOUEN	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU NORD - UNIVERSITÉ PARIS CITÉ, HÔPITAL ROBERT DEBRÉ	Centre de compétence
Centre de référence des pathologies gynécologiques rares	Lise DURANTEAU	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU UNIVERSITÉ PARIS SACLAY, HÔPITAL BICÊTRE	Centre de compétence
Centre de référence des pathologies gynécologiques rares	Geneviève PLU-BUREAU	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU CENTRE - UNIVERSITÉ PARIS CITÉ, HÔPITAL COCHIN - PORT ROYAL	Centre de compétence
Centre de référence des pathologies gynécologiques rares	Nicolas CHEVALIER	CHU DE NICE		Centre de compétence
Centre de référence des pathologies rares de l'insulino-sécrétion et de l'insulino-sensibilité	Corinne VIGOUROUX	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU SORBONNE UNIVERSITÉ, HÔPITAL SAINT-ANTOINE	Centre de référence (coordonnateur)
Centre de référence des pathologies rares de l'insulino-sécrétion et de l'insulino-sensibilité	Elise BISMUTH	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU NORD - UNIVERSITÉ PARIS CITÉ, HÔPITAL ROBERT DEBRÉ	Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des pathologies rares de l'insulino-sécrétion et de l'insulino-sensibilité	Estelle NOBÉCOURT	CHU DE LA REUNION		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des pathologies rares de l'insulino-sécrétion et de l'insulino-sensibilité	Pierre GOURDY	CHU DE TOULOUSE		Centre de compétence
Centre de référence des pathologies rares de l'insulino-sécrétion et de l'insulino-sensibilité	Marc NICOLINO	HOSPICES CIVILS DE LYON		Centre de compétence

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRM)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence des pathologies rares de l'insulino-sécrétion et de l'insulino-sensibilité	Vincent RIGALLEAU	CHU DE BORDEAUX		Centre de compétence
Centre de référence des pathologies rares de l'insulino-sécrétion et de l'insulino-sensibilité	Igor TAUVERON	CHU DE CLERMONT-FERRAND		Centre de compétence
Centre de référence des pathologies rares de l'insulino-sécrétion et de l'insulino-sensibilité	Stéphanie JELLIMANN	CHRU DE NANCY		Centre de compétence
Centre de référence des pathologies rares de l'insulino-sécrétion et de l'insulino-sensibilité	Sabine BARON	CHU DE NANTES		Centre de compétence
Centre de référence des pathologies rares de l'insulino-sécrétion et de l'insulino-sensibilité	Brigitte DELEMER	CHU DE REIMS		Centre de compétence
Centre de référence des pathologies rares de l'insulino-sécrétion et de l'insulino-sensibilité	Laurence KESSLER	HOPITAUX UNIVERSITAIRES DE STRASBOURG		Centre de compétence
Centre de référence des pathologies rares de l'insulino-sécrétion et de l'insulino-sensibilité	Jacques BELTRAND	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU CENTRE - UNIVERSITÉ PARIS CITÉ, HÔPITAL NECKER-ENFANTS MALADES	Centre de compétence
Centre de référence des pathologies rares de l'insulino-sécrétion et de l'insulino-sensibilité	Danièle DUBOIS-LAFORGUE	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU CENTRE - UNIVERSITÉ PARIS CITÉ, HÔPITAL COCHIN - PORT ROYAL	Centre de compétence
Centre de référence des pathologies rares de l'insulino-sécrétion et de l'insulino-sensibilité	Tiphaine VIDAL-TRECAN	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU NORD - UNIVERSITÉ PARIS CITÉ, HÔPITAL LARIBOISIÈRE	Centre de compétence

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRMR)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence des pathologies rares de l'insulino-sécrétion et de l'insulino-sensibilité	Agnès HARTEMANN	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU SORBONNE UNIVERSITÉ, HÔPITAL PITIÉ-SALPÊTRIÈRE	Centre de compétence
Centre de référence des pathologies rares de l'insulino-sécrétion et de l'insulino-sensibilité	Claire BRIET	CHU D'ANGERS		Centre de compétence
Centre de référence des pathologies rares de l'insulino-sécrétion et de l'insulino-sensibilité	Véronique KERLAN	CHRU DE BREST		Centre de compétence
Centre de référence des pathologies rares de l'insulino-sécrétion et de l'insulino-sensibilité	Noémie DUBOIS	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE MARSEILLE (AP-HM)		Centre de compétence
Centre de référence des pathologies rares de l'insulino-sécrétion et de l'insulino-sensibilité	Noémie LE TALLEC-ESTEVE	CHU DE RENNES		Centre de compétence
Centre de référence des pathologies rares de l'insulino-sécrétion et de l'insulino-sensibilité	Gaetan PREVOST	CHU DE ROUEN		Centre de compétence
Centre de référence des pathologies rares de l'insulino-sécrétion et de l'insulino-sensibilité	Eric RENARD	CHU DE MONTPELLIER		Centre de compétence
Centre de référence des pathologies rares de l'insulino-sécrétion et de l'insulino-sensibilité	Rachel DESAILLOUD	CHU D'AMIENS PICARDIE		Centre de compétence
Centre de référence des pathologies rares de l'insulino-sécrétion et de l'insulino-sensibilité	Bruno VERGES	CHU DE DIJON BOURGOGNE		Centre de compétence

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRMR)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence des pathologies rares de l'insulino-sécrétion et de l'insulino-sensibilité	Natacha GERMAIN	CHU DE SAINT-ETIENNE		Centre de compétence
Centre de référence des pathologies rares de l'insulino-sécrétion et de l'insulino-sensibilité	Hélène MOSBAH	CHU DE POITIERS		Centre de compétence
Centre de référence des pathologies rares de l'insulino-sécrétion et de l'insulino-sensibilité	Marie-Christine VANTYGHEM	CHU DE LILLE		Centre de compétence
Centre de référence des pathologies rares de l'insulino-sécrétion et de l'insulino-sensibilité	Nicolas CHEVALIER	CHU DE NICE		Centre de compétence

Filière de Santé Maladies Rares : G2M
(Maladies héréditaires du métabolisme)

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRMR)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence de la maladie de Wilson et autres maladies rares liées au cuivre	Aurélia POUJOIS	FONDATION ADOLPHE DE ROTHSCHILD		Centre de référence (coordonnateur)
Centre de référence de la maladie de Wilson et autres maladies rares liées au cuivre	Eduardo COUCHONNAL	HOSPICES CIVILS DE LYON		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence de la maladie de Wilson et autres maladies rares liées au cuivre	Rodolphe SOBESKY	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU UNIVERSITÉ PARIS SACLAY, HÔPITAL PAUL BROUSSE	Centre de compétence
Centre de référence de la maladie de Wilson et autres maladies rares liées au cuivre	Dalila HABES	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU UNIVERSITÉ PARIS SACLAY, HÔPITAL BICÊTRE	Centre de compétence
Centre de référence de la maladie de Wilson et autres maladies rares liées au cuivre	Edouard BARDOU-JACQUET	CHU DE RENNES		Centre de compétence
Centre de référence de la maladie de Wilson et autres maladies rares liées au cuivre	Victor DE LEDINGHEN	CHU DE BORDEAUX		Centre de compétence
Centre de référence de la maladie de Wilson et autres maladies rares liées au cuivre	Fabienne ORY-MAGNE	CHU DE TOULOUSE		Centre de compétence
Centre de référence de la maladie de Wilson et autres maladies rares liées au cuivre	Frédérique FLUCHERE	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE MARSEILLE (AP-HM)		Centre de compétence

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRMR)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence de la maladie de Wilson et autres maladies rares liées au cuivre	Claire VANLEMMENS	CHU DE BESANÇON		Centre de compétence
Centre de référence de la maladie de Wilson et autres maladies rares liées au cuivre	Caroline MOREAU	CHU DE LILLE		Centre de compétence
Centre de référence des hémochromatoses et autres maladies métaboliques du fer	Edouard BARDOU-JACQUET	CHU DE RENNES		Centre de référence (coordonnateur)
Centre de référence des hémochromatoses et autres maladies métaboliques du fer	Xavier CAUSSE	CHR D'ORLEANS		Centre de compétence
Centre de référence des hémochromatoses et autres maladies métaboliques du fer	Nathalie GANNE - CARRIE	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU HÔPITAUX UNIVERSITAIRES PARIS SEINE-SAINT-DENIS, HÔPITAL AVICENNE	Centre de compétence
Centre de référence des hémochromatoses et autres maladies métaboliques du fer	Caroline DE KERGUENEC	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU NORD - UNIVERSITÉ PARIS CITÉ, HÔPITAL BEAUJON	Centre de compétence
Centre de référence des hémochromatoses et autres maladies métaboliques du fer	Bernard DRENOU	GRH MULHOUSE & SUD ALSACE		Centre de compétence
Centre de référence des hémochromatoses et autres maladies métaboliques du fer	Christophe BUREAU	CHU DE TOULOUSE		Centre de compétence
Centre de référence des hémochromatoses et autres maladies métaboliques du fer	Valérie CANVA	CHU DE LILLE		Centre de compétence

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRMR)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GRUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence des hémochromatoses et autres maladies métaboliques du fer	Véronique LOUSTAUD-RATTI	CHU DE LIMOGES		Centre de compétence
Centre de référence des hémochromatoses et autres maladies métaboliques du fer	Patricia AGUILAR MARTINEZ	CHU DE MONTPELLIER		Centre de compétence
Centre de référence des hémochromatoses et autres maladies métaboliques du fer	Marc PLANES	CHRU DE BREST		Centre de compétence
Centre de référence des hémochromatoses et autres maladies métaboliques du fer	René GEROLAMI	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE MARSEILLE (AP-HM)		Centre de compétence
Centre de référence des hémochromatoses et autres maladies métaboliques du fer	Quitterie REYNAUD	HOSPICES CIVILS DE LYON		Centre de compétence
Centre de référence des hémochromatoses et autres maladies métaboliques du fer	Audrey COILLY	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU UNIVERSITÉ PARIS SACLAY, HÔPITAL PAUL BROUSSE	Centre de compétence
Centre de référence des maladies héréditaires du métabolisme	Brigitte CHABROL	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE MARSEILLE (AP-HM)		Centre de référence (coordonnateur)
Centre de référence des maladies héréditaires du métabolisme	Pascale DE LONLAY	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU CENTRE - UNIVERSITÉ PARIS CITÉ, HÔPITAL NECKER-ENFANTS MALADES	Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des maladies héréditaires du métabolisme	Dries DOBBELAERE	CHU DE LILLE		Centre de référence (constitutif)

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRMR)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence des maladies héréditaires du métabolisme	François FEILLET	CHRU DE NANCY		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des maladies héréditaires du métabolisme	Magali GORCE	CHU DE TOULOUSE		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des maladies héréditaires du métabolisme	Nathalie GUFFON-FOUILHOX	HOSPICES CIVILS DE LYON		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des maladies héréditaires du métabolisme	François LABARTHE	CHU DE TOURS		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des maladies héréditaires du métabolisme	Fanny MOCHEL	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU SORBONNE UNIVERSITÉ, HÔPITAL PITIÉ-SALPÊTRIÈRE	Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des maladies héréditaires du métabolisme	Caroline SEVIN	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU UNIVERSITÉ PARIS SACLAY, HÔPITAL BICÊTRE	Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des maladies héréditaires du métabolisme	Gilles MORIN	CHU D'AMIENS PICARDIE		Centre de compétence
Centre de référence des maladies héréditaires du métabolisme	Cécilia ALTUZARRA	CHU DE BESANÇON		Centre de compétence
Centre de référence des maladies héréditaires du métabolisme	Delphine LAMIREAU	CHU DE BORDEAUX		Centre de compétence
Centre de référence des maladies héréditaires du métabolisme	Elise SACAZE	CHRU DE BREST		Centre de compétence
Centre de référence des maladies héréditaires du métabolisme	Alina ARION	CHU DE CAEN NORMANDIE		Centre de compétence

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRMR)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence des maladies héréditaires du métabolisme	Frédéric HUET	CHU DE DIJON BOURGOGNE		Centre de compétence
Centre de référence des maladies héréditaires du métabolisme	Gérard BESSON	CHU DE GRENOBLE ALPES		Centre de compétence
Centre de référence des maladies héréditaires du métabolisme	Cécile LAROCHE	CHU DE LIMOGES		Centre de compétence
Centre de référence des maladies héréditaires du métabolisme	Agathe ROUBERTIE	CHU DE MONTPELLIER		Centre de compétence
Centre de référence des maladies héréditaires du métabolisme	Gwenaël LE GUYADER	CHU DE POITIERS		Centre de compétence
Centre de référence des maladies héréditaires du métabolisme	Nathalie BEDNAREK	CHU DE REIMS		Centre de compétence
Centre de référence des maladies héréditaires du métabolisme	Léna DAMAJ	CHU DE RENNES		Centre de compétence
Centre de référence des maladies héréditaires du métabolisme	Gaëtan SAUVETRE	CHU DE ROUEN		Centre de compétence
Centre de référence des maladies héréditaires du métabolisme	Claire GAY	CHU DE SAINT-ETIENNE		Centre de compétence
Centre de référence des maladies héréditaires du métabolisme	Christian RICHELME	HOPITAUX PEDIATRIQUES NICE CHU LENVAL		Centre de compétence
Centre de référence des maladies héréditaires du métabolisme	Magalie BARTH	CHU D'ANGERS		Centre de compétence

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRMR)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence des maladies héréditaires du métabolisme	Marie-Thérèse ABI-WARDE	HOPITAUX UNIVERSITAIRES DE STRASBOURG		Centre de compétence
Centre de référence des maladies héréditaires du métabolisme	Marc BERGER	CHU DE CLERMONT-FERRAND		Centre de compétence
Centre de référence des maladies héréditaires du métabolisme hépatique	Philippe LABRUNE	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU UNIVERSITÉ PARIS SACLAY, HÔPITAL ANTOINE BÉCLÈRE	Centre de référence (coordonnateur)
Centre de référence des maladies héréditaires du métabolisme hépatique	Martin BIOSSE DUPLAN	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU NORD - UNIVERSITÉ PARIS CITÉ, HÔPITAL BRETONNEAU	Centre de compétence
Centre de référence des maladies lysosomales	Bénédicte HERON	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU SORBONNE UNIVERSITÉ, HÔPITAL ARMAND TROUSSEAU	Centre de référence (coordonnateur)
Centre de référence des maladies lysosomales	Anais BRASSIER	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU CENTRE - UNIVERSITÉ PARIS CITÉ, HÔPITAL NECKER-ENFANTS MALADES	Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des maladies lysosomales	Agnès LEFORT	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU NORD - UNIVERSITÉ PARIS CITÉ, HÔPITAL BEAUJON	Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des maladies lysosomales	Olivier LIDOVE	GROUPE HOSPITALIER DIACONESSES CROIX SAINT-SIMON		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des maladies lysosomales	Yann NADJAR	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU SORBONNE UNIVERSITÉ, HÔPITAL PITIÉ-SALPÊTRIÈRE	Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des maladies lysosomales	Stéphanie TORRE	CHU DE ROUEN		Centre de référence (constitutif)

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRMR)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence des maladies lysosomales : maladie de Fabry	Dominique GERMAIN	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU UNIVERSITÉ PARIS SACLAY, HÔPITAL RAYMOND POINCARÉ	Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des maladies lysosomales	Francis GACHES	CLINIQUE MONIÉ		Centre de compétence
Centre de référence des maladies lysosomales	Agathe MASSEAU	CHU DE NANTES		Centre de compétence
Centre de référence des maladies lysosomales	Bérangère CADOR	CHU DE RENNES		Centre de compétence
Centre de référence des maladies lysosomales : maladie de Fabry	Didier LACOMBE	CHU DE BORDEAUX		Centre de compétence
Centre de référence des maladies lysosomales : maladie de Fabry	Karine NGUYEN	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE MARSEILLE (AP-HM)		Centre de compétence
Centre de référence des maladies lysosomales : maladie de Fabry	Moglie LE QUINTREC	CHU DE MONTPELLIER		Centre de compétence
Centre de référence des maladies lysosomales : maladie de Fabry	Gregory PUGNET	CHU DE TOULOUSE		Centre de compétence
Centre de référence des porphyries et anémies rares du métabolisme du fer	Laurent GOUYA	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU NORD - UNIVERSITÉ PARIS CITÉ, HÔPITAL LOUIS MOURIER	Centre de référence (coordonnateur)
Centre de référence des porphyries et anémies rares du métabolisme du fer	Marie LE MOIGNE	CHU DE NANTES		Centre de compétence
Centre de référence des porphyries et anémies rares du métabolisme du fer	Patrick MERCIÉ	CHU DE BORDEAUX		Centre de compétence

Filière de Santé Maladies Rares : MARIH**(Maladies rares immuno-hématologiques)**

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRMR)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence de la maladie de Castleman	Eric OKSENHENDLER	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU NORD - UNIVERSITÉ PARIS CITÉ, HÔPITAL SAINT-LOUIS	Centre de référence (coordonnateur)
Centre de référence de la maladie de Castleman	Caroline GALEOTTI	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU UNIVERSITÉ PARIS SACLAY, HÔPITAL BICÊTRE	Centre de compétence
Centre de référence de la maladie de Castleman	Jean-François VIALARD	CHU DE BORDEAUX		Centre de compétence
Centre de référence de la maladie de Castleman	Bernard BONNOTTE	CHU DE DIJON BOURGOGNE		Centre de compétence
Centre de référence de la maladie de Castleman	Nicolas SCHLEINITZ	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE MARSEILLE (AP-HM)		Centre de compétence
Centre de référence de la maladie de Castleman	Louis TERRIOU	CHU DE LILLE		Centre de compétence
Centre de référence de l'amylose AL et autres maladies par dépôt d'immunoglobulines monoclonales	Arnaud JACCARD	CHU DE LIMOGES		Centre de référence (coordonnateur)
Centre de référence de l'amylose AL et autres maladies par dépôt d'immunoglobulines monoclonales	Bertrand ARNULF	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU NORD - UNIVERSITÉ PARIS CITÉ, HÔPITAL SAINT-LOUIS	Centre de référence (constitutif)
Centre de référence de l'amylose AL et autres maladies par dépôt d'immunoglobulines monoclonales	Frank BRIDOUX	CHU DE POITIERS		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence de l'amylose AL et autres maladies par dépôt	Pierre MOREL	CHU D'AMIENS PICARDIE		Centre de compétence

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRMR)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
d'immunoglobulines monoclonales				
Centre de référence de l'amylose AL et autres maladies par dépôt d'immunoglobulines monoclonales	Laurent FRENZEL	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU CENTRE - UNIVERSITÉ PARIS CITÉ, HÔPITAL NECKER-ENFANTS MALADES	Centre de compétence
Centre de référence de l'amylose AL et autres maladies par dépôt d'immunoglobulines monoclonales	Sylvain CHOQUET	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU SORBONNE UNIVERSITÉ, HÔPITAL PITIÉ-SALPÊTRIÈRE	Centre de compétence
Centre de référence de l'amylose AL et autres maladies par dépôt d'immunoglobulines monoclonales	Jean Jacques BOFFA	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU SORBONNE UNIVERSITÉ, HÔPITAL TENON	Centre de compétence
Centre de référence de l'amylose AL et autres maladies par dépôt d'immunoglobulines monoclonales	Borhane SLAMA	CH D'AVIGNON HENRI DUFFAUT		Centre de compétence
Centre de référence de l'amylose AL et autres maladies par dépôt d'immunoglobulines monoclonales	Eric DECONINCK	CHU DE BESANÇON		Centre de compétence
Centre de référence de l'amylose AL et autres maladies par dépôt d'immunoglobulines monoclonales	Jean-François VIALARD	CHU DE BORDEAUX		Centre de compétence
Centre de référence de l'amylose AL et autres maladies par dépôt d'immunoglobulines monoclonales	Margaret MACRO	CHU DE CAEN NORMANDIE		Centre de compétence
Centre de référence de l'amylose AL et autres maladies par dépôt d'immunoglobulines monoclonales	Olivier TOURNILHAC	CHU DE CLERMONT-FERRAND		Centre de compétence

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRM)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GRUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence de l'amylose AL et autres maladies par dépôt d'immunoglobulines monoclonales	Denis CAILLOT	CHU DE DIJON BOURGOGNE		Centre de compétence
Centre de référence de l'amylose AL et autres maladies par dépôt d'immunoglobulines monoclonales	Marie DE CHARETTE	CHU DE LA REUNION		Centre de compétence
Centre de référence de l'amylose AL et autres maladies par dépôt d'immunoglobulines monoclonales	Louis TERRIOU	CHU DE LILLE		Centre de compétence
Centre de référence de l'amylose AL et autres maladies par dépôt d'immunoglobulines monoclonales	Lionel KARLIN	HOSPICES CIVILS DE LYON		Centre de compétence
Centre de référence de l'amylose AL et autres maladies par dépôt d'immunoglobulines monoclonales	Anne Marie STOPPA	INSTITUT PAOLI CALMETTES (MARSEILLE)		Centre de compétence
Centre de référence de l'amylose AL et autres maladies par dépôt d'immunoglobulines monoclonales	Laure VINCENT	CHU DE MONTPELLIER		Centre de compétence
Centre de référence de l'amylose AL et autres maladies par dépôt d'immunoglobulines monoclonales	Caroline JACQUET	CHRU DE NANCY		Centre de compétence
Centre de référence de l'amylose AL et autres maladies par dépôt d'immunoglobulines monoclonales	Cyrille TOUZEAU	CHU DE NANTES		Centre de compétence
Centre de référence de l'amylose AL et autres maladies par dépôt d'immunoglobulines monoclonales	Sophie GODET	CHU DE REIMS		Centre de compétence

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRM)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence de l'amylose AL et autres maladies par dépôt d'immunoglobulines monoclonales	Olivier DECAUX	CHU DE RENNES		Centre de compétence
Centre de référence de l'amylose AL et autres maladies par dépôt d'immunoglobulines monoclonales	Fabrice JARDIN	CRLCC HENRI BECQUEREL ROUEN		Centre de compétence
Centre de référence de l'amylose AL et autres maladies par dépôt d'immunoglobulines monoclonales	Bruno MOULIN	HOPITAUX UNIVERSITAIRES DE STRASBOURG		Centre de compétence
Centre de référence de l'amylose AL et autres maladies par dépôt d'immunoglobulines monoclonales	Antoine HUART	CHU DE TOULOUSE		Centre de compétence
Centre de référence de l'amylose AL et autres maladies par dépôt d'immunoglobulines monoclonales	Thomas CHALOPIN	CHU DE TOURS		Centre de compétence
Centre de référence de l'amylose AL et autres maladies par dépôt d'immunoglobulines monoclonales	Valentine RICHEZ-OLIVIER	CHU DE NICE		Centre de compétence
Centre de référence des angioedèmes à kinines	Laurence BOUILLET	CHU DE GRENOBLE ALPES		Centre de référence (coordonnateur)
Centre de référence des angioedèmes à kinines	Olivier FAIN	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU SORBONNE UNIVERSITÉ, HÔPITAL SAINT-ANTOINE	Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des angioedèmes à kinines	David LAUNAY	CHU DE LILLE		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des angioedèmes à kinines	Sophie DEBORD-PEGUET	HOSPICES CIVILS DE LYON		Centre de compétence

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRM)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence des angioedèmes à kinines	Laurent SAILLER	CHU DE TOULOUSE		Centre de compétence
Centre de référence des angioedèmes à kinines	Claire DE MOREUIL	CHRU DE BREST		Centre de compétence
Centre de référence des angioedèmes à kinines	Yann OLLIVIER	CHU DE CAEN NORMANDIE		Centre de compétence
Centre de référence des angioedèmes à kinines	Nicolas MARMION	CHU DE LA REUNION		Centre de compétence
Centre de référence des angioedèmes à kinines	Fabien PELLETIER	CHU DE BESANÇON		Centre de compétence
Centre de référence des angioedèmes à kinines	Stéphane GUEZ	CHU DE BORDEAUX		Centre de compétence
Centre de référence des angioedèmes à kinines	Roland JAUSSAUD	CHRU DE NANCY		Centre de compétence
Centre de référence des angioedèmes à kinines	Stéphane GAYET	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE MARSEILLE (AP-HM)		Centre de compétence
Centre de référence des angioedèmes à kinines	Amandine PERIER	CH DE NIORT		Centre de compétence
Centre de référence des angioedèmes à kinines	Sébastien MIRANDA	CHU DE ROUEN		Centre de compétence
Centre de référence des angioedèmes à kinines	Luminita Elena LUCA	CHU DE POITIERS		Centre de compétence
Centre de référence des angioedèmes à kinines	Florence MOINET	CHU DE MARTINIQUE		Centre de compétence
Centre de référence des angioedèmes à kinines	Marie-Caroline TAQUET	HOPITAUX UNIVERSITAIRES DE STRASBOURG		Centre de compétence
Centre de référence des angioedèmes à kinines	Cyrille HOARAU	CHU DE TOURS		Centre de compétence

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRM)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence des angioedèmes à kinines	Hervé MAILLARD	CH DU MANS		Centre de compétence
Centre de référence des angioedèmes à kinines	Marc ANDRE	CHU DE CLERMONT-FERRAND		Centre de compétence
Centre de référence des angioedèmes à kinines	Sébastien LEFEVRE	CHR DE METZ-THIONVILLE		Centre de compétence
Centre de référence des angioedèmes à kinines	Bernard BONNOTTE	CHU DE DIJON BOURGOGNE		Centre de compétence
Centre de référence des angioedèmes à kinines	Aurélie DU-THANH	CHU DE MONTPELLIER		Centre de compétence
Centre de référence des angioedèmes à kinines	Pierre-Yves JEANDEL	CHU DE NICE		Centre de compétence
Centre de référence des aplasies médullaires acquises et constitutionnelles	Régis PEFFAULT DE LATOUR	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU NORD - UNIVERSITÉ PARIS CITÉ, HÔPITAL SAINT-LOUIS	Centre de référence (coordonnateur)
Centre de référence des aplasies médullaires acquises et constitutionnelles	Thierry LEBLANC	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU NORD - UNIVERSITÉ PARIS CITÉ, HÔPITAL ROBERT DEBRÉ	Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des aplasies médullaires acquises et constitutionnelles	Bénédictte BRUNO	CHU DE LILLE		Centre de compétence
Centre de référence des aplasies médullaires acquises et constitutionnelles	Cécile RENARD	HOSPICES CIVILS DE LYON		Centre de compétence
Centre de référence des aplasies médullaires acquises et constitutionnelles	Arthur STERIN	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE MARSEILLE (AP-HM)		Centre de compétence
Centre de référence des aplasies médullaires acquises et constitutionnelles	Yosr HICHERI	INSTITUT PAOLI CALMETTES (MARSEILLE)		Centre de compétence

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRM)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence des aplasies médullaires acquises et constitutionnelles	Quentin CABRERA	CHU DE LA REUNION		Centre de compétence
Centre de référence des aplasies médullaires acquises et constitutionnelles	Suzanne TAVATIAN	CHU DE TOULOUSE		Centre de compétence
Centre de référence des aplasies médullaires acquises et constitutionnelles	Delphine LEBON	CHU D'AMIENS PICARDIE		Centre de compétence
Centre de référence des aplasies médullaires acquises et constitutionnelles	Edouard FORCADE	CHU DE BORDEAUX		Centre de compétence
Centre de référence des aplasies médullaires acquises et constitutionnelles	Alice GARNIER	CHU DE NANTES		Centre de compétence
Centre de référence des aplasies médullaires acquises et constitutionnelles	Simona PAGLIUCA	CHRU DE NANCY		Centre de compétence
Centre de référence des aplasies médullaires acquises et constitutionnelles	Virginie GANDEMER	CHU DE RENNES		Centre de compétence
Centre de référence des aplasies médullaires acquises et constitutionnelles	Catherine PAILLARD	HOPITAUX UNIVERSITAIRES DE STRASBOURG		Centre de compétence
Centre de référence des aplasies médullaires acquises et constitutionnelles	Bruno LIOURE	ICANS (INSTITUT DE CANCEROLOGIE STRASBOURG EUROPE)		Centre de compétence
Centre de référence des aplasies médullaires acquises et constitutionnelles	Michael LOSCHI	CHU DE NICE		Centre de compétence
Centre de référence des cytopénies auto-immunes de l'adulte	Bertrand GODEAU	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU HÔPITAUX UNIVERSITAIRES HENRI MONDOR, HÔPITAL HENRI MONDOR	Centre de référence (coordonnateur)

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRM)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence des cytopénies auto-immunes de l'adulte	Bernard BONNOTTE	CHU DE DIJON BOURGOGNE		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des cytopénies auto-immunes de l'adulte	Mikael EBBO	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE MARSEILLE (AP-HM)		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des cytopénies auto-immunes de l'adulte	Guillaume MOULIS	CHU DE TOULOUSE		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des cytopénies auto-immunes de l'adulte	Jean-François VIALARD	CHU DE BORDEAUX		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des cytopénies auto-immunes de l'adulte	Aurélien ACHILLE GELHAR	CH D'AJACCIO		Centre de compétence
Centre de référence des cytopénies auto-immunes de l'adulte	Clement GOURGUECHON	CHU D'AMIENS PICARDIE		Centre de compétence
Centre de référence des cytopénies auto-immunes de l'adulte	Corentin ORVAIN	CHU D'ANGERS		Centre de compétence
Centre de référence des cytopénies auto-immunes de l'adulte	Delphine GOBERT	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU SORBONNE UNIVERSITÉ, HÔPITAL SAINT-ANTOINE	Centre de compétence
Centre de référence des cytopénies auto-immunes de l'adulte	Jehane FADLALLAH	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU NORD - UNIVERSITÉ PARIS CITÉ, HÔPITAL SAINT-LOUIS	Centre de compétence
Centre de référence des cytopénies auto-immunes de l'adulte	Nadine MAGY-BERTRAND	CHU DE BESANÇON		Centre de compétence
Centre de référence des cytopénies auto-immunes de l'adulte	Olivier LAMBOTTE	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU UNIVERSITÉ PARIS SACLAY, HÔPITAL BICÊTRE	Centre de compétence
Centre de référence des cytopénies auto-immunes de l'adulte	Thomas PAPO	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU NORD - UNIVERSITÉ PARIS CITÉ, HÔPITAL BICHAT CLAUDE-BERNARD	Centre de compétence

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRM)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence des cytopénies auto-immunes de l'adulte	Bertrand LIOGER	CH SIMONE VEIL DE BLOIS		Centre de compétence
Centre de référence des cytopénies auto-immunes de l'adulte	Laurent GILARDIN	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU HÔPITAUX UNIVERSITAIRES PARIS SEINE-SAINT-DENIS, HÔPITAL JEAN VERDIER	Centre de compétence
Centre de référence des cytopénies auto-immunes de l'adulte	Brigitte PAN-PETESCH	CHRU DE BREST		Centre de compétence
Centre de référence des cytopénies auto-immunes de l'adulte	Stéphane CHEZE	CHU DE CAEN NORMANDIE		Centre de compétence
Centre de référence des cytopénies auto-immunes de l'adulte	Marc RUIVARD	CHU DE CLERMONT-FERRAND		Centre de compétence
Centre de référence des cytopénies auto-immunes de l'adulte	Anne-Marie RONCHETTI	CH SUD FRANCILIEN		Centre de compétence
Centre de référence des cytopénies auto-immunes de l'adulte	Laurence BOUILLET	CHU DE GRENOBLE ALPES		Centre de compétence
Centre de référence des cytopénies auto-immunes de l'adulte	Alexandra LEWINSKI	CHU DE LA REUNION		Centre de compétence
Centre de référence des cytopénies auto-immunes de l'adulte	Arnaud JACCARD	CHU DE LIMOGES		Centre de compétence
Centre de référence des cytopénies auto-immunes de l'adulte	Isabelle DURIEU	HOSPICES CIVILS DE LYON		Centre de compétence
Centre de référence des cytopénies auto-immunes de l'adulte	Philippe GUILPAIN	CHU DE MONTPELLIER		Centre de compétence
Centre de référence des cytopénies auto-immunes de l'adulte	Thomas MOULINET	CHRU DE NANCY		Centre de compétence
Centre de référence des cytopénies auto-immunes de l'adulte	Julie GRAVELEAU	CHU DE NANTES		Centre de compétence
Centre de référence des cytopénies auto-immunes de l'adulte	Roderau OUTH	CH DE PERPIGNAN		Centre de compétence

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRM)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence des cytopénies auto-immunes de l'adulte	Frederique ROY-PEAUD	CHU DE POITIERS		Centre de compétence
Centre de référence des cytopénies auto-immunes de l'adulte	Ailsa ROBBINS	CHU DE REIMS		Centre de compétence
Centre de référence des cytopénies auto-immunes de l'adulte	Aline MOIGNET-AUTREL	CHU DE RENNES		Centre de compétence
Centre de référence des cytopénies auto-immunes de l'adulte	Pascal CATHEBRAS	CHU DE SAINT-ETIENNE		Centre de compétence
Centre de référence des cytopénies auto-immunes de l'adulte	Emmanuel ANDRES	HOPITAUX UNIVERSITAIRES DE STRASBOURG		Centre de compétence
Centre de référence des cytopénies auto-immunes de l'adulte	Helene HENIQUE	CHU DE TOURS		Centre de compétence
Centre de référence des cytopénies auto-immunes de l'adulte	Louis TERRIOU	CHU DE LILLE		Centre de compétence
Centre de référence des cytopénies auto-immunes de l'adulte	Pierre-Yves JEANDEL	CHU DE NICE		Centre de compétence
Centre de référence des cytopénies auto-immunes de l'enfant	Nathalie ALADJIDI	CHU DE BORDEAUX		Centre de référence (coordonnateur)
Centre de référence des cytopénies auto-immunes de l'enfant	Sebastien HERITIER	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU SORBONNE UNIVERSITÉ, HÔPITAL ARMAND TROUSSEAU	Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des cytopénies auto-immunes de l'enfant	Thierry LEBLANC	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU NORD - UNIVERSITÉ PARIS CITÉ, HÔPITAL ROBERT DEBRÉ	Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des cytopénies auto-immunes de l'enfant	Valérie LI-THIAO-TE	CHU D'AMIENS PICARDIE		Centre de compétence
Centre de référence des cytopénies auto-immunes de l'enfant	Isabelle PELLIER	CHU D'ANGERS		Centre de compétence
Centre de référence des cytopénies auto-immunes de l'enfant	Corinne GUITTON	ASSISTANCE PUBLIQUE -	GHU UNIVERSITÉ PARIS SACLAY, HÔPITAL BICÊTRE	Centre de compétence

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRM)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GRUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
		HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)		
Centre de référence des cytopénies auto-immunes de l'enfant	Bénédicte NEVEN	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU CENTRE - UNIVERSITÉ PARIS CITÉ, HÔPITAL NECKER-ENFANTS MALADES	Centre de compétence
Centre de référence des cytopénies auto-immunes de l'enfant	Nathalie CHEIKH	CHU DE BESANÇON		Centre de compétence
Centre de référence des cytopénies auto-immunes de l'enfant	Marianna DEPARIS	CHU DE CAEN NORMANDIE		Centre de compétence
Centre de référence des cytopénies auto-immunes de l'enfant	Claire DESPLANTES	CHU DE DIJON BOURGOGNE		Centre de compétence
Centre de référence des cytopénies auto-immunes de l'enfant	Anne PAGNIER	CHU DE GRENOBLE ALPES		Centre de compétence
Centre de référence des cytopénies auto-immunes de l'enfant	Wadih ABOU CHAHLA	CHU DE LILLE		Centre de compétence
Centre de référence des cytopénies auto-immunes de l'enfant	Christophe PIGUET	CHU DE LIMOGES		Centre de compétence
Centre de référence des cytopénies auto-immunes de l'enfant	Nathalie GARNIER	HOSPICES CIVILS DE LYON		Centre de compétence
Centre de référence des cytopénies auto-immunes de l'enfant	Vincent BARLOGIS	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE MARSEILLE (AP-HM)		Centre de compétence
Centre de référence des cytopénies auto-immunes de l'enfant	Eric JEZIORSKI	CHU DE MONTPELLIER		Centre de compétence
Centre de référence des cytopénies auto-immunes de l'enfant	Pascal CHASTAGNER	CHRU DE NANCY		Centre de compétence
Centre de référence des cytopénies auto-immunes de l'enfant	Caroline THOMAS	CHU DE NANTES		Centre de compétence

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRMR)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence des cytopénies auto-immunes de l'enfant	Frédéric MILLOT	CHU DE POITIERS		Centre de compétence
Centre de référence des cytopénies auto-immunes de l'enfant	Claire PLUCHART	CHU DE REIMS		Centre de compétence
Centre de référence des cytopénies auto-immunes de l'enfant	Sophie BAYART	CHU DE RENNES		Centre de compétence
Centre de référence des cytopénies auto-immunes de l'enfant	Sandrine THOUVENIN-DOULET	CHU DE SAINT-ETIENNE		Centre de compétence
Centre de référence des cytopénies auto-immunes de l'enfant	Catherine PAILLARD	HOPITAUX UNIVERSITAIRES DE STRASBOURG		Centre de compétence
Centre de référence des cytopénies auto-immunes de l'enfant	Marlène PASQUET	CHU DE TOULOUSE		Centre de compétence
Centre de référence des cytopénies auto-immunes de l'enfant	Julien LEJEUNE	CHU DE TOURS		Centre de compétence
Centre de référence des cytopénies auto-immunes de l'enfant	Joy BENADIBA	CHU DE NICE		Centre de compétence
Centre de référence des déficits immunitaires héréditaires	Despina MOSHOUS	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU CENTRE - UNIVERSITÉ PARIS CITÉ, HÔPITAL NECKER-ENFANTS MALADES	Centre de référence (coordonnateur)
Centre de référence des déficits immunitaires héréditaires	Vincent BARLOGIS	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE MARSEILLE (AP-HM)		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des déficits immunitaires héréditaires	Claire FIESCHI	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU NORD - UNIVERSITÉ PARIS CITÉ, HÔPITAL SAINT-LOUIS	Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des déficits immunitaires héréditaires	Guillaume LEFEVRE	CHU DE LILLE		Centre de référence (constitutif)

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRM)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence des déficits immunitaires héréditaires	Isabelle PELLIER	CHU D'ANGERS		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des déficits immunitaires héréditaires	Caroline THOMAS	CHU DE NANTES		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des déficits immunitaires héréditaires	Clément GOURGUECHON	CHU D'AMIENS PICARDIE		Centre de compétence
Centre de référence des déficits immunitaires héréditaires	Yves HATCHUEL	CHU DE MARTINIQUE		Centre de compétence
Centre de référence des déficits immunitaires héréditaires	Jean-Daniel LELIEVRE	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU HÔPITAUX UNIVERSITAIRES HENRI MONDOR, HÔPITAL HENRI MONDOR	Centre de compétence
Centre de référence des déficits immunitaires héréditaires	Coralie BRIAND	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU HÔPITAUX UNIVERSITAIRES PARIS SEINE-SAINT-DENIS, HÔPITAL JEAN VERDIER	Centre de compétence
Centre de référence des déficits immunitaires héréditaires	Olivier LAMBOTTE	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU UNIVERSITÉ PARIS SACLAY, HÔPITAL BICÊTRE	Centre de compétence
Centre de référence des déficits immunitaires héréditaires	Miguel HIÉ	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU SORBONNE UNIVERSITÉ, HÔPITAL PITIÉ-SALPÊTRIÈRE	Centre de compétence
Centre de référence des déficits immunitaires héréditaires	Nadine MAGY-BERTRAND	CHU DE BESANÇON		Centre de compétence
Centre de référence des déficits immunitaires héréditaires	Emmanuelle LE MOIGNE	CHRU DE BREST		Centre de compétence
Centre de référence des déficits	Nicolas MARTIN SILVA	CHU DE CAEN NORMANDIE		Centre de compétence

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRM)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
immunitaires héréditaires				
Centre de référence des déficits immunitaires héréditaires	Olivier TOURNILHAC	CHU DE CLERMONT-FERRAND		Centre de compétence
Centre de référence des déficits immunitaires héréditaires	Bernard BONNOTTE	CHU DE DIJON BOURGOGNE		Centre de compétence
Centre de référence des déficits immunitaires héréditaires	Arnaud JACCARD	CHU DE LIMOGES		Centre de compétence
Centre de référence des déficits immunitaires héréditaires	Eric JEZIORSKI	CHU DE MONTPELLIER		Centre de compétence
Centre de référence des déficits immunitaires héréditaires	Roland JAUSSAUD	CHRU DE NANCY		Centre de compétence
Centre de référence des déficits immunitaires héréditaires	Marie OUACHEE CHARDIN	HOSPICES CIVILS DE LYON		Centre de compétence
Centre de référence des déficits immunitaires héréditaires	Frédéric MILLOT	CHU DE POITIERS		Centre de compétence
Centre de référence des déficits immunitaires héréditaires	Amélie SERVETTAZ	CHU DE REIMS		Centre de compétence
Centre de référence des déficits immunitaires héréditaires	Virginie GANDEMER	CHU DE RENNES		Centre de compétence
Centre de référence des déficits immunitaires héréditaires	Loïc RAFFRAY	CHU DE LA REUNION		Centre de compétence
Centre de référence des déficits	Serge JACQUOT	CHU DE ROUEN		Centre de compétence

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRM)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
immunitaires héréditaires				
Centre de référence des déficits immunitaires héréditaires	Marlène PASQUET	CHU DE TOULOUSE		Centre de compétence
Centre de référence des déficits immunitaires héréditaires	Cyrille HOARAU	CHU DE TOURS		Centre de compétence
Centre de référence des déficits immunitaires héréditaires	Luc MOUTHON	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU CENTRE - UNIVERSITÉ PARIS CITÉ, HÔPITAL COCHIN - PORT ROYAL	Centre de compétence
Centre de référence des déficits immunitaires héréditaires	Jean-François VIALARD	CHU DE BORDEAUX		Centre de compétence
Centre de référence des déficits immunitaires héréditaires	Emilie CATHERINOT	HOPITAL FOCH		Centre de compétence
Centre de référence des déficits immunitaires héréditaires	Anne-Sophie KORGANOW	HOPITAUX UNIVERSITAIRES DE STRASBOURG		Centre de compétence
Centre de référence des déficits immunitaires héréditaires	Pierre-Yves JEANDEL	CHU DE NICE		Centre de compétence
Centre de référence des histiocytoses	Abdellatif TAZI	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU NORD - UNIVERSITÉ PARIS CITÉ, HÔPITAL SAINT-LOUIS	Centre de référence (coordonnateur)
Centre de référence des histiocytoses	Jean DONADIEU	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU SORBONNE UNIVERSITÉ, HÔPITAL ARMAND TROUSSEAU	Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des histiocytoses	Julien HAROCHE	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU SORBONNE UNIVERSITÉ, HÔPITAL PITIÉ-SALPÊTRIÈRE	Centre de référence (constitutif)

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRM)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence des histiocytoses	Caroline THOMAS	CHU DE NANTES		Centre de compétence
Centre de référence des histiocytoses	Nathalie ALADJIDI	CHU DE BORDEAUX		Centre de compétence
Centre de référence des histiocytoses	Nicolas SCHLEINIZ	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE MARSEILLE (AP-HM)		Centre de compétence
Centre de référence des histiocytoses	Jérémy DION	CHU DE TOULOUSE		Centre de compétence
Centre de référence des histiocytoses	Eric JEZIORSKI	CHU DE MONTPELLIER		Centre de compétence
Centre de référence des histiocytoses	Wadih ABOU CHAHLA	CHU DE LILLE		Centre de compétence
Centre de référence des histiocytoses	Ludovic MANSUY	CHRU DE NANCY		Centre de compétence
Centre de référence des histiocytoses	Kamila KEBAILI	HOSPICES CIVILS DE LYON		Centre de compétence
Centre de référence des histiocytoses	Jérôme RAZANAMAHERY	CHU DE DIJON BOURGOGNE		Centre de compétence
Centre de référence des mastocytoses	Olivier HERMINE	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU CENTRE - UNIVERSITÉ PARIS CITÉ, HÔPITAL NECKER-ENFANTS MALADES	Centre de référence (coordonnateur)
Centre de référence des mastocytoses	Stéphane BARETE	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU SORBONNE UNIVERSITÉ, HÔPITAL PITIÉ-SALPÊTRIÈRE	Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des mastocytoses	Cristina LIVIDEANU	CHU DE TOULOUSE		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des mastocytoses	Clément GOURGUECHON	CHU D'AMIENS PICARDIE		Centre de compétence

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRMR)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence des mastocytoses	Fabien PELLETIER	CHU DE BESANÇON		Centre de compétence
Centre de référence des mastocytoses	Gandhi DAMAJ	CHU DE CAEN NORMANDIE		Centre de compétence
Centre de référence des mastocytoses	Olivier TOURNILHAC	CHU DE CLERMONT-FERRAND		Centre de compétence
Centre de référence des mastocytoses	Laurence BOUILLET	CHU DE GRENOBLE ALPES		Centre de compétence
Centre de référence des mastocytoses	Quentin CABRERA	CHU DE LA REUNION		Centre de compétence
Centre de référence des mastocytoses	David LAUNAY	CHU DE LILLE		Centre de compétence
Centre de référence des mastocytoses	Marie-Pierre GOURIN	CHU DE LIMOGES		Centre de compétence
Centre de référence des mastocytoses	Isabelle DURIEU	HOSPICES CIVILS DE LYON		Centre de compétence
Centre de référence des mastocytoses	Philippe GUILPAIN	CHU DE MONTPELLIER		Centre de compétence
Centre de référence des mastocytoses	Roland JAUSSAUD	CHRU DE NANCY		Centre de compétence
Centre de référence des mastocytoses	Antoine NÉEL	CHU DE NANTES		Centre de compétence
Centre de référence des mastocytoses	Ewa WIERZBICKA-HAINAUT	CHU DE POITIERS		Centre de compétence
Centre de référence des mastocytoses	Edwige LE MOUEL	CHU DE RENNES		Centre de compétence
Centre de référence des mastocytoses	Rose-Marie JAVIER	HOPITAUX UNIVERSITAIRES DE STRASBOURG		Centre de compétence

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRM)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence des mastocytoses	Cyrille HOARAU	CHU DE TOURS		Centre de compétence
Centre de référence des mastocytoses	Christian LAVIGNE	CHU D'ANGERS		Centre de compétence
Centre de référence des microangiopathies thrombotiques	Paul COPPO	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU SORBONNE UNIVERSITÉ, HÔPITAL SAINT-ANTOINE	Centre de référence (coordonnateur)
Centre de référence des microangiopathies thrombotiques	Elie AZOULAY	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU NORD - UNIVERSITÉ PARIS CITÉ, HÔPITAL SAINT-LOUIS	Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des microangiopathies thrombotiques	Maximilien GRALL	CHU DE ROUEN		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des microangiopathies thrombotiques	Jean-Michel HALIMI	CHU DE TOURS		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des microangiopathies thrombotiques	Moglie LE QUINTREC	CHU DE MONTPELLIER		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des microangiopathies thrombotiques	Pascale POULLIN	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE MARSEILLE (AP-HM)		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des microangiopathies thrombotiques	Aude SERVAIS	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU CENTRE - UNIVERSITÉ PARIS CITÉ, HÔPITAL NECKER-ENFANTS MALADES	Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des microangiopathies thrombotiques	Thomas PAPO	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU NORD - UNIVERSITÉ PARIS CITÉ, HÔPITAL BICHAT CLAUDE-BERNARD	Centre de compétence
Centre de référence des microangiopathies thrombotiques	Samir SAHEB	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU SORBONNE UNIVERSITÉ, HÔPITAL PITIÉ-SALPÊTRIÈRE	Centre de compétence

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRM)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence des microangiopathies thrombotiques	Camille LEPART	CHU DE RENNES		Centre de compétence
Centre de référence des microangiopathies thrombotiques	François PROVOT	CHU DE LILLE		Centre de compétence
Centre de référence des microangiopathies thrombotiques	Gabriel CHOUKROUN	CHU D'AMIENS PICARDIE		Centre de compétence
Centre de référence des microangiopathies thrombotiques	Marc ULRICH	CH DE VALENCIENNES		Centre de compétence
Centre de référence des microangiopathies thrombotiques	Valérie CHATELET	CHU DE CAEN NORMANDIE		Centre de compétence
Centre de référence des microangiopathies thrombotiques	Jean-François AUGUSTO	CHU D'ANGERS		Centre de compétence
Centre de référence des microangiopathies thrombotiques	Simon VILLE	CHU DE NANTES		Centre de compétence
Centre de référence des microangiopathies thrombotiques	Bruno MOULIN	HOPITAUX UNIVERSITAIRES DE STRASBOURG		Centre de compétence
Centre de référence des microangiopathies thrombotiques	Pierre PEREZ	CHRU DE NANCY		Centre de compétence
Centre de référence des microangiopathies thrombotiques	Alain WYNCKEL	CHU DE REIMS		Centre de compétence
Centre de référence des microangiopathies thrombotiques	David RIBES	CHU DE TOULOUSE		Centre de compétence
Centre de référence des microangiopathies thrombotiques	Jean Michel REBIBOU	CHU DE DIJON BOURGOGNE		Centre de compétence
Centre de référence des microangiopathies thrombotiques	Anne RUMPLER	CHU DE BESANÇON		Centre de compétence
Centre de référence des microangiopathies thrombotiques	Alexandre HERTIG	HOPITAL FOCH		Centre de compétence

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRM)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence des microangiopathies thrombotiques	Virginie RIEU	CHU DE CLERMONT-FERRAND		Centre de compétence
Centre de référence des microangiopathies thrombotiques	Manon MARIE	HOSPICES CIVILS DE LYON		Centre de compétence
Centre de référence des microangiopathies thrombotiques	Arnaud JACCARD	CHU DE LIMOGES		Centre de compétence
Centre de référence des microangiopathies thrombotiques	Yahsou DELMAS	CHU DE BORDEAUX		Centre de compétence
Centre de référence des microangiopathies thrombotiques	Patricia ZUNIC	CHU DE LA REUNION		Centre de compétence
Centre de référence des microangiopathies thrombotiques	Benoit SUZON	CHU DE MARTINIQUE		Centre de compétence
Centre de référence des microangiopathies thrombotiques	Laurent GILARDIN	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU HÔPITAUX UNIVERSITAIRES PARIS SEINE-SAINT-DENIS, HÔPITAL AVICENNE	Centre de compétence
Centre de référence des microangiopathies thrombotiques	Theresa KWON	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU NORD - UNIVERSITÉ PARIS CITÉ, HÔPITAL ROBERT DEBRÉ	Centre de compétence
Centre de référence des microangiopathies thrombotiques	Nihal MARTIS	CHU DE NICE		Centre de compétence
Centre de référence des neutropénies chroniques	Jean DONADIEU	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU SORBONNE UNIVERSITÉ, HÔPITAL ARMAND TROUSSEAU	Centre de référence (coordonnateur)
Centre de référence des neutropénies chroniques	Marlene PASQUET	CHU DE TOULOUSE		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des neutropénies chroniques	Martin BIOSSE DUPLAN	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU NORD - UNIVERSITÉ PARIS CITÉ, HÔPITAL BRETONNEAU	Centre de compétence

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRMR)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence des neutropénies chroniques	Despina MOSHOUS	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU CENTRE - UNIVERSITÉ PARIS CITÉ, HÔPITAL NECKER-ENFANTS MALADES	Centre de compétence
Centre de référence des neutropénies chroniques	Isabelle PELLIER	CHU D'ANGERS		Centre de compétence
Centre de référence des neutropénies chroniques	Flore SICRE DE FONTBRUNE	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU NORD - UNIVERSITÉ PARIS CITÉ, HÔPITAL SAINT-LOUIS	Centre de compétence
Centre de référence des neutropénies chroniques	Aline MOIGNET	CHU DE RENNES		Centre de compétence
Centre de référence des syndromes hyperéosinophiliques	Jean-Emmanuel KAHN	HOPITAL FOCH		Centre de référence (coordonnateur)
Centre de référence des syndromes hyperéosinophiliques	Guillaume LEFEVRE	CHU DE LILLE		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des syndromes hyperéosinophiliques	Antoine BAUDET	CH ANNECY GENEVOIS		Centre de compétence
Centre de référence des syndromes hyperéosinophiliques	Jean-François VIALARD	CHU DE BORDEAUX		Centre de compétence
Centre de référence des syndromes hyperéosinophiliques	Ludovic TREFOND	CHU DE CLERMONT-FERRAND		Centre de compétence
Centre de référence des syndromes hyperéosinophiliques	Bernard BONNOTTE	CHU DE DIJON BOURGOGNE		Centre de compétence
Centre de référence des syndromes hyperéosinophiliques	Nicolas SCHLEINITZ	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE MARSEILLE (AP-HM)		Centre de compétence
Centre de référence des syndromes hyperéosinophiliques	Philippe GUILPAIN	CHU DE MONTPELLIER		Centre de compétence

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRMR)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence des syndromes hyperéosinophiliques	Roderau OUTH	CH DE PERPIGNAN		Centre de compétence
Centre de référence des syndromes hyperéosinophiliques	Mathieu PUYADE	CHU DE POITIERS		Centre de compétence
Centre de référence des syndromes hyperéosinophiliques	Catherine MOHR	CHU DE LA REUNION		Centre de compétence
Centre de référence des syndromes hyperéosinophiliques	Aurélien GUFFROY	HOPITAUX UNIVERSITAIRES DE STRASBOURG		Centre de compétence
Centre de référence des syndromes hyperéosinophiliques	Guillaume MOULIS	CHU DE TOULOUSE		Centre de compétence
Centre de référence des syndromes hyperéosinophiliques	Antoine NÉEL	CHU DE NANTES		Centre de compétence
Centre de référence des syndromes hyperéosinophiliques	Nihal MARTIS	CHU DE NICE		Centre de compétence

Filière de Santé Maladies Rares : MCGRE**(Maladies constitutionnelles rares du globule rouge et de l'érythroïèse)**

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRMR)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence des syndromes drépanocytaires majeurs, thalassémies et autres pathologies rares du globule rouge et de l'érythroïèse	Pablo BARTOLUCCI	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU HÔPITAUX UNIVERSITAIRES HENRI MONDOR, HÔPITAL HENRI MONDOR	Centre de référence (coordonnateur)
Centre de référence des syndromes drépanocytaires majeurs, thalassémies et autres pathologies rares du globule rouge et de l'érythroïèse	Patricia AGUILAR MARTINEZ	CHU DE MONTPELLIER		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des syndromes drépanocytaires majeurs, thalassémies et autres pathologies rares du globule rouge et de l'érythroïèse	Slimane ALLALI	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU CENTRE - UNIVERSITÉ PARIS CITÉ, HÔPITAL NECKER-ENFANTS MALADES	Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des syndromes drépanocytaires majeurs, thalassémies et autres pathologies rares du globule rouge et de l'érythroïèse	Jean-Benoît ARLET	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU CENTRE - UNIVERSITÉ PARIS CITÉ, HÔPITAL EUROPÉEN GEORGES-POMPIDOU (HEGP)	Centre de référence (constitutif)

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRMR)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence des syndromes drépanocytaires majeurs, thalassémies et autres pathologies rares du globule rouge et de l'érythropoïèse	Cécile ARNAUD	CHI DE CRETEIL		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des syndromes drépanocytaires majeurs, thalassémies et autres pathologies rares du globule rouge et de l'érythropoïèse	Malika BENKERROU	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU NORD - UNIVERSITÉ PARIS CITÉ, HÔPITAL ROBERT DEBRÉ	Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des syndromes drépanocytaires majeurs, thalassémies et autres pathologies rares du globule rouge et de l'érythropoïèse	Abdourahim CHAMOINE	CH DE MAYOTTE		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des syndromes drépanocytaires majeurs, thalassémies et autres pathologies rares du globule rouge et de l'érythropoïèse	Pierre COUGOUL	CHU DE TOULOUSE		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des syndromes drépanocytaires majeurs, thalassémies et autres pathologies rares du globule rouge et de l'érythropoïèse	Arnaud DESCLAUX	CHU DE BORDEAUX		Centre de référence (constitutif)

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRMR)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence des syndromes drépanocytaires majeurs, thalassémies et autres pathologies rares du globule rouge et de l'érythropoïèse	Cécile DUMESNIL DE MARICOURT	CHU DE ROUEN		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des syndromes drépanocytaires majeurs, thalassémies et autres pathologies rares du globule rouge et de l'érythropoïèse	François GIRODON	CHU DE DIJON BOURGOGNE		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des syndromes drépanocytaires majeurs, thalassémies et autres pathologies rares du globule rouge et de l'érythropoïèse	Corinne GUITTON	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU UNIVERSITÉ PARIS SACLAY, HÔPITAL BICÊTRE	Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des syndromes drépanocytaires majeurs, thalassémies et autres pathologies rares du globule rouge et de l'érythropoïèse	Arnaud HOT	HOSPICES CIVILS DE LYON		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des syndromes drépanocytaires majeurs, thalassémies et autres pathologies rares du globule rouge et de l'érythropoïèse	Sylvain LE JEUNE	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU HÔPITAUX UNIVERSITAIRES PARIS SEINE-SAINT-DENIS, HÔPITAL AVICENNE	Centre de référence (constitutif)

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRMR)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence des syndromes drépanocytaires majeurs, thalassémies et autres pathologies rares du globule rouge et de l'érythropoïèse	François LIONNET	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU SORBONNE UNIVERSITÉ, HÔPITAL TENON	Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des syndromes drépanocytaires majeurs, thalassémies et autres pathologies rares du globule rouge et de l'érythropoïèse	Marie-Hélène ODIÈVRE-MONTANIÉ	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU SORBONNE UNIVERSITÉ, HÔPITAL ARMAND TROUSSEAU	Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des syndromes drépanocytaires majeurs, thalassémies et autres pathologies rares du globule rouge et de l'érythropoïèse	Laurent PASCAL	GH INSTITUT CATHOLIQUE LILLE		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des syndromes drépanocytaires majeurs, thalassémies et autres pathologies rares du globule rouge et de l'érythropoïèse	Isabelle THURET	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE MARSEILLE (AP-HM)		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des syndromes drépanocytaires majeurs, thalassémies et autres pathologies rares du globule rouge et de l'érythropoïèse	Valérie LI-THIAO-TE	CHU D'AMIENS PICARDIE		Centre de compétence

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRMR)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence des syndromes drépanocytaires majeurs, thalassémies et autres pathologies rares du globule rouge et de l'érythropoïèse	Corentin ORVAIN	CHU D'ANGERS		Centre de compétence
Centre de référence des syndromes drépanocytaires majeurs, thalassémies et autres pathologies rares du globule rouge et de l'érythropoïèse	Philippe BENSAID	CH VICTOR DUPOUY D'ARGENTEUIL		Centre de compétence
Centre de référence des syndromes drépanocytaires majeurs, thalassémies et autres pathologies rares du globule rouge et de l'érythropoïèse	Marie Sylvaine BELLOY	CHI ROBERT BALLANGER (AULNAY SOUS BOIS)		Centre de compétence
Centre de référence des syndromes drépanocytaires majeurs, thalassémies et autres pathologies rares du globule rouge et de l'érythropoïèse	Pauline SIMON	CHU DE BESANÇON		Centre de compétence
Centre de référence des syndromes drépanocytaires majeurs, thalassémies et autres pathologies rares du globule rouge et de l'érythropoïèse	Katia STANKOVIC STOJANOVIC	CH SIMONE VEIL DE BLOIS		Centre de compétence

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRMR)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence des syndromes drépanocytaires majeurs, thalassémies et autres pathologies rares du globule rouge et de l'érythropoïèse	Marine HOULIER	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU HÔPITAUX UNIVERSITAIRES PARIS SEINE-SAINT-DENIS, HÔPITAL JEAN VERDIER	Centre de compétence
Centre de référence des syndromes drépanocytaires majeurs, thalassémies et autres pathologies rares du globule rouge et de l'érythropoïèse	Valérie SOUSSAN-BANINI	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU UNIVERSITÉ PARIS SACLAY, HÔPITAL AMBROISE PARÉ	Centre de compétence
Centre de référence des syndromes drépanocytaires majeurs, thalassémies et autres pathologies rares du globule rouge et de l'érythropoïèse	Liana CARAUSU	CHRU DE BREST		Centre de compétence
Centre de référence des syndromes drépanocytaires majeurs, thalassémies et autres pathologies rares du globule rouge et de l'érythropoïèse	Damien BODET	CHU DE CAEN NORMANDIE		Centre de compétence
Centre de référence des syndromes drépanocytaires majeurs, thalassémies et autres pathologies rares du globule rouge et de l'érythropoïèse	Stéphanie EYSSETTE-GUERREAU	HOPITAL NOVO - CH RENE DUBOS (PONTOISE)		Centre de compétence

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRMR)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence des syndromes drépanocytaires majeurs, thalassémies et autres pathologies rares du globule rouge et de l'érythropoïèse	Vincent GAJDOS	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU UNIVERSITÉ PARIS SACLAY, HÔPITAL ANTOINE BÉCLÈRE	Centre de compétence
Centre de référence des syndromes drépanocytaires majeurs, thalassémies et autres pathologies rares du globule rouge et de l'érythropoïèse	Etienne MERLIN	CHU DE CLERMONT-FERRAND		Centre de compétence
Centre de référence des syndromes drépanocytaires majeurs, thalassémies et autres pathologies rares du globule rouge et de l'érythropoïèse	Comlan Louis AFFO	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU NORD - UNIVERSITÉ PARIS CITÉ, HÔPITAL LOUIS MOURIER	Centre de compétence
Centre de référence des syndromes drépanocytaires majeurs, thalassémies et autres pathologies rares du globule rouge et de l'érythropoïèse	Cécile GUILLAUMAT	CH SUD FRANCILIEN		Centre de compétence
Centre de référence des syndromes drépanocytaires majeurs, thalassémies et autres pathologies rares du globule rouge et de l'érythropoïèse	Laure LE CARRER	GROUPE HOSPITALIER NORD ESSONNE, SITE ORSAY		Centre de compétence

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRMR)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence des syndromes drépanocytaires majeurs, thalassémies et autres pathologies rares du globule rouge et de l'érythropoïèse	Hugo LEGENDRE	CHU DE LA REUNION		Centre de compétence
Centre de référence des syndromes drépanocytaires majeurs, thalassémies et autres pathologies rares du globule rouge et de l'érythropoïèse	Christophe PIGUET	CHU DE LIMOGES		Centre de compétence
Centre de référence des syndromes drépanocytaires majeurs, thalassémies et autres pathologies rares du globule rouge et de l'érythropoïèse	Nathalie GARREC	GRAND HOPITAL DE L'EST FRANCILIEN		Centre de compétence
Centre de référence des syndromes drépanocytaires majeurs, thalassémies et autres pathologies rares du globule rouge et de l'érythropoïèse	Joséphine NZONZILA	GH DU SUD ILE DE FRANCE		Centre de compétence
Centre de référence des syndromes drépanocytaires majeurs, thalassémies et autres pathologies rares du globule rouge et de l'érythropoïèse	Aurélie PHULPIN	CHRU DE NANCY		Centre de compétence

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRMR)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence des syndromes drépanocytaires majeurs, thalassémies et autres pathologies rares du globule rouge et de l'érythropoïèse	Marie-Laure COUËC	CHU DE NANTES		Centre de compétence
Centre de référence des syndromes drépanocytaires majeurs, thalassémies et autres pathologies rares du globule rouge et de l'érythropoïèse	Mohamed Aminata CONDE	CHR D'ORLEANS		Centre de compétence
Centre de référence des syndromes drépanocytaires majeurs, thalassémies et autres pathologies rares du globule rouge et de l'érythropoïèse	Latifatou BOUKARI	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU SORBONNE UNIVERSITÉ, HÔPITAL SAINT-ANTOINE	Centre de compétence
Centre de référence des syndromes drépanocytaires majeurs, thalassémies et autres pathologies rares du globule rouge et de l'érythropoïèse	Catherine VEYSSIER-BELOT	CHI POISSY ST-GERMAIN		Centre de compétence
Centre de référence des syndromes drépanocytaires majeurs, thalassémies et autres pathologies rares du globule rouge et de l'érythropoïèse	Justine DAUTREMER	CHU DE POITIERS		Centre de compétence

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRMR)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence des syndromes drépanocytaires majeurs, thalassémies et autres pathologies rares du globule rouge et de l'érythropoïèse	Claire PLUCHART	CHU DE REIMS		Centre de compétence
Centre de référence des syndromes drépanocytaires majeurs, thalassémies et autres pathologies rares du globule rouge et de l'érythropoïèse	Stanislas NIMUBONA	CHU DE RENNES		Centre de compétence
Centre de référence des syndromes drépanocytaires majeurs, thalassémies et autres pathologies rares du globule rouge et de l'érythropoïèse	Faustine TARDY	CHU DE SAINT-ETIENNE		Centre de compétence
Centre de référence des syndromes drépanocytaires majeurs, thalassémies et autres pathologies rares du globule rouge et de l'érythropoïèse	François LHOTE	CH DE ST-DENIS		Centre de compétence
Centre de référence des syndromes drépanocytaires majeurs, thalassémies et autres pathologies rares du globule rouge et de l'érythropoïèse	Jean-Baptiste VALENTIN	CHU DE TOURS		Centre de compétence

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRMR)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence des syndromes drépanocytaires majeurs, thalassémies et autres pathologies rares du globule rouge et de l'érythropoïèse	Sébastien MONNIER	CH DE VERSAILLES		Centre de compétence
Centre de référence des syndromes drépanocytaires majeurs, thalassémies et autres pathologies rares du globule rouge et de l'érythropoïèse	Gladys BEAUJOUR	CHI DE VILLENEUVE-ST-GEORGES		Centre de compétence
Centre de référence des syndromes drépanocytaires majeurs, thalassémies et autres pathologies rares du globule rouge et de l'érythropoïèse	Mélissa BARBATI	CHU DE LILLE		Centre de compétence
Centre de référence des syndromes drépanocytaires majeurs, thalassémies et autres pathologies rares du globule rouge et de l'érythropoïèse	Michel BENEMOU	CH DE GONESSE		Centre de compétence
Centre de référence des syndromes drépanocytaires majeurs, thalassémies et autres pathologies rares du globule rouge et de l'érythropoïèse	Caroline MAKOWSKI	CHU DE GRENOBLE ALPES		Centre de compétence

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRMR)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence des syndromes drépanocytaires majeurs, thalassémies et autres pathologies rares du globule rouge et de l'érythropoïèse	Catherine PAILLARD	HOPITAUX UNIVERSITAIRES DE STRASBOURG		Centre de compétence
Centre de référence des syndromes drépanocytaires majeurs, thalassémies et autres pathologies rares du globule rouge et de l'érythropoïèse	Pierre-Simon ROHRLICH	CHU DE NICE		Centre de compétence
Centre de référence des syndromes drépanocytaires majeurs, thalassémies et autres pathologies rares du globule rouge et de l'érythropoïèse Antilles-Guyane	Maryse ETIENNE- JULAN	CHU DE LA GUADELOUPE POINTE-A- PITRE/ABYMES		Centre de référence (coordonnateur)
Centre de référence des syndromes drépanocytaires majeurs, thalassémies et autres pathologies rares du globule rouge et de l'érythropoïèse Antilles-Guyane	Narcisse ELENGA	CH DE CAYENNE		Centre de référence (constitutif)

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRMR)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence des syndromes drépanocytaires majeurs, thalassémies et autres pathologies rares du globule rouge et de l'érythropoïèse Antilles-Guyane	Gylna LOKO	CHU DE MARTINIQUE		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des syndromes drépanocytaires majeurs, thalassémies et autres pathologies rares du globule rouge et de l'érythropoïèse Antilles-Guyane	Corine CHARNEAU	CH DE LA BASSE-TERRE		Centre de compétence

Filière de Santé Maladies Rares : MHEMO**(Maladies hémorragiques constitutionnelles)**

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRM)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence de l'hémophilie et autres déficits rares en protéines de la coagulation	Gamze Yesim DARGAUD	HOSPICES CIVILS DE LYON		Centre de référence (coordonnateur)
Centre de référence de l'hémophilie et autres déficits rares en protéines de la coagulation	Roseline D'OIRON	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU UNIVERSITÉ PARIS SACLAY, HÔPITAL BICÊTRE	Centre de référence (constitutif)
Centre de référence de l'hémophilie et autres déficits rares en protéines de la coagulation	Laurent FRENZEL	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU CENTRE - UNIVERSITÉ PARIS CITÉ, HÔPITAL NECKER-ENFANTS MALADES	Centre de référence (constitutif)
Centre de référence de l'hémophilie et autres déficits rares en protéines de la coagulation	Benoît GUILLET	CHU DE RENNES		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence de la maladie de Willebrand	Sophie SUSEN	CHU DE LILLE		Centre de référence (coordonnateur)
Centre de référence de la maladie de Willebrand	Yohann REPESSE	CHU DE CAEN NORMANDIE		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence de la maladie de Willebrand	Marc TROSSAERT	CHU DE NANTES		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence de la maladie de Willebrand	Agnes VEYRADIER	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU NORD - UNIVERSITÉ PARIS CITÉ, HÔPITAL LARIBOISIÈRE	Centre de référence (constitutif)

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRMR)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence des pathologies plaquettaires constitutionnelles	Marie Christine ALESSI	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE MARSEILLE (AP-HM)		Centre de référence (coordonnateur)
Centre de référence des pathologies plaquettaires constitutionnelles	Hélène BOUTROUX	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU SORBONNE UNIVERSITÉ, HÔPITAL ARMAND TROUSSEAU	Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des pathologies plaquettaires constitutionnelles	Mathieu FIORE	CHU DE BORDEAUX		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des pathologies plaquettaires constitutionnelles	Sophie VOISIN	CHU DE TOULOUSE		Centre de référence (constitutif)
<p align="center">Centre de ressources et de compétences des maladies hémorragiques rares</p> <p align="center">(tous sont rattachés aux 3 centres de références maladies rares de la FSMR MHEMO : pathologies plaquettaires constitutionnelles, maladie de Willebrand, hémophilie et autres déficits rares en protéines de la coagulation)</p>				
Centre de ressources et de compétences des maladies hémorragiques rares	Scylia ALEXIS-FARDINI	CHU DE LA GUADELOUPE POINTE-A-PITRE/ABYMES		Centre de ressources et de compétences
Centre de ressources et de compétences des maladies hémorragiques rares	Laurent ARDILLON	CHU DE TOURS		Centre de ressources et de compétences
Centre de ressources et de compétences des maladies hémorragiques rares	Christine BIRON-ANDREANI	CHU DE MONTPELLIER		Centre de ressources et de compétences

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRM)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de ressources et de compétences des maladies hémorragiques rares	Sabine CASTET	CHU DE BORDEAUX		Centre de ressources et de compétences
Centre de ressources et de compétences des maladies hémorragiques rares	Hervé CHAMBOST	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE MARSEILLE (AP-HM)		Centre de ressources et de compétences
Centre de ressources et de compétences des maladies hémorragiques rares	Pierre CHAMOUNI	CHU DE ROUEN		Centre de ressources et de compétences
Centre de ressources et de compétences des maladies hémorragiques rares	Vincent CUSSAC	CH DU MANS		Centre de ressources et de compétences
Centre de ressources et de compétences des maladies hémorragiques rares	Gamze Yesim DARGAUD	HOSPICES CIVILS DE LYON		Centre de ressources et de compétences
Centre de ressources et de compétences des maladies hémorragiques rares	Dominique DESPREZ FLOR	HOPITAUX UNIVERSITAIRES DE STRASBOURG		Centre de ressources et de compétences
Centre de ressources et de compétences des maladies hémorragiques rares	Béatrice FERREY	CHU DE MARTINIQUE		Centre de ressources et de compétences

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRM)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de ressources et de compétences des maladies hémorragiques rares	Birgit FROTSCHER	CHRU DE NANCY		Centre de ressources et de compétences
Centre de ressources et de compétences des maladies hémorragiques rares	Valérie GAY	CH METROPOLE SAVOIE (CHAMBERY)		Centre de ressources et de compétences
Centre de ressources et de compétences des maladies hémorragiques rares	Fabienne GENRE VOLOT	CHU DE DIJON BOURGOGNE		Centre de ressources et de compétences
Centre de ressources et de compétences des maladies hémorragiques rares	Benoît GUILLET	CHU DE RENNES		Centre de ressources et de compétences
Centre de ressources et de compétences des maladies hémorragiques rares	Annie HARROCHE	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU CENTRE - UNIVERSITÉ PARIS CITÉ, HÔPITAL NECKER-ENFANTS MALADES	Centre de ressources et de compétences
Centre de ressources et de compétences des maladies hémorragiques rares	Thomas LAUVRAY	CHU DE LIMOGES		Centre de ressources et de compétences
Centre de ressources et de compétences des maladies hémorragiques rares	Cécile LAVENU-BOMBLED	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU UNIVERSITÉ PARIS SACLAY, HÔPITAL BICÊTRE	Centre de ressources et de compétences

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRM)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de ressources et de compétences des maladies hémorragiques rares	Aurélien LEBRETON	CHU DE CLERMONT-FERRAND		Centre de ressources et de compétences
Centre de ressources et de compétences des maladies hémorragiques rares	Raphaël MARLU	CHU DE GRENOBLE ALPES		Centre de ressources et de compétences
Centre de ressources et de compétences des maladies hémorragiques rares	Isabelle MARTIN TOUTAIN	CH DE VERSAILLES		Centre de ressources et de compétences
Centre de ressources et de compétences des maladies hémorragiques rares	Guillaume MOUREY	CHU DE BESANÇON		Centre de ressources et de compétences
Centre de ressources et de compétences des maladies hémorragiques rares	Philippe NGUYEN	CHU DE REIMS		Centre de ressources et de compétences
Centre de ressources et de compétences des maladies hémorragiques rares	Caroline OUDOT CHALLARD	CHU DE TOULOUSE		Centre de ressources et de compétences
Centre de ressources et de compétences des maladies hémorragiques rares	Brigitte PAN-PETESCH	CHRU DE BREST		Centre de ressources et de compétences

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRMR)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de ressources et de compétences des maladies hémorragiques rares	Alain RAMASSAMY	CHU DE POITIERS		Centre de ressources et de compétences
Centre de ressources et de compétences des maladies hémorragiques rares	Yohann REPESSE	CHU DE CAEN NORMANDIE		Centre de ressources et de compétences
Centre de ressources et de compétences des maladies hémorragiques rares	Natalie STIELTJES	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU CENTRE - UNIVERSITÉ PARIS CITÉ, HÔPITAL COCHIN - PORT ROYAL	Centre de ressources et de compétences
Centre de ressources et de compétences des maladies hémorragiques rares	Sophie SUSEN	CHU DE LILLE		Centre de ressources et de compétences
Centre de ressources et de compétences des maladies hémorragiques rares	Brigitte TARDY	CHU DE SAINT-ETIENNE		Centre de ressources et de compétences
Centre de ressources et de compétences des maladies hémorragiques rares	Marc TROSSAERT	CHU DE NANTES		Centre de ressources et de compétences
Centre de ressources et de compétences des maladies hémorragiques rares	Stéphane VANDERBECKEN	CHU DE LA REUNION		Centre de ressources et de compétences

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRMR)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de ressources et de compétences des maladies hémorragiques rares	Annelise VOYER	CHU D'AMIENS PICARDIE		Centre de ressources et de compétences

Filière de Santé Maladies Rares : MUCO CFTR**(Mucoviscidose et affections liées à une anomalie de CFTR)**

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRMAR)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence de la mucoviscidose et affections liées à une anomalie de CFTR	Pierre-Régis BURGEL	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU CENTRE - UNIVERSITÉ PARIS CITÉ, HÔPITAL COCHIN - PORT ROYAL	Centre de référence (coordonnateur)
Centre de référence de la mucoviscidose et affections liées à une anomalie de CFTR	Isabelle DURIEU	HOSPICES CIVILS DE LYON		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence de la mucoviscidose et affections liées à une anomalie de CFTR	Dominique GRENET	HOPITAL FOCH		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence de la mucoviscidose et affections liées à une anomalie de CFTR	Isabelle SERMET-GAUDELUS	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU CENTRE - UNIVERSITÉ PARIS CITÉ, HÔPITAL NECKER-ENFANTS MALADES	Centre de référence (constitutif)
Centre de référence de la mucoviscidose et affections liées à une anomalie de CFTR	Michel ABELY	CHU DE REIMS		Centre de ressources et de compétences
Centre de référence de la mucoviscidose et affections liées à une anomalie de CFTR	Nathalie ALLOU	CHU DE LA REUNION		Centre de ressources et de compétences
Centre de référence de la mucoviscidose et affections liées à une anomalie de CFTR	Baptiste ARNOUAT	CH BRETAGNE ATLANTIQUE (VANNES)		Centre de ressources et de compétences
Centre de référence de la mucoviscidose et affections liées à une anomalie de CFTR	Chantal BELLEGUIC	CHU DE RENNES		Centre de ressources et de compétences

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRMAR)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence de la mucoviscidose et affections liées à une anomalie de CFTR	Stéphanie BUI	CHU DE BORDEAUX		Centre de ressources et de compétences
Centre de référence de la mucoviscidose et affections liées à une anomalie de CFTR	Raphael CHIRON	CHU DE MONTPELLIER		Centre de ressources et de compétences
Centre de référence de la mucoviscidose et affections liées à une anomalie de CFTR	Harriet CORVOL	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU SORBONNE UNIVERSITÉ, HÔPITAL ARMAND TROUSSEAU	Centre de ressources et de compétences
Centre de référence de la mucoviscidose et affections liées à une anomalie de CFTR	Laure COSSON	CHU DE TOURS		Centre de ressources et de compétences
Centre de référence de la mucoviscidose et affections liées à une anomalie de CFTR	Marie-Laure DALPHIN	CHU DE BESANÇON		Centre de ressources et de compétences
Centre de référence de la mucoviscidose et affections liées à une anomalie de CFTR	Isabelle DANNER BOUCHER	CHU DE NANTES		Centre de ressources et de compétences
Centre de référence de la mucoviscidose et affections liées à une anomalie de CFTR	Eric DENEUVILLE	CHU DE RENNES		Centre de ressources et de compétences
Centre de référence de la mucoviscidose et affections liées à une anomalie de CFTR	Jean-Christophe DUBUS	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE MARSEILLE (AP-HM)		Centre de ressources et de compétences
Centre de référence de la mucoviscidose et affections liées à une anomalie de CFTR	Ralph EPAUD	CHI DE CRETEIL		Centre de ressources et de compétences

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRMAR)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence de la mucoviscidose et affections liées à une anomalie de CFTR	Asma GABSI	CH DE VERSAILLES		Centre de ressources et de compétences
Centre de référence de la mucoviscidose et affections liées à une anomalie de CFTR	Anne GUILLAUMOT	CHRU DE NANCY		Centre de ressources et de compétences
Centre de référence de la mucoviscidose et affections liées à une anomalie de CFTR	Rébecca HAMIDFAR	CHU DE GRENOBLE ALPES		Centre de ressources et de compétences
Centre de référence de la mucoviscidose et affections liées à une anomalie de CFTR	Marie-Christine HERAUD	CHU DE CLERMONT-FERRAND		Centre de ressources et de compétences
Centre de référence de la mucoviscidose et affections liées à une anomalie de CFTR	Véronique HOUDOUIN	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU NORD - UNIVERSITÉ PARIS CITÉ, HÔPITAL ROBERT DEBRÉ	Centre de ressources et de compétences
Centre de référence de la mucoviscidose et affections liées à une anomalie de CFTR	Frédéric HUET	CHU DE DIJON BOURGOGNE		Centre de ressources et de compétences
Centre de référence de la mucoviscidose et affections liées à une anomalie de CFTR	Romain KESSLER	HOPITAUX UNIVERSITAIRES DE STRASBOURG		Centre de ressources et de compétences
Centre de référence de la mucoviscidose et affections liées à une anomalie de CFTR	Jeanne LANGUEPIN	CHU DE LIMOGES		Centre de ressources et de compétences
Centre de référence de la mucoviscidose et affections liées à une anomalie de CFTR	Muriel LAURANS	CHU DE CAEN NORMANDIE		Centre de ressources et de compétences

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRMAR)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence de la mucoviscidose et affections liées à une anomalie de CFTR	Olivier LE ROUZIC	CHU DE LILLE		Centre de ressources et de compétences
Centre de référence de la mucoviscidose et affections liées à une anomalie de CFTR	Sylvie LEROY	CHU DE NICE		Centre de ressources et de compétences
Centre de référence de la mucoviscidose et affections liées à une anomalie de CFTR	Catherine LLERENA	CHU DE GRENOBLE ALPES		Centre de ressources et de compétences
Centre de référence de la mucoviscidose et affections liées à une anomalie de CFTR	Julie MACEY	CHU DE BORDEAUX		Centre de ressources et de compétences
Centre de référence de la mucoviscidose et affections liées à une anomalie de CFTR	Julie MANKIKIAN	CHU DE TOURS		Centre de ressources et de compétences
Centre de référence de la mucoviscidose et affections liées à une anomalie de CFTR	Christophe MARGUET	CHU DE ROUEN		Centre de ressources et de compétences
Centre de référence de la mucoviscidose et affections liées à une anomalie de CFTR	Laurent MELY	HOSPICES CIVILS DE LYON		Centre de ressources et de compétences
Centre de référence de la mucoviscidose et affections liées à une anomalie de CFTR	Marie MITTAIN	CHU DE TOULOUSE		Centre de ressources et de compétences
Centre de référence de la mucoviscidose et affections liées à une anomalie de CFTR	Marlène MURRIS-ESPIN	CHU DE TOULOUSE		Centre de ressources et de compétences

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRMAR)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence de la mucoviscidose et affections liées à une anomalie de CFTR	Caroline PERISSON	CHU DE LA REUNION		Centre de ressources et de compétences
Centre de référence de la mucoviscidose et affections liées à une anomalie de CFTR	Sophie RAMEL	FONDATION ILDYS SITE DE PERHARIDY (ROSCOFF)		Centre de ressources et de compétences
Centre de référence de la mucoviscidose et affections liées à une anomalie de CFTR	Cinthia RAMES	CHU D'AMIENS PICARDIE		Centre de ressources et de compétences
Centre de référence de la mucoviscidose et affections liées à une anomalie de CFTR	Philippe REIX	HOSPICES CIVILS DE LYON		Centre de ressources et de compétences
Centre de référence de la mucoviscidose et affections liées à une anomalie de CFTR	Martine REYNAUD-GAUBERT	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE MARSEILLE (AP-HM)		Centre de ressources et de compétences
Centre de référence de la mucoviscidose et affections liées à une anomalie de CFTR	Bénédicte RICHAUD-THIRIEZ	CHU DE BESANÇON		Centre de ressources et de compétences
Centre de référence de la mucoviscidose et affections liées à une anomalie de CFTR	Tiphaine ROUSSEY BIHOUEE	CHU DE NANTES		Centre de ressources et de compétences
Centre de référence de la mucoviscidose et affections liées à une anomalie de CFTR	Manuëla SCALBERT	CH DE DUNKERQUE		Centre de ressources et de compétences
Centre de référence de la mucoviscidose et affections liées à une anomalie de CFTR	Aurélien TATOPOULOS	CHRU DE NANCY		Centre de ressources et de compétences

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRMR)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence de la mucoviscidose et affections liées à une anomalie de CFTR	Françoise TROUSSIER	CHU D'ANGERS		Centre de ressources et de compétences
Centre de référence de la mucoviscidose et affections liées à une anomalie de CFTR	Laurence WEISS	HOPITAUX UNIVERSITAIRES DE STRASBOURG		Centre de ressources et de compétences
Centre de référence de la mucoviscidose et affections liées à une anomalie de CFTR	Nathalie WIZLA	CHU DE LILLE		Centre de ressources et de compétences

Filière de Santé Maladies Rares : NEUROSPHINX**(Malformations pelviennes et médullaires rares)**

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRMR)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence Chiari et malformations vertébrales et médullaires rares	Fabrice PARKER	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU UNIVERSITÉ PARIS SACLAY, HÔPITAL BICÊTRE	Centre de référence (coordonnateur)
Centre de référence Chiari et malformations vertébrales et médullaires rares	Gérard AMARENCO	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU SORBONNE UNIVERSITÉ, HÔPITAL TENON	Centre de référence (constitutif)
Centre de référence Chiari et malformations vertébrales et médullaires rares	Federico DI ROCCO	HOSPICES CIVILS DE LYON		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence Chiari et malformations vertébrales et médullaires rares	Alice FAURE	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE MARSEILLE (AP-HM)		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence Chiari et malformations vertébrales et médullaires rares	Syрил JAMES	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU CENTRE - UNIVERSITÉ PARIS CITÉ, HÔPITAL NECKER-ENFANTS MALADES	Centre de référence (constitutif)
Centre de référence Chiari et malformations vertébrales et médullaires rares	Olivier KLEIN	CHRU DE NANCY		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence Chiari et malformations vertébrales et médullaires rares	Cyrille CAPEL	CHU D'AMIENS PICARDIE		Centre de compétence
Centre de référence Chiari et malformations vertébrales et médullaires rares	Matthieu DELION	CHU D'ANGERS		Centre de compétence

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRMR)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence Chiari et malformations vertébrales et médullaires rares	Benoît DE BILLY	CHU DE BESANÇON		Centre de compétence
Centre de référence Chiari et malformations vertébrales et médullaires rares	Romuald SEIZEUR	CHRU DE BREST		Centre de compétence
Centre de référence Chiari et malformations vertébrales et médullaires rares	Evelyne EMERY	CHU DE CAEN NORMANDIE		Centre de compétence
Centre de référence Chiari et malformations vertébrales et médullaires rares	Walid FARAH	CHU DE DIJON BOURGOGNE		Centre de compétence
Centre de référence Chiari et malformations vertébrales et médullaires rares	Emmanuel GAY	CHU DE GRENOBLE ALPES		Centre de compétence
Centre de référence Chiari et malformations vertébrales et médullaires rares	Anne BLANCHARD-DAUPHIN	CHU DE LILLE		Centre de compétence
Centre de référence Chiari et malformations vertébrales et médullaires rares	François CAIRE	CHU DE LIMOGES		Centre de compétence
Centre de référence Chiari et malformations vertébrales et médullaires rares	Stéphanie PUGET	CHU DE MARTINIQUE		Centre de compétence
Centre de référence Chiari et malformations vertébrales et médullaires rares	Thomas ROUJEAU	CHU DE MONTPELLIER		Centre de compétence

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRMR)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence Chiari et malformations vertébrales et médullaires rares	Marc LE FORT	CHU DE NANTES		Centre de compétence
Centre de référence Chiari et malformations vertébrales et médullaires rares	Nathalie CHIVORET	HOPITAUX PEDIATRIQUES NICE CHU LENVAL		Centre de compétence
Centre de référence Chiari et malformations vertébrales et médullaires rares	Thierry FAILLOT	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU NORD - UNIVERSITÉ PARIS CITÉ, HÔPITAL BEAUJON	Centre de compétence
Centre de référence Chiari et malformations vertébrales et médullaires rares	Nadine ATTAL	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU UNIVERSITÉ PARIS SACLAY, HÔPITAL AMBROISE PARÉ	Centre de compétence
Centre de référence Chiari et malformations vertébrales et médullaires rares	Thierry ALBERT	FONDATION COS (BOBIGNY)		Centre de compétence
Centre de référence Chiari et malformations vertébrales et médullaires rares	Pierre DENYS	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU UNIVERSITÉ PARIS SACLAY, HÔPITAL RAYMOND POINCARÉ	Centre de compétence
Centre de référence Chiari et malformations vertébrales et médullaires rares	Annabel PAYE-JAOUEN	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU NORD - UNIVERSITÉ PARIS CITÉ, HÔPITAL ROBERT DEBRÉ	Centre de compétence
Centre de référence Chiari et malformations vertébrales et médullaires rares	Philippe PAGE	CHU DE POITIERS		Centre de compétence
Centre de référence Chiari et malformations vertébrales et médullaires rares	Marie-Laurence POLI-MÉROL	CHU DE REIMS		Centre de compétence

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRMR)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence Chiari et malformations vertébrales et médullaires rares	Sébastien FREPPEL	CHU DE LA REUNION		Centre de compétence
Centre de référence Chiari et malformations vertébrales et médullaires rares	Vincent GAUTHERON	CHU DE SAINT-ETIENNE		Centre de compétence
Centre de référence Chiari et malformations vertébrales et médullaires rares	François PROUST	HOPITAUX UNIVERSITAIRES DE STRASBOURG		Centre de compétence
Centre de référence Chiari et malformations vertébrales et médullaires rares	Olivier ABBO	CHU DE TOULOUSE		Centre de compétence
Centre de référence Chiari et malformations vertébrales et médullaires rares	Olivier HAMEL	CLINIQUE DES CEDRES CORNEBARRIEU		Centre de compétence
Centre de référence Chiari et malformations vertébrales et médullaires rares	Antoine LISTRAT	CHU DE TOURS		Centre de compétence
Centre de référence Chiari et malformations vertébrales et médullaires rares	Jean-Rodolphe VIGNES	CHU DE BORDEAUX		Centre de compétence
Centre de référence Chiari et malformations vertébrales et médullaires rares	Michel LONJON	CHU DE NICE		Centre de compétence
Centre de référence des malformations ano-rectales et pelviennes rares	Célia CRÉTOLLE	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU CENTRE - UNIVERSITÉ PARIS CITÉ, HÔPITAL NECKER-ENFANTS MALADES	Centre de référence (coordonnateur)

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRMR)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence des malformations ano-rectales et pelviennes rares	Anne DARIEL	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE MARSEILLE (AP-HM)		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des malformations ano-rectales et pelviennes rares	Dominique LAMARQUE	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU UNIVERSITÉ PARIS SACLAY, HÔPITAL AMBROISE PARÉ	Centre de compétence
Centre de référence des malformations ano-rectales et pelviennes rares	Philippe BUISSON	CHU D'AMIENS PICARDIE		Centre de compétence
Centre de référence des malformations ano-rectales et pelviennes rares	Guillaume PODEVIN	CHU D'ANGERS		Centre de compétence
Centre de référence des malformations ano-rectales et pelviennes rares	Frédéric AUBER	CHU DE BESANÇON		Centre de compétence
Centre de référence des malformations ano-rectales et pelviennes rares	Sophie BRANCHEREAU	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU UNIVERSITÉ PARIS SACLAY, HÔPITAL BICÊTRE	Centre de compétence
Centre de référence des malformations ano-rectales et pelviennes rares	Philine DE VRIES	CHRU DE BREST		Centre de compétence
Centre de référence des malformations ano-rectales et pelviennes rares	Thierry PETIT	CHU DE CAEN NORMANDIE		Centre de compétence
Centre de référence des malformations ano-rectales et pelviennes rares	Sandy JOCHAULT-RITZ	HOPITAUX CIVILS DE COLMAR		Centre de compétence
Centre de référence des malformations ano-rectales et pelviennes rares	Michel FRANÇOIS	CHU DE DIJON BOURGOGNE		Centre de compétence
Centre de référence des malformations ano-rectales et pelviennes rares	Audrey PAYGAMBAR	CHU DE LA GUADELOUPE POINTE-A-PITRE/ABYMES		Centre de compétence

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRMR)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence des malformations ano-rectales et pelviennes rares	Frédérique SAUVAT	CHU DE LA REUNION		Centre de compétence
Centre de référence des malformations ano-rectales et pelviennes rares	Estelle AUBRY	CHU DE LILLE		Centre de compétence
Centre de référence des malformations ano-rectales et pelviennes rares	Laurent FOURCADE	CHU DE LIMOGES		Centre de compétence
Centre de référence des malformations ano-rectales et pelviennes rares	Pierre-Yves MURE	HOSPICES CIVILS DE LYON		Centre de compétence
Centre de référence des malformations ano-rectales et pelviennes rares	Hélène FRANÇOIS-CORIDON	CHU DE MARTINIQUE		Centre de compétence
Centre de référence des malformations ano-rectales et pelviennes rares	Dominique FORGUES	CHU DE MONTPELLIER		Centre de compétence
Centre de référence des malformations ano-rectales et pelviennes rares	Nicolas BERTE	CHRU DE NANCY		Centre de compétence
Centre de référence des malformations ano-rectales et pelviennes rares	Audrey GUINOT	CHU DE NANTES		Centre de compétence
Centre de référence des malformations ano-rectales et pelviennes rares	Jean BREAUD	HOPITAUX PEDIATRIQUES NICE CHU LENVAL		Centre de compétence
Centre de référence des malformations ano-rectales et pelviennes rares	Myriam ARNOULD	CHR D'ORLEANS		Centre de compétence
Centre de référence des malformations ano-rectales et pelviennes rares	Liza ALI	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU NORD - UNIVERSITÉ PARIS CITÉ, HÔPITAL ROBERT DEBRÉ	Centre de compétence

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRMR)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence des malformations ano-rectales et pelviennes rares	Marie-Laurence POLI-MEROL	CHU DE REIMS		Centre de compétence
Centre de référence des malformations ano-rectales et pelviennes rares	Alexis ARNAUD	CHU DE RENNES		Centre de compétence
Centre de référence des malformations ano-rectales et pelviennes rares	Agnès LIARD ZMUDA	CHU DE ROUEN		Centre de compétence
Centre de référence des malformations ano-rectales et pelviennes rares	Aurélien SCALABRE	CHU DE SAINT-ETIENNE		Centre de compétence
Centre de référence des malformations ano-rectales et pelviennes rares	Isabelle TALON	HOPITAUX UNIVERSITAIRES DE STRASBOURG		Centre de compétence
Centre de référence des malformations ano-rectales et pelviennes rares	Sofia MOUTTALIB	CHU DE TOULOUSE		Centre de compétence
Centre de référence des malformations ano-rectales et pelviennes rares	Erik HERVIEUX	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU SORBONNE UNIVERSITÉ, HÔPITAL ARMAND TROUSSEAU	Centre de compétence
Centre de référence des malformations rares des voies urinaires	Alaa EL GHONEIMI	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU NORD - UNIVERSITÉ PARIS CITÉ, HÔPITAL ROBERT DEBRÉ	Centre de référence (coordonnateur)
Centre de référence des malformations rares des voies urinaires	Delphine DEMEDE	HOSPICES CIVILS DE LYON		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des malformations rares des voies urinaires	Marc-David LECLAIR	CHU DE NANTES		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des malformations rares des voies urinaires	Xavier DELFORGE	CHU D'AMIENS PICARDIE		Centre de compétence

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRMR)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence des malformations rares des voies urinaires	Aurora MARIANI	CHU D'ANGERS		Centre de compétence
Centre de référence des malformations rares des voies urinaires	Frederic AUBER	CHU DE BESANÇON		Centre de compétence
Centre de référence des malformations rares des voies urinaires	Sophie BRANCHEREAU	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU UNIVERSITÉ PARIS SACLAY, HÔPITAL BICÊTRE	Centre de compétence
Centre de référence des malformations rares des voies urinaires	Eric DOBREMEZ	CHU DE BORDEAUX		Centre de compétence
Centre de référence des malformations rares des voies urinaires	Isabelle GERMOUTY	CHRU DE BREST		Centre de compétence
Centre de référence des malformations rares des voies urinaires	Julian ROD	CHU DE CAEN NORMANDIE		Centre de compétence
Centre de référence des malformations rares des voies urinaires	Ciro ANDOLFI	HOPITAUX CIVILS DE COLMAR		Centre de compétence
Centre de référence des malformations rares des voies urinaires	Michel FRANCOIS	CHU DE DIJON BOURGOGNE		Centre de compétence
Centre de référence des malformations rares des voies urinaires	Audrey PAYGAMBAR	CHU DE LA GUADELOUPE POINTE-A-PITRE/ABYMES		Centre de compétence
Centre de référence des malformations rares des voies urinaires	Emmanuel CHARTIER-KASTLER	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU SORBONNE UNIVERSITÉ, HÔPITAL PITIÉ-SALPÊTRIÈRE	Centre de compétence
Centre de référence des malformations rares des voies urinaires	Etienne SUPPLY	CHU DE LA REUNION		Centre de compétence

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRMR)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence des malformations rares des voies urinaires	Rene-Hilaire PRISO	CHU DE LILLE		Centre de compétence
Centre de référence des malformations rares des voies urinaires	Thierry MEROT	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE MARSEILLE (AP-HM)		Centre de compétence
Centre de référence des malformations rares des voies urinaires	Helene FRANÇOIS-CORIDON	CHU DE MARTINIQUE		Centre de compétence
Centre de référence des malformations rares des voies urinaires	Nicolas KALFA	CHU DE MONTPELLIER		Centre de compétence
Centre de référence des malformations rares des voies urinaires	Nicolas BERTE	CHRU DE NANCY		Centre de compétence
Centre de référence des malformations rares des voies urinaires	Thomas BLANC	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU CENTRE - UNIVERSITÉ PARIS CITÉ, HÔPITAL NECKER-ENFANTS MALADES	Centre de compétence
Centre de référence des malformations rares des voies urinaires	Jean BREAUD	HOPITAUX PEDIATRIQUES NICE CHU LENVAL		Centre de compétence
Centre de référence des malformations rares des voies urinaires	Marie Laurence POLI-MEROL	CHU DE REIMS		Centre de compétence
Centre de référence des malformations rares des voies urinaires	Alexis ARNAUD	CHU DE RENNES		Centre de compétence
Centre de référence des malformations rares des voies urinaires	Agnes LIARD-ZMUDA	CHU DE ROUEN		Centre de compétence

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRMR)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence des malformations rares des voies urinaires	Aurelien SCALABRE	CHU DE SAINT-ETIENNE		Centre de compétence
Centre de référence des malformations rares des voies urinaires	Raphael MOOG	HOPITAUX UNIVERSITAIRES DE STRASBOURG		Centre de compétence
Centre de référence des malformations rares des voies urinaires	Olivier ABBO	CHU DE TOULOUSE		Centre de compétence
Centre de référence des malformations rares des voies urinaires	Georges AUDRY	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU SORBONNE UNIVERSITÉ, HÔPITAL ARMAND TROUSSEAU	Centre de compétence

Filière de Santé Maladies Rares : ORKID**(Maladies rénales rares)**

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRMR)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence des maladies rares rénales de la Réunion et du Grand-Est	Aurélia BERTHOLET-THOMAS	HOSPICES CIVILS DE LYON		Centre de référence (coordonnateur)
Centre de référence des maladies rares rénales de la Réunion et du Grand-Est	Stéphane BURTEY	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE MARSEILLE (AP-HM)		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des maladies rares rénales de la Réunion et du Grand-Est	Olivier DUNAND	CHU DE LA REUNION		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des maladies rares rénales de la Réunion et du Grand-Est	François NOBILI	CHU DE BESANÇON		Centre de compétence
Centre de référence des maladies rares rénales de la Réunion et du Grand-Est	Lucie BESSENAY	CHU DE CLERMONT-FERRAND		Centre de compétence
Centre de référence des maladies rares rénales de la Réunion et du Grand-Est	Megan NALLET-AMATE	CHU DE DIJON BOURGOGNE		Centre de compétence
Centre de référence des maladies rares rénales de la Réunion et du Grand-Est	Camille ALLIROT	CHU DE GRENOBLE ALPES		Centre de compétence
Centre de référence des maladies rares rénales de la Réunion et du Grand-Est	Mathilde MAURAS	CHU DE SAINT-ETIENNE		Centre de compétence

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRMR)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence des maladies rares rénales de la Réunion et du Grand-Est	Ariane ZALOSZYC	HOPITAUX UNIVERSITAIRES DE STRASBOURG		Centre de compétence
Centre de référence des maladies rares rénales de la Réunion et du Grand-Est	Julie BERNARDOR	CHU DE NICE		Centre de compétence
Centre de référence des maladies rénales héréditaires de l'enfant et de l'adulte	Laurence HEIDET	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU CENTRE - UNIVERSITÉ PARIS CITÉ, HÔPITAL NECKER-ENFANTS MALADES	Centre de référence (coordonnateur)
Centre de référence des maladies rénales héréditaires de l'enfant et de l'adulte	Emilie CORNEC-LE GALL	CHRU DE BREST		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des maladies rénales héréditaires de l'enfant et de l'adulte	Julien HOGAN	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU NORD - UNIVERSITÉ PARIS CITÉ, HÔPITAL ROBERT DEBRÉ	Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des maladies rénales héréditaires de l'enfant et de l'adulte	Pascal HOUILLIER	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU CENTRE - UNIVERSITÉ PARIS CITÉ, HÔPITAL EUROPÉEN GEORGES-POMPIDOU (HEGP)	Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des maladies rénales héréditaires de l'enfant et de l'adulte	Laurent MESNARD	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU SORBONNE UNIVERSITÉ, HÔPITAL TENON	Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des maladies rénales héréditaires de l'enfant et de l'adulte	Tim ULINSKI	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU SORBONNE UNIVERSITÉ, HÔPITAL ARMAND TROUSSEAU	Centre de référence (constitutif)

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRMR)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence des maladies rénales héréditaires de l'enfant et de l'adulte	Férielle LOUILLET	CHU DE ROUEN		Centre de compétence
Centre de référence des maladies rénales héréditaires de l'enfant et de l'adulte	Elodie MERIEAU	CHU DE TOURS		Centre de compétence
Centre de référence des maladies rénales héréditaires de l'enfant et de l'adulte	Isabelle VRILLON	CHRU DE NANCY		Centre de compétence
Centre de référence des maladies rénales héréditaires de l'enfant et de l'adulte	Anne LAHOUCHE MANUCCI	CHU DE LILLE		Centre de compétence
Centre de référence des maladies rénales héréditaires de l'enfant et de l'adulte	Christine PIETREMENT	CHU DE REIMS		Centre de compétence
Centre de référence des maladies rénales héréditaires de l'enfant et de l'adulte	Philippe ECKART	CHU DE CAEN NORMANDIE		Centre de compétence
Centre de référence des maladies rénales héréditaires de l'enfant et de l'adulte	Djamal-Dine DJEDDI	CHU D'AMIENS PICARDIE		Centre de compétence
Centre de référence des maladies rénales héréditaires de l'enfant et de l'adulte	Thomas STEHLE	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU HÔPITAUX UNIVERSITAIRES HENRI MONDOR, HÔPITAL HENRI MONDOR	Centre de compétence
Centre de référence des maladies rénales rares	Stéphane DECRAMER	CHU DE TOULOUSE		Centre de référence (coordonnateur)

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRM)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence des maladies rénales rares	Vincent GUIGONIS	CHU DE LIMOGES		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des maladies rénales rares	Jerome HARAMBAT	CHU DE BORDEAUX		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des maladies rénales rares	Denis MORIN	CHU DE MONTPELLIER		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des maladies rénales rares	Gwenaëlle ROUSSEY	CHU DE NANTES		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des maladies rénales rares	Olivier MORANNE	CHU DE NIMES		Centre de compétence
Centre de référence des maladies rénales rares	Amelie RYCKEWAERT	CHU DE RENNES		Centre de compétence
Centre de référence des syndromes néphrotiques idiopathiques de l'enfant et de l'adulte	Vincent AUDARD	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU HÔPITAUX UNIVERSITAIRES HENRI MONDOR, HÔPITAL HENRI MONDOR	Centre de référence (coordonnateur)
Centre de référence des syndromes néphrotiques idiopathiques de l'enfant et de l'adulte	Jean-Jacques BOFFA	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU SORBONNE UNIVERSITÉ, HÔPITAL TENON	Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des syndromes néphrotiques idiopathiques de l'enfant et de l'adulte	Claire DOSSIER	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU NORD - UNIVERSITÉ PARIS CITÉ, HÔPITAL ROBERT DEBRÉ	Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des syndromes néphrotiques idiopathiques de l'enfant et de l'adulte	Bertrand KNEBELMANN	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU CENTRE - UNIVERSITÉ PARIS CITÉ, HÔPITAL NECKER-ENFANTS MALADES	Centre de référence (constitutif)

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRMR)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence des syndromes néphrotiques idiopathiques de l'enfant et de l'adulte	Barbara SEITZ-POLSKI	CHU DE NICE		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des syndromes néphrotiques idiopathiques de l'enfant et de l'adulte	François GLOWACKI	CHU DE LILLE		Centre de compétence
Centre de référence des syndromes néphrotiques idiopathiques de l'enfant et de l'adulte	Christine PIETREMENT	CHU DE REIMS		Centre de compétence
Centre de référence des syndromes néphrotiques idiopathiques de l'enfant et de l'adulte	Edouard MARTINEZ CASADO	CHU DE ROUEN		Centre de compétence
Centre de référence des syndromes néphrotiques idiopathiques de l'enfant et de l'adulte	Camille ALLIROT	CHU DE GRENOBLE ALPES		Centre de compétence
Centre de référence des syndromes néphrotiques idiopathiques de l'enfant et de l'adulte	Isabelle VRILLON	CHRU DE NANCY		Centre de compétence
Centre de référence des syndromes néphrotiques idiopathiques de l'enfant et de l'adulte	Olivier MORANNE	CHU DE NIMES		Centre de compétence

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRMR)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence des syndromes néphrotiques idiopathiques de l'enfant et de l'adulte	Cyril GARROUSTE	CHU DE CLERMONT-FERRAND		Centre de compétence
Centre de référence des syndromes néphrotiques idiopathiques de l'enfant et de l'adulte	Antonio AZZI	CHU DE SAINT-ETIENNE		Centre de compétence
Centre de référence des syndromes néphrotiques idiopathiques de l'enfant et de l'adulte	Philippe ECKART	CHU DE CAEN NORMANDIE		Centre de compétence
Centre de référence des syndromes néphrotiques idiopathiques de l'enfant et de l'adulte	Jean-Michel REBIBOU	CHU DE DIJON BOURGOGNE		Centre de compétence
Centre de référence des syndromes néphrotiques idiopathiques de l'enfant et de l'adulte	Jacques DANTAL	CHU DE NANTES		Centre de compétence
Centre de référence des syndromes néphrotiques idiopathiques de l'enfant et de l'adulte	Sophie CAILLARD	HOPITAUX UNIVERSITAIRES DE STRASBOURG		Centre de compétence
Centre de référence des syndromes néphrotiques idiopathiques de l'enfant et de l'adulte	Mohamad ZAIDAN	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU UNIVERSITÉ PARIS SACLAY, HÔPITAL BICÊTRE	Centre de compétence

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRMR)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence des syndromes néphrotiques idiopathiques de l'enfant et de l'adulte	Nadine JAY	CHRU DE BREST		Centre de compétence
Centre de référence des syndromes néphrotiques idiopathiques de l'enfant et de l'adulte	Djamal DJEDDI	CHU D'AMIENS PICARDIE		Centre de compétence
Centre de référence des syndromes néphrotiques idiopathiques de l'enfant et de l'adulte	Cédric AGLAE	CHU DE MARTINIQUE		Centre de compétence
Centre de référence des syndromes néphrotiques idiopathiques de l'enfant et de l'adulte	Vincent JAVAUGUE	CHU DE POITIERS		Centre de compétence
Centre de référence des syndromes néphrotiques idiopathiques de l'enfant et de l'adulte	Elodie MERIEAU	CHU DE TOURS		Centre de compétence
Centre de référence des syndromes néphrotiques idiopathiques de l'enfant et de l'adulte	Amélie RICKEWAERT	CHU DE RENNES		Centre de compétence
Centre de référence des syndromes néphrotiques idiopathiques de l'enfant et de l'adulte	Jean-François AUGUSTO	CHU D'ANGERS		Centre de compétence

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRMR)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO- UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence des syndromes néphrotiques idiopathiques de l'enfant et de l'adulte	Claire RIGOTHIER	CHU DE BORDEAUX		Centre de compétence

Filière de Santé Maladies Rares : OSCAR**(Maladies rares de l'os, du calcium et du cartilage)**

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRM)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence des dysplasies fibreuses des os et syndrome de McCune-Albright	Roland CHAPURLAT	HOSPICES CIVILS DE LYON		Centre de référence (coordonnateur)
Centre de référence des dysplasies fibreuses des os et syndrome de McCune-Albright	Thomas FUNCK-BRENTANO	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU NORD - UNIVERSITÉ PARIS CITÉ, HÔPITAL LARIBOISIÈRE	Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des dysplasies fibreuses des os et syndrome de McCune-Albright	Nadia MEHSEN-CETRE	CHU DE BORDEAUX		Centre de compétence
Centre de référence des dysplasies fibreuses des os et syndrome de McCune-Albright	Thierry MARHADOUR	CHRU DE BREST		Centre de compétence
Centre de référence des dysplasies fibreuses des os et syndrome de McCune-Albright	Alexandra DESDOITS	CHU DE CAEN NORMANDIE		Centre de compétence
Centre de référence des dysplasies fibreuses des os et syndrome de McCune-Albright	Bernard CORTET	CHU DE LILLE		Centre de compétence
Centre de référence des dysplasies fibreuses des os et syndrome de McCune-Albright	Pierre LAFFORGUE	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE MARSEILLE (AP-HM)		Centre de compétence
Centre de référence des dysplasies fibreuses des os et syndrome de McCune-Albright	Cyril AMOUROUX	CHU DE MONTPELLIER		Centre de compétence

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRMR)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence des dysplasies fibreuses des os et syndrome de McCune-Albright	Véronique BREUIL	CHU DE NICE		Centre de compétence
Centre de référence des dysplasies fibreuses des os et syndrome de McCune-Albright	Françoise DEBIAIS	CHU DE POITIERS		Centre de compétence
Centre de référence des dysplasies fibreuses des os et syndrome de McCune-Albright	Pascal GUGGENBUHL	CHU DE RENNES		Centre de compétence
Centre de référence des dysplasies fibreuses des os et syndrome de McCune-Albright	Adamah AMOUZOGAN	CHU DE SAINT-ETIENNE		Centre de compétence
Centre de référence des dysplasies fibreuses des os et syndrome de McCune-Albright	Rose-Marie JAVIER	HOPITAUX UNIVERSITAIRES DE STRASBOURG		Centre de compétence
Centre de référence des dysplasies fibreuses des os et syndrome de McCune-Albright	Guillaume COUTURE	CHU DE TOULOUSE		Centre de compétence
Centre de référence des dysplasies fibreuses des os et syndrome de McCune-Albright	Sandrine MALOCHET-GUINAMAND	CHU DE CLERMONT-FERRAND		Centre de compétence
Centre de référence des maladies osseuses constitutionnelles	Valérie CORMIER-DAIRE	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU CENTRE - UNIVERSITÉ PARIS CITÉ, HÔPITAL NECKER-ENFANTS MALADES	Centre de référence (coordonnateur)
Centre de référence des maladies osseuses constitutionnelles	Martine COHEN-SOLAL	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU NORD - UNIVERSITÉ PARIS CITÉ, HÔPITAL LARIBOISIÈRE	Centre de référence (constitutif)

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRMR)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence des maladies osseuses constitutionnelles	Massimiliano ROSSI	HOSPICES CIVILS DE LYON		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des maladies osseuses constitutionnelles	Christian ROUX	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU CENTRE - UNIVERSITÉ PARIS CITÉ, HÔPITAL COCHIN - PORT ROYAL	Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des maladies osseuses constitutionnelles	Marjolaine WILLEMS	CHU DE MONTPELLIER		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des maladies osseuses constitutionnelles	Florence JOBIC	CHU D'AMIENS PICARDIE		Centre de compétence
Centre de référence des maladies osseuses constitutionnelles	Julien VAN GILS	CHU DE BORDEAUX		Centre de compétence
Centre de référence des maladies osseuses constitutionnelles	Camille PRINTEMPS	CHRU DE BREST		Centre de compétence
Centre de référence des maladies osseuses constitutionnelles	Alexandra DESDOITS	CHU DE CAEN NORMANDIE		Centre de compétence
Centre de référence des maladies osseuses constitutionnelles	Bénédicte PONTIER	CHU DE CLERMONT-FERRAND		Centre de compétence
Centre de référence des maladies osseuses constitutionnelles	Marie BOURNEZ	CHU DE DIJON BOURGOGNE		Centre de compétence
Centre de référence des maladies osseuses constitutionnelles	Julien THEVENON	CHU DE GRENOBLE ALPES		Centre de compétence
Centre de référence des maladies osseuses constitutionnelles	Bernard CORTET	CHU DE LILLE		Centre de compétence

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRMAR)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence des maladies osseuses constitutionnelles	Sabine SIGAUDY	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE MARSEILLE (AP-HM)		Centre de compétence
Centre de référence des maladies osseuses constitutionnelles	Bertrand ISIDOR	CHU DE NANTES		Centre de compétence
Centre de référence des maladies osseuses constitutionnelles	Françoise DEBIAIS	CHU DE POITIERS		Centre de compétence
Centre de référence des maladies osseuses constitutionnelles	Mélanie FRADIN	CHU DE RENNES		Centre de compétence
Centre de référence des maladies osseuses constitutionnelles	Alice GOLDENBERG	CHU DE ROUEN		Centre de compétence
Centre de référence des maladies osseuses constitutionnelles	Isabelle COURTOIS	CHU DE SAINT-ETIENNE		Centre de compétence
Centre de référence des maladies osseuses constitutionnelles	Elise SCHAEFER	HOPITAUX UNIVERSITAIRES DE STRASBOURG		Centre de compétence
Centre de référence des maladies osseuses constitutionnelles	Thomas EDOUARD	CHU DE TOULOUSE		Centre de compétence
Centre de référence des maladies osseuses constitutionnelles	Thierry ODENT	CHU DE TOURS		Centre de compétence
Centre de référence des maladies osseuses constitutionnelles	Hina SIMONNET	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU SORBONNE UNIVERSITÉ, HÔPITAL ARMAND TROUSSEAU	Centre de compétence
Centre de référence des maladies osseuses constitutionnelles	Pierre JOURNEAU	CHRU DE NANCY		Centre de compétence

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRMR)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence des maladies osseuses constitutionnelles	Jean Luc ALESSANDRI	CHU DE LA REUNION		Centre de compétence
Centre de référence des maladies rares du métabolisme du calcium et du phosphate	Agnès LINGLART	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU UNIVERSITÉ PARIS SACLAY, HÔPITAL BICÊTRE	Centre de référence (coordonnateur)
Centre de référence des maladies rares du métabolisme du calcium et du phosphate	Justine BACCHETTA	HOSPICES CIVILS DE LYON		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des maladies rares du métabolisme du calcium et du phosphate	Karine BRIOT	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU CENTRE - UNIVERSITÉ PARIS CITÉ, HÔPITAL COCHIN - PORT ROYAL	Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des maladies rares du métabolisme du calcium et du phosphate	Mireille CASTANET	CHU DE ROUEN		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des maladies rares du métabolisme du calcium et du phosphate	Catherine CHAUSSAIN	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU NORD - UNIVERSITÉ PARIS CITÉ, HÔPITAL BRETONNEAU	Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des maladies rares du métabolisme du calcium et du phosphate	Thomas EDOUARD	CHU DE TOULOUSE		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des maladies rares du métabolisme du calcium et du phosphate	Lucile FIGUERES	CHU DE NANTES		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des maladies rares du métabolisme du calcium et du phosphate	Nicolas GRUCHY	CHU DE CAEN NORMANDIE		Centre de référence (constitutif)

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRMR)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence des maladies rares du métabolisme du calcium et du phosphate	Pascal HOULLIER	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU CENTRE - UNIVERSITÉ PARIS CITÉ, HÔPITAL EUROPÉEN GEORGES-POMPIDOU (HEGP)	Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des maladies rares du métabolisme du calcium et du phosphate	Karine BRAUN	CHU D'AMIENS PICARDIE		Centre de compétence
Centre de référence des maladies rares du métabolisme du calcium et du phosphate	Claire BRIET	CHU D'ANGERS		Centre de compétence
Centre de référence des maladies rares du métabolisme du calcium et du phosphate	Brigitte MIGNOT	CHU DE BESANÇON		Centre de compétence
Centre de référence des maladies rares du métabolisme du calcium et du phosphate	Jérôme HARAMBAT	CHU DE BORDEAUX		Centre de compétence
Centre de référence des maladies rares du métabolisme du calcium et du phosphate	Igor TAUVERON	CHU DE CLERMONT-FERRAND		Centre de compétence
Centre de référence des maladies rares du métabolisme du calcium et du phosphate	Candace BENSIGNOR	CHU DE DIJON BOURGOGNE		Centre de compétence
Centre de référence des maladies rares du métabolisme du calcium et du phosphate	Olivier CHABRE	CHU DE GRENOBLE ALPES		Centre de compétence

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRMR)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GRUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence des maladies rares du métabolisme du calcium et du phosphate	Patricia PIGEON-KHERCHICHE	CHU DE LA REUNION		Centre de compétence
Centre de référence des maladies rares du métabolisme du calcium et du phosphate	Iva GUEORGUEVA	CHU DE LILLE		Centre de compétence
Centre de référence des maladies rares du métabolisme du calcium et du phosphate	Emeline MARQUANT	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE MARSEILLE (AP-HM)		Centre de compétence
Centre de référence des maladies rares du métabolisme du calcium et du phosphate	Cyril AMOUROUX	CHU DE MONTPELLIER		Centre de compétence
Centre de référence des maladies rares du métabolisme du calcium et du phosphate	Emeline RENARD	CHRU DE NANCY		Centre de compétence
Centre de référence des maladies rares du métabolisme du calcium et du phosphate	Nicolas CHEVALIER	CHU DE NICE		Centre de compétence
Centre de référence des maladies rares du métabolisme du calcium et du phosphate	Cécile GHANDER	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU SORBONNE UNIVERSITÉ, HÔPITAL PITIÉ-SALPÊTRIÈRE	Centre de compétence
Centre de référence des maladies rares du métabolisme du calcium et du phosphate	Gianpaolo DE FILIPPO	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU NORD - UNIVERSITÉ PARIS CITÉ, HÔPITAL ROBERT DEBRÉ	Centre de compétence
Centre de référence des maladies rares du métabolisme du calcium et du phosphate	Thanh Sang LY	CHU DE REIMS		Centre de compétence

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRMR)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence des maladies rares du métabolisme du calcium et du phosphate	Marie-Béatrice SAADE	CHU DE RENNES		Centre de compétence
Centre de référence des maladies rares du métabolisme du calcium et du phosphate	Natacha GERMAIN	CHU DE SAINT-ETIENNE		Centre de compétence
Centre de référence des maladies rares du métabolisme du calcium et du phosphate	Nathalie JEANDIDIER	HOPITAUX UNIVERSITAIRES DE STRASBOURG		Centre de compétence
Centre de référence des syndromes d'Ehlers-Danlos non vasculaires	Karelle BÉNISTAN	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU UNIVERSITÉ PARIS SACLAY, HÔPITAL RAYMOND POINCARÉ	Centre de référence (coordonnateur)
Centre de référence des syndromes d'Ehlers-Danlos non vasculaires	Caroline MICHOT	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU CENTRE - UNIVERSITÉ PARIS CITÉ, HÔPITAL NECKER-ENFANTS MALADES	Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des syndromes d'Ehlers-Danlos non vasculaires	Bénédicte PONTIER	CHU DE CLERMONT-FERRAND		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des syndromes d'Ehlers-Danlos non vasculaires	Alexandra DESDOITS	CHU DE CAEN NORMANDIE		Centre de compétence
Centre de référence des syndromes d'Ehlers-Danlos non vasculaires	Emmanuelle VUILLAUME-CERDAN	CHU DE LA REUNION		Centre de compétence
Centre de référence des syndromes d'Ehlers-Danlos non vasculaires	Vincent TIFFREAU	CHU DE LILLE		Centre de compétence
Centre de référence des syndromes d'Ehlers-Danlos non vasculaires	Amandine BERNADOU	CROIX ROUGE FRANCAISE - CENTRE LES MASSUES (LYON)		Centre de compétence

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRMR)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence des syndromes d'Ehlers-Danlos non vasculaires	Tiffany BUSA	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE MARSEILLE (AP-HM)		Centre de compétence
Centre de référence des syndromes d'Ehlers-Danlos non vasculaires	Marjolaine WILLEMS	CHU DE MONTPELLIER		Centre de compétence
Centre de référence des syndromes d'Ehlers-Danlos non vasculaires	Roland JAUSSAUD	CHRU DE NANCY		Centre de compétence
Centre de référence des syndromes d'Ehlers-Danlos non vasculaires	David AUTHIE	USSAP - PSR BOUFFARD VERCELLI SITE CH PERPIGNAN		Centre de compétence
Centre de référence des syndromes d'Ehlers-Danlos non vasculaires	Françoise DEBIAIS	CHU DE POITIERS		Centre de compétence
Centre de référence des syndromes d'Ehlers-Danlos non vasculaires	Thierry ODENT	CHU DE TOURS		Centre de compétence
Centre de référence des syndromes d'Ehlers-Danlos non vasculaires	Anaïs ROUSSEAU	SSR LES CAPUCINS (ANGERS)		Centre de compétence
Centre de référence des syndromes d'Ehlers-Danlos non vasculaires	Catherine DONSKOFF	CENTRE PAUL DOTTIN (RAMONVILLE ST AGNE)		Centre de compétence

Filière de Santé Maladies Rares : RESPIFIL**(Maladies respiratoires rares)**

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRMR)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence de l'hypertension pulmonaire	Marc HUMBERT	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU UNIVERSITÉ PARIS SACLAY, HÔPITAL BICÊTRE	Centre de référence (coordonnateur)
Centre de référence de l'hypertension pulmonaire	Damien BONNET	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU CENTRE - UNIVERSITÉ PARIS CITÉ, HÔPITAL NECKER-ENFANTS MALADES	Centre de référence (constitutif)
Centre de référence de l'hypertension pulmonaire	Ari CHAOUAT	CHRU DE NANCY		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence de l'hypertension pulmonaire	Élie FADEL	FONDATION HOPITAL SAINT-JOSEPH - HOPITAL MARIE LANNELONGUE		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence de l'hypertension pulmonaire	Nicolas LAMBLIN	CHU DE LILLE		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence de l'hypertension pulmonaire	Cécile TROMEUR	CHRU DE BREST		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence de l'hypertension pulmonaire	Ségolène TURQUIER	HOSPICES CIVILS DE LYON		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence de l'hypertension pulmonaire	Frédéric GAGNADOUX	CHU D'ANGERS		Centre de compétence
Centre de référence de l'hypertension pulmonaire	Marie-France SERONDE	CHU DE BESANÇON		Centre de compétence
Centre de référence de l'hypertension pulmonaire	François PICARD	CHU DE BORDEAUX		Centre de compétence
Centre de référence de l'hypertension pulmonaire	Emmanuel BERGOT	CHU DE CAEN NORMANDIE		Centre de compétence
Centre de référence de l'hypertension pulmonaire	Romain TRÉSORIER	CHU DE CLERMONT-FERRAND		Centre de compétence

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRMR)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence de l'hypertension pulmonaire	Nicolas FAVROLT	CHU DE DIJON BOURGOGNE		Centre de compétence
Centre de référence de l'hypertension pulmonaire	Jocelyn INAMO	CHU DE MARTINIQUE		Centre de compétence
Centre de référence de l'hypertension pulmonaire	Bruno DEGANO	CHU DE GRENOBLE ALPES		Centre de compétence
Centre de référence de l'hypertension pulmonaire	Sylvain PALAT	CHU DE LIMOGES		Centre de compétence
Centre de référence de l'hypertension pulmonaire	Martine REYNAUD-GAUBERT	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE MARSEILLE (AP-HM)		Centre de compétence
Centre de référence de l'hypertension pulmonaire	Arnaud BOURDIN	CHU DE MONTPELLIER		Centre de compétence
Centre de référence de l'hypertension pulmonaire	Delphine HOREAU-LANGLARD	CHU DE NANTES		Centre de compétence
Centre de référence de l'hypertension pulmonaire	Delphine BAUDOUY	CHU DE NICE		Centre de compétence
Centre de référence de l'hypertension pulmonaire	Étienne-Marie JUTANT	CHU DE POITIERS		Centre de compétence
Centre de référence de l'hypertension pulmonaire	Pierre MAURAN	CHU DE REIMS		Centre de compétence
Centre de référence de l'hypertension pulmonaire	Céline CHABANNE	CHU DE RENNES		Centre de compétence
Centre de référence de l'hypertension pulmonaire	Fabrice BAUER	CHU DE ROUEN		Centre de compétence
Centre de référence de l'hypertension pulmonaire	Laurent BERTOLETTI	CHU DE SAINT-ETIENNE		Centre de compétence
Centre de référence de l'hypertension pulmonaire	Patrice POUBEAU	CHU DE LA REUNION		Centre de compétence

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRMR)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence de l'hypertension pulmonaire	Marianne RIOU-LEYENDECKER	HOPITAUX UNIVERSITAIRES DE STRASBOURG		Centre de compétence
Centre de référence de l'hypertension pulmonaire	Grégoire PRÉVOT	CHU DE TOULOUSE		Centre de compétence
Centre de référence de l'hypertension pulmonaire	Pascal MAGRO	CHU DE TOURS		Centre de compétence
Centre de référence des maladies pulmonaires rares de l'adulte	Vincent COTTIN	HOSPICES CIVILS DE LYON		Centre de référence (coordonnateur)
Centre de référence des maladies pulmonaires rares de l'adulte	Philippe BONNIAUD	CHU DE DIJON BOURGOGNE		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des maladies pulmonaires rares de l'adulte	Jacques CADRANEL	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU SORBONNE UNIVERSITÉ, HÔPITAL TENON	Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des maladies pulmonaires rares de l'adulte	Cécile CHENIVESSE	CHU DE LILLE		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des maladies pulmonaires rares de l'adulte	Bruno CRESTANI	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU NORD - UNIVERSITÉ PARIS CITÉ, HÔPITAL BICHAT CLAUDE-BERNARD	Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des maladies pulmonaires rares de l'adulte	Stéphane JOUNEAU	CHU DE RENNES		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des maladies pulmonaires rares de l'adulte	Sylvain MARCHAND-ADAM	CHU DE TOURS		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des maladies pulmonaires rares de l'adulte	David MONTANI	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU UNIVERSITÉ PARIS SACLAY, HÔPITAL BICÊTRE	Centre de référence (constitutif)

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRMR)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence des maladies pulmonaires rares de l'adulte	Hilario NUNES	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU HÔPITAUX UNIVERSITAIRES PARIS SEINE-SAINT-DENIS, HÔPITAL AVICENNE	Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des maladies pulmonaires rares de l'adulte	Maxime PATOUT	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU SORBONNE UNIVERSITÉ, HÔPITAL PITIÉ-SALPÊTRIÈRE	Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des maladies pulmonaires rares de l'adulte	Frédéric GAGNADOUX	CHU D'ANGERS		Centre de compétence
Centre de référence des maladies pulmonaires rares de l'adulte	Mathilde DUPREZ	CHU DE BESANÇON		Centre de compétence
Centre de référence des maladies pulmonaires rares de l'adulte	Élodie BLANCHARD	CHU DE BORDEAUX		Centre de compétence
Centre de référence des maladies pulmonaires rares de l'adulte	Emmanuel BERGOT	CHU DE CAEN NORMANDIE		Centre de compétence
Centre de référence des maladies pulmonaires rares de l'adulte	Clémence MARTIN	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU CENTRE - UNIVERSITÉ PARIS CITÉ, HÔPITAL COCHIN - PORT ROYAL	Centre de compétence
Centre de référence des maladies pulmonaires rares de l'adulte	Moustapha AGOSSOU	CHU DE MARTINIQUE		Centre de compétence
Centre de référence des maladies pulmonaires rares de l'adulte	Sébastien QUÉTANT	CHU DE GRENOBLE ALPES		Centre de compétence
Centre de référence des maladies pulmonaires rares de l'adulte	Olivier SANCHEZ	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU CENTRE - UNIVERSITÉ PARIS CITÉ, HÔPITAL EUROPÉEN GEORGES-POMPIDOU (HEGP)	Centre de compétence

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRMR)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence des maladies pulmonaires rares de l'adulte	Martine REYNAUD-GAUBERT	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE MARSEILLE (AP-HM)		Centre de compétence
Centre de référence des maladies pulmonaires rares de l'adulte	Arnaud BOURDIN	CHU DE MONTPELLIER		Centre de compétence
Centre de référence des maladies pulmonaires rares de l'adulte	Anne GUILLAUMOT	CHRU DE NANCY		Centre de compétence
Centre de référence des maladies pulmonaires rares de l'adulte	Stéphanie DIROU	CHU DE NANTES		Centre de compétence
Centre de référence des maladies pulmonaires rares de l'adulte	Sylvie LEROY	CHU DE NICE		Centre de compétence
Centre de référence des maladies pulmonaires rares de l'adulte	Jean-Marc NACCACHE	FONDATION HOPITAL SAINT-JOSEPH - GH PARIS SAINT JOSEPH		Centre de compétence
Centre de référence des maladies pulmonaires rares de l'adulte	Chantal RAHERISON-SEMJEN	CHU DE LA GUADELOUPE POINTE-A-PITRE/ABYMES		Centre de compétence
Centre de référence des maladies pulmonaires rares de l'adulte	François LEBARGY	CHU DE REIMS		Centre de compétence
Centre de référence des maladies pulmonaires rares de l'adulte	Mathieu SALAÛN	CHU DE ROUEN		Centre de compétence
Centre de référence des maladies pulmonaires rares de l'adulte	Sandrine HIRSCHI	HOPITAUX UNIVERSITAIRES DE STRASBOURG		Centre de compétence
Centre de référence des maladies pulmonaires rares de l'adulte	Grégoire PRÉVOT	CHU DE TOULOUSE		Centre de compétence

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRMR)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence des maladies respiratoires rares	Christophe DELACOURT	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU CENTRE - UNIVERSITÉ PARIS CITÉ, HÔPITAL NECKER-ENFANTS MALADES	Centre de référence (coordonnateur)
Centre de référence des maladies respiratoires rares	Jean-Christophe DUBUS	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE MARSEILLE (AP-HM)		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des maladies respiratoires rares	Ralph EPAUD	CHI DE CRETEIL		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des maladies respiratoires rares	Michaël FAYON	CHU DE BORDEAUX		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des maladies respiratoires rares	Véronique HOUDOUIN	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU NORD - UNIVERSITÉ PARIS CITÉ, HÔPITAL ROBERT DEBRÉ	Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des maladies respiratoires rares	Nadia NATHAN	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU SORBONNE UNIVERSITÉ, HÔPITAL ARMAND TROUSSEAU	Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des maladies respiratoires rares	Philippe REIX	HOSPICES CIVILS DE LYON		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des maladies respiratoires rares	Cinthia RAMES	CHU D'AMIENS PICARDIE		Centre de compétence
Centre de référence des maladies respiratoires rares	Françoise TROUSSIER	CHU D'ANGERS		Centre de compétence
Centre de référence des maladies respiratoires rares	Tamazoust GUIDDIR	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU UNIVERSITÉ PARIS SACLAY, HÔPITAL BICÊTRE	Centre de compétence
Centre de référence des maladies respiratoires rares	Marie-Laure DALPHIN	CHU DE BESANÇON		Centre de compétence
Centre de référence des maladies respiratoires rares	Pierrick CROS	CHRU DE BREST		Centre de compétence

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRM)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence des maladies respiratoires rares	Jacques BROUARD	CHU DE CAEN NORMANDIE		Centre de compétence
Centre de référence des maladies respiratoires rares	Carole EGRON	CHU DE CLERMONT-FERRAND		Centre de compétence
Centre de référence des maladies respiratoires rares	Stéphanie PEREZ-MARTIN	CHU DE DIJON BOURGOGNE		Centre de compétence
Centre de référence des maladies respiratoires rares	Églantine HULLO	CHU DE GRENOBLE ALPES		Centre de compétence
Centre de référence des maladies respiratoires rares	Céline MENETREY	CHU DE LIMOGES		Centre de compétence
Centre de référence des maladies respiratoires rares	Marie-Catherine RENOUX	CHU DE MONTPELLIER		Centre de compétence
Centre de référence des maladies respiratoires rares	Cyril SCHWEITZER	CHRU DE NANCY		Centre de compétence
Centre de référence des maladies respiratoires rares	Myriam BENHAMIDA	CHU DE NANTES		Centre de compétence
Centre de référence des maladies respiratoires rares	Lisa GIOVANNINI-CHAMI	HOPITAUX PEDIATRIQUES NICE CHU LENVAL		Centre de compétence
Centre de référence des maladies respiratoires rares	Diana POTOP	CHU DE POITIERS		Centre de compétence
Centre de référence des maladies respiratoires rares	Katia BESSACI KABOUYA	CHU DE REIMS		Centre de compétence
Centre de référence des maladies respiratoires rares	Clémentine VIGIER	CHU DE RENNES		Centre de compétence
Centre de référence des maladies respiratoires rares	Christophe MARGUET	CHU DE ROUEN		Centre de compétence
Centre de référence des maladies respiratoires rares	Caroline PÉRISSON	CHU DE LA REUNION		Centre de compétence

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRMR)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence des maladies respiratoires rares	Laurence WEISS	HOPITAUX UNIVERSITAIRES DE STRASBOURG		Centre de compétence
Centre de référence des maladies respiratoires rares	Léa RODITIS	CHU DE TOULOUSE		Centre de compétence
Centre de référence des maladies respiratoires rares	Isabelle GUENAULT - GIBERTINI	CHU DE TOURS		Centre de compétence
Centre de référence des maladies respiratoires rares	Caroline THUMERELLE	CHU DE LILLE		Centre de compétence

Filière de Santé Maladies Rares : SENSGENE**(Maladies rares sensorielles)**

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRMR)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence des affections rares en génétique ophtalmologique	Hélène DOLLFUS	HOPITAUX UNIVERSITAIRES DE STRASBOURG		Centre de référence (coordonnateur)
Centre de référence des affections rares en génétique ophtalmologique	Nicolas CHASSAING	CHU DE TOULOUSE		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des affections rares en génétique ophtalmologique	Xavier ZANLONGHI	CHU DE RENNES		Centre de compétence
Centre de référence des affections rares en génétique ophtalmologique	Audrey PUTOUX	HOSPICES CIVILS DE LYON		Centre de compétence
Centre de référence des affections rares en génétique ophtalmologique	Pierre-Henry GABRIELLE	CHU DE DIJON BOURGOGNE		Centre de compétence
Centre de référence des affections rares en génétique ophtalmologique	Nicolas LEVEZIEL	CHU DE POITIERS		Centre de compétence
Centre de référence des affections rares en génétique ophtalmologique	Carl ARNDT	CHU DE REIMS		Centre de compétence
Centre de référence des affections rares en génétique ophtalmologique	Christelle BONIFAS-RODIER	CLINIQUE RIVE GAUCHE TOULOUSE		Centre de compétence
Centre de référence des affections rares en génétique ophtalmologique	Eric GABISON	FONDATION ADOLPHE DE ROTHSCHILD		Centre de compétence
Centre de référence des affections sensorielles génétiques	Isabelle MEUNIER	CHU DE MONTPELLIER		Centre de référence (coordonnateur)

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRM)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence des affections sensorielles génétiques	Vasily SMIRNOV	CHU DE LILLE		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des affections sensorielles génétiques	Luc JEANJEAN	CHU DE NIMES		Centre de compétence
Centre de référence des affections sensorielles génétiques	Pierre-André DUVAL	CLINIQUE SAINT JEAN SUD DE FRANCE		Centre de compétence
Centre de référence des affections sensorielles génétiques	Thierry DAVID	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE MARSEILLE (AP-HM)		Centre de compétence
Centre de référence des affections sensorielles génétiques	Xavier ZANLONGHI	CHU DE RENNES		Centre de compétence
Centre de référence des affections sensorielles génétiques	Mathilde GALLICE	CHU DE GRENOBLE ALPES		Centre de compétence
Centre de référence des affections sensorielles génétiques	Léopoldine LEQUEUX	CLINIQUE RIVE GAUCHE TOULOUSE		Centre de compétence
Centre de référence des affections sensorielles génétiques	Benjamin JANY	CHU D'AMIENS PICARDIE		Centre de compétence
Centre de référence des kératopathies rares	David TOUBOUL	CHU DE BORDEAUX		Centre de référence (coordonnateur)
Centre de référence des kératopathies rares	Pierre FOURNIE	CHU DE TOULOUSE		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des kératopathies rares	Anne-Sophie GAUTHIER	CHU DE BESANÇON		Centre de compétence
Centre de référence des kératopathies rares	Béatrice COCHENER-LAMARD	CHRU DE BREST		Centre de compétence

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRMR)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence des kératopathies rares	Frédéric CHIAMBARETTA	CHU DE CLERMONT-FERRAND		Centre de compétence
Centre de référence des kératopathies rares	Pierre-Yves ROBERT	CHU DE LIMOGES		Centre de compétence
Centre de référence des kératopathies rares	Carole BURILLON	HOSPICES CIVILS DE LYON		Centre de compétence
Centre de référence des kératopathies rares	Thierry DAVID	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE MARSEILLE (AP-HM)		Centre de compétence
Centre de référence des kératopathies rares	Isabelle ORIGNAC	CHU DE NANTES		Centre de compétence
Centre de référence des kératopathies rares	Vincent BORDERIE	CHNO DES QUINZE-VINGTS PARIS		Centre de compétence
Centre de référence des kératopathies rares	Pierres-Yves SANTIAGO	CLINIQUE JULES VERNE (NANTES)		Centre de compétence
Centre de référence des kératopathies rares	Marc MURAINÉ	CHU DE ROUEN		Centre de compétence
Centre de référence des kératopathies rares	Tristan BOURCIER	HOPITAUX UNIVERSITAIRES DE STRASBOURG		Centre de compétence
Centre de référence des kératopathies rares	Eric GABISON	FONDATION ADOLPHE DE ROTHSCHILD		Centre de compétence
Centre de référence des kératopathies rares	Xavier ZANLONGHI	CHU DE RENNES		Centre de compétence
Centre de référence des kératopathies rares	Vincent DAIEN	CHU DE MONTPELLIER		Centre de compétence
Centre de référence des kératopathies rares	Alexandre DENOYER	CHU DE REIMS		Centre de compétence

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRM)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence des maladies rares en ophtalmologie	Dominique BREMOND-GIGNAC	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU CENTRE - UNIVERSITÉ PARIS CITÉ, HÔPITAL NECKER-ENFANTS MALADES	Centre de référence (coordonnateur)
Centre de référence des maladies rares en ophtalmologie	Bahram BODAGHI	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU SORBONNE UNIVERSITÉ, HÔPITAL PITIÉ-SALPÊTRIÈRE	Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des maladies rares en ophtalmologie	Antoine BREZIN	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU CENTRE - UNIVERSITÉ PARIS CITÉ, HÔPITAL COCHIN - PORT ROYAL	Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des maladies rares en ophtalmologie	Christophe ORSSAUD	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU CENTRE - UNIVERSITÉ PARIS CITÉ, HÔPITAL EUROPÉEN GEORGES-POMPIDOU (HEGP)	Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des maladies rares en ophtalmologie	Antoine LABBE	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU UNIVERSITÉ PARIS SACLAY, HÔPITAL AMBROISE PARÉ	Centre de compétence
Centre de référence des maladies rares en ophtalmologie	Diem Trang NGUYEN	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU SORBONNE UNIVERSITÉ, HÔPITAL ARMAND TROUSSEAU	Centre de compétence
Centre de référence des maladies rares en ophtalmologie	Béatrice COCHENER-LAMARD	CHRU DE BREST		Centre de compétence
Centre de référence des maladies rares en ophtalmologie	Frédéric CHIAMBARETTA	CHU DE CLERMONT-FERRAND		Centre de compétence
Centre de référence des maladies rares en ophtalmologie	Karine PALOMBI	CHU DE GRENOBLE ALPES		Centre de compétence
Centre de référence des maladies rares en ophtalmologie	Thierry DAVID	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE MARSEILLE (AP-HM)		Centre de compétence

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRMR)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence des maladies rares en ophtalmologie	Nicolas LEVEZIEL	CHU DE POITIERS		Centre de compétence
Centre de référence des maladies rares en ophtalmologie	Anne-Laure LUX	CHU DE CAEN NORMANDIE		Centre de compétence
Centre de référence des maladies rares en ophtalmologie	Laurence Cindy BERAL	CHU DE LA GUADELOUPE POINTE-A-PITRE/ABYMES		Centre de compétence
Centre de référence des maladies rares en ophtalmologie	Patrick NGUYEN	CHU DE LA REUNION		Centre de compétence
Centre de référence des maladies rares en ophtalmologie	Xavier ZANLONGHI	CHU DE RENNES		Centre de compétence
Centre de référence des maladies rares en ophtalmologie	Emmanuel BUI QUOC	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU NORD - UNIVERSITÉ PARIS CITÉ, HÔPITAL ROBERT DEBRÉ	Centre de compétence
Centre de référence des maladies rares en ophtalmologie	Vincent DAIEN	CHU DE MONTPELLIER		Centre de compétence
Centre de référence des maladies rares en ophtalmologie	Vincent BORDERIE	CHNO DES QUINZE-VINGTS PARIS		Centre de compétence
Centre de référence des maladies rares en ophtalmologie	Antoine ROUSSEAU	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU UNIVERSITÉ PARIS SACLAY, HÔPITAL BICÊTRE	Centre de compétence
Centre de référence des maladies rares en ophtalmologie	Harold MERLE	CHU DE MARTINIQUE		Centre de compétence
Centre de référence des maladies rares en ophtalmologie	Eric GABISON	FONDATION ADOLPHE DE ROTHSCHILD		Centre de compétence
Centre de référence des maladies rares en ophtalmologie	Stéphanie BAILLIF	CHU DE NICE		Centre de compétence
Centre de référence des maladies rares neuro-rétiniennes	Isabelle AUDO	CHNO DES QUINZE-VINGTS PARIS		Centre de référence (coordonnateur)

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRMR)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence des maladies rares neuro-rétiniennes	Sophie BONNIN	FONDATION ADOLPHE DE ROTHSCHILD		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des maladies rares neuro-rétiniennes	Guylène LE MEUR	CHU DE NANTES		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des maladies rares neuro-rétiniennes	Eric SOUIED	CHI DE CRETEIL		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des maladies rares neuro-rétiniennes	Marie-Noëlle DELYFER	CHU DE BORDEAUX		Centre de compétence
Centre de référence des maladies rares neuro-rétiniennes	Nicolas LEVEZIEL	CHU DE POITIERS		Centre de compétence
Centre de référence des maladies rares neuro-rétiniennes	Xavier ZANLONGHI	CHU DE RENNES		Centre de compétence
Centre de référence des maladies rares neuro-rétiniennes	Yan BERNARD	CHR D'ORLEANS		Centre de compétence
Centre de référence des maladies rares neuro-rétiniennes	Pierre SAFAR	HOPITAL SAINTE MARIE PARIS		Centre de compétence
Centre de référence des surdités génétiques	Sandrine MARLIN	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU CENTRE - UNIVERSITÉ PARIS CITÉ, HÔPITAL NECKER-ENFANTS MALADES	Centre de référence (coordonnateur)
Centre de référence des surdités génétiques	Delphine DUPIN-DEGUINE	CHU DE TOULOUSE		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des surdités génétiques	Charlotte HAUTEFORT	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU NORD - UNIVERSITÉ PARIS CITÉ, HÔPITAL LARIBOISIÈRE	Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des surdités génétiques	Michel MONDAIN	CHU DE MONTPELLIER		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des surdités génétiques	Isabelle MOSNIER	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU SORBONNE UNIVERSITÉ, HÔPITAL PITIÉ-SALPÊTRIÈRE	Centre de référence (constitutif)

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRMR)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence des surdités génétiques	Catherine VINCENT - DELORME	CHU DE LILLE		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des surdités génétiques	Fanny LAFFARGUE	CHU DE CLERMONT-FERRAND		Centre de compétence
Centre de référence des surdités génétiques	Laurence PERRIN	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU NORD - UNIVERSITÉ PARIS CITÉ, HÔPITAL ROBERT DEBRÉ	Centre de compétence
Centre de référence des surdités génétiques	Céline POIRSIER	CHU DE REIMS		Centre de compétence
Centre de référence des surdités génétiques	Marie VINCENT	CHU DE NANTES		Centre de compétence
Centre de référence des surdités génétiques	Anne-Marie GUERROT	CHU DE ROUEN		Centre de compétence
Centre de référence des surdités génétiques	Annick TOUTAIN	CHU DE TOURS		Centre de compétence
Centre de référence des surdités génétiques	Laetitia LAMBERT	CHRU DE NANCY		Centre de compétence
Centre de référence des surdités génétiques	Charles-Patrick EDERY	HOSPICES CIVILS DE LYON		Centre de compétence
Centre de référence des surdités génétiques	Sabine SIGAUDY	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE MARSEILLE (AP-HM)		Centre de compétence
Centre de référence des surdités génétiques	Juliette PIARD	CHU DE BESANÇON		Centre de compétence
Centre de référence des surdités génétiques	Sophie NAMBOT	CHU DE DIJON BOURGOGNE		Centre de compétence
Centre de référence des surdités génétiques	Marion BLANCHARD	CHU DE RENNES		Centre de compétence

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRM)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence des surdités génétiques	Marta SPODENKIEWICZ	CHU DE LA REUNION		Centre de compétence
Centre de référence des surdités génétiques	Radka STOEVA	CH DU MANS		Centre de compétence
Centre de référence des surdités génétiques	Estelle COLIN	CHU D'ANGERS		Centre de compétence
Centre de référence des surdités génétiques	Marine LEGENDRE	CHU DE BORDEAUX		Centre de compétence
Centre de référence des surdités génétiques	Klaus DIETRICH	CHU DE GRENOBLE ALPES		Centre de compétence
Centre de référence des surdités génétiques	Renaud TOURAINE	CHU DE SAINT-ETIENNE		Centre de compétence
Centre de référence des surdités génétiques	Hélène DOLLFUS	HOPITAUX UNIVERSITAIRES DE STRASBOURG		Centre de compétence

Filière de Santé Maladies Rares : TETECOUCO
(Malformations rares de la tête, du cou et des dents)

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRMAR)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence des craniosténoses et malformations craniofaciales	Giovanna PATERNOSTER	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU CENTRE - UNIVERSITÉ PARIS CITÉ, HÔPITAL NECKER-ENFANTS MALADES	Centre de référence (coordonnateur)
Centre de référence des craniosténoses et malformations craniofaciales	Federico DI ROCCO	HOSPICES CIVILS DE LYON		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des craniosténoses et malformations craniofaciales	Pierre GUERRESCHI	CHU DE LILLE		Centre de compétence
Centre de référence des craniosténoses et malformations craniofaciales	Christian HERLIN	CHU DE MONTPELLIER		Centre de compétence
Centre de référence des craniosténoses et malformations craniofaciales	Boris LAURE	CHU DE TOURS		Centre de compétence
Centre de référence des craniosténoses et malformations craniofaciales	Sergio BOETTO	CHU DE TOULOUSE		Centre de compétence
Centre de référence des craniosténoses et malformations craniofaciales	Grégoire PECH-GOURG	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE MARSEILLE (AP-HM)		Centre de compétence
Centre de référence des craniosténoses et malformations craniofaciales	Irene STELLA	CHRU DE NANCY		Centre de compétence
Centre de référence des craniosténoses et malformations craniofaciales	Eric ARNAUD	CLINIQUE MARCEL SEMBAT CCBB		Centre de compétence
Centre de référence des craniosténoses et malformations craniofaciales	Laurent RIFFAUD	CHU DE RENNES		Centre de compétence

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRM)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence des craniosténoses et malformations craniofaciales	Matthieu DELION	CHU D'ANGERS		Centre de compétence
Centre de référence des craniosténoses et malformations craniofaciales	Edouard GIMBERT	CHU DE BORDEAUX		Centre de compétence
Centre de référence des fentes et malformations faciales	Arnaud PICARD	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU CENTRE - UNIVERSITÉ PARIS CITÉ, HÔPITAL NECKER-ENFANTS MALADES	Centre de référence (coordonnateur)
Centre de référence des fentes et malformations faciales	Cica-Carole GBAGUIDI	CHU D'AMIENS PICARDIE		Centre de compétence
Centre de référence des fentes et malformations faciales	Brice CHATELAIN	CHU DE BESANÇON		Centre de compétence
Centre de référence des fentes et malformations faciales	Eric DOBREMEZ	CHU DE BORDEAUX		Centre de compétence
Centre de référence des fentes et malformations faciales	Hervé BENATEAU	CHU DE CAEN NORMANDIE		Centre de compétence
Centre de référence des fentes et malformations faciales	Isabelle BARTHELEMY	CHU DE CLERMONT-FERRAND		Centre de compétence
Centre de référence des fentes et malformations faciales	Béatrice MORAND	CHU DE GRENOBLE ALPES		Centre de compétence
Centre de référence des fentes et malformations faciales	Marie-Eve GATIBELZA	CHU DE LA GUADELOUPE POINTE-A-PITRE/ABYMES		Centre de compétence
Centre de référence des fentes et malformations faciales	Lucile FIEVET	CHU DE LA REUNION		Centre de compétence

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRM)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence des fentes et malformations faciales	Pierre GUERRESCHI	CHU DE LILLE		Centre de compétence
Centre de référence des fentes et malformations faciales	Arnaud GLEIZAL	HOSPICES CIVILS DE LYON		Centre de compétence
Centre de référence des fentes et malformations faciales	Isabelle JAMES	CLINIQUE DU VAL D'OUEST VENDÔME		Centre de compétence
Centre de référence des fentes et malformations faciales	Nathalie DEGARDIN	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE MARSEILLE (AP-HM)		Centre de compétence
Centre de référence des fentes et malformations faciales	Guillaume CAPTIER	CHU DE MONTPELLIER		Centre de compétence
Centre de référence des fentes et malformations faciales	Michèle BIGORRE	POLYCLINIQUE ST ROCH (MONTPELLIER)		Centre de compétence
Centre de référence des fentes et malformations faciales	Etienne SIMON	CHRU DE NANCY		Centre de compétence
Centre de référence des fentes et malformations faciales	Pierre CORRE	CHU DE NANTES		Centre de compétence
Centre de référence des fentes et malformations faciales	Jean-Christian TALMANT	CLINIQUE JULES VERNE (NANTES)		Centre de compétence
Centre de référence des fentes et malformations faciales	Jiad MCHEIK	CHU DE POITIERS		Centre de compétence
Centre de référence des fentes et malformations faciales	Caroline FRANCOIS	CHU DE REIMS		Centre de compétence

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRMR)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence des fentes et malformations faciales	Olivier AZZIS	CHU DE RENNES		Centre de compétence
Centre de référence des fentes et malformations faciales	Jean-Baptiste LECA	CHU DE ROUEN		Centre de compétence
Centre de référence des fentes et malformations faciales	Caroline DISSAUX	HOPITAUX UNIVERSITAIRES DE STRASBOURG		Centre de compétence
Centre de référence des fentes et malformations faciales	Frédéric LAUWERS	CHU DE TOULOUSE		Centre de compétence
Centre de référence des fentes et malformations faciales	Jacques SABOYE	CLINIQUE MEDIPOLE GARONNE (TOULOUSE)		Centre de compétence
Centre de référence des fentes et malformations faciales	Boris LAURE	CHU DE TOURS		Centre de compétence
Centre de référence des maladies rares orales et dentaires	Agnès BLOCH-ZUPAN	HOPITAUX UNIVERSITAIRES DE STRASBOURG		Centre de référence (coordonnateur)
Centre de référence des maladies rares orales et dentaires	Muriel DE LA DURE-MOLLA	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU SORBONNE UNIVERSITÉ, HÔPITAL ROTHSCHILD	Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des maladies rares orales et dentaires	Bruno GOGLY	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU HÔPITAUX UNIVERSITAIRES HENRI MONDOR, HÔPITAL HENRI MONDOR	Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des maladies rares orales et dentaires	Corinne TARDIEU	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE MARSEILLE (AP-HM)		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des maladies rares orales et dentaires	Frédéric VAYSSE	CHU DE TOULOUSE		Centre de référence (constitutif)

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRMR)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence des maladies rares orales et dentaires	Frédérique DHALLUIN-OLIVE	CH D'ANGOULEME		Centre de compétence
Centre de référence des maladies rares orales et dentaires	Edouard EUVRARD	CHU DE BESANÇON		Centre de compétence
Centre de référence des maladies rares orales et dentaires	Elsa GAROT	CHU DE BORDEAUX		Centre de compétence
Centre de référence des maladies rares orales et dentaires	Frédérique D'ARBONNEAU	CHRU DE BREST		Centre de compétence
Centre de référence des maladies rares orales et dentaires	Elvire LE NORCY	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU NORD - UNIVERSITÉ PARIS CITÉ, HÔPITAL BRETONNEAU	Centre de compétence
Centre de référence des maladies rares orales et dentaires	Marjolaine GOSSET	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU SORBONNE UNIVERSITÉ, HÔPITAL CHARLES FOIX	Centre de compétence
Centre de référence des maladies rares orales et dentaires	Valérie COLLADO	CHU DE CLERMONT-FERRAND		Centre de compétence
Centre de référence des maladies rares orales et dentaires	Victorin AHOSSI	CHU DE DIJON BOURGOGNE		Centre de compétence
Centre de référence des maladies rares orales et dentaires	Isabelle FONTANILLE	CH EURE-SEINE (EVREUX)		Centre de compétence
Centre de référence des maladies rares orales et dentaires	Ludovic LAUWERS	CHU DE LILLE		Centre de compétence
Centre de référence des maladies rares orales et dentaires	Béatrice THIVICHON-PRINCE	HOSPICES CIVILS DE LYON		Centre de compétence
Centre de référence des maladies rares orales et dentaires	Estelle TRZASKAWKA-MOULIS	CHU DE MONTPELLIER		Centre de compétence
Centre de référence des maladies rares orales et dentaires	Magali HERNANDEZ	CHRU DE NANCY		Centre de compétence
Centre de référence des maladies rares orales et dentaires	Serena LOPEZ	CHU DE NANTES		Centre de compétence

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRMR)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence des maladies rares orales et dentaires	Clara JOSEPH-BEAUDIN	CHU DE NICE		Centre de compétence
Centre de référence des maladies rares orales et dentaires	Tony RÉTAT	CH DE NIORT		Centre de compétence
Centre de référence des maladies rares orales et dentaires	Lisa FRIEDLANDER	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU SORBONNE UNIVERSITÉ, HÔPITAL PITIÉ-SALPÊTRIÈRE	Centre de compétence
Centre de référence des maladies rares orales et dentaires	Marie-Paule GELLE	CHU DE REIMS		Centre de compétence
Centre de référence des maladies rares orales et dentaires	Cédric LAVOYE	CHU DE LA GUADELOUPE POINTE-A-PITRE/ABYMES		Centre de compétence
Centre de référence des maladies rares orales et dentaires	Marie-Adeline DEGOUVE	CHU DE MARTINIQUE		Centre de compétence
Centre de référence des maladies rares orales et dentaires	Nolwenn LEPOURIEL	CH DE MAYOTTE		Centre de compétence
Centre de référence des malformations ORL rares	Françoise DENOYELLE	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU CENTRE - UNIVERSITÉ PARIS CITÉ, HÔPITAL NECKER-ENFANTS MALADES	Centre de référence (coordonnateur)
Centre de référence des malformations ORL rares	Richard NICOLLAS	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE MARSEILLE (AP-HM)		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des malformations ORL rares	Thierry VAN DEN ABEELE	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU NORD - UNIVERSITÉ PARIS CITÉ, HÔPITAL ROBERT DEBRÉ	Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des malformations ORL rares	Rémi MARIANOWSKI	CHRU DE BREST		Centre de compétence
Centre de référence des malformations ORL rares	Thierry MOM	CHU DE CLERMONT-FERRAND		Centre de compétence

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRM)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence des malformations ORL rares	Pierre FAYOUX	CHU DE LILLE		Centre de compétence
Centre de référence des malformations ORL rares	Eric TRUY	HOSPICES CIVILS DE LYON		Centre de compétence
Centre de référence des malformations ORL rares	Michel MONDAIN	CHU DE MONTPELLIER		Centre de compétence
Centre de référence des malformations ORL rares	Laurent COFFINET	CHRU DE NANCY		Centre de compétence
Centre de référence des malformations ORL rares	Julie BOYER	CHU DE NANTES		Centre de compétence
Centre de référence des malformations ORL rares	Suzy DUFLO	CHU DE LA GUADELOUPE POINTE-A-PITRE/ABYMES		Centre de compétence
Centre de référence des malformations ORL rares	Jean-Paul MARIE	CHU DE ROUEN		Centre de compétence
Centre de référence des malformations ORL rares	Christian DEBRY	HOPITAUX UNIVERSITAIRES DE STRASBOURG		Centre de compétence
Centre de référence des malformations ORL rares	Marie-Noëlle CALMELS	CHU DE TOULOUSE		Centre de compétence
Centre de référence des malformations ORL rares	Soizick PONDAVEN-LETOURMY	CHU DE TOURS		Centre de compétence
Centre de référence des malformations ORL rares	Sonanda BAILLEUX	HOPITAUX PEDIATRIQUES NICE CHU LENVAL		Centre de compétence
Centre de référence des malformations ORL rares	Sophie BERNARD	CHU DE DIJON BOURGOGNE		Centre de compétence
Centre de référence des malformations ORL rares	Gaëlle LETERME	CHU DE LA REUNION		Centre de compétence

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRMR)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence des syndromes de Pierre Robin et troubles de succion-déglutition congénitaux	Véronique ABADIE	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)	GHU CENTRE - UNIVERSITÉ PARIS CITÉ, HÔPITAL NECKER-ENFANTS MALADES	Centre de référence (coordonnateur)
Centre de référence des syndromes de Pierre Robin et troubles de succion-déglutition congénitaux	Laurianne COUTIER	HOSPICES CIVILS DE LYON		Centre de référence (constitutif)
Centre de référence des syndromes de Pierre Robin et troubles de succion-déglutition congénitaux	Cica-Carole GBAGUIDI	CHU D'AMIENS PICARDIE		Centre de compétence
Centre de référence des syndromes de Pierre Robin et troubles de succion-déglutition congénitaux	Clémence MOUGEY	CHU DE BESANÇON		Centre de compétence
Centre de référence des syndromes de Pierre Robin et troubles de succion-déglutition congénitaux	Anne-Sophie TRENTESAUX	CHU DE CAEN NORMANDIE		Centre de compétence
Centre de référence des syndromes de Pierre Robin et troubles de succion-déglutition congénitaux	Isabelle BARTHELEMY	CHU DE CLERMONT-FERRAND		Centre de compétence
Centre de référence des syndromes de Pierre Robin et troubles de succion-déglutition congénitaux	Julie LEVASSEUR	CHU DE DIJON BOURGOGNE		Centre de compétence

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRMR)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence des syndromes de Pierre Robin et troubles de succion-déglutition congénitaux	Valérie BELIN	CHU DE GRENOBLE ALPES		Centre de compétence
Centre de référence des syndromes de Pierre Robin et troubles de succion-déglutition congénitaux	Pierre FAYOUX	CHU DE LILLE		Centre de compétence
Centre de référence des syndromes de Pierre Robin et troubles de succion-déglutition congénitaux	Nathalie DEGARDIN	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE MARSEILLE (AP-HM)		Centre de compétence
Centre de référence des syndromes de Pierre Robin et troubles de succion-déglutition congénitaux	Maliha BADR	CHU DE MONTPELLIER		Centre de compétence
Centre de référence des syndromes de Pierre Robin et troubles de succion-déglutition congénitaux	Cyril SCHWEITZER	CHRU DE NANCY		Centre de compétence
Centre de référence des syndromes de Pierre Robin et troubles de succion-déglutition congénitaux	Pierre CORRE	CHU DE NANTES		Centre de compétence
Centre de référence des syndromes de Pierre Robin et troubles de succion-déglutition congénitaux	Sonanda BAILLEUX	HOPITAUX PEDIATRIQUES NICE CHU LENVAL		Centre de compétence

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRMR)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence des syndromes de Pierre Robin et troubles de succion-déglutition congénitaux	Jiad MCHEIK	CHU DE POITIERS		Centre de compétence
Centre de référence des syndromes de Pierre Robin et troubles de succion-déglutition congénitaux	Caroline FRANCOIS	CHU DE REIMS		Centre de compétence
Centre de référence des syndromes de Pierre Robin et troubles de succion-déglutition congénitaux	Armelle THOMAS DE LA PINTIERE	CHU DE RENNES		Centre de compétence
Centre de référence des syndromes de Pierre Robin et troubles de succion-déglutition congénitaux	Caroline LARDENNOIS	CHU DE ROUEN		Centre de compétence
Centre de référence des syndromes de Pierre Robin et troubles de succion-déglutition congénitaux	Isabelle CHEVALIER	HOPITAUX UNIVERSITAIRES DE STRASBOURG		Centre de compétence
Centre de référence des syndromes de Pierre Robin et troubles de succion-déglutition congénitaux	Julie ABBAL	CHU DE TOULOUSE		Centre de compétence
Centre de référence des syndromes de Pierre Robin et troubles de succion-déglutition congénitaux	Amélie FAVREAU	CHU DE TOURS		Centre de compétence

NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIES RARES (CRMR)	NOM DU RESPONSABLE	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU), SITE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE (AP-HP)	LABEL
Centre de référence des syndromes de Pierre Robin et troubles de succion-déglutition congénitaux	Olivier TANDONNET	CHU DE BORDEAUX		Centre de compétence

Caisse nationale de l'assurance maladie

**Décisions portant délégation de signature et délégation de pouvoir
du directeur général de la Caisse nationale de l'assurance maladie**

NOR : SPRX2330603K

Direction déléguée à la gestion et à l'organisation des soins.
Direction régionale du Service médical de Bourgogne-Franche-Comté.
Direction régionale du Service médical de Bretagne.
Direction régionale du Service médical de Normandie.
Direction régionale du Service médical d'Occitanie.

Le directeur général, M. Thomas FATÔME, délègue et abroge sa signature à des agents de la Caisse dans les conditions et limites fixées ci-dessous.

DIRECTION DÉLÉGUÉE À LA GESTION ET À L'ORGANISATION
DES SOINS (DDGOS)
DIRECTION DES ASSURÉS (DAS)
DÉPARTEMENT DES PATIENTS ATTEINTS DE PATHOLOGIES
CHRONIQUES (DPPC)

M. Olivier OBRECHT
Décision du 4 décembre 2023

Délégation de signature est accordée à M. Olivier OBRECHT, responsable du Département des patients atteints de pathologies chroniques, au sein de la Direction déléguée à la gestion et à l'organisation des soins - Direction des assurés, DDGOS/DAS, pour signer :

- la correspondance courante émanant du Département des patients atteints de pathologies chroniques, à l'exclusion :
 - des circulaires, lettres-réseau, enquêtes/questionnaires,
 - des lettres qui, par nature, doivent être signées par le directeur général, la directrice déléguée à la gestion et à l'organisation des soins et par la directrice des assurés.
- les états de frais et pièces justificatives correspondant aux déplacements des membres des instances pour lesquels des accords d'indemnisation existent ;
- la certification du service fait ou la réception des biens pour les dépenses ordonnancées par le département concerné.

En matière de commande publique et dans le cadre des opérations intéressant le Département des patients atteints de pathologies chroniques, à la DDGOS/DAS, délégation de signature est accordée à M. Olivier OBRECHT, responsable du Département, pour signer :

- les bons de commande d'un montant unitaire inférieur ou égal à 50 000 € TTC, résultant d'un marché ou d'une convention auprès d'une centrale d'achat ;
- les actes de gestion relatifs à la passation ou à l'exécution des contrats, avenants ainsi que les conventions et/ou bons de commande auprès des centrales d'achat sans limitation de seuil, excepté le visa de l'opportunité de lancer les marchés et les commandes supérieurs à 50 000 € TTC (notes d'opportunité ou procès-verbaux).

Les actes de gestion concernés entrant dans le champ de la délégation de signature s'entendent par opposition aux actes à caractère décisoire et comprennent notamment :

- les notes d'opportunités inférieures ou égales à 50 000 € TTC ;
- les lettres d'invitation à soumissionner (ou de « consultation ») ou à participer au dialogue (procédures restreintes) ;
- les lettres de cadrage (dialogue compétitif) ;
- les lettres d'invitation à remettre une offre finale (procédures négociées) ;
- les demandes de compléments, précisions, clarifications, régularisation, adressées par la CNAM aux candidats ou soumissionnaires ;
- les renseignements complémentaires apportés par la CNAM sur le dossier de consultation ;
- les projets de rapport de présentation ;
- les réponses aux demandes des motifs de rejet par les soumissionnaires non retenus ;
- les demandes des certificats et attestations pour la vérification des interdictions de soumissionner aux candidats retenus (procédure restreinte) ou à l'attributaire (procédure ouverte).

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel Santé - Protection sociale - Solidarité.
Signé : Thomas FATÔME, directeur général.

Mme Anne-Isabelle PUTEAUX
Décision du 8 décembre 2023

La délégation de signature par intérim accordée à Mme Anne-Isabelle PUTEAUX par décision du 1^{er} avril 2023 est abrogée au 15 octobre 2023 au soir.

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel Santé - Protection sociale - Solidarité.
Signé : Thomas FATÔME, directeur général.

DIRECTION DE L'OFFRE DE SOINS (DOS)

M. Emmanuel FRÈRE-LECOUTRE
Décision du 1^{er} décembre 2023

Délégation de signature est accordée à M. Emmanuel FRÈRE-LECOUTRE, directeur de l'offre de soins, à la Direction déléguée à la gestion et à l'organisation des soins (DDGOS), pour signer :

- la correspondance courante émanant de la Direction de l'offre de soins à l'exclusion :
 - des circulaires, lettres réseau, enquêtes/questionnaires,
 - des lettres qui, par nature, doivent être signées par le directeur général ou la directrice déléguée à la gestion et à l'organisation des soins.
- les états de frais et pièces justificatives correspondant aux déplacements des membres des instances pour lesquels des accords d'indemnisation existent ;
- la certification du service fait ou la réception des biens pour les dépenses ordonnancées par la Direction de l'offre de soins ;
- les ordres de dépenses, titres de recettes, ordres de reversement, engagements, dégagements et pièces justificatives correspondantes, ainsi que toutes pièces comptables concernant :
 - le Fonds national des accidents du travail et des maladies professionnelles pour ce qui concerne les dotations hospitalières (FNATMP),
 - le Fonds national de l'assurance maladie (FNAM),
 - le Fonds pour la modernisation et l'investissement en santé (FMIS),
 - le Fonds des actions conventionnelles (FAC),
 - le Fonds d'intervention régional (FIR),

- le Fonds national pour l'innovation pharmaceutique (FNIPP),
- le Fonds pour l'innovation du système de santé (FISS).
- les ordres de dépenses et pièces justificatives correspondant aux actions conventionnelles financées sur le Fonds national de l'action sanitaire et sociale (FNASS), à l'exception des dotations allouées aux CPAM et CGSS au titre de l'indemnisation de la formation médicale continue des biologistes, sages-femmes et professions paramédicales ;
- les opérations de trésorerie de la gestion assurance maladie et les opérations de trésorerie de la gestion accidents du travail et maladies professionnelles pour les dotations hospitalières, et toute autre opération relevant de ses attributions ;
- les attributions et notifications des dotations aux CPAM, CARSAT, CRAM d'Île-de-France et CGSS, accordées dans le cadre des fonds nationaux et domaines précités, états exécutoires pris pour la récupération de créances relevant :
 - du Fonds des actions conventionnelles (FAC),
 - du Fonds d'intervention régional (FIR),
 - du Fonds national pour l'innovation pharmaceutique (FIPP),
 - du Fonds pour l'innovation du système de santé (FISS),
- les actes liés à la gestion administrative et financière de l'organisme gestionnaire conventionnel ;
- les délibérations des instances paritaires nationales prévues par les conventions en vigueur.

En matière de commande publique et dans le cadre des opérations intéressant la Direction de l'offre de soins, à la DDGOS, délégation de signature est accordée à M. Emmanuel FRÈRE-LECOUTRE, pour signer :

- tout acte, décisive ou de gestion, relatif à la passation ou à l'exécution des contrats, avenants ainsi qu'aux conventions et/ou bons de commande auprès des centrales d'achat :
 - lorsque ces derniers sont inférieurs ou égaux à 5 millions € TTC, excepté le visa de l'opportunité de lancer les marchés et les commandes supérieurs à 50 000 € TTC (notes d'opportunité ou procès-verbaux).
- les actes de gestion relatifs à la passation ou à l'exécution des contrats, avenants ainsi que les conventions et/ou bons de commande auprès des centrales d'achat :
 - lorsque ces derniers sont supérieurs à 5 millions € TTC, excepté le visa de l'opportunité de lancer les marchés et les commandes supérieurs à 50 000 € TTC (notes d'opportunité ou procès-verbaux).

Les actes de gestion concernés entrant dans le champ de la délégation de signature s'entendent par opposition aux actes à caractère décisive et comprennent notamment :

- les notes d'opportunités inférieures ou égales à 50 000 € TTC ;
- les lettres d'invitation à soumissionner (ou de « consultation ») ou à participer au dialogue (procédures restreintes) ;
- les lettres de cadrage (dialogue compétitif) ;
- les lettres d'invitation à remettre une offre finale (procédures négociées) ;
- les demandes de compléments, précisions, clarifications, régularisation, adressées par la CNAM aux candidats ou soumissionnaires ;
- les renseignements complémentaires apportés par la CNAM sur le dossier de consultation ;
- les projets de rapport de présentation ;
- les réponses aux demandes des motifs de rejet par les soumissionnaires non retenus ;
- les demandes des certificats et attestations pour la vérification des interdictions de soumissionner aux candidats retenus (procédure restreinte) ou à l'attributaire (procédure ouverte).

En cas d'absence ou d'empêchement de la directrice déléguée à la gestion et à l'organisation des soins, délégation est donnée à M. Emmanuel FRÈRE-LECOUTRE, pour signer :

- la correspondance courante de la Direction déléguée à la gestion et à l'organisation des soins ;
- les circulaires techniques, lettres réseau et enquêtes/questionnaires, émanant de la Direction déléguée à la gestion et à l'organisation des soins, à l'exception des lettres qui, par nature, doivent être signées par le directeur général ;
- les états de frais et pièces justificatives correspondant aux déplacements des membres des instances pour lesquels des accords d'indemnisation existent ;
- la certification du service fait ou la réception des biens pour les dépenses ordonnancées par la Direction déléguée ;
- les ordres de dépenses, titres de recettes, ordres de reversement, engagements, dégagements et pièces justificatives correspondantes, ainsi que toute pièce comptable concernant :
 - le Fonds national de l'assurance maladie (FNAM),
 - le Fonds national des accidents du travail et des maladies professionnelles (FNATMP),
 - le Fonds national de prévention d'éducation et d'information sanitaires (FNPEIS),
 - le Fonds pour la modernisation et l'investissement en santé (FMIS),
 - le Fonds des actions conventionnelles (FAC),
 - le Fonds d'intervention régional (FIR),
 - le Fonds de lutte contre les addictions liées aux substances psychoactives (FLCA),
 - le Fonds national pour la démocratie sanitaire (FNDS),
 - le Fonds pour le financement de l'innovation pharmaceutique (FFIP),
 - le Fonds pour l'innovation du système de santé (FISS).
- les états exécutoires pris pour la récupération de créances relevant :
 - du Fonds des actions conventionnelles (FAC),
 - du Fonds d'intervention régional (FIR),
 - du Fonds pour l'innovation du système de santé (FISS),
 - du Fonds de lutte contre les addictions liées aux substances psychoactives (FLCA),
 - du Fonds national pour la démocratie sanitaire (FNDS),
 - du Fonds pour le financement de l'innovation pharmaceutique (FFIP).
- les ordres de dépenses et pièces justificatives correspondant aux actions conventionnelles financées sur le Fonds national de l'action sanitaire et sociale (FNASS), à l'exception des dotations allouées aux CPAM et CGSS au titre de l'indemnisation de la formation médicale continue des biologistes, sages-femmes et professions paramédicales ;
- les opérations de trésorerie de la gestion assurance maladie et les opérations de trésorerie de la gestion accidents du travail et maladies professionnelles concernant notamment :
 - les dotations hospitalières,
 - les conventions internationales,
 - et toute autre opération relevant de ses attributions.
- les attributions et notifications des dotations aux CPAM, CARSAT, CRAM d'Île-de-France et CGSS, accordées dans le cadre des fonds nationaux et domaines précités ;
- les contrats et conventions de partenariat et de financement relevant du FNPEIS, du FNDS et du FLCA ;
- les actes liés à la gestion administrative et financière de l'organisme gestionnaire conventionnel ;
- les délibérations des instances paritaires nationales prévues par les conventions en vigueur ;
- la recette et la diffusion des produits informatiques nationaux dont la Direction déléguée est maître d'ouvrage.

En matière de commande publique, dans le cadre des opérations intéressant la Direction déléguée à la gestion et à l'organisation des soins et en cas d'absence ou d'empêchement du directeur général ou de la directrice déléguée à la gestion et à l'organisation des soins, délégation de signature est accordée à M. Emmanuel FRÈRE-LECOUTRE pour signer à sa place tout acte relatif à la passation ou à l'exécution des contrats, avenants ainsi que les conventions et/ou bons de commande auprès des centrales d'achat, à l'exception :

- des actes d'engagement des contrats dont le montant est supérieur à 10 millions € TTC ainsi que des actes attachés suivants :
 - actes de sous-traitance remis dès le stade des offres,
 - mises au point,
 - avenants.
- des conventions et/ou bons de commande auprès des centrales d'achat, supérieurs à 10 millions € TTC ;
- des avenants entraînant un dépassement par le contrat du seuil de 10 millions € TTC.

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel Santé - Protection sociale - Solidarité.
Signé : Thomas FATÔME, directeur général.

DÉPARTEMENT DES ACTES MÉDICAUX (DACT)

M. Mickaël BENZAQUI
Décision du 4 décembre 2023

La délégation de signature accordée à M. Mickaël BENZAQUI par décision du 1^{er} juillet 2023 est abrogée.

Délégation de signature est accordée à M. Mickaël BENZAQUI, responsable du Département des actes médicaux, DDGOS/DOS, pour signer :

- la correspondance courante émanant du Département des actes médicaux, à l'exclusion :
 - des circulaires, lettres réseau, enquêtes/questionnaires,
 - des lettres qui, par nature, doivent être signées par le directeur général, par la directrice déléguée à la gestion et à l'organisation des soins.
- les états de frais et pièces justificatives correspondant aux déplacements des membres des instances pour lesquels des accords d'indemnisation existent ;
- la certification du service fait ou la réception des biens pour les dépenses ordonnancées par le département concerné ;
- les ordres de dépenses, titres de recettes, ordres de reversement, engagements, dégagements et pièces justificatives correspondantes, ainsi que toutes pièces comptables concernant :
 - le Fonds des actions conventionnelles (FAC).
- les états exécutoires pris pour la récupération de créances relevant :
 - du Fonds des actions conventionnelles (FAC).

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel Santé - Protection sociale - Solidarité.
Signé : Thomas FATÔME, directeur général.

M. François KRABANSKY
Décision du 4 décembre 2023

Délégation de signature est accordée à M. François KRABANSKY, secrétaire général du Haut Conseil des nomenclatures, DDGOS/DOS/DACT, pour signer :

- la correspondance courante émanant du Haut Conseil des nomenclatures, à l'exclusion :
 - des circulaires, lettres réseau, enquêtes/questionnaires,
 - des lettres qui, par nature, doivent être signées par le directeur général, par la directrice déléguée à la gestion et à l'organisation des soins ou par le directeur de l'offre de soins.
- les états de frais et pièces justificatives correspondant aux indemnisations et déplacements des membres des instances pour lesquels des accords d'indemnisation existent tant pour le Haut Conseil des nomenclatures (HCN) que pour la Commission de hiérarchisation des actes professionnels (CHAP) et les instances qui interviennent dans le cadre de la révision de la nomenclature ;
- la certification du service fait ou la réception des biens pour les dépenses ordonnancées par le Haut Conseil des nomenclatures.

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel Santé - Protection sociale - Solidarité.
Signé : Thomas FATÔME, directeur général.

**DIRECTION RÉGIONALE DU SERVICE MÉDICAL
DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ (DRSM)**

Mme le Docteur **Patricia PEYCLIT**
Décision du 7 juin 2023 - *date d'effet le 1^{er} juin 2023*

Les délégations de signature accordées à Mme le Docteur Patricia PEYCLIT par décision en date du 15 septembre 2020 sont abrogées.

Conformément aux dispositions prévues par le Code de la sécurité sociale et au règlement d'organisation de la CNAM, les médecins-conseils régionaux disposent d'une délégation de pouvoir du directeur général de la CNAM en leur qualité d'ordonnateurs secondaires.

Par conséquent, délégation de pouvoir est accordée à Mme le Docteur Patricia PEYCLIT, médecin conseil régional de la Direction régionale du Service médical de Bourgogne-Franche-Comté. Celle-ci couvre :

- les décisions dans le cadre de la gestion courante de la DRSM ;
- les décisions relatives à la gestion administrative du personnel de la DRSM, notamment la signature des contrats de travail, l'engagement des procédures disciplinaires et la gestion des ruptures de contrat de travail ;
- la présidence des instances représentatives du personnel de la DRSM ;
- la préservation des conditions de travail du personnel, qui consiste en particulier à veiller au respect des règles d'hygiène et de sécurité applicables au personnel de la DRSM ;
- la gestion, au nom du Directeur général de la Caisse nationale de l'assurance maladie, de tous actes ou décisions concernant les engagements d'actions en justice en matière de contestation des ordonnances prononcées par les tribunaux du contentieux de l'incapacité enjoignant à ses services la communication de pièces médicales dans le cadre de recours employeurs ;
- la certification du service fait ou la réception des biens pour les dépenses ordonnancées par la DRSM ;
- les autorisations de dépenses, les titres de recettes et les ordres de dépenses concernant les frais de fonctionnement de la DRSM.

La délégation de pouvoir accordée à Mme le Docteur Patricia PEYCLIT a pour seules limites :

1. sur un plan budgétaire, l'autorisation de dépenses allouée annuellement à la DRSM par la Direction déléguée aux opérations concernant les charges de personnel, les autres comptes de fonctionnement, les comptes d'investissement et les ouvertures de crédits informatiques.
2. Les sujets soumis obligatoirement à une concertation et/ou une validation par le directeur général ou le directeur délégué aux opérations, énumérés ci-dessous :
 - la modification de l'organisation territoriale de la DRSM ;
 - la modification structurelle de la ligne hiérarchique de la DRSM ;
 - une mutualisation inter DRSM ;
 - les développements informatiques locaux ou la mise en service de produits informatiques non validés au plan national ;
 - la dérogation à un marché national ;
 - la modification majeure d'une organisation du travail ;
 - la dérogation à une instruction nationale ou inter-régime, à un protocole d'accord ;
 - la procédure de contrôle par le Service médical des salariés de la DRSM en leur qualité d'assuré social ;
 - le recrutement des agents de direction en DRSM ;
 - l'opportunité d'ouvrir une négociation collective au niveau de l'établissement.

En matière de gestion des ressources humaines, la présente délégation de pouvoir est encadrée par les dispositions prévues dans les lettres-réseau LR-DDO-195/2017 concernant les procédures disciplinaires autres que les procédures de licenciement et la **LR-DDO-82/2023** concernant les délégations des DRSM.

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel Santé - Protection sociale - Solidarité.

Signé : Thomas FATÔME, directeur général.

Signé : Patricia PEYCLIT, médecin-conseil régional.

DIRECTION RÉGIONALE DU SERVICE MÉDICAL DE BRETAGNE (DRSM)

Mme le Docteur **Annick PIALOT**

Décision du 7 juin 2023 - *date d'effet le 1^{er} juin 2023*

Les délégations de signature accordées à Mme le Docteur Annick PIALOT par décision en date du 23 décembre 2020 sont abrogées.

Conformément aux dispositions prévues par le Code de la sécurité sociale et au règlement d'organisation de la CNAM, les médecins-conseils régionaux disposent d'une délégation de pouvoir du directeur général de la CNAM en leur qualité d'ordonnateurs secondaires.

Par conséquent, délégation de pouvoir est accordée à Mme le Docteur Annick PIALOT, médecin conseil régional de la Direction régionale du Service médical de Bretagne. Celle-ci couvre :

- les décisions dans le cadre de la gestion courante de la DRSM ;
- les décisions relatives à la gestion administrative du personnel de la DRSM, notamment la signature des contrats de travail, l'engagement des procédures disciplinaires et la gestion des ruptures de contrat de travail ;
- la présidence des instances représentatives du personnel de la DRSM ;
- la préservation des conditions de travail du personnel, qui consiste en particulier à veiller au respect des règles d'hygiène et de sécurité applicables au personnel de la DRSM ;

- la gestion, au nom du directeur général de la Caisse nationale de l'assurance maladie, de tous actes ou décisions concernant les engagements d'actions en justice en matière de contestation des ordonnances prononcées par les tribunaux du contentieux de l'incapacité enjoignant à ses services la communication de pièces médicales dans le cadre de recours employeurs ;
- la certification du service fait ou la réception des biens pour les dépenses ordonnancées par la DRSM ;
- les autorisations de dépenses, les titres de recettes et les ordres de dépenses concernant les frais de fonctionnement de la DRSM.

La délégation de pouvoir accordée à Mme le Docteur Annick PIALOT a pour seules limites :

1. sur un plan budgétaire, l'autorisation de dépenses allouée annuellement à la DRSM par la Direction déléguée aux opérations concernant les charges de personnel, les autres comptes de fonctionnement, les comptes d'investissement et les ouvertures de crédits informatiques.
2. Les sujets soumis obligatoirement à une concertation et/ou une validation par le directeur général ou le directeur délégué aux opérations, énumérés ci-dessous :
 - la modification de l'organisation territoriale de la DRSM ;
 - la modification structurelle de la ligne hiérarchique de la DRSM ;
 - une mutualisation inter DRSM ;
 - les développements informatiques locaux ou la mise en service de produits informatiques non validés au plan national ;
 - la dérogation à un marché national ;
 - la modification majeure d'une organisation du travail ;
 - la dérogation à une instruction nationale ou inter-régime, à un protocole d'accord ;
 - la procédure de contrôle par le Service médical des salariés de la DRSM en leur qualité d'assuré social ;
 - le recrutement des agents de direction en DRSM ;
 - l'opportunité d'ouvrir une négociation collective au niveau de l'établissement.

En matière de gestion des ressources humaines, la présente délégation de pouvoir est encadrée par les dispositions prévues dans les lettres-réseau LR-DDO-195/2017 concernant les procédures disciplinaires autres que les procédures de licenciement et la **LR-DDO-82/2023** concernant les délégations des DRSM.

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel Santé - Protection sociale - Solidarité.

Signé : Thomas FATÔME, directeur général.

Signé : Annick PIALOT, médecin-conseil régional.

DIRECTION RÉGIONALE DU SERVICE MÉDICAL DE NORMANDIE (DRSM)

Mme le Docteur **Françoise LEGRAND**

Décision du 7 juin 2023 - date d'effet le 1^{er} juin 2023

Les délégations de signature accordées à Mme le Docteur Françoise LEGRAND par décision en date du 23 décembre 2020 sont abrogées.

Conformément aux dispositions prévues par le Code de la sécurité sociale et au règlement d'organisation de la CNAM, les médecins-conseils régionaux disposent d'une délégation de pouvoir du directeur général de la CNAM en leur qualité d'ordonnateurs secondaires.

Par conséquent, délégation de pouvoir est accordée à Mme le Docteur Françoise LEGRAND, médecin conseil régional de la Direction régionale du Service médical de Normandie. Celle-ci couvre :

- les décisions dans le cadre de la gestion courante de la DRSM ;
- les décisions relatives à la gestion administrative du personnel de la DRSM, notamment la signature des contrats de travail, l'engagement des procédures disciplinaires et la gestion des ruptures de contrat de travail ;
- la présidence des instances représentatives du personnel de la DRSM ;
- la préservation des conditions de travail du personnel, qui consiste en particulier à veiller au respect des règles d'hygiène et de sécurité applicables au personnel de la DRSM ;
- la gestion, au nom du Directeur général de la Caisse nationale de l'assurance maladie, de tous actes ou décisions concernant les engagements d'actions en justice en matière de contestation des ordonnances prononcées par les tribunaux du contentieux de l'incapacité enjoignant à ses services la communication de pièces médicales dans le cadre de recours employeurs ;
- la certification du service fait ou la réception des biens pour les dépenses ordonnancées par la DRSM ;
- Les autorisations de dépenses, les titres de recettes et les ordres de dépenses concernant les frais de fonctionnement de la DRSM.

La délégation de pouvoir accordée à Mme le Docteur Françoise LEGRAND a pour seules limites :

1. sur un plan budgétaire, l'autorisation de dépenses allouée annuellement à la DRSM par la Direction déléguée aux opérations concernant les charges de personnel, les autres comptes de fonctionnement, les comptes d'investissement et les ouvertures de crédits informatiques.
2. Les sujets soumis obligatoirement à une concertation et/ou une validation par le directeur général ou le directeur délégué aux opérations, énumérés ci-dessous :
 - la modification de l'organisation territoriale de la DRSM ;
 - la modification structurelle de la ligne hiérarchique de la DRSM ;
 - une mutualisation inter DRSM ;
 - les développements informatiques locaux ou la mise en service de produits informatiques non validés au plan national ;
 - la dérogation à un marché national ;
 - la modification majeure d'une organisation du travail ;
 - la dérogation à une instruction nationale ou inter-régime, à un protocole d'accord ;
 - la procédure de contrôle par le Service médical des salariés de la DRSM en leur qualité d'assuré social ;
 - le recrutement des agents de direction en DRSM ;
 - l'opportunité d'ouvrir une négociation collective au niveau de l'établissement.

En matière de gestion des ressources humaines, la présente délégation de pouvoir est encadrée par les dispositions prévues dans les lettres-réseau LR-DDO-195/2017 concernant les procédures disciplinaires autres que les procédures de licenciement et la **LR-DDO-82/2023** concernant les délégations des DRSM.

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel Santé - Protection sociale - Solidarité.

Signé : Thomas FATÔME, directeur général.

Signé : Françoise LEGRAND, médecin-conseil régional.

DIRECTION RÉGIONALE DU SERVICE MÉDICAL D'OCCITANIE (DRSM)

Mme le Docteur **Sophie RUGGIERI**Décision du 7 juin 2023 - date d'effet le 1^{er} juin 2023

Les délégations de signature accordées à Mme le Docteur Sophie RUGGIERI par décision en date du 15 septembre 2020 sont abrogées.

Conformément aux dispositions prévues par le Code de la sécurité sociale et au règlement d'organisation de la CNAM, les médecins-conseils régionaux disposent d'une délégation de pouvoir du directeur général de la CNAM en leur qualité d'ordonnateurs secondaires.

Par conséquent, délégation de pouvoir est accordée à Mme le Docteur Sophie RUGGIERI, médecin conseil régional de la Direction régionale du Service médical d'Occitanie. Celle-ci couvre :

- les décisions dans le cadre de la gestion courante de la DRSM ;
- les décisions relatives à la gestion administrative du personnel de la DRSM, notamment la signature des contrats de travail, l'engagement des procédures disciplinaires et la gestion des ruptures de contrat de travail ;
- la présidence des instances représentatives du personnel de la DRSM ;
- la préservation des conditions de travail du personnel, qui consiste en particulier à veiller au respect des règles d'hygiène et de sécurité applicables au personnel de la DRSM ;
- la gestion, au nom du directeur général de la Caisse nationale de l'assurance maladie, de tous actes ou décisions concernant les engagements d'actions en justice en matière de contestation des ordonnances prononcées par les tribunaux du contentieux de l'incapacité enjoignant à ses services la communication de pièces médicales dans le cadre de recours employeurs ;
- la certification du service fait ou la réception des biens pour les dépenses ordonnancées par la DRSM ;
- les autorisations de dépenses, les titres de recettes et les ordres de dépenses concernant les frais de fonctionnement de la DRSM.

La délégation de pouvoir accordée à Mme le Docteur Sophie RUGGIERI a pour seules limites :

1. sur un plan budgétaire, l'autorisation de dépenses allouée annuellement à la DRSM par la Direction déléguée aux opérations concernant les charges de personnel, les autres comptes de fonctionnement, les comptes d'investissement et les ouvertures de crédits informatiques.
2. Les sujets soumis obligatoirement à une concertation et/ou une validation par le directeur général ou le directeur délégué aux opérations, énumérés ci-dessous :
 - la modification de l'organisation territoriale de la DRSM ;
 - la modification structurelle de la ligne hiérarchique de la DRSM ;
 - une mutualisation inter DRSM ;
 - les développements informatiques locaux ou la mise en service de produits informatiques non validés au plan national ;
 - la dérogation à un marché national ;
 - la modification majeure d'une organisation du travail ;
 - la dérogation à une instruction nationale ou inter-régime, à un protocole d'accord ;
 - la procédure de contrôle par le Service médical des salariés de la DRSM en leur qualité d'assuré social ;
 - le recrutement des agents de direction en DRSM ;
 - l'opportunité d'ouvrir une négociation collective au niveau de l'établissement.

En matière de gestion des ressources humaines, la présente délégation de pouvoir est encadrée par les dispositions prévues dans les lettres-réseau LR-DDO-195/2017 concernant les procédures disciplinaires autres que les procédures de licenciement et la **LR-DDO-82/2023** concernant les délégations des DRSM.

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel Santé - Protection sociale - Solidarité.

Signé : Thomas FATÔME, directeur général.

Signé : Sophie RUGGIERI, médecin-conseil régional.

Caisse nationale de l'assurance maladie

Liste des agents de contrôle de la branche maladie ayant reçu l'autorisation provisoire ainsi que l'agrément définitif d'exercer leurs fonctions en application des dispositions de l'arrêté du 5 mai 2014 fixant les conditions d'agrément des agents et des praticiens-conseils chargés du contrôle de l'application des législations de sécurité sociale

NOR : SPRX2330608K

Nom	Prénom	Organisme	Date d'autorisation provisoire	Date d'agrément définitif	Date d'assermentation
LINGUA NGAMUWE	Catherine	CPAM des Hauts-de-Seine	28/11/2023		
GUILLOT	Marion	CPAM de la Manche	12/12/2023		
MICHEL	Charlotte	CPAM de la Manche	12/12/2023		
LE HENAUFF	Pauline	CPAM des Flandres	28/11/2022	27/11/2023	24/03/2023
CAIX	Carole	CPAM du Maine-et-Loire	05/01/2023	06/12/2023	25/04/2022
ROUX	Séverine	CPAM du Var	13/02/2023	15/12/2023	01/06/2023
BIAGIANTI	Frédéric	CPAM de l'Hérault	07/03/2023	15/12/2023	20/04/2023

Caisse nationale de l'assurance maladie

**Décisions portant délégation de signature du directeur général
de la Caisse nationale de l'assurance maladie**

NOR : SPRX2330612K

Direction nationale du groupe UGECAM.

Le directeur général, M. Thomas FATÔME, délègue sa signature à des agents de la Caisse dans les conditions et limites fixées ci-dessous.

DIRECTION NATIONALE DU GROUPE UGECAM (DNGU)

Mme Anne MOUTEL
Décision du 4 décembre 2023

La délégation de signature accordée à Mme Anne MOUTEL, directrice du Groupe UGECAM, par décision du 17 août 2020 est abrogée au 3 décembre 2023 au soir.

Délégation de signature est accordée à Mme Anne MOUTEL, directrice nationale du groupe UGECAM, DNGU, pour signer :

- la correspondance courante de la Direction nationale du groupe UGECAM ;
- les lettres-réseau et enquêtes/questionnaires destinées aux UGECAM ;
- la certification du service fait ou la réception des biens pour les dépenses ordonnancées dans le cadre de son champ de responsabilité ;
- les courriers de suspension des délibérations des conseils des UGECAM ;
- les ordres de dépenses, titres de recettes, engagements, dégagements et ordres de reversement, bordereaux et pièces justificatives correspondantes, ainsi que toutes pièces comptables concernant :
 - le Fonds national de l'action sanitaire et sociale pour les lignes budgétaires concernant les dotations de fonctionnement (gestion 42 – compte 65515),
 - le Fonds national de gestion pour les lignes budgétaires concernant les dotations de fonctionnement (gestion 84 - compte 65515),
 - et les avances en capital versées aux UGECAM (gestion 42 - compte 265217).
- les notifications de dotations de fonctionnement et les avances en capital accordées aux UGECAM.

En matière de budget de gestion (FNG), délégation est accordée à Mme Anne MOUTEL pour :

- approuver, dans la limite des crédits dédiés aux UGECAM à l'intérieur du Fonds national de gestion, les budgets primitifs et rectificatifs des UGECAM Siège.

En matière de budget d'intervention (FNASS), délégation est accordée à Mme Anne MOUTEL pour :

- approuver les budgets primitifs et rectificatifs des UGECAM dans la limite des crédits affectés aux UGECAM à l'intérieur du budget ;

- effectuer les virements de crédits à l'intérieur des groupes de dépenses visés ci-après du budget du FNASS, étant souligné qu'il existe un principe de fongibilité :
 - protocole d'accord du 09/04/1998, et autres charges techniques (gestion 42 - compte 65515),
 - établissements des UGECAM (avances - gestion 42 - compte 265217).

Il est précisé que la gestion stratégique et opérationnelle des œuvres de caisses, et partant des crédits qui leur sont réservés au sein du budget du FNASS, n'entre pas dans le champ de la mission de la Direction nationale du groupe UGECAM.

En matière d'opérations immobilières relevant du budget d'intervention (FNASS) délégation est accordée à Mme Anne MOUTEL pour signer :

- la notification aux UGECAM :
 - des décisions de principe portant sur l'opportunité d'une opération mobilière ou immobilière d'un montant supérieur à 700 000 € TTC, qui a reçu préalablement le visa favorable du directeur général,
 - des ouvertures d'autorisations de programme correspondantes, qui ont reçu préalablement le visa favorable du directeur général.
- la notification aux UGECAM des ouvertures d'autorisations de programme relatives aux opérations mobilières ou immobilières d'un montant allant jusqu'à 700 000 € TTC, une information sur les décisions prises étant communiquée trimestriellement au directeur général ;
- la notification aux UGECAM des décisions de vente d'immeuble pour les cessions dont le prix est supérieur à 700 000 € TTC, après visa favorable préalable du directeur général ;
- la notification aux UGECAM des décisions de vente d'immeuble dont le prix de cession est d'un montant allant jusqu'à 700 000 € TTC ;
- la notification aux UGECAM des décisions de prise à bail de locaux lorsque le prix du loyer annuel principal est supérieur à 250 000 € TTC, qui auront reçu préalablement le visa favorable du directeur général ;
- la notification aux UGECAM des décisions de prise à bail pour le prix du loyer annuel principal allant jusqu'à 250 000 € TTC ;
- la notification aux UGECAM des avis concernant la désignation des maîtres d'œuvre et autres intervenants dans le cadre d'opérations immobilières ;
- la notification aux UGECAM des autorisations de programmes complémentaires lorsque la nature et le pourcentage des dépassements sont les suivants :
 - a) dépassements résultant de la hausse légale des prix, pour la totalité de la dépense,
 - b) dépassements constatés au résultat de l'appel d'offres entre le montant des offres retenues et celui de l'estimation des travaux, dans la limite de 10 % du montant des travaux précédemment autorisés,
 - c) dépassements relatifs à l'exécution de fondations spéciales et prestations supplémentaires exigées par des nouvelles réglementations techniques et de sécurité pour la totalité de la dépense,
 - d) dépassements relatifs aux imprévus de chantier (VRD - branchements divers, mesures de sécurité, abords, etc.) dans la limite de 5 % du montant des travaux autorisés,
 - e) modifications de programme dans la limite de 5 % du montant des travaux autorisés,
 - f) travaux modificatifs et imprévus concernant les aménagements d'immeubles, dans la limite de 15 % du montant des travaux autorisés,
 - g) dépassements liés à des contentieux avec les entreprises ou différents intervenants dans la limite de 10 % du marché ou du contrat.
- la notification aux UGECAM des autorisations de programme complémentaires après visa favorable préalable du directeur général, lorsque les pourcentages des dépassements sont supérieurs à ceux indiqués dans les rubriques b, d, e, f et g, du paragraphe précédent.

En matière de commande publique, et dans le cadre des opérations intéressant sa direction, délégation de signature est accordée à Mme Anne MOUTEL, pour signer tout acte relatif à la passation ou à l'exécution des contrats, avenants ainsi que les conventions et/ou bons de commande auprès des centrales d'achat, à l'exception :

- des actes d'engagement des contrats dont le montant est supérieur à 10 millions € TTC ainsi que des actes attachés suivants :
 - actes de sous-traitance remis dès le stade des offres,
 - mises au point,
 - avenants.
- des conventions et/ou bons de commande auprès des centrales d'achat, supérieurs à 10 millions € TTC ;
- des avenants entraînant un dépassement par le contrat du seuil de 10 millions € TTC.

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel Santé - Protection sociale - Solidarité.
Signé : Thomas FATÔME, directeur général.

Mme Sandrine BILLET
Décision du 4 décembre 2023

La délégation de signature accordée à Mme Sandrine BILLET en cas d'absence ou d'empêchement du directeur/de la directrice du Groupe UGECAM, en la qualité d'adjointe, par décision du 9 mai 2023 est abrogée au 3 décembre 2023 au soir.

En cas d'absence ou d'empêchement du directeur/de la directrice nationale du Groupe UGECAM, délégation de signature est accordée à Mme Sandrine BILLET, directeur adjoint - manager directeur, pour signer :

- la correspondance courante de la Direction nationale du groupe UGECAM ;
- les lettres réseau et enquêtes/questionnaires destinées aux UGECAM ;
- la certification du service fait ou la réception des biens pour les dépenses ordonnancées dans le cadre de son champ de responsabilité ;
- les courriers de suspension des délibérations des Conseils des UGECAM ;
- les ordres de dépenses, titres de recettes, engagements, dégagevements et ordres de reversement, bordereaux et pièces justificatives correspondantes, ainsi que toutes pièces comptables concernant :
 - le Fonds national de l'action sanitaire et sociale pour les lignes budgétaires concernant les dotations de fonctionnement (gestion 42 - compte 65515),
 - le Fonds national de gestion pour les lignes budgétaires concernant les dotations de fonctionnement (gestion 84 - compte 65515),
 - et les avances en capital versées aux UGECAM (gestion 42 - compte 265217).
- les notifications de dotations de fonctionnement et les avances en capital accordées aux UGECAM.

En matière de budget de gestion (FNG), en cas d'absence ou d'empêchement du directeur/de la directrice nationale du groupe UGECAM, délégation est accordée à Mme Sandrine BILLET, directeur adjoint - manager directeur, pour :

- approuver, dans la limite des crédits dédiés aux UGECAM à l'intérieur du Fonds national de gestion, les budgets primitifs et rectificatifs des UGECAM Siège.

En matière de budget d'intervention (FNASS), en cas d'absence ou d'empêchement du directeur/de la directrice nationale du groupe UGECAM, délégation est accordée à Mme Sandrine BILLET, directeur adjoint - manager directeur, pour :

- approuver les budgets primitifs et rectificatifs des UGECAM dans la limite des crédits affectés aux UGECAM à l'intérieur du budget ;
- effectuer les virements de crédits à l'intérieur des groupes de dépenses visés ci-après du budget du FNASS, étant souligné qu'il existe un principe de fongibilité :
 - protocole d'accord du 09/04/1998, et autres charges techniques (gestion 42 - compte 65515),
 - établissements des UGECAM (avances - gestion 42 - compte 265217).

Il est précisé que la gestion stratégique et opérationnelle des œuvres de caisses, et partant des crédits qui leur sont réservés au sein du budget du FNASS, n'entre pas dans le champ de la mission de la Direction nationale du groupe UGECAM.

En matière d'opérations immobilières relevant du budget d'intervention (FNASS), en cas d'absence ou d'empêchement du directeur/de la directrice nationale du groupe UGECAM, délégation est accordée à Mme Sandrine BILLET, directeur adjoint - manager directeur, pour signer :

- la notification aux UGECAM :
 - des décisions de principe portant sur l'opportunité d'une opération mobilière ou immobilière d'un montant supérieur à 700 000 € TTC, qui a reçu préalablement le visa favorable du directeur général,
 - des ouvertures d'autorisations de programme correspondantes, qui ont reçu préalablement le visa favorable du Directeur général.
- la notification aux UGECAM des ouvertures d'autorisations de programme relatives aux opérations mobilières ou immobilières d'un montant allant jusqu'à 700 000 € TTC, une information sur les décisions prises étant communiquée trimestriellement au directeur général ;
- la notification aux UGECAM des décisions de vente d'immeuble pour les cessions dont le prix est supérieur à 700 000 € TTC, après visa favorable préalable du directeur général ;
- la notification aux UGECAM des décisions de vente d'immeuble dont le prix de cession est d'un montant allant jusqu'à 700 000 € TTC ;
- la notification aux UGECAM des décisions de prise à bail de locaux lorsque le prix du loyer annuel principal est supérieur à 250 000 € TTC, qui auront reçu préalablement le visa favorable du directeur général ;
- la notification aux UGECAM des décisions de prise à bail pour le prix du loyer annuel principal allant jusqu'à 250 000 € TTC ;
- la notification aux UGECAM des avis concernant la désignation des maîtres d'œuvre et autres intervenants dans le cadre d'opérations immobilières ;
- la notification aux UGECAM des autorisations de programmes complémentaires lorsque la nature et le pourcentage des dépassements sont les suivants :
 - a) dépassements résultant de la hausse légale des prix, pour la totalité de la dépense,
 - b) dépassements constatés au résultat de l'appel d'offres entre le montant des offres retenues et celui de l'estimation des travaux, dans la limite de 10 % du montant des travaux précédemment autorisés,
 - c) dépassements relatifs à l'exécution de fondations spéciales et prestations supplémentaires exigées par des nouvelles réglementations techniques et de sécurité pour la totalité de la dépense,
 - d) dépassements relatifs aux imprévus de chantier (VRD - branchements divers, mesures de sécurité, abords, etc.) dans la limite de 5 % du montant des travaux autorisés,
 - e) modifications de programme dans la limite de 5 % du montant des travaux autorisés,
 - f) travaux modificatifs et imprévus concernant les aménagements d'immeubles, dans la limite de 15 % du montant des travaux autorisés,

g) dépassements liés à des contentieux avec les entreprises ou différents intervenants dans la limite de 10 % du marché ou du contrat.

- la notification aux UGECAM des autorisations de programme complémentaires après visa favorable préalable du directeur général, lorsque les pourcentages des dépassements sont supérieurs à ceux indiqués dans les rubriques b, d, e, f et g, du paragraphe précédent.

En matière de commande publique et dans le cadre des opérations intéressant la Direction nationale du groupe UGECAM, délégation de signature est accordée à Mme Sandrine BILLET, directeur adjoint - manager directeur, pour signer :

- tout acte, décisoire ou de gestion, relatif à la passation ou à l'exécution des contrats, avenants ainsi que les conventions et/ou bons de commande auprès des centrales d'achat :
 - lorsque ces derniers sont inférieurs ou égaux à 5 millions € TTC, excepté le visa de l'opportunité de lancer les marchés et les commandes supérieurs à 50 000 € TTC (notes d'opportunité ou procès-verbaux du comité interne dédié de la Direction) ;
- les actes de gestion relatifs à la passation ou à l'exécution des contrats, avenants ainsi que les conventions et/ou bons de commande auprès des centrales d'achat :
 - lorsque ces derniers sont supérieurs à 5 millions € TTC, excepté le visa de l'opportunité de lancer les marchés et les commandes supérieurs à 50 000 € TTC (notes d'opportunité ou procès-verbaux du comité interne dédié de la Direction).

Les actes de gestion concernés s'entendent par opposition aux actes à caractère décisoire et comprennent notamment :

- les notes d'opportunités inférieures ou égales à 50 000 € TTC ;
- les lettres d'invitation à soumissionner (ou de « consultation ») ou à participer au dialogue (procédures restreintes) ;
- les lettres de cadrage (dialogue compétitif) ;
- les lettres d'invitation à remettre une offre finale (procédures négociées) ;
- les demandes de compléments, précisions, clarifications, régularisations, adressées par la CNAM aux candidats ou soumissionnaires ;
- les renseignements complémentaires apportés par la CNAM sur le dossier de consultation ;
- les projets de rapport de présentation ;
- les réponses aux demandes des motifs de rejet par les soumissionnaires non retenus ;
- les demandes des certificats et attestations pour la vérification des interdictions de soumissionner aux candidats retenus (procédure restreinte) ou à l'attributaire (procédure ouverte).

En matière de commande publique, dans le cadre des opérations intéressant la Direction nationale du groupe UGECAM et en cas d'absence ou d'indisponibilité du directeur/de la directrice nationale du groupe UGECAM, délégation de signature est accordée à Mme Sandrine BILLET, directeur adjoint - manager directeur, pour signer à sa place tout acte relatif à la passation ou à l'exécution des contrats, avenants ainsi que les conventions et/ou bons de commande auprès des centrales d'achat, à l'exception :

- des actes d'engagement des contrats dont le montant est supérieur à 10 millions € TTC ainsi que des actes attachés suivants :
 - actes de sous-traitance remis dès le stade des offres,
 - mises au point,
 - avenants.
- des conventions et/ou bons de commande auprès des centrales d'achat, supérieurs à 10 millions € TTC ;
- des avenants entraînant un dépassement par le contrat du seuil de 10 millions € TTC ;

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel Santé - Protection sociale - Solidarité.
Signé : Thomas FATÔME, directeur général.

Caisse nationale d'assurance vieillesse

Liste des agents de contrôle de la branche vieillesse ayant reçu l'agrément définitif d'exercer leurs fonctions en application des dispositions de l'arrêté du 5 mai 2014 fixant les conditions d'agrément des agents et des praticiens-conseils chargés du contrôle de l'application des législations de sécurité sociale

NOR : SPRX2330586K

NOM	PRÉNOM	CARSAT/CGSS	DATE de délivrance de l'agrément définitif
MASSON	Laura	Bretagne	08/12/2023
ALEXANDRE	Maëlle	Bretagne	08/12/2023